RAPPORT
de l'équipe de travail

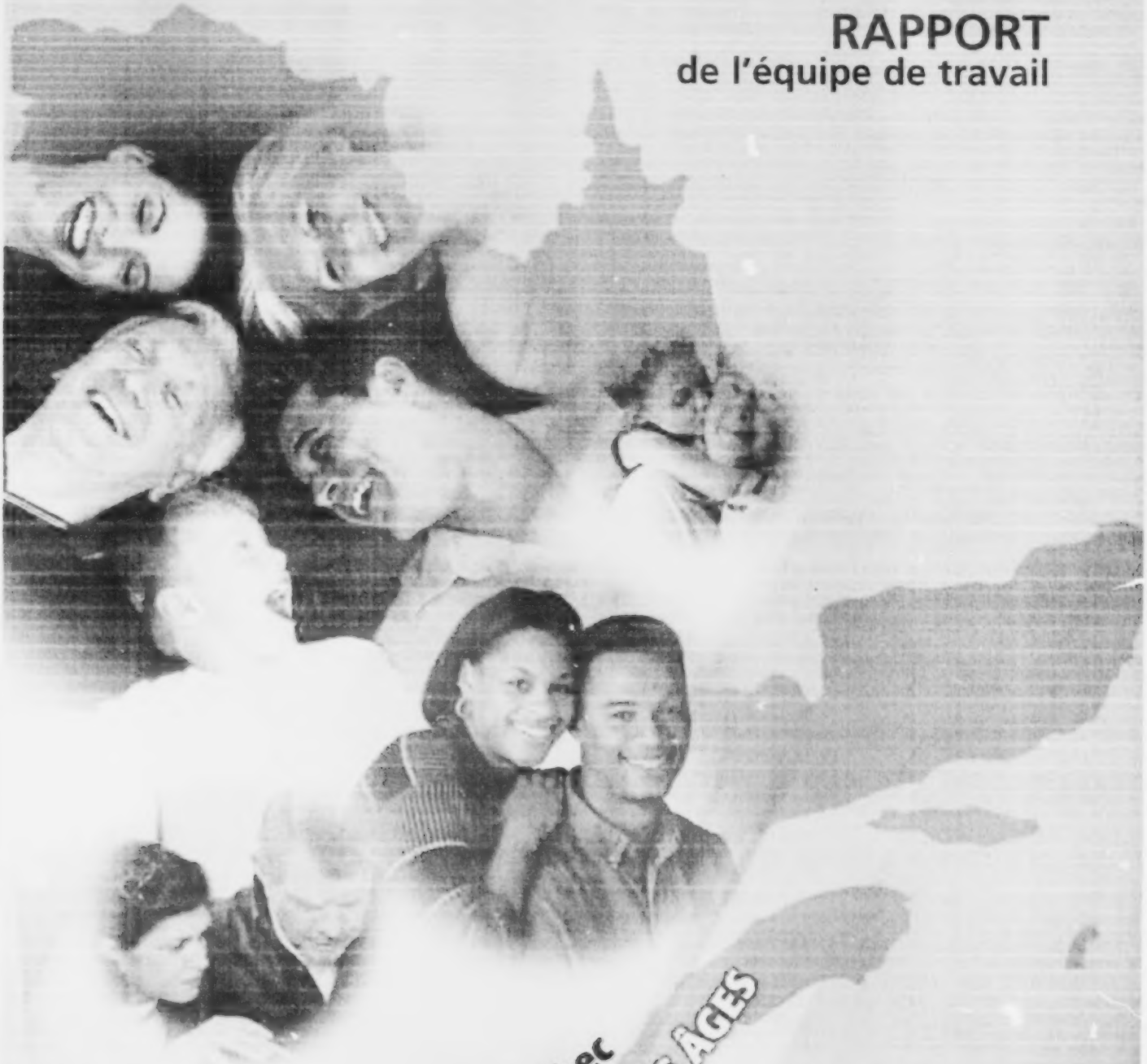

Afin de construire un Québec
POUR TOUS LES ÂGES

RÉDACTION :
Monique des Rivières et Annie Michaud
Conseil des aînés

COLLABORATION :
Josette Lacoursière et Nancy Robichaud
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

ÉDITION :
Direction des relations publiques et des communications
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Québec, le 31 mai 2005

Madame Carole Théberge
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'équipe de travail sur *La pleine participation des aînés au développement du Québec : Afin de construire un Québec pour tous les âges*. Avec les membres de l'équipe de travail, j'ai parcouru le Québec et rencontré de nombreux aînés qui se sont montrés très intéressés par le thème de la consultation. En effet, la question de la participation sociale des aînés et de leur place dans la société les touche au plus haut point.

Nous les avons écoutés et nous avons mis leurs préoccupations dans la perspective plus large du vieillissement de la population québécoise. C'est donc ce contexte élargi qui a guidé les recommandations que nous vous soumettons. Nous voulons aussi vous faire part du désir, fortement exprimé par l'ensemble des personnes consultées, que ce rapport soit rendu public et que les comptes rendus des rencontres régionales y soient annexés.

Les membres de l'équipe de travail et moi-même serons heureux de vous rencontrer pour discuter du rapport, si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'équipe de travail,

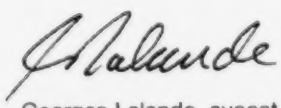

Georges Lalande, avocat

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Ana Gloria Blanch
Directrice générale
Casa CAFI

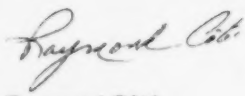

Raymond Côté
Président
Sports Québec

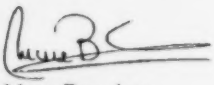

Marc Boucher
Directeur
Sécurité du revenu et Développement social,
Ville de Montréal

Régis Labeaume
Président
Fondation de l'entrepreneurship

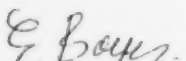

Ernest Boyer
Président
FADOQ-Mouvement des aînés

Paulette Lalande
Préfet
MRC de Papineau

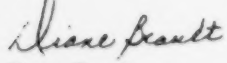

Diane Brault
Présidente provinciale
AFEAS, Femmes en mouvement

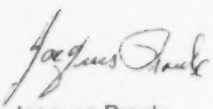

Jacques Proulx
Président-fondateur
Solidarité rurale du Québec

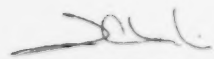

Jean-Claude Coallier
Directeur
Université du troisième âge,
Université de Sherbrooke

Henri Salembier
Président
Association québécoise de défense
des droits des personnes retraitées
et préretraitées (AQDR)

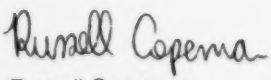

Russell Copeman
Député de Notre-Dame-de-Grâce
Président de la Commission
des affaires sociales

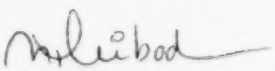

Nadyn Thibodeau
Regroupement des jeunes gens d'affaires
du Québec

REMERCIEMENTS

Les membres de l'équipe de travail tiennent d'abord à remercier très chaleureusement les personnes qui se sont déplacées pour participer aux vingt rencontres qui se sont tenues dans toutes les régions du Québec. C'est grâce à leur présence et à leur grande générosité que nous avons pu enrichir nos connaissances relatives à la participation sociale des aînés et surtout suggérer au gouvernement de nouvelles pistes d'action.

Nous remercions également toutes les personnes qui nous ont accompagnés lors de ces rencontres : monsieur Raymond Verreault, du ministère des Affaires municipales et des Régions, qui a animé les séances avec un professionnalisme hors pair, monsieur Gervais Fortier, mesdames Chantale Rhéaume et Gaëtane Blouin de la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui ont contribué à l'organisation des rencontres, assuré la production du rapport ainsi que la révision des comptes rendus, dans le cas de madame Rhéaume, mesdames Josette Lacoursière et Nancy Robichaud, également du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui ont assisté à toutes les rencontres et en ont rédigé les comptes rendus. Sans leur dévouement et leur compétence, cette tournée des régions n'aurait pas été possible.

Nos remerciements s'adressent également à la Conférence régionale des élus (CRÉ) des différentes régions visitées, dont le soutien dans l'organisation des rencontres fut indispensable. Sur le plan de l'organisation, la collaboration de Communication-Québec a été également appréciée.

Enfin, nous voulons exprimer nos remerciements à messieurs Johnny Adams, président de l'Administration régionale Kativik (ARK), Louis Mercier, également de l'ARK, et Marcel Parent, du Secrétariat aux affaires autochtones qui ont rendu possibles les rencontres au Nunavik.

En dernier lieu, nous remercions madame Annie Michaud, du Conseil des aînés, qui a pris en charge la recherche et la rédaction du premier chapitre, ainsi que madame Monique des Rivières, également du Conseil, qui a rédigé le présent rapport.

SOMMAIRE

Dans la foulée du Forum des générations, le gouvernement a donné à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge, la mandat de constituer une équipe de travail dans le but d'examiner les moyens pour permettre aux aînés de participer pleinement au développement du Québec. Cette équipe de travail, sous la présidence de Me Georges Lalande, président du Conseil des aînés, s'est rendue dans toutes les régions du Québec, du 26 février au 10 juin, pour consulter les aînés et la population en général.

Le rôle social des aînés, qui est une question de dignité et de respect des personnes, est une préoccupation qui se manifeste à l'heure actuelle dans de nombreux pays industrialisés confrontés, comme le Québec et le Canada, au vieillissement de la population et à l'augmentation importante du nombre de personnes âgées.

Après un portrait de la situation des aînés, le rapport rappelle les principaux constats de la consultation, lesquels sont suivis des recommandations des membres de l'équipe de travail.

La réalité des aînés québécois

On se demande parfois à quel âge on devient vieux. Jusqu'à maintenant, dans un grand nombre de pays industrialisés, c'est l'âge, soit 65 ans, qui est utilisé comme critère, indépendamment des nivaux de morbidité et de mortalité. Les statistiques sont d'ailleurs établies sur cette base. Par contre, on s'intéresse également souvent aux personnes de 50 ans ou plus, qui seront les aînés de demain.

Profil sociodémographique des aînés

En 2004, la population âgée de 50 ans ou plus représentait près de 2 500 000 personnes, soit près du tiers de la population du Québec. De ce nombre, quelque 10 % peuvent être considérées comme fragilisées ou plus vulnérables. Quant au pourcentage des personnes de 65 ans ou plus, il était de 13,6 % en 2004. On prévoit qu'il passera à 21,3 % en 2021 et à près de 30 % en 2051. En raison de leur espérance de vie plus élevée, les femmes sont plus nombreuses que les hommes chez les personnes âgées, représentant 58,2 % des 65 ans ou plus. Elles constituent même 77,2 % des 90 ans ou plus. Le pourcentage d'aînés varie beaucoup selon les régions; le Nord-du-Québec est la région la plus jeune, avec 4,8 % de personnes de 65 ans ou plus, alors que la Mauricie est la plus vieille.

Stéréotypes et attitudes négatives envers les aînés

Les personnes âgées sont l'objet de nombreux stéréotypes, presque tous négatifs. Ainsi, on croit qu'elles représentent un fardeau économique pour les autres générations, qu'elles sont dépassées et incapables de s'adapter aux changements, qu'elles sont seules, isolées, malades ou démentes. Ces stéréotypes nuisent à la participation sociale des aînés, d'une part en réduisant, dans l'idée des autres, les contributions qu'ils pourraient apporter et, d'autre part, en diminuant la perception que les aînés ont d'eux-mêmes et de leurs capacités. Ces stéréotypes sont fort éloignés de la réalité, les personnes âgées constituant plutôt une population très hétérogène.

Milieu de vie des aînés

La majorité des aînés, soit près de 88 %, demeurent dans un milieu de vie naturel, et c'est à cet endroit qu'ils souhaitent demeurer le plus longtemps possible. Pour cela, ils doivent être en mesure de trouver à proximité de leur domicile des services tels que lieux de culte, épicerie,

banque, médecin, etc. Ils doivent aussi avoir accès à des services de soutien à domicile, s'ils en ont besoin. Certains aînés, dans une proportion de près de 8 %, habitent une résidence privée avec services, alors que près de 4 % résident dans un établissement d'hébergement public ou dans un établissement dit « ressource intermédiaire », de type familial ou autre.

Santé et bien-être des aînés

De façon générale, on peut s'attendre à une augmentation de la prévalence des problèmes de santé, en particulier des problèmes de longue durée, en raison du vieillissement de la population. En 1998, on estimait qu'une personne de 65 ans pouvait espérer vivre 18 années de plus. La moitié de cette période était susceptible d'être vécue en bonne santé, 3,4 ans avec une incapacité légère et 5,5 ans avec une incapacité modérée ou grave. Ce sont les femmes, dont l'espérance de vie est plus longue que celle des hommes, qui risquent de vivre le plus longtemps avec une incapacité.

Situation économique des aînés

Le revenu des personnes de 65 ans ou plus a augmenté de 28 % entre 1981 et 2000, comparativement à 20 % pour l'ensemble de la population de 25 ans ou plus. Toutefois, ces pourcentages ne doivent pas masquer le fait que les personnes de 65 ans ou plus ont un revenu moyen de 20 000 $, comparativement à 30 000 $ pour l'ensemble de la population. Et malgré un recul de la pauvreté chez les personnes âgées, il subsiste des îlots importants de pauvreté, particulièrement chez les femmes âgées vivant seules.

Vieillissement de la main-d'œuvre

Le marché du travail est l'un des secteurs qui sera particulièrement affecté par le vieillissement de la population. La discrimination envers les travailleurs âgés de 50 à 64 ans, les mises à la retraite hâtives, le manque de mécanismes favorisant le transfert des connaissances, les tensions intergénérationnelles comptent parmi les problèmes actuels et contribuent à éloigner les travailleurs vieillissants du marché de l'emploi. On s'attend aussi à une pénurie de main-d'œuvre, du moins dans certains secteurs.

Quelques indices laissent entrevoir des changements, tel un certain relèvement des taux d'activité des hommes âgés de 50 à 65 ans que l'on a constaté au cours des trois dernières années. La scolarité plus élevée des travailleurs et travailleuses de la génération des baby-boomers est aussi susceptible de contribuer à une présence plus longue sur le marché du travail.

La retraite

L'âge moyen de la retraite a baissé continuellement depuis la Seconde Guerre mondiale. On a toutefois noté un léger relèvement depuis deux ou trois ans. La rigidité du marché du travail est souvent mentionnée comme un des facteurs qui précipitent vers une retraite hâtive les travailleurs vieillissants. Ils sont nombreux à souhaiter des formules de retraite progressive, des possibilités de travail à temps partiel ou à contrat, dans le but de rendre plus harmonieux le passage du travail à la retraite.

Apport socioéconomique des aînés

La présente consultation avait pour objet d'amener à reconnaître et à favoriser la participation des aînés au développement du Québec. Les aînés sont très présents d'abord auprès de leur famille. Un grand nombre sont également actifs dans diverses associations et organismes, dans des buts d'entraide envers leurs pairs ou envers d'autres groupes sociaux ou encore dans la défense des droits. Les aînés consacrent au bénévolat plus d'heures que les autres groupes d'âge, mais ils sont moins nombreux à le faire.

De grandes craintes circulent à propos du fardeau économique que représentent les aînés. Or, les études sur les conséquences du vieillissement omettent souvent de considérer l'apport des aînés. De plus, elles semblent oublier que les aînés consomment, paient des taxes, des impôts, font des investissements, bref, participent comme les autres citoyens au produit intérieur brut du Québec.

Les aînés du Nunavik

Les personnes âgées de 60 ans ou plus ne constituent que 3,5 % de la population totale du Nunavik. Leur espérance de vie est de 66,7 ans, ce qui est largement en deçà de la moyenne provinciale. Ils vivent le plus souvent dans des familles comprenant cinq personnes ou plus, et ils ont souvent des personnes à charge. De plus, les paiements de transferts représentent une part importante des revenus des aînés du Nunavik, revenus qui ne tiennent pas compte du coût de la vie particulièrement élevé dans cette région.

Les rencontres régionales

Les vingt rencontres régionales ont permis aux aînés d'exprimer leurs préoccupations relativement à leur participation au développement du Québec. Ils ont rappelé leurs multiples contributions, fait part des obstacles et formulé des suggestions relativement à leurs besoins. Les préoccupations exprimées ont parfois semblé déborder le cadre de la consultation, qui concerne la participation sociale des aînés au développement du Québec. En réalité, les aînés ont mis en avant leurs conditions de vie, lesquelles constituent des éléments essentiels de leur participation sociale.

Les aînés participent de multiples façons à la société. D'abord, par leur contribution à la vie familiale, que ce soit auprès de leurs enfants, de leurs petits-enfants, de proches à titre d'aidants. Certaines contributions sont davantage de l'ordre de services tels l'aide aux devoirs et aux leçons, le gardiennage, l'aide financière, les soins de santé, etc. Mais, la participation des aînés consiste aussi à transmettre des valeurs ou l'histoire familiale, ou encore à aider à conserver la cohésion au sein de la famille.

Les aînés participent en grand nombre à la vie communautaire et culturelle de leur milieu. Ils sont actifs au sein d'associations d'aînés, de loisirs, d'organismes communautaires, etc. D'autres s'engagent dans des organismes socioéconomiques, caisses populaires, conseils municipaux, etc. Enfin, certains aînés se tournent plutôt vers le mentorat, le *coaching*, le transfert des connaissances auprès des plus jeunes.

Engagés dans les différentes facettes de la vie socioéconomique de leur communauté, les aînés ont toutefois mentionné les difficultés de la mise en relation des personnes désirant offrir du temps comme bénévoles ou comme travailleurs et les personnes, entreprises ou organismes qui pourraient en avoir besoin. De plus, certains estiment que le bénévolat implique des frais qui souvent ne peuvent être remboursés, faute de financement adéquat, par les organismes communautaires. Et, particulièrement en région, la participation sociale et communautaire peut être limitée par l'absence de moyens de transport appropriés.

Les aînés ont également été nombreux à mentionner les préjugés et les stéréotypes négatifs à leur endroit qui empêchent la société de faire appel à eux et de reconnaître leur apport. Ces préjugés peuvent aussi amener les aînés à se limiter ou à déprécier ce qu'ils peuvent apporter à la communauté.

La rigidité des structures du marché du travail a été souvent citée comme un obstacle à la participation des aînés. Plusieurs auraient souhaité quitter le marché du travail de façon progressive. D'autres aimeraient travailler à temps partiel ou à contrat. D'autres enfin aimeraient faire du mentorat dans une entreprise. Toutes ces formules souples demeurent insuffisamment développées.

On reproche à l'État une absence de vision en ce qui concerne le vieillissement de la population et des aînés. Les programmes changent fréquemment, manquent de cohérence et surtout ne témoignent pas d'une volonté d'aborder globalement la situation du vieillissement.

Enfin, les aînés se sont montrés préoccupés par la situation des plus vulnérables d'entre eux, les personnes pauvres, victimes d'abus, en grande perte d'autonomie. Ils s'inquiètent aussi du manque de services pour le soutien à domicile, ainsi que de l'absence de réglementation et de contrôle des résidences privées, particulièrement dans le cas des résidences de neuf personnes ou moins.

Les recommandations de l'équipe de travail

À la suite de ces rencontres, l'équipe de travail a formulé plusieurs recommandations, dont certaines comportent un aspect structurant, susceptibles d'amorcer des changements dans la façon de prendre en compte le vieillissement au Québec.

L'équipe de travail recommande :

1. Qu'une politique gouvernementale sur le vieillissement soit élaborée en vue d'assurer la cohérence des lois et des actions du gouvernement relativement aux aînés et d'établir les balises essentielles à l'harmonisation des liens intergénérationnels;

2. Que, dans le contexte des changements démographiques actuels, cette politique intègre plusieurs éléments qui ressortent de la tournée de consultation, notamment :

   - l'aspect éthique du vieillissement individuel et collectif au Québec;
   - le transfert de la connaissance vers les générations montantes en accordant une attention spéciale au mentorat, au tutorat et au *coaching*;
   - les liens intergénérationnels;
   - le rôle et les pouvoirs des associations représentant les aînés;
   - l'organisation du bénévolat et des services d'aide, mettant à contribution les aînés en particulier;
   - l'adaptation du marché du travail au vieillissement de la main-d'œuvre;
   - l'habitation, le logement et les résidences pour personnes âgées;
   - le transport collectif et individuel entre villes et villages;

3. Que des carrefours d'information régionaux et locaux soient constitués afin de mettre en relation les banques de ressources disponibles chez les aînés avec les personnes, entreprises ou associations susceptibles de les utiliser, et qu'à cet égard les tables de concertation des aînés soient mises à contribution;

4. Qu'une étude sur les considérations éthiques portant sur le vieillissement au Québec soit élaborée dans le contexte des travaux du Conseil des aînés relatifs au Comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif;

5. Que des outils destinés à étendre le mentorat, le tutorat et le *coaching* soient mis en place pour faciliter le transfert du savoir, particulièrement sur les plans régional, municipal, collégial et universitaire, ainsi que dans les organismes communautaires;

6. Qu'on donne suite aux recommandations contenues dans l'Avis du Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre pour favoriser la retraite progressive[1];

7. Que soit instauré un programme d'accréditation obligatoire des résidences privées pour personnes âgées tenant compte du bâtiment, des soins à donner, de la qualité de vie et de la sécurité des personnes, mais aussi de la prévention des incendies, et qu'à cet égard le programme « Rose d'or » existant serve de balise; que soient mises en vigueur des mesures pour la mise sur pied de comités de résidents;

8. Qu'une campagne de sensibilisation et d'information d'envergure nationale soit réalisée afin de promouvoir une image positive et réaliste du vieillissement;

9. Qu'à cette fin, soit notamment réalisée une étude sur la contribution des aînés à l'économie du Québec afin de faire un juste bilan des coûts et des bénéfices qui leur sont attribuables;

10. Que l'on instaure des formes de compensation financière ou que l'on modifie la fiscalité pour tenir compte davantage du soutien aux aidants dans les milieux familial, social, communautaire, bénévole ou de la formation;

11. Que l'on revoie l'organisation des sports et loisirs, particulièrement dans les municipalités, de façon à favoriser véritablement la pratique des sports, du conditionnement et des activités physiques par les aînés;

12. Que les groupements locaux d'aînés soient mis à contribution dans la mise en œuvre de programmes pour les nouveaux arrivants, tels les *Welcome wagons*, comités d'accueil ou comités de parrainage;

13. Que les intervenants et professionnels de la santé et des services sociaux reçoivent une formation en gérontologie;

14. Que l'on organise des états généraux, ouverts et médiatisés, sur le vieillissement, réunissant notamment des experts de la démographie et de l'économie, des représentants d'associations représentant les aînés et les autres groupes d'âge, du monde du travail, des milieux de l'éducation et de la santé, des sports et loisirs, des groupes communautaires et des aînés de différentes cohortes d'âge;

15. Que les prestations gouvernementales versées aux résidents du Nunavik soient majorées pour tenir compte du coût de la vie beaucoup plus élevé dans cette région, et que le gouvernement du Québec entreprenne des démarches à cette fin auprès du gouvernement du Canada, responsable du versement de la PSV et du SRG.

16. Que le gouvernement du Québec, en concertation avec l'Administration régionale Kativik, s'assure que les aînés du Nunavik aient un soutien administratif suffisant pour effectuer les démarches administratives relatives à la retraite et à l'inscription aux programmes de sécurité du revenu.

17. Que la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine assure la cohérence de l'ensemble des programmes et des mesures instaurés par le gouvernement à la suite de ce rapport.

---

1. Ces recommandations sont de : permettre le paiement d'une partie de la rente de retraite et l'accumulation de service aux fins du régime de retraite, simultanément, pendant la période de retraite progressive; permettre plus de souplesse dans le mode de versement de la rente et supprimer l'obligation d'une rente nivelée, particulièrement en cas de retraite progressive; permettre le paiement d'avantages accessoires en cas de retraite progressive, tout comme il est permis de le faire pour la retraite anticipée; allonger la période admissible de salaire réduit pouvant être créditée au régime de retraite.

PRÉAMBULE

À la suite des consultations effectuées dans le cadre du Forum des générations, neuf priorités gouvernementales ont été établies, dont celle de la pleine participation des aînés au développement du Québec.

Une équipe de travail[2], sous la responsabilité de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge, a été formée dans le but d'examiner les moyens qui permettraient aux aînés de participer pleinement au développement du Québec. Sous la présidence de Me Georges Lalande, président du Conseil des aînés, cette équipe de travail s'est rendue dans toutes les régions du Québec pour rencontrer les aînés et la population en général afin de les consulter sur les trois thèmes suivants :

- le vieillissement et la poursuite des activités des aînés;
- les formes de participation possibles des aînés dans les différentes sphères des activités socioéconomiques;
- les conditions à mettre en place pour favoriser la participation des aînés.

Vingt rencontres[3] se sont tenues dans les régions du Québec. À chaque rencontre, trois ou quatre personnes représentaient l'équipe de travail. Seul le président, Me Lalande, a participé à toutes les séances. Les rencontres réunissaient de trente à soixante personnes selon les endroits, aussi bien des aînés que des représentants d'entreprises ou des organismes régionaux de concertation. Durant trois heures et demie en moyenne, on y abordait les trois thèmes mentionnés précédemment.

Deux rencontres ont eu lieu dans la région du Nunavik, plus précisément à Kuujjuak et à Kangiqsujuak, afin d'inclure certains éléments de la problématique particulière des aînés de cette région dans le présent rapport.

L'équipe de travail avait pour mandat de proposer à la ministre des mesures qui pourraient être intégrées dans un plan d'action gouvernemental fondé sur les quatre objectifs suivants :

- changer la perception et la façon de voir les aînés dans la société;
- intervenir sur les nouvelles réalités démographiques et en documenter les effets;
- encourager et soutenir la participation sociale, civique et professionnelle des aînés en créant des ponts intergénérationnels pour permettre à la fois aux jeunes de profiter de l'expérience des aînés et aux aînés de transmettre leurs savoirs;
- susciter et promouvoir la contribution, sous diverses formes, des aînés et des futurs aînés et assurer la cohésion de l'activité gouvernementale à cet égard.

Dans cette perspective, les objectifs de la consultation menée au cours des dernières semaines étaient, d'une part, de déterminer, avec l'aide des aînés eux-mêmes, les pistes d'action qui pourraient permettre d'utiliser à meilleur escient leurs capacités et leurs expériences et, d'autre part, d'améliorer les perceptions de tous à l'égard du vieillissement.

2. Voir à l'annexe 1 la liste des membres de l'équipe de travail.
3. Voir à l'annexe 2 le calendrier des rencontres de consultation.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 19

CHAPITRE 1 LA RÉALITÉ DES AÎNÉS QUÉBÉCOIS 23

1.1 Profil sociodémographique des aînés 25
- 1.1.1 Qui sont les aînés? 25
- 1.1.2 Portrait actuel des personnes de 50 ans ou plus 26
- 1.1.3 Féminisation du vieillissement 26
- 1.1.4 Répartition régionale 27
- 1.1.5 Évolution du vieillissement au Québec 28

1.2 Stéréotypes et attitudes négatives envers les aînés 29
- 1.2.1 Stéréotypes tenaces 29
- 1.2.2 Principales attitudes négatives 30
- 1.2.3 Conséquences néfastes 30

1.3 Milieu de vie des aînés 31
- 1.3.1 Milieux de vie naturels 31
- 1.3.2 Milieux de vie substituts 32
- 1.3.3 Accessibilité financière au logement 32

1.4 Aperçu de l'état de santé et du bien-être des aînés 33
- 1.4.1 Principaux problèmes de santé chez les aînés 33
- 1.4.2 Problèmes de santé mentale 33
- 1.4.3 Espérance de vie en santé 34
- 1.4.4 Consommation de médicaments 34
- 1.4.5 Solitude et isolement 35
- 1.4.6 Maltraitance et exploitation financière 35
- 1.4.7 Suicide 35

1.5 Situation économique des aînés 36
- 1.5.1 Évolution des revenus de 1981 à 2000 36
- 1.5.2 Sources de revenu à la retraite 37

1.6 Vieillissement de la main-d'œuvre 37
- 1.6.1 Taux d'activité des travailleurs âgés de 50 ans ou plus 38
- 1.6.2 Pénurie de main-d'œuvre à l'horizon? 39
- 1.6.3 Problématiques liées au vieillissement de la main-d'œuvre 39
- 1.6.4 Liens intergénérationnels 40
- 1.6.5 Transfert des connaissances 40

1.7 Retraite 41
- 1.7.1 Retraite anticipée 41
- 1.7.2 Retraite progressive 41
- 1.7.3 Facteurs de réussite de la retraite 42

1.8 Apport socioéconomique des aînés 42
- 1.8.1 Aînés dans la famille 42
- 1.8.2 Engagement social des aînés 42

1.8.3 Participation économique des aînés 43
1.8.4 Contribution à la vie culturelle 43

1.9 Profil socioéconomique des aînés du Nunavik 44
1.9.1 Population 44
1.9.2 Langue et éducation 44
1.9.3 Ménage et logement 45
1.9.4 Revenu 45
1.9.5 Nourriture 45

CHAPITRE 2 LES RENCONTRES RÉGIONALES 47

2.1 Vieillissement et poursuite de l'activité personnelle et citoyenne 49

2.2 Formes que peut prendre la participation des aînés 50
2.2.1 Contribution à la vie familiale 50
2.2.2 Contribution à la vie communautaire et culturelle 51
2.2.3 Contribution à l'apprentissage des plus jeunes 51
2.2.4 Contribution à la vie sociale, économique et politique 51

2.3 Obstacles à la participation des aînés et solutions pour les surmonter 51
2.3.1 Situation particulière du Nunavik 53

2.4 Pistes de solution 53
2.4.1 Au gouvernement 53
2.4.2 Dans les organismes qui accueillent des bénévoles 54
2.4.3 Dans les milieux de travail 55
2.4.4 Dans les médias 55
2.4.5 Chez les aînés eux-mêmes 55
2.4.6 Dans la population en général 55

CHAPITRE 3 LES RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL 57

3.1 Politique sur le vieillissement 59
3.2 Mise sur pied de carrefours régionaux d'information 61
3.3 Souplesse plus grande du marché du travail 61
3.4 Actions sur les stéréotypes 62
3.5 Réflexion éthique 63
3.6 États généraux sur le vieillissement 63

CONCLUSION 67

ANNEXE 1 71
Liste des membres de l'équipe de travail

ANNEXE 2 75
Calendrier des rencontres de consultation

ANNEXE 3 79
Proportions projetées de la population des 17 régions administratives du Québec

ANNEXE 4 87
Comptes rendus des rencontres de consultation, excluant celles du Nunavik

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Au début de 2004, le gouvernement faisait connaître sa vision et ses priorités d'action pour les années à venir sous le titre *Briller parmi les meilleurs : La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*. Ce document énonce les valeurs partagées par les Québécois et Québécoises ainsi que la vision du Québec que nous cherchons à bâtir. Toutefois, avant de formuler les orientations stratégiques du gouvernement, le document énonce deux enjeux qui sont déterminants pour le Québec et qui doivent constituer la toile de fond de toutes les initiatives à venir : la situation budgétaire du gouvernement et les changements démographiques.

À la suite de la présentation de *Briller parmi les meilleurs*, des forums se sont tenus dans les régions, suivis du Forum des générations en octobre 2004. La question des changements démographiques a été mise en évidence lors de ces forums. Et c'est dans ce contexte que la participation sociale des aînés a été, par la suite, retenue comme une des priorités gouvernementales.

Le rôle social des aînés, qui fait l'objet de ce rapport, impose un questionnement éthique dans la mesure où le potentiel des aînés à rendre service à la société est méconnu et où ceux-ci subissent les effets indésirables de cette méconnaissance. La réflexion sur l'aspect éthique de cette question permet de faire ressortir les raisons du refus de la mauvaise perception que l'on a des aînés. À l'origine de ce refus se trouvent des valeurs, notamment celle de la dignité à laquelle ont droit les personnes âgées, dignité susceptible de faire consensus dans une société basée en principe sur le respect de la personne. Compte tenu des principes et des valeurs en cause, il n'est pas étonnant de constater que la préoccupation relative à la participation sociale des aînés est aussi présente ailleurs, que ce soit à l'ONU, en Grande-Bretagne, en Allemagne, au gouvernement du Canada, etc.

Au-delà de l'aspect éthique de la question, la participation sociale des aînés est essentielle dans le contexte du vieillissement de la population et de l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées.

De plus, les aînés eux-mêmes veulent, bien sûr, continuer à faire partie intégrante de la société, à s'y sentir utiles et à se réaliser comme personnes. Une volonté de continuer à participer à l'activité économique se manifeste d'ailleurs dans les statistiques, qui indiquent le début d'un renversement de la tendance à se retirer hâtivement du marché du travail. D'autres, libérés du travail rémunéré, entièrement ou partiellement, sont disponibles pour des activités bénévoles, de mentorat ou autres. Et il est évident que la société, pour continuer à progresser, serait bien mal avisée de mettre de côté une proportion grandissante de sa population. Elle se doit donc d'encourager et de faciliter la participation de tous et de toutes, selon leurs moyens et leurs aspirations. Enfin, les jeunes ont besoin que les aînés leur transmettent leurs connaissances et leur passent le flambeau.

Le présent rapport fait donc état des constatations émanant des consultations tenues dans toutes les régions du Québec ainsi que des pistes d'intervention retenues par les membres de l'équipe de travail à la suite de ces consultations. Les orientations préconisées s'appuient sur les propositions exprimées lors des rencontres de consultation. Toutefois, ces orientations serviront également à préparer l'avenir. En effet, l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite s'amorce lentement, mais elle s'accélérera dans la prochaine décennie. Il importe donc que la société se prépare dès maintenant et prenne les moyens pour que chacun et chacune ait toujours sa place. Parallèlement, la société doit trouver des façons de s'adapter à l'importante croissance du nombre de personnes âgées. À cet égard, les situations vécues par les personnes âgées aujourd'hui peuvent nous conduire sur des pistes qui pourraient être prometteuses pour l'avenir.

Dans une première partie, le rapport trace un court portrait de la réalité des aînés. Les statistiques fournies et les problématiques exposées constituent en quelque sorte la toile de fond des travaux de l'équipe de travail et de ses orientations.

Une seconde partie résume les principaux constats avancés par les participants aux rencontres régionales ainsi que les principaux moyens qu'ils ont proposés pour favoriser la participation des aînés à la société. Nous remarquons que les préoccupations avancées par les aînés lors des rencontres régionales semblent déborder le cadre strict de la participation sociale. En effet, les aînés ont également mis en avant leurs conditions de vie, lesquelles constituent des conditions essentielles de leur participation sociale.

Une dernière partie présente les recommandations des membres de l'équipe de travail, qui font suite aux rencontres et tiennent compte de la problématique générale des changements démographiques et du vieillissement de la population. Cette partie constitue donc la réponse des membres de l'équipe de travail au mandat qui leur avait été confié, à savoir de proposer à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge, des mesures qui pourraient être intégrées dans un plan d'action gouvernemental.

Chapitre 1

LA RÉALITÉ DES AÎNÉS QUÉBÉCOIS

LA RÉALITÉ DES AÎNÉS QUÉBÉCOIS

Afin de construire un Québec pour tous les âges, il est primordial de mieux comprendre les aînés d'aujourd'hui, tout en se préparant à accueillir ceux de demain. Les membres de l'équipe de travail estiment donc nécessaire de rappeler non seulement les principaux éléments associés à leur réalité, mais aussi les enjeux liés au vieillissement de la population québécoise. Cette partie ouvre la voie aux constats et aux pistes de solution établis lors des consultations ainsi qu'aux choix stratégiques présentés plus loin. Qu'il s'agisse de retraite progressive, de milieux de vie, de stéréotypes, etc., ces questions (et bien d'autres) seront abordées d'un point de vue théorique et statistique dans la première partie; elles feront également partie des constats et des problématiques qu'ont fait ressortir les participants lors des rencontres de consultation.

Le vieillissement de la population québécoise est déjà nettement perceptible, bien qu'il n'en soit encore qu'à ses débuts. Le Québec vit donc des changements démographiques majeurs qui auront de sérieuses conséquences pour chacune de ses régions. Ces changements interpellent chaque citoyen et l'ensemble de notre société. De plus, ils exigent du gouvernement qu'il adapte les programmes et les services publics offerts à la population. À titre d'exemple, une population vieillissante doit pouvoir compter sur un système de santé et de services sociaux capable de lui fournir les services qu'elle requiert – par exemple en matière de soins à domicile. Les personnes âgées ont des besoins spécifiques sur le plan de la sécurité publique, de l'habitation, du transport, de la culture et de l'éducation.

Esquissé dans une perspective globale, ce portrait des aînés québécois est tiré de données[4] actualisées de divers aspects traités dans le document du Conseil des aînés *La réalité des aînés québécois*, 2e édition. On y trouve un aperçu des stéréotypes et des attitudes négatives qui ont cours envers les aînés. On passe ensuite en revue les caractéristiques sociodémographiques des aînés du Québec. Puis, sont abordés tour à tour leur habitat, leur situation économique, leur état de santé et de bien-être, le vieillissement de la main-d'œuvre, la retraite et la contribution des aînés à la collectivité.

1.1 Profil sociodémographique des aînés

1.1.1 Qui sont les aînés?

De prime abord, il semble opportun de se poser la question : *quand devient-on vieux?* Jusqu'à maintenant, c'est l'âge, soit 65 ans dans un grand nombre de pays industrialisés, qui a été utilisé comme critère, indépendamment des taux de mortalité et de morbidité. Ce faisant, on confond toutefois retraite et vieillesse.

L'idée que 65 ans est l'âge idéal pour cesser de travailler est née à la fin du XIXe siècle (1884), lorsque le chancelier allemand Otto von Bismarck instaura le premier régime de retraite. Celle-ci fut arbitrairement fixée à 65 ans (rappelons qu'à l'époque très peu de gens vivaient jusqu'à cet âge, puisque l'espérance de vie à la naissance était de 37 ans). Cette référence arbitraire continue pourtant à dicter notre façon de concevoir la vieillesse. De nos jours, on ne devrait donc plus lier ainsi retraite et vieillesse, car l'âge de la retraite s'abaisse continuellement alors que le seuil de la vieillesse devrait augmenter avec l'espérance de vie.

De fait, la vieillesse ne débute manifestement plus à 65 ans comme autrefois, puisque ce n'est que tardivement qu'une partie importante de la population commence à connaître des pertes fonctionnelles, attributs physiologiques de la vieillesse. L'Institut de la statistique du Québec[5]

4. Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, 3e édition (à paraître).

5. Institut de la statistique du Québec (2004). *Vie des générations et des personnes âgées : aujourd'hui et demain*, vol. 1, 303p.

suggère, pour sa part, de recourir à des critères socioéconomiques pour définir le seuil du troisième âge. À titre d'exemples de tels critères, mentionnons le retrait du marché du travail ou le départ des enfants de la maison, deux événements qui se produisent assez tôt dans la vie. Selon ces critères, le seuil du troisième âge tournerait autour de 60 ans. Sur une base individuelle toutefois, tant les événements marquants de la vie que les signes physiologiques de la vieillesse peuvent se produire à des âges variés.

Néanmoins, étant donné que l'âge de 65 ans est associé au début de certains programmes de sécurité du revenu, et que c'est l'âge le plus souvent utilisé dans les comparaisons entre pays occidentaux, ce seuil conserve un sens certain comme début du troisième âge. Ce seuil a notamment la particularité d'être utile, mais il ne doit surtout pas occulter la non-homogénéité du groupe social qualifié d'« aînés ».

1.1.2 Portrait actuel des personnes de 50 ans ou plus

En 2004, la population âgée de 50 ans ou plus représente près de 2 500 000 personnes, soit près du tiers (32,6 %) de l'ensemble de la population québécoise. Ainsi, la vague des personnes âgées de 50 à 64 ans, qui rejoindra le groupe des aînés dans les prochaines années, comprend près de 1 500 000 personnes, comparativement à un peu plus de 1 million pour les personnes âgées de 65 ans ou plus.

TABLEAU 1

Répartition des 50 ans et 65 ans ou plus selon le groupe d'âge et le sexe, 2004

Groupes d'âge	Sexe					Population		
	Hommes		Femmes		Total	Total 50+	Total 65+	Total du Québec
	N	%	N	%				7 542 760
50-54	275 200	49,4	281 914	50,6	557 114	22,7		7,4
55-59	242 224	49,1	251 181	50,9	493 405	20,1		6,5
60-64	186 503	48,6	197 322	51,4	383 825	15,6		5,1
65-69	139 681	47,3	155 688	52,7	295 369	12,0	28,9	3,9
70-74	119 115	45,0	145 619	55,0	264 734	10,8	25,9	3,5
75-79	87 454	41,4	123 614	58,6	211 068	8,6	20,7	2,8
80-84	51 724	36,2	91 149	63,8	142 873	5,8	14,0	1,9
85-89	21 209	29,9	49 817	70,1	71 026	2,9	6,9	0,9
90+	8 453	22,8	28 566	77,2	37 019	1,5	3,6	0,5
Total 50+	1 131 563	46,1	1 324 870	53,9	2 456 433	100,0		32,6
Total 65+	427 636	41,8	594 453	58,2	1 022 089		100,0	13,6

Source : Conseil des aînés, tableau fait à partir de *La situation démographique au Québec, bilan 2004*, de l'Institut de la statistique du Québec.

1.1.3 Féminisation du vieillissement

Alors que dans l'ensemble de la population du Québec on trouve un nombre sensiblement égal de personnes des deux sexes, chez les aînés, les femmes sont fortement majoritaires. Ainsi, en 2004, chez les Québécois âgés de 50 ans ou plus, on trouve 46 % d'hommes et 54 %

de femmes; ceux qui ont 65 ans ou plus, quant à eux, regroupent 58 % de femmes par rapport à 42 % d'hommes. Ce phénomène va en s'amplifiant plus les personnes avancent en âge. La surmortalité masculine fait que moins d'hommes parviennent à l'âge de 65 ans et qu'à partir de cet âge leur mortalité continue à être supérieure à celle des femmes.

Par ailleurs, plus une personne vieillit, plus elle risque de vieillir seule. De fait, la proportion de personnes seules dans tous les sous-groupes d'âge va en augmentant. Il existe toutefois une différence fondamentale entre la situation matrimoniale des hommes et des femmes, les hommes âgés de 65 ans ou plus étant beaucoup plus susceptibles de vivre en couple que les femmes du même âge. Plus précisément, le taux de veuvage est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cela s'explique par la différence entre l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes.

1.1.4 Répartition régionale

La situation des aînés est très différente selon qu'ils vivent dans une région urbaine ou rurale, éloignée des grandes villes ou non. Le tableau suivant illustre la proportion d'aînés dans chaque région, de la région la plus « vieille » (qui compte la plus grande part de personnes âgées de 65 ans ou plus) à la plus « jeune ».

TABLEAU 2

Population de 65+ et 50+ des régions administratives du Québec, 2004

Régions	% des 65+ dans chaque région	% des 50+ dans chaque région
Mauricie (04)	17,0	38,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	16,7	39,3
Bas-Saint-Laurent (01)	16,1	37,6
Montréal (06)	15,0	32,1
Capitale-Nationale (03)	14,6	35,2
Estrie (05)	14,4	34,3
Centre-du-Québec (17)	14,2	34,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	13,7	34,0
Laval (13)	13,7	31,6
Chaudière-Appalaches (12)	13,6	33,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	12,2	31,1
Montérégie (16)	12,1	31,6
Laurentides (15)	11,5	30,5
Lanaudière (14)	11,3	30,7
Côte-Nord (09)	11,1	30,7
Outaouais (07)	10,7	28,9
Nord-du-Québec (10)	4,8	17,5
Ensemble du Québec	13,6	32,6

Sources : Conseil des aînés, tableau fait à partir de données de Statistique Canada, Division de la démographie, et de l'Institut de la statistique du Québec, Division de la méthodologie et des enquêtes spéciales

Nous avons aussi reproduit en annexe les proportions projetées de la population des 17 régions administratives du Québec, selon certains groupes d'âge, de 2001 à 2026. La répartition de la population en fonction de l'âge dans les différentes régions du Québec présente donc de grandes variations. De plus, il n'est pas réaliste de considérer les personnes âgées comme un groupe monolithique, compte tenu des réalités différentes vécues par les aînés et des régions qu'ils habitent.

1.1.5 Évolution du vieillissement au Québec

Ce n'est plus un secret pour personne, la population québécoise vieillit à un rythme assez rapide. La première cause de ce vieillissement est la baisse importante de la natalité au cours des années 60 et son maintien à un faible niveau par la suite. L'effet de cette faible natalité est d'autant plus déterminant qu'elle faisait suite au baby-boom, c'est-à-dire la forte natalité observée au Québec entre 1946 et 1965.

La deuxième cause du vieillissement de la population est l'allongement de l'espérance de vie. De fait, l'espérance de vie à la naissance des Québécois a progressé de façon significative depuis le début du siècle. En 1931, elle s'élevait à 56,2 ans chez les hommes et à 57,8 ans chez les femmes. Trente ans plus tard, en 1961, les chances de survie ont considérablement augmenté, respectivement à 67,3 et 72,8 ans. La progression n'a toujours pas cessé puisque, en 1998, l'espérance de vie était de 75,3 ans pour les hommes et de 81,3 ans pour les femmes.

De même, les projections sur l'espérance de vie à la naissance effectuées par l'Institut de la statistique du Québec montrent qu'en 2051 l'espérance de vie des femmes pourrait atteindre 88,7 ans, tandis que celle des hommes serait de 84,6 ans. En outre, on constate que l'écart entre l'espérance de vie des deux sexes s'amenuise avec les années en raison, notamment, du style de vie des femmes qui se rapproche de plus en plus de celui des hommes.

TABLEAU 3

Projections de l'espérance de vie à la naissance, Québec, 2001-2051

Années	Hommes	Femmes	Écart (F-H)
	(ans)	(ans)	(ans)
2001	76,5	82,0	5,5
2011	78,5	83,8	5,3
2021	80,3	85,2	4,9
2031	81,8	86,4	4,6
2041	83,3	87,6	4,3
2051	84,6	88,7	4,1

Source : Conseil des aînés, tableau fait à partir de l'édition 2003 des Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051 de l'Institut de la statistique du Québec.

Si on regarde plus précisément les projections de population selon l'Institut de la statistique du Québec, on note que les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteront plus du cinquième de la population québécoise en 2021, plus du quart en 2031 et près du tiers en 2051. Parallèlement, il y aura une diminution marquée de la proportion des 0-14 ans, proportion qui passera de 17,6 % en 2001 pour atteindre 12,8 % en 2051. De même, le groupe des 15-64 ans, dont la proportion est demeurée stable pendant plusieurs décennies, connaîtra une diminution de plus de 10 % entre 2001 et 2051.

TABLEAU 4

Proportions projetées de la population totale du Québec, selon certains groupes d'âge, 2001-2051

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou plus
	(%)	(%)	(%)
2001	17,6	69,3	13,0
2011	14,9	69,1	15,9
2021	14,4	64,3	21,3
2031	13,6	59,4	26,9
2041	12,8	58,8	28,4
2051	12,8	57,5	29,7

Source : Conseil des aînés, tableau fait à partir de l'édition 2003 des *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051* de l'Institut de la statistique du Québec.

Si on examine l'évolution des personnes âgées de 50 ans ou plus dans les prochaines décennies, on note que la plus grande proportion de personnes de 50-64 ans sera atteinte sous peu, soit en 2011, celle des 65-79 ans en 2031, alors que la proportion des 80 ans ou plus dans la population québécoise ne cessera d'augmenter jusqu'en 2051. Cette évolution se comprend aisément, puisque c'est la même génération que l'on suit à travers la population des aînés.

La forte progression des personnes de 80 ans ou plus est par ailleurs assez préoccupante, puisque l'on sait que la plupart des problèmes de santé susceptibles d'entraîner une perte d'autonomie surviennent à partir de 80 ans.

Il demeure important de comprendre que ce vieillissement de la population n'est pas un phénomène démographique transitoire qui s'estompera rapidement après la disparition des baby-boomers. La faiblesse persistante du taux de fécondité maintiendra un rapport élevé entre le nombre d'aînés et le reste de la population. Le prolongement de la vie jusqu'à un âge avancé ne fera qu'accentuer le phénomène du vieillissement de la société, et même une très forte immigration ne changerait pas véritablement le cours des choses à moyen et à long terme.

1.2 Stéréotypes et attitudes négatives envers les aînés

1.2.1 Stéréotypes tenaces

Le vieillissement est généralement défini selon un concept de diminutions ou de pertes et non comme un processus normal et graduel qui varie énormément d'une personne à l'autre selon le sexe, le revenu, la scolarité et le niveau d'intégration dans les réseaux familial, communautaire et social. De fait, les préjugés envahissent le discours moderne sur le vieillissement. Notre culture en est venue à établir une équation entre vieillissement et déclin, et à associer ce phénomène principalement à la deuxième moitié de la vie.

Pour certains, les aînés représentent un fardeau économique. À titre de contribuables et de consommateurs, les aînés fournissent pourtant un apport économique non négligeable. Parallèlement, les inquiétudes sur la solvabilité future des régimes de retraite et sur les coûts sociaux reliés au vieillissement, dont les médias se font l'écho, contribuent également à donner une image négative de la population âgée. Présentée de manière si sombre, la vieillesse paraît redoutable, voire menaçante.

Encore aujourd'hui, en 2005, le groupe des aînés est considéré, par l'ensemble de la population, comme un groupe homogène. Par conséquent, les individus de ce groupe font indistinctement l'objet des nombreux mythes ou fausses croyances qu'on appelle stéréotypes. Voici quelques exemples des principaux stéréotypes associés aux aînés :

- Les aînés sont riches.
- Ils représentent un fardeau économique pour les autres générations.
- Ils sont responsables de l'augmentation des coûts de santé.
- Ils tiennent mordicus à leurs habitudes de vie, ils sont dépassés et incapables de s'adapter au changement.
- Ils vivent isolés et souffrent de solitude.
- La majorité des aînés sont malades et ont besoin d'aide dans leurs activités quotidiennes.
- Ils sont séniles ou atteints de démence.

1.2.2 Principales attitudes négatives

À l'instar des stéréotypes, les attitudes négatives et biaisées envers les aînés et le vieillissement sont courantes au sein de la population. Elles sont influencées par de multiples facteurs tels l'âge, l'éducation et les médias.

Les attitudes négatives envers les aînés se révèlent dans des comportements qui faussent les relations avec eux. Les aînés sont plus particulièrement visés par l'âgisme, l'infantilisation et la gérontophobie que l'on constate dans la société.

L'**âgisme** est un ensemble d'attitudes négatives et de préjugés envers les aînés et le vieillissement. Les motifs de la discrimination à l'égard des aînés trouvent leur souche notamment dans la culture nord-américaine qui privilégie le dynamisme, la productivité, l'énergie et l'esprit d'entreprise. Ceux qui ne présentent pas ces caractéristiques sont généralement dévalorisés. Par conséquent, l'âgisme pousse certains à percevoir les aînés comme des gens inutiles et sans valeur et encourage ces personnes à éviter les contacts avec les aînés, à les prendre comme victimes ou à leur faire du tort, volontairement ou non, et ce, uniquement en raison de leur âge. Ces perceptions ont des conséquences très négatives sur la santé et le bien-être psychologique des aînés et peuvent encourager la négligence et la violence à leur égard.

L'**infantilisation** est une attitude discriminatoire qui pénalise les aînés, particulièrement ceux qui sont en perte d'autonomie ou qui se trouvent en situation de dépendance. Cette attitude se manifeste généralement par le tutoiement, l'utilisation d'un langage enfantin, minimisant ou même oppressant, la simplification à outrance des activités sociales ou récréatives et l'organisation d'activités qui ne correspondent pas aux besoins ou à la capacité des aînés.

La **gérontophobie** se traduit par une méfiance irrationnelle envers le vieillissement et la vieillesse, qui entraîne un blocage affectif et de la résistance à l'endroit des aînés. Des comportements hostiles et irritants, le refus, le mépris, l'apathie et l'insouciance à l'égard des aînés caractérisent la gérontophobie. Cette gérontophobie sociale pourrait bien être issue d'une gérontophobie individuelle où la peur de son propre vieillissement conduirait à condamner ceux qui le représentent.

1.2.3 Conséquences néfastes

Les stéréotypes et les attitudes négatives à l'égard des aînés sont des problèmes importants, notamment parce qu'ils nient les capacités réelles de ces derniers et affectent leur bien-être. Sans constituer des causes directes de mauvais traitements, ils peuvent néanmoins créer un climat propice à l'éclosion de situations de violence et d'abus à l'égard des aînés.

Notons cependant que les préjugés semblent évoluer avec les différentes générations qui accèdent au groupe des aînés. De fait, avec les années, la croyance populaire aurait fait passer les aînés de l'état de personnes fragiles et dépendantes à celui de personnes âgées à l'aise, vivant longtemps à la charge de l'État, dans une oisiveté improductive, drainant de façon importante les fonds publics au détriment d'autres cohortes. Qui plus est, ces deux visions, bien qu'opposées, semblent coexister dans l'esprit de bien des gens.

Par ailleurs, il faut souligner que les nouvelles générations d'aînés auront peu de choses en commun avec les générations précédentes. Ainsi, ces aînés auront eu des histoires très différentes, en particulier les femmes qui auront vécu à une époque plus individualiste, sur le plan de l'éducation, de la participation au marché du travail, de la consommation, de la dimension des familles ou de l'indépendance de tout ordre, dont l'indépendance financière.

En conclusion, on peut dégager quelques éléments sur les stéréotypes et les attitudes négatives envers les aînés :

- La tranche de population considérée comme étant des « aînés » est loin de former un groupe social homogène.
- Contrairement à la croyance populaire, les préjugés ne proviennent pas uniquement des plus jeunes, puisque les aînés eux-mêmes en ont les uns envers les autres.
- L'amélioration des connaissances par la sensibilisation et l'information est la clé du combat contre les stéréotypes et les attitudes négatives.

1.3 Milieu de vie des aînés

Comme pour l'ensemble des citoyens, le milieu de vie constitue pour les aînés un élément important de la qualité de vie. D'une part, on sait que le maintien de l'autonomie et du bien-être des aînés dans la collectivité dépend en grande partie de leurs conditions d'hébergement. D'autre part, on oublie trop souvent que le milieu de vie comporte une dimension affective : on est attaché à un voisinage, à des lieux que l'on connaît.

1.3.1 Milieux de vie naturels

La plupart des aînés désirent demeurer dans leur logis tant qu'ils en sont capables, étant donné qu'ils y vivent souvent depuis très longtemps. Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en 2004, 87,8 % des aînés demeurent dans un domicile conventionnel[6]. Plusieurs d'entre eux font toutefois ce choix avec une certaine appréhension, car pour demeurer le plus longtemps possible dans leur environnement naturel, ils sont conscients qu'ils devront trouver les services dont ils ont besoin.

De fait, une personne âgée devrait être en mesure de trouver, à des distances acceptables de son domicile, des services tels que lieu de culte, épicerie, banque, bureau de poste, transport (autobus ou taxi), médecin, etc. Mais actuellement, particulièrement dans les petites agglomérations et en région plus éloignée, il n'est pas sûr que l'on puisse trouver ce genre de services à proximité. Comme la majorité des aînés sont des femmes, que plusieurs d'entre elles vivent seules, ne conduisent pas de véhicule et ont souvent des revenus limités, on peut imaginer que si elles ne trouvent pas ces services près de leur demeure, elles devront déménager dans un environnement où elles les trouveront, généralement dans des villes à forte densité de population.

6. Par domicile conventionnel, on entend tout domicile à l'exception d'un CHSLD privé ou public, d'une résidence pour personnes âgées, d'une ressource intermédiaire ou d'une résidence d'accueil (ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale des services sociaux (DGSS)).

1.3.2 Milieux de vie substituts

Même si la grande majorité des aînés vivent dans un ménage privé, certains d'entre eux vivent dans des établissements. Le MSSS estime qu'en 2004, un peu moins de 4 % des aînés résident dans des établissements d'hébergement publics. Par contre, plusieurs aînés en perte d'autonomie doivent se tourner vers le secteur privé pour obtenir les services dont ils ont besoin, étant donné la pénurie de services adéquats de soutien à domicile et de places dans des établissements d'hébergement publics. En effet, depuis une quinzaine d'années, les résidences privées avec services pour aînés ont connu un essor considérable. Une proportion estimée à 7,9 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vit dans des résidences privées avec services. On évalue donc à plus de 80 000 le nombre de personnes qui vivent dans ce genre de résidence. Toujours selon le MSSS, moins de 1 % des personnes âgées habitent dans des CHSLD privés non conventionnés, des ressources intermédiaires et des résidences d'accueil.

Les municipalités devront dans l'avenir se préoccuper de plus en plus du secteur des résidences privées et s'assurer que ces dernières procurent à leurs pensionnaires un certain niveau de qualité de services. Déjà quelques municipalités l'ont fait avec des résultats plus qu'intéressants.

1.3.3 Accessibilité financière au logement

Un ménage qui consacre plus de 30 % de son revenu aux dépenses de logement peut connaître des difficultés d'accessibilité financière. La Société d'habitation du Québec[7] (SHQ) signale que les problèmes d'accessibilité financière au logement se concentrent majoritairement chez les locataires âgés, alors que 48 % des ménages locataires dont le soutien est âgé de 55 ans ou plus doivent consacrer plus de 30 % de leur revenu pour se loger, comparativement à 16 % chez les propriétaires dans la même situation. Cette différence dans l'accessibilité financière au logement peut de toute évidence avoir une incidence sur les besoins de soutien des aînés locataires et sur leur qualité de vie.

De même, la SHQ fait ressortir que les problèmes d'accessibilité financière augmentent avec l'âge du soutien de ménage. Par surcroît, on constate que l'effort financier des femmes atteint des taux plus élevés que ceux des hommes. Ces problèmes, prépondérants chez les aînés, nous rappellent que plusieurs personnes âgées sont pauvres, particulièrement les femmes vivant seules.

Il est à prévoir que, dans l'avenir, plusieurs choisiront des villes qui leur offrent plus de services, en l'occurrence les grands centres urbains. L'exode des aînés vers les villes pourrait donc être une réalité de l'avenir. De fait, il y a fort à parier que nous connaîtrons, dans les prochaines décennies, un mouvement inverse à celui que nous avons connu entre 1950 et 2000, soit un retour vers les centres-villes, où les services sont plus importants, par opposition aux périphéries des centres urbains qui se sont développées dans les dernières décennies.

La variable qui aura le plus d'impact, en ce qui a trait au logement, demeure sans contredit l'augmentation du nombre d'aînés dont les attentes et les besoins sont diversifiés. Leur nombre accru permettra de proposer de nouvelles solutions adaptées à différents créneaux du marché du logement. Il est primordial que l'on mette l'accent sur le soutien de la personne en perte d'autonomie dans son milieu de vie naturel, en lui fournissant des services de qualité et en offrant un soutien adéquat à ses aidants. Les aînés en perte d'autonomie qui choisissent de vivre en milieu de vie substitut doivent avoir accès à une gamme variée de milieux de qualité, peu importe leur revenu et le territoire où ils habitent. L'aîné doit aussi pouvoir garder la maîtrise de sa vie et participer activement à la création d'un milieu où sa vie aura véritablement un sens.

7. P. Viannay et F. Renaud, *Les aîné(e)s et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, Québec, Société d'habitation du Québec, collection Profil, 2000, 90 p.

1.4 Aperçu de l'état de santé et du bien-être des aînés

Le vieillissement de la population est très souvent mis en relation avec les coûts énormes des soins de santé. La tentation devient forte, pour certains, de culpabiliser les aînés en laissant entendre qu'ils abusent du système. L'organisation mondiale de la santé (OMS), pour sa part, définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

1.4.1 Principaux problèmes de santé chez les aînés

De façon générale, on peut s'attendre à une augmentation de la prévalence des problèmes de santé, en particulier des problèmes de longue durée, et ce, en raison du vieillissement de la population.

TABLEAU 5

Principaux problèmes de santé chez les aînés selon le sexe, Québec, 1987-1998

Problèmes de santé	Hommes (%)		Femmes (%)		Total (%)	
	1987	1998	1987	1998	1987	1998
Hypertension artérielle	19,2	30,8	33,6	41,8	27,6	37,1
Arthrite ou rhumatisme	27,2	24,9	40,1	42,1	34,7	34,8
Maladies cardiaques	22,9	24,3	20,1	22,3	21,3	23,2
Maladies de l'œil	-	15,2	-	25,4	-	21,1
Maux de dos ou de la colonne	8,2	13,3	11,7	17,6	10,2	15,8

Sources : Santé Québec, *Enquête Santé Québec 1987*, et Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*

Le tableau présenté ci-dessus fait état des cinq principaux problèmes de santé chez les aînés. On remarque que, en 1998, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à souffrir d'hypertension artérielle, d'arthrite ou de rhumatisme et de maladies de l'œil. On remarque également que depuis l'enquête de 1987 il y a eu une augmentation significative de la prévalence de l'hypertension artérielle et des maux de dos et de la colonne, aussi bien chez les hommes que chez les femmes âgés.

1.4.2 Problèmes de santé mentale

La dépression serait le problème de santé mentale le plus courant. De plus, la dépression est souvent sous-diagnostiquée et peu traitée chez les aînés, soit parce qu'elle est confondue avec d'autres maladies ou que les symptômes observés sont tout bonnement considérés comme faisant partie du vieillissement normal. Contrairement aux symptômes observés chez les adultes plus jeunes, la dépression chez les aînés se manifeste plus souvent par de l'anxiété, de l'agitation, des plaintes à propos de troubles physiques ou de mémoire.

Les troubles cognitifs sont un autre problème important de santé mentale chez les aînés. Certains troubles cognitifs sont temporaires et peuvent être traités alors que d'autres sont irréversibles, telles la maladie d'Alzheimer et les autres démences connexes.

En outre, on remarque que le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus qui sont atteintes de démence augmentera de façon inquiétante dans les 50 prochaines années. Ainsi, de quelque 77 000 qu'ils étaient en 2001, ils seront vingt ans plus tard près du double, pour atteindre plus de 300 000 personnes en 2051. Bien que 2051 paraît bien lointain, il faut comprendre que si aucun remède n'est trouvé d'ici là, c'est à un véritable fléau que nous devrons faire face.

1.4.3 Espérance de vie en santé

L'espérance de vie en santé constitue une mesure intéressante de la santé de la population, car elle combine les notions de durée et de qualité de vie. Le tableau suivant indique qu'à 65 ans une personne avait, en 1998, une espérance de vie de 17,9 ans. La moitié de ces 18 années est susceptible d'être vécue sans aucune incapacité, l'autre moitié avec une certaine incapacité : 3,4 ans avec une incapacité légère et 5,5 ans avec une incapacité modérée ou grave. Ces années seront davantage vécues à domicile (3,6) qu'en établissement (1,9). Ce sont bien entendu les femmes qui, ayant une espérance de vie beaucoup plus longue que les hommes (20 ans comparativement à 15,5 ans), risquent de vivre un plus grand nombre d'années avec une incapacité, soit 10,5 ans (comparativement à 7,1 ans).

TABLEAU 6

Espérance de vie en santé à 65 ans, selon le sexe et la sévérité de l'incapacité, Québec, 1986 et 1998 (en années)

Espérance de vie à 65 ans	Hommes		Femmes		Total	
	1986	1998	1986	1998	1986	1998
Espérance de vie totale	14,2	15,5	19,2	20,0	16,9	17,9
- Sans incapacité	8,6	8,4	10,3	9,5	9,5	9,0
- Avec incapacité	5,6	7,1	8,9	10,5	7,4	8,9
- Légère	1,9	3,0	1,8	3,7	1,9	3,4
- Modérée	3,7	4,1	7,0	6,8	5,5	5,5
- en établissement*	1,0	1,1	2,6	2,6	1,9	1,9
- à domicile**	2,7	2,9	4,5	4,1	3,7	3,6

* Cette catégorie comprend les institutions de santé et les résidences pour personnes âgées.

** En plus du domicile, cette catégorie réfère aux logements collectifs autres que les institutions de santé et les résidences pour personnes âgées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998.*

On note enfin que le nombre d'années susceptibles d'être vécues avec une incapacité modérée ou grave n'a pas bronché en douze ans, ce qui est encourageant. Mais il ne faut toutefois pas oublier que le nombre de personnes susceptibles de souffrir de cette incapacité augmentera de façon importante dans les prochaines décennies.

1.4.4 Consommation de médicaments

Les médicaments, utilisés de façon adéquate, constituent des moyens efficaces de soigner des maladies ou de maintenir une bonne qualité de vie chez les personnes atteintes de problèmes chroniques. L'amélioration continue de l'arsenal pharmaceutique est incontestable tant en ce qui concerne la variété des produits que leur efficacité.

Cependant, l'usage de médicaments peut, dans certains cas, être exagéré ou inadéquat. Ce problème, bien que constaté dans l'ensemble de la population, peut avoir des effets encore plus nocifs chez les personnes âgées, et surtout les très âgées, étant donné qu'elles éliminent plus lentement certains médicaments ou toxines en raison des changements physiologiques et de l'usage fréquent de plusieurs médicaments à la fois. D'ailleurs, on évalue que les effets médicamenteux indésirables sont de deux à sept fois plus élevés chez les personnes de plus de 65 ans par rapport aux plus jeunes.

1.4.5 Solitude et isolement

On évoque souvent la solitude et l'isolement des aînés. Pour plusieurs, « vieillir » signifie la perte de contacts sociaux. Il y a en effet des aînés seuls et isolés, mais ils ne forment pas la majorité. Le fait de vivre seul ne signifie pas non plus qu'on est abandonné à son sort, sans contacts sociaux.

Plusieurs causes peuvent expliquer la solitude de certains aînés. D'abord, on invoque l'avènement de la révolution industrielle qui les a écartés du marché du travail et les a empêchés par le fait même de développer des contacts sociaux; ces personnes sont ainsi devenues « collectivement solitaires », susceptibles de devenir individuellement solitaires à tout moment de leur vie. Par ailleurs, on observe que les aînés les plus affectés par la maladie, les aînés les plus pauvres de même que ceux qui n'ont pas été mariés ou qui n'ont pas eu d'enfants risquent davantage d'être isolés socialement et de manquer de soutien psychologique. Enfin, soulignons que l'isolement social est l'un des facteurs associés au phénomène des mauvais traitements chez l'adulte âgé.

1.4.6 Maltraitance et exploitation financière

Au cours de la dernière décennie, les abus commis à l'endroit des aînés sont devenus une question d'intérêt public. Pourtant, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau ni d'un mythe, mais plutôt d'une cruelle réalité trop souvent cachée et ignorée.

L'Organisation mondiale de la santé définit la violence envers un aîné comme « un acte isolé ou répété ou l'absence d'intervention appropriée dans le cadre d'une relation de confiance et qui cause un préjudice ou une détresse à la personne âgée ». Les abus peuvent prendre diverses formes : violence verbale, physique ou psychologique, exploitation matérielle ou financière, négligence, violation des droits ou abus social ou collectif.

Reconnaître et confier que l'on est victime de maltraitance est douloureux. Certains aînés se blâment pour les mauvais traitements reçus ou encore s'en veulent de les tolérer. Si l'agresseur est le soignant de la victime, il se peut que l'aîné cache la situation par peur de représailles, d'abandon ou d'institutionnalisation. Si l'agresseur dépend de la victime, l'aîné peut vouloir protéger son enfant ou prévenir la rupture familiale. La honte peut également jouer un rôle. Certains aînés ont même dit qu'ils ne souhaitent pas dénoncer la violence parce qu'ils ne veulent pas consacrer le peu de temps et d'énergie qui leur reste à des enquêtes et procès.

Les contacts sociaux sont donc le meilleur moyen d'assurer la sécurité des aînés. Ils soutiennent la personne âgée autant que le soignant et peuvent prévenir les risques d'abus.

1.4.7 Suicide

Le suicide des aînés est un phénomène important. Une des particularités du suicide gériatrique est qu'il entraîne plus souvent la mort : alors qu'il y a un suicide réussi pour cent tentatives dans l'ensemble de la population, cette proportion est de un pour quatre dans la population âgée[8]. Les hommes de 65 ans ou plus auraient davantage recours à cette issue fatale. Le veuvage serait un facteur de risque important chez les hommes âgés. De plus, on constate qu'une proportion considérable d'aînés qui se suicident souffrent de dépression. Certains facteurs sociaux contribuent à expliquer une partie du phénomène suicidaire chez les aînés : la pauvreté, la perte de statut et la tendance de notre société à accepter plus facilement le suicide d'un aîné.

---

8. R. Boyer et autres, *Les maladies mentales dans la problématique du suicide* [Mental disorders in suicide]. Research Report, 1994.

   J. L. McIntosh et autres, Epidemiology : « The variety and extent of suicidal behavior in adulthood », in J. L. McIntosh et autres, *Elder suicide: Research, theory and Treatment*, American Psychologica Association, p. 7-61.

1.5 Situation économique des aînés

Les messages véhiculés, tant par les décideurs de l'action gouvernementale que par la presse et la population en général, laissent souvent entendre que les aînés disposent d'une retraite bien assurée et qu'ils représentent le groupe de la population dont les revenus ont le plus augmenté au cours des dernières décennies. D'autres, au contraire, ont une vision particulièrement « misérabiliste » des personnes âgées de 65 ans ou plus. On entend alors parler « d'aînés abandonnés à leur sort dans des conditions de pauvreté extrêmes ». Qu'en est-il exactement?

1.5.1 Évolution des revenus de 1981 à 2000

Les revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus ont nettement progressé entre 1981 et 2000. La hausse de revenu atteint 28 %, comparativement à 20 % pour l'ensemble de la population âgée de 25 ans ou plus. Si l'on observe l'évolution par sexe, on note que, chez les hommes, plus l'âge est élevé, plus la hausse de revenu a été importante. Chez les femmes, ce n'est pas le cas. Celles qui ont 65 ans ou plus ont eu en moyenne des hausses inférieures à celles des autres catégories d'âge.

TABLEAU 5

Évolution du revenu total moyen en dollars constants de 2000, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1981-2000

Groupes d'âge	Hommes			Femmes			Total		
	1981 ($)	2000 ($)	var. (%)	1981 ($)	2000 ($)	var. (%)	1981 ($)	2000 ($)	var. (%)
25-34 ans	35 865	32 910	-8	15 587	22 905	47	25 673	27 992	9
35-44 ans	44 126	41 123	-7	17 698	27 320	54	30 831	34 298	11
45-54 ans	42 522	44 312	4	13 784	27 813	102	27 886	36 256	30
55-64 ans	33 178	38 389	16	10 820	20 795	92	21 339	29 645	39
65-69 ans	25 224	27 718	10	11 146	14 127	27	17 407	20 506	18
70-74 ans	19 018	24 678	30	12 957	15 841	22	15 710	19 828	26
75+ ans	14 693	25 630	74	13 059	16 462	26	13 648	19 768	45
65+ ans	20 258	26 066	29	12 328	15 592	26	15 636	20 024	28
Total	36 671	37 360	2	14 477	23 213	60	25 143	30 174	20

Source : tableau tiré de H. Gauthier et autres (2004). *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, vol. 1, collection Conditions de vie, 234 p.

Malgré ces augmentations, il importe de souligner que le revenu moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus (20 000 $) est nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population (30 000 $). Cette différence vaut aussi bien pour les femmes que pour les hommes. De plus, ces moyennes cachent des écarts importants entre les personnes, notamment la présence de poches de pauvreté, particulièrement chez les femmes vivant seules.

1.5.2 Sources de revenu à la retraite

Le système québécois de sécurité du revenu à la retraite a l'avantage d'être diversifié, c'est-à-dire qu'il repose sur plusieurs éléments. Notre système est composé de trois paliers :

1. le premier regroupe les *mesures d'assistance* administrées par le gouvernement fédéral, à savoir la pension de Sécurité de la vieillesse (PSV : allocation versée à tous les citoyens canadiens âgés de 65 et plus), le Supplément de revenu garanti (destiné aux aînés à faible revenu qui reçoivent la PSV) et l'Allocation au conjoint (versée aux 60-64 ans, qui sont veufs ou veuves) ou qui ont un conjoint âgé de 65 et plus qui reçoit la PSV);
2. le deuxième est celui du Régime de rentes du Québec (régime public d'épargne-retraite);
3. le troisième comprend les véhicules privés de retraite, à savoir les régimes complémentaires de retraite (RCR), qu'on appelle souvent régimes d'employeurs, et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Ces deux dernières catégories constituent des *mesures d'assurance* permettant aux particuliers de remplacer, à la retraite, une certaine portion de leurs revenus de travail.

Entre 1981 et 2000, le revenu en dollars constants des personnes de 65 ans ou plus a augmenté de 28 %. Les revenus du Régime de rentes du Québec (RRQ) et ceux qui proviennent des régimes privés de retraite constituent les deux principaux moteurs de l'accroissement du revenu des aînés entre 1981 et 2000. Les prestations aussi bien que le nombre de prestataires ont augmenté, et les augmentations ont été plus importantes chez les femmes.

Les sources de revenu des personnes âgées de 65 ans ou plus ont nettement évolué au cours des 20 dernières années et cette évolution se poursuivra dans l'avenir. De fait, il est à prévoir que les prochaines générations de retraités seront, dans l'ensemble, plus riches que les précédentes en raison, principalement, de la hausse de l'activité des femmes sur le marché du travail et de l'augmentation réelle des salaires d'une génération par rapport à une autre.

Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que les futurs retraités constituent un groupe moins homogène que les générations actuelles en ce qui a trait à leurs sources de revenus. En effet, les revenus provenant des régimes publics occuperont une moins grande place alors que ceux provenant des régimes privés seront plus importants. L'épargne privée, nécessaire pour alimenter les régimes privés, est cependant en grande partie volontaire. Cela soulève des inquiétudes relativement à l'inégalité des revenus et à la progression de la pauvreté chez les personnes âgées. D'autres facteurs sociaux importants, tels que l'évolution des divorces et des ménages constitués de conjoints de fait, le niveau d'éducation, ainsi que la diversité des scénarios possibles de retraite viendront alimenter cette diversité des revenus des retraités. En vivant plus longtemps, les futures personnes âgées seront susceptibles de connaître une variation importante de leurs conditions de vie au cours de leur retraite[9].

1.6 Vieillissement de la main-d'œuvre

L'un des secteurs où le vieillissement de la population aura beaucoup de répercussions est sans contredit le marché du travail. La discrimination envers les personnes de 50 à 64 ans à la recherche d'un emploi, les mises à la retraite de plus en plus précoces, le manque de mécanismes permettant la transmission des connaissances des travailleurs âgés, les tensions intergénérationnelles autour des emplois ne sont que quelques exemples de sujets de préoccupation. De fait, plusieurs ajustements seront nécessaires pour tenir compte de la nouvelle réalité que constitue la main-d'œuvre vieillissante.

9. G. Langis, « Les sources de revenu », chap. 5, dans H. Gauthier et autres, *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, vol. 1, Québec, 2004, p. 227-282.

1.6.1 Taux d'activité des travailleurs âgés de 50 ans ou plus

TABLEAU 7

Taux d'activité des personnes de 50 ans ou plus, Québec, 1951-2003

Années	Hommes					Femmes				
	50 ans ou plus				15 ans ou +	50 ans ou plus				15 ans ou +
	50-54	55-59	60-64	65+		50-54	55-59	60-64	65+	
	%					%				
1951	93,5	89,4	81,0	36,4	85,2	19,1	15,5	12,2	5,8	25,1
1961	88,3	85,2	73,7	27,5	77,3	26,7	23,3	17,3	7,3	28,2
1971	90,7	86,8	75,1	18,6	76,4	33,1	29,6	22,6	9,0	35,0
1981	88,0	81,5	66,0	12,3	77,1	44,3	32,2	20,4	4,0	47,8
1986	85,4	74,5	50,6	8,3	75,0	45,9	32,6	15,3	3,7	51,4
1991	84,4	72,8	42,3	7,5	73,2	58,5	36,0	18,2	2,0	54,5
1996	86,4	67,8	38,1	7,2	70,6	60,5	41,5	15,8	2,0	53,0
2001	85,2	66,8	42,5	6,5	70,9	68,9	44,1	17,8	2,0	56,6
2002	86,7	70,5	44,7	7,7	72,4	71,1	44,9	23,7	2,0	58,2
2003	87,4	73,2	46,7	8,7	72,6	75,4	51,7	24,3	2,6	59,7

Sources : 1951-1996 Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, 2e édition, p. 136.
2001-2003 données obtenues de l'Institut de la statistique du Québec

Depuis 1950, on constate une baisse régulière du taux d'activité des hommes dans tous les groupes d'âge. Cette baisse a été particulièrement rapide chez les 65 ans ou plus. À partir de 2002, on remarque toutefois une remontée des taux de l'activité masculine, pour tous les groupes d'âge, à partir de 50 ans. La tendance à la baisse des taux d'activité des hommes semble s'être inversée.

Chez les femmes des mêmes groupes d'âge, les taux d'activité ont suivi un mouvement différent, à savoir la poursuite d'une tendance à la hausse, amorcée déjà en 1950 (sauf chez les femmes de 60 ans ou plus). L'augmentation des taux de l'activité féminine a été particulièrement fulgurante et l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes s'est considérablement rétréci. En effet, en 1951, le taux d'activité des personnes de 50 à 54 ans était de 93,5 % chez les hommes et de 19,1 % chez les femmes. En 2003, pour le même groupe d'âge, les taux étaient respectivement de 87,4 % pour les hommes et de 75,4 % pour les femmes.

Les données des trois dernières années laissent donc entrevoir le début d'un renversement de la tendance des années 80 et 90 chez les hommes ainsi qu'une poursuite des tendances observées chez les femmes, même si l'ampleur de la progression pourrait diminuer. Ces tendances, si elles se poursuivent, pourraient atténuer les effets des pénuries prévues de main-d'œuvre.

On constate également une importante féminisation de la main-d'œuvre. Les femmes représentent, en 2001, 45 % de la population active. On note le même pourcentage chez les femmes âgées de 50 à 54 ans. Au fur et à mesure que vieillissent les femmes du baby-boom, qui ont eu, de façon générale, une activité importante sur le marché du travail, la féminisation de la main-d'œuvre vieillissante s'accentuera.

1.6.2 Pénurie de main-d'œuvre à l'horizon?

Le vieillissement de la main-d'œuvre et surtout le nombre important des retraites à prévoir au cours des prochaines décennies suscitent des craintes relatives à une éventuelle pénurie de main-d'œuvre.

En effet, l'inéluctable vieillissement de la population a aussi comme caractéristique de ralentir puis d'arrêter la progression de la population que l'on dit en âge de travailler, soit les 15 à 64 ans. On prévoit même, à partir de 2021, une réduction de la population de ce groupe d'âge. De plus, les statistiques des dernières années sur les taux de participation (voir tableau précédent) indiquent une réduction du taux d'activité global chez les hommes, ainsi qu'un ralentissement de la progression des taux de l'activité féminine, du moins jusqu'en 2001. Doit-on pour autant craindre une pénurie de main-d'œuvre?

Certains auteurs apportent des nuances. Ainsi, une étude de Gabriel Laroche[10] fait valoir divers arguments à l'encontre de ces craintes. D'une part, les taux d'activité des femmes, même s'ils n'augmentent plus au même rythme, n'en continuent pas moins d'augmenter. Et la poursuite du rattrapage des femmes est d'autant plus plausible qu'elles seront plus scolarisées. D'autre part, la légère remontée des taux de l'activité masculine, particulièrement chez les hommes de 55-64 ans, si elle se poursuit, gardera sur le marché du travail une cohorte plus nombreuse.

Il ne faut pas oublier non plus que le taux de création d'emploi au Québec a atteint des niveaux très élevés au cours des dernières années. Ces années fastes pour la création d'emploi ne devraient pas se poursuivre encore longtemps, réduisant ainsi les demandes de main-d'œuvre.

Un autre facteur qui doit être pris en compte est l'accroissement régulier du niveau moyen de scolarité de la population, en particulier chez les femmes. Le taux de personnes âgées diplômées va donc croître de façon importante. Or cette augmentation du nombre de personnes plus scolarisées parmi la population en âge de travailler est susceptible d'entraîner une augmentation de la population active, le taux de participation au marché du travail étant généralement en relation directe avec le niveau de scolarité atteint.

Par contre, Laroche[11] reconnaît qu'une pénurie pourrait se produire dans certains secteurs ou certaines professions. Par exemple, la proportion des 45 ans ou plus est supérieure à la moyenne de l'ensemble des professions dans les services d'enseignement et le secteur des services de santé et sociaux. Dans ces secteurs, par exemple, on pourrait connaître des pénuries de main-d'œuvre, « d'autant plus difficiles à contrer qu'elles mettent en cause des formations longues et à haut contenu de qualification dont le cycle d'acquisition s'étend sur de nombreuses années ».

1.6.3 Problématiques liées au vieillissement de la main-d'œuvre

En 1999, le Bureau québécois de l'année internationale des personnes âgées (BQAIPA)[12] a tenu des audiences sur le vieillissement de la main-d'œuvre québécoise. Ces audiences ont mis en lumière le fait que les travailleurs âgés de 50 ans ou plus qui perdent leur emploi ont énormément de difficulté à en trouver un autre, aux mêmes conditions salariales et dans leur champ de compétence, et ce, malgré toute leur expérience. Qui plus est, certains comités de sélection auraient des pratiques discriminatoires sur la base de l'âge.

10. G. Laroche, *Changement démographique et travailleurs hautement qualifiés*, Centre d'études sur l'emploi et la technologie(CETECH), série Études et analyses, Emploi-Québec, printemps 2003, 31 p.

11. Idem, p. 30.

12. BQAIPA, *Rapport des audiences publiques du BQAIPA sur le vieillissement de la main-d'œuvre*, tenues à Montréal les 14, 15 et 16 juin 1999, 2000, 37 p.

Les chercheurs[13] constatent que les travailleurs de 45 ans ou plus qui perdent leur emploi, particulièrement ceux qui sont peu scolarisés et ont travaillé toute leur vie dans un secteur aujourd'hui en déclin ou exposé à une forte concurrence internationale, risquent fortement de se retrouver dans des emplois précaires ou disqualifiés, ou encore sans emploi de façon définitive. On note également que la perte d'un emploi peut entraîner des problèmes comme la perte du respect de soi, un sentiment d'insécurité, l'ennui et l'isolement, qui peuvent avoir des répercussions sur la santé physique et mentale.

Les travailleurs de 55 ans ou plus peuvent aussi se retrouver en concurrence avec des retraités qui souhaitent augmenter leurs revenus de retraite, mais qui peuvent se contenter d'un salaire réduit, compte tenu du fait qu'ils reçoivent déjà une rente. D'autres travailleurs, incapables de se trouver un emploi, se tourneront vers le travail autonome, ou encore le travail au noir.

Les audiences du BQAIPA en 1999 avaient fait ressortir trois types de stratégies qui peuvent être adoptées par les employeurs pour composer avec le vieillissement de la main-d'œuvre. La première, une stratégie neutre, consiste à ne prendre aucune mesure particulière, à gérer les cas au fur et à mesure qu'ils se présentent. On trouve ensuite des stratégies directes ou indirectes d'élimination qui cherchent à inciter ou forcer les travailleurs plus âgés à partir, ou encore à faciliter leur départ. La diminution non justifiée des responsabilités, le refus d'investir dans la formation et le recyclage des travailleurs plus âgés, les primes de départ et les programmes de mise à la retraite anticipée sont des pratiques qui visent toutes, directement ou indirectement, à provoquer le départ du travailleur. La dernière stratégie encourage le maintien en emploi des travailleurs qui en manifestent le désir et qui ont les capacités physiques et mentales de le faire.

À l'époque, on estimait que les deux premières stratégies, témoignant d'un manque de gestion prévisionnelle du vieillissement de la main-d'œuvre de la part des entreprises, étaient les plus utilisées. Quelques années plus tard, si on ne peut parler d'une forte tendance à privilégier la troisième stratégie, on sent tout de même poindre une certaine préoccupation pour le maintien en emploi des travailleurs vieillissants.

De toute façon, les surplus actuariels des régimes de retraite qui ont permis de financer les mises à la retraite anticipée ont fondu comme neige au soleil. Le mouvement généralisé de mise à la retraite anticipée semble terminé.

1.6.4 Liens intergénérationnels

Le discours sur les travailleurs âgés est parfois mis en relation avec celui du conflit entre les générations. Ainsi, on a souvent entendu que la retraite des travailleurs vieillissants permettra aux jeunes d'accéder au marché du travail. Des travailleurs âgés sont incités à prendre leur retraite pour faire de la place aux plus jeunes. Pourtant, rien ne garantit que l'emploi libéré par un aîné sera comblé par un jeune. De même, on a plutôt profité de nombreux départs à la retraite pour abolir des postes et réduire les coûts.

1.6.5 Transfert des connaissances

Très peu d'organisations semblent avoir adopté des pratiques de transfert des connaissances. On réalise maintenant la perte d'expertise causée par les nombreux départs anticipés des dernières années. De fait, ceux-ci ont été fort coûteux pour certains milieux professionnels, sans compter qu'il n'y avait pas toujours suffisamment de jeunes formés et prêts à prendre la relève. La retraite précoce entraîne une perte de connaissances, la transmission du savoir-faire et de la culture d'entreprise étant vitale pour les organisations[14].

13. Idem.

14. Idem.

Le problème des travailleurs vieillissants risque d'être de plus en plus d'actualité. Heureusement, certaines préoccupations liées au vieillissement de la main-d'œuvre et à la retraite imminente de l'importante cohorte de baby-boomers commencent à se manifester.

1.7 Retraite

Le processus du vieillissement de la population s'accompagne d'un nombre grandissant de personnes à la retraite. De même, l'âge moyen de la retraite baisse continuellement depuis la Seconde Guerre mondiale. Il s'établit à 61,3 ans pour les hommes et à 60,8 ans pour les femmes en 2000. Des indications laissent toutefois entrevoir un léger redressement de l'âge moyen de la retraite, depuis deux ou trois ans. Si l'âge est évidemment associé à la volonté de prendre sa retraite, on remarque que les considérations familiales, les raisons de santé, le fait d'avoir épargné suffisamment d'argent et les programmes de retraite anticipée portent les personnes à prendre leur retraite.

1.7.1 Retraite anticipée

Le phénomène des jeunes retraités a acquis une certaine visibilité au Québec en 1997 lorsque le gouvernement a offert des programmes de retraite anticipée à de nombreux fonctionnaires. Plus de 30 000 personnes, dont certaines n'avaient que 55 ans et même moins dans certains cas, se sont prévalues de ces programmes jugés avantageux.

Un aspect moins connu de ce phénomène touche la cessation anticipée d'activité causée par des licenciements massifs ou des fermetures d'entreprises dans des secteurs en régression. Or, ces secteurs regorgent de travailleurs vieillissants, dans une proportion jusqu'à deux fois plus élevée que dans les autres secteurs. Une fois mis à pied, ces travailleurs auront énormément de difficulté à se replacer.

Préoccupée par l'avènement des retraites anticipées, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) s'est demandé ce qui pousse les gens à prendre plus tôt leur retraite[15]. Ainsi, beaucoup de gens qui choisissent de partir tôt à la retraite sont profondément influencés par les régimes de pension et les autres mesures sociales qui pénalisent financièrement la poursuite d'une activité. Le manque de souplesse dans l'organisation du travail de même que le manque de débouchés pour les travailleurs âgés s'avèrent aussi des facteurs déterminants. Si ces éléments entraient moins en ligne de compte, voire étaient éliminés, une part appréciable des candidats à la retraite choisiraient de travailler plus longtemps, optant pour un départ progressif.

1.7.2 Retraite progressive

Un programme de retraite progressive permet aux travailleurs de réorganiser leur fin de carrière en réduisant leurs heures de travail pendant un certain nombre d'années avant la retraite. Un tel programme peut prendre diverses formes : journées de travail abrégées, semaines de travail écourtées, congés prolongés, etc.

Il est difficile de cerner la raison précise pour laquelle, à ce jour, peu d'employeurs ou d'employés québécois ont envisagé la retraite progressive. Toutefois, on peut espérer qu'à mesure que les baby-boomers prendront leur retraite et que la pénurie de main-d'œuvre se fera davantage sentir dans certains secteurs d'activité, les employeurs seront plus nombreux à considérer une forme ou l'autre de retraite progressive afin de différer le départ définitif à la retraite d'employés productifs.

15. P. Hicks, *Le défi du vieillissement*, L'Observateur de l'OCDE, nº 212, 1998, p. 7-10.

1.7.3 Facteurs de réussite de la retraite

Les éléments qui favorisent une adaptation réussie à la retraite sont une bonne santé, un revenu suffisant et une vie satisfaisante en ce qui a trait à la famille, aux activités communautaires ou aux centres d'intérêt. Le fait de considérer la retraite comme une étape positive et normale de la vie et le fait de l'avoir préparée sont également des plus importants. La préparation doit se faire tôt, ne pas se limiter aux aspects financiers et privilégier la prise de conscience de la nécessité de se construire des points d'appui autres que le travail[16].

Par ailleurs, la tendance à associer la retraite au passage du milieu du travail à une vie exclusivement consacrée aux loisirs est en train de changer. De fait, plusieurs retraités optent aujourd'hui pour la reprise des études ou le bénévolat, alors que d'autres acceptent un travail rémunéré à temps partiel, que ce soit par intérêt ou par besoin. Car, la période euphorique qui suit immédiatement la retraite se transforme pour plusieurs en une période d'interrogation sur le sens à leur vie. Le travail rémunéré ou bénévole constitue alors une source de valorisation que l'on néglige souvent de reconnaître comme telle.

1.8 Apport socioéconomique des aînés

1.8.1 Aînés dans la famille

Lorsque l'on parle de famille, il faut d'abord se rappeler que ce sont les aînés qui, habituellement, en constituent le centre. En plus de pourvoir à leurs propres besoins, plusieurs aînés soutiennent leurs enfants de diverses façons, y compris par des contributions financières ou matérielles.

Lorsque l'aîné est autonome, sa sociabilité tend autant vers la famille que vers les sources non familiales (amis, voisins, membres de groupes communautaires). De plus, la solidarité s'exprime sur le mode de la réciprocité et la gamme des échanges de services est variée, en particulier à l'intérieur du cercle familial[17].

Par ailleurs, il importe de souligner que la famille est le pivot qui permet de soutenir à domicile les aînés en situation de dépendance. De fait, plus de 75 % des services requis par un parent âgé dépendant sont offerts par des aidants de la famille.

Enfin, soulignons que la génération sandwich, ces personnes prises entre les contraintes souvent conflictuelles des soins à prodiguer aux enfants et aux personnes âgées, risque de voir ses rangs grossir dans le futur. De fait, le vieillissement de la génération du baby-boom, la baisse de la fécondité et le report de la fondation d'un foyer sont autant de facteurs qui font en sorte que les membres plus âgés de la famille auront besoin que l'on s'occupe d'eux alors que les enfants feront encore partie du ménage.

1.8.2 Engagement social des aînés

Depuis plusieurs années, un nombre substantiel d'aînés et de retraités québécois militent et œuvrent pour plusieurs causes. De fait, le Québec compte des centaines d'associations et d'organismes qui réunissent des milliers de personnes âgées réunies dans des buts de socialisation et d'altruisme. Que se soit pour l'entraide envers leurs pairs ou envers d'autres groupes sociaux, ils s'engagent bénévolement dans la défense des droits ou encore participent à une multitude d'activités sociales[18].

16. Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA), *1999 et après : Les défis d'une société canadienne vieillissante*, Ottawa, gouvernement du Canada, 1999, 81 p.

17. J. Roy, *Solidarité horizontale chez les aînés*, La Revue canadienne du vieillissement, vol. 17, n° 3, 1998, p. 311-329.

18. Conseil des aînés. Vivre et vieillir dans sa communauté (à paraître).

Dans certaines organisations, les aînés sont majoritaires et constituent quelquefois la totalité des membres. Dans d'autres regroupements, bien qu'ils soient minoritaires, ils fournissent la majorité des heures consacrées au bénévolat. Certains organismes d'aînés destinent leurs activités uniquement à une clientèle âgée, d'autres sont de nature communautaire et interviennent dans tous les secteurs de la société.

On constate que les aînés consacrent au bénévolat beaucoup plus de temps (202 heures par année) que les autres groupes d'âge, mais qu'ils y participent en moins grande proportion (23 %).

Malgré tous ces exemples d'engagement social, on ne voit généralement pas les aînés comme des gens compétents ou productifs, leur apport à la famille et à la société passant inaperçu ou étant déprécié[19]. Lorsque certains aînés se voient reconnaître le mérite qui leur revient pour leurs réalisations, il arrive qu'on les considère comme des exceptions plutôt que d'y voir la preuve que les stéréotypes ne reflètent pas la réalité.

1.8.3 Participation économique des aînés

De grandes craintes circulent au sein de la société en ce qui concerne le fardeau économique que représentent les aînés québécois. Ces craintes sont alimentées par de fausses informations concernant les revenus des aînés, les énormes coûts engendrés par ces derniers, la pauvreté, l'insécurité et même la possibilité de crises économiques futures.

Les études socioéconomiques qui mesurent les conséquences du vieillissement démographique omettent souvent de considérer l'apport des aînés. Or, celui-ci n'est pas négligeable dans un pays comme le nôtre où le financement des programmes sociaux est principalement assuré par les fonds généraux des gouvernements.

De même, les aînés sont des consommateurs au même titre que les autres groupes de la population. Et s'ils n'ont plus de dépenses professionnelles, celles-ci sont largement compensées par une augmentation des frais rattachés aux loisirs et aux activités bénévoles ou familiales. Un certain nombre d'aînés contribuent à l'activité économique par des investissements tels que des placements, des obligations et des actions. Bref, grâce à leurs contributions fiscales, à leur pouvoir d'achat et à leurs investissements, les aînés participent au produit intérieur brut du Québec.

1.8.4 Contribution à la vie culturelle

Les aînés consacrent plus de temps libre à l'apprentissage, soit d'une façon informelle par des lectures ou par l'écoute d'émissions éducatives, soit d'une façon organisée en s'inscrivant à des cours dans des établissements d'enseignement ou dans des services de loisirs municipaux.

D'ailleurs, les programmes offerts dans les universités du troisième âge (UTA) sont de plus en plus populaires. De fait, le nombre d'inscriptions à l'UTA de Québec a connu une hausse constante au cours des vingt dernières années, passant de 569 à ses tout débuts en 1983, à 7072 en 2004-2005. De même, à l'UTA de Sherbrooke, qui offre ses activités pédagogiques grâce au soutien de 24 antennes universitaires dans onze régions du Québec, on note que le nombre d'inscriptions augmente constamment depuis l'automne 2001. Cette croissance, aussi occasionnée par l'arrivée de jeunes retraités, a récemment fait passer la moyenne d'âge des étudiants sous les 65 ans. En 2004-2005, on y comptait près de 12 000 inscriptions.

La contribution des aînés sur le plan culturel va au-delà de leur consommation en ce domaine; qu'on pense ici à leur propre apport culturel qui se manifeste par la diffusion de leur propre culture, de leurs expériences de vie, de leur histoire. En effet, les aînés créent et produisent des œuvres d'art, ils écrivent et laissent des témoignages d'histoire écrite, etc.

19. Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA), *La position du CCNTA sur l'image publique du vieillissement*, Ottawa, gouvernement du Canada, 1993, 32 p.

Les aînés font toujours l'objet de mythes et de croyances portant sur l'isolement social et la solitude, l'improductivité, le conservatisme et la passivité. Par conséquent, beaucoup de travail reste à faire pour saisir la vraie identité des aînés et leur riche contribution à la société.

Si l'on veut leur en donner les moyens, cette contribution ne pourra que se développer et se diversifier dans l'avenir. Le rôle utile, voire essentiel, que jouent les aînés dans le bon fonctionnement de la société mérite d'être mis en valeur et exploité davantage. Afin de construire un Québec pour tous les âges...

1.9 Profil socioéconomique des aînés du Nunavik

Une équipe de l'Université Laval[20] a récemment terminé un profil socioéconomique des aînés du Nunavik se fondant sur un recensement réalisé auprès de la population. Ce recensement a été effectué à partir des listes nominatives par village fournies par l'Administration régionale Kativik (ARK). Un total de 348 personnes ont été interviewées, soit 83 % des 419 personnes âgées de 60 ans ou plus[21]. La présente section reprend donc certaines constatations de ce travail.

1.9.1 Population

Au Nunavik, les personnes de 60 ans ou plus représentent 3,5 % de l'ensemble de la population. Il s'agit d'un écart important par rapport à l'ensemble du Québec où les 65 ans ou plus représentent 13,6 % de la population totale. Les femmes constituent 50,6 % des personnes de 60 ans ou plus, comparativement à 56,3 % pour l'ensemble du Québec. L'espérance de vie au Nunavik est de 66,7 ans, ce qui se rapproche davantage de celle observée dans les pays en développement que de celle des autres Québécois.

1.9.2 Langue et éducation

La très grande majorité des aînés du Nunavik, soit 97 %, parlent couramment et utilisent quotidiennement l'inuktitut. Quelque 86 % ne parlent aucune autre langue, alors qu'environ 11 % parlent aussi l'anglais. Et 53 % de ces derniers sont âgés de 60 à 64 ans.

Du fait de leur vie nomade, la majorité des aînés du Nunavik ne sont jamais allés à l'école ou n'ont pas terminé le cours primaire (87 %). Un petit nombre ont terminé le cours secondaire (2 %) ou ont obtenu une certification d'emploi (7 %). En comparaison, 36 % des aînés du Québec de 65 ans ou plus ont un diplôme d'études secondaires. On peut toutefois constater certains changements puisque la majorité des aînés parlant anglais et ayant réussi l'école primaire se situent dans le groupe d'âge des 60 à 64 ans.

1.9.3 Ménage et logement

Les aînés du Nunavik vivent en majorité dans des logements habités en moyenne par cinq personnes alors que seulement 6 % vivent seuls. Plus de 57 % des ménages dans lesquels vivent des aînés comptent cinq personnes ou plus, alors que quelque 10 % des ménages qui comptent des aînés habitent des logements où vivent dix personnes ou plus.

Les enfants de 18 ans ou moins sont nombreux dans les ménages des aînés. En fait, 83 % des aînés recensés ont déclaré avoir des personnes à charge (cette notion désigne une personne de moins de 18 ans pour qui le répondant paie le logement, la nourriture, les vêtements et les autres dépenses courantes).

---

20. Nick Bernard, sous la direction de Yves Duhaime, *Profil socioéconomique des aînés du Nunavik*, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval, juin 2005, 74 p.
21. Les résultats rendent donc compte de la réalité de ces 348 personnes.

Les 348 aînés de l'enquête habitent dans 289 logements privés. Plus d'un ménage sur deux habite un logement de trois chambres à coucher ou plus. Pourtant, le surpeuplement[22] touche 53 % des ménages, et ceux-ci se retrouvent dans tous les groupes d'âge, autant chez ceux qui tirent leur revenu de transferts gouvernementaux que chez ceux qui ont des revenus d'emploi. D'ailleurs, plus de 15 % des aînés sont en attente d'un logement social et plusieurs cherchent un logement plus petit et mieux adapté à leurs besoins.

1.9.4 Revenu

Le revenu moyen des aînés du Nunavik s'établit à 19 250 $, comparativement à un revenu moyen de 22 300 $ pour l'ensemble des aînés québécois. Cet écart de 13 % est d'autant plus important que les produits de consommation courante sont beaucoup plus chers dans cette région. Ainsi, le panier d'épicerie coûte 69 % plus cher au Nunavik. De plus, les ménages du Nunavik consacrent 44 % de leur budget à la nourriture. Dans ce contexte, l'écart de revenu au désavantage des aînés du Nunavik est encore plus lourd de conséquences.

Relativement à la distribution du revenu par sexe, on constate que le revenu moyen des femmes n'est inférieur que de 4 % à celui des hommes, une situation qui contraste avec celle de l'ensemble du Québec où les femmes ont un revenu inférieur de plus de 30 % à celui des hommes. On note aussi que le revenu moyen des aînés du Nunavik décroît avec l'âge.

La composition du revenu explique cet écart entre le revenu des plus jeunes et celui des plus âgés. Le revenu des aînés provient de trois sources principales, les revenus du marché pour 47 % (emploi, travail autonome, régimes de retraite privés, etc.), les revenus de transferts pour 45 % et les revenus d'activités coutumières 3 % (vente de gibier, de produits artisanaux, etc.). Ceux qui touchent des revenus d'emploi ont un revenu moyen de 28 360 $, alors que ceux qui tirent leurs revenus majoritairement ou exclusivement des transferts gouvernementaux ont un revenu moyen de 12 882 $.

Alors que 32 % des aînés ont tiré des revenus d'un emploi, près de la moitié de ceux-ci étaient âgés de 60 à 64 ans. Le nombre d'aînés tirant un revenu d'emploi diminue donc avec l'âge. À l'opposé, les transferts gouvernementaux sont de plus en plus importants à mesure que les aînés avancent en âge. Ainsi, les transferts constituent l'unique source de revenus pour 70 % des aînés. À ce sujet, il convient de souligner que les transferts gouvernementaux ne tiennent pas compte des prix à la consommation élevés au Nunavik, ce qui place les aînés de cette région dans une position désavantageuse par rapport aux aînés du Québec.

1.9.5 Nourriture

L'approvisionnement alimentaire des aînés repose sur deux types de réseaux, soit les réseaux organisés du marché et les réseaux familiaux et communautaires. Au Nunavik, on constate que, bien que le recours aux marchés organisés soit courant, le recours aux réseaux coutumiers est aussi fréquent. Ainsi, 70 % des aînés ont chassé ou pêché en 2004; les femmes représentent 43 % de ce groupe. De plus, 89 % de ceux qui ont chassé ou pêché ont partagé une partie de leur récolte à l'extérieur de leur ménage. La pratique des activités de chasse et de pêche décroît avec l'âge; toutefois, il n'y a que dans le groupe des 80 ans ou plus où moins de 50 % ont déclaré être allés chasser. Même s'ils ont accès à ces réseaux pour se procurer de la nourriture, seuls 63 % des aînés ont affirmé n'avoir jamais manqué de nourriture, 12 % en ayant manqué régulièrement ou souvent.

22. Statistique Canada parle de surpeuplement lorsqu'un logement est habité par une personne ou plus par pièce.

Ce profil socioéconomique des aînés du Nunavik fait ressortir de grandes différences avec les aînés du reste du Québec. D'une part, les aînés sont proportionnellement moins nombreux, en raison d'une espérance de vie plus faible et d'un taux de natalité plus élevé. En outre, leurs revenus sont plus faibles, du moins pour ce qui est des hommes.

Ils vivent moins seuls que les aînés du reste du Québec, mais plus souvent dans des logements surpeuplés. Ils disent également avoir plus de personnes à charge. Enfin, les paiements de transferts représentent une part importante des revenus des aînés du Nunavik. Toutefois, comme les prestations sociales ne tiennent pas compte du coût de la vie dans cette région, elles se révèlent largement insuffisantes et obligent nombre d'aînés à se tourner vers les réseaux coutumiers d'entraide pour leur survie matérielle.

Chapitre 2

LES RENCONTRES RÉGIONALES

LES RENCONTRES RÉGIONALES

Le chapitre précédent a présenté un bref portrait de la situation des aînés au Québec, dans le contexte de l'évolution démographique actuelle. Les sujets abordés dans ce portrait débordent le strict cadre établi pour la consultation. Toutefois, on peut constater que la grande majorité des questions abordées par les personnes rencontrées au cours des consultations régionales se retrouvent dans ce portrait de la réalité des aînés.

Le compte rendu des rencontres fera état des principales préoccupations des participants relativement aux trois thèmes qui leur ont été proposés. Les discussions étaient amorcées par une courte présentation de chacun des thèmes et de quelques questions. Le rapport ne reprendra pas les éléments de problématiques présentés aux participants. Il ne mentionnera que les questions qui leur ont été soumises.

Pour les deux premiers thèmes, le rapport résumera les principaux constats énoncés par les participants. Pour le troisième thème, les participants étaient invités à indiquer les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter. Le rapport résumera donc les échanges et les propositions de recommandations des participants. Compte tenu du nombre de rencontres qui se sont tenues et surtout des nombreuses heures de consultation, il est entendu que le présent rapport ne sera constitué que des principaux éléments apportés lors des rencontres de l'équipe de travail. Le rapport sera toutefois complété, en annexe 4, par un compte rendu de chacune des dix-huit rencontres, qui permettra de mettre en lumière certaines particularités régionales.

Les deux rencontres tenues au Nunavik ont été plus courtes et se sont déroulées sur un mode plus familier. Elles n'ont donc pas fait l'objet d'un compte rendu détaillé comme les autres rencontres. Nous ferons toutefois état des principales préoccupations qui ont été exprimées au groupe de travail.

2.1 Vieillissement et poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Sur ce thème, on posait aux participants les questions suivantes :

« Comment les aînés souhaitent-ils vivre leur vie et occuper leur temps? »

« Comment les générations montantes entendent-elles partager avec les générations plus âgées la vie au sein de la société québécoise? »

De façon générale, les aînés souhaitent continuer à vivre le plus longtemps possible autonomes, dans leur logement. Ils souhaitent continuer à être utiles à leur famille, à leurs proches, à leur communauté.

Dans toutes les régions, les participants étaient unanimes à reconnaître que les aînés ou les retraités avaient encore énormément à apporter à la société. Ils reconnaissent toutefois que tous les aînés ne peuvent ou ne veulent pas participer de la même façon. En effet, des différences en fonction notamment de l'âge sont évidentes. On n'a pas les mêmes besoins et les mêmes intérêts à 50, 60, 70, 80 ou 90 ans. Parfois, des problèmes de santé constitueront des limites. Mais de façon générale, on s'entend pour dire qu'« on vieillit comme on a vécu ».

Le marché du travail est souvent montré du doigt. Certains ont l'impression de s'être fait montrer la sortie et d'avoir dû partir à contrecœur ou sans être prêts. D'autres trouvent qu'il est difficile pour une personne âgée de plus de 50 ans de se trouver un emploi. Certains font valoir que les

connaissances et l'expertise perdues constituent de grandes pertes pour les entreprises et la société. Le retrait du marché du travail peut aussi entraîner des difficultés financières de même que des difficultés personnelles lorsque la transition n'est pas bien vécue. De façon générale, l'exclusion hâtive du marché du travail d'un grand nombre personnes demeure un problème important, tant pour les personnes vieillissantes que pour le marché du travail et la société en général.

Les participants ont rappelé les nombreuses contributions des aînés à la société. Ainsi, nombre d'organismes bénévoles pourraient difficilement fonctionner sans leur apport. Les aînés sont aussi très présents auprès de leurs proches, de plus en plus dans un rôle d'aidants naturels. Les diverses contributions des aînés sont, la plupart du temps, peu reconnues socialement.

Les participants ont fait part des nombreux préjugés dont sont victimes les personnes âgées dans la société. On signale également l'âgisme quasiment généralisé. Les préjugés et les stéréotypes empêchent la société de reconnaître à leur juste valeur les personnes plus âgées et d'utiliser leurs capacités et leur potentiel. Et ces stéréotypes nuisent aux aînés eux-mêmes, qui en viennent parfois à douter de leurs capacités. On s'interroge sur le fait que les personnes sont définies comme aînées de plus en plus tôt, parfois à partir de 50 ans, alors que l'espérance de vie est de plus en plus élevée.

Les rencontres ont fait ressortir une grande préoccupation intergénérationnelle. Les aînés veulent que les jeunes prennent leur place sur le marché du travail et dans la société. Par contre, ils estiment qu'il est important d'avoir l'occasion de transmettre leur savoir et leurs expériences. Le mentorat dans divers domaines est donc un moyen qui devrait être valorisé et favorisé. Les aînés souhaitent aussi que la mise sur pied d'activités réunissant des personnes de tous les âges soit favorisée et encouragée dans une grande variété de domaines.

Les rencontres ont aussi permis de rappeler certaines inquiétudes des aînés, qu'il s'agisse de la question des abus dont peuvent être victimes certains d'entre eux, parmi les plus vulnérables, de l'absence de contrôle des résidences privées, particulièrement des résidences de neuf personnes ou moins, ou de l'insuffisance des services de soutien à domicile.

2.2 Formes que peut prendre la participation des aînés

Les questions suivantes ont été posées :

« Quelles sont les formes de participation des aînés qui devraient être mises de l'avant et soutenues dans les milieux de travail, de l'éducation et de l'activité communautaire de même que dans la famille? »

« Comment pourrait-on développer davantage les liens intergénérationnels? »

« Dans quelles activités serait-il le plus propice de développer de tels liens? »

Sur ce thème, les participants ont fait valoir leurs idées sur les différentes formes de contribution des aînés à la société.

2.2.1 Contribution à la vie familiale

La famille constitue une valeur très importante pour une majorité d'aînés. Ils disent s'investir fortement auprès de leurs proches, qu'il s'agisse de leurs enfants ou de leurs petits-enfants. Il peut s'agir du gardiennage, de l'aide aux devoirs et aux leçons ou plus généralement du maintien de liens sociaux et affectifs combien appréciés. Les aînés sont aussi présents pour apporter du soutien à leurs enfants adultes (aide financière, hébergement temporaire, soutien affectif et écoute). Et ils exercent souvent le rôle de proche aidant auprès de leur conjoint ou d'un parent.

Certains ont fait remarquer qu'ils pouvaient avoir des difficultés à voir leurs petits-enfants, particulièrement dans le cas des familles où les relations sont plus difficiles.

2.2.2 Contribution à la vie communautaire et culturelle

Les possibilités d'engagement des aînés dans la vie communautaire et culturelle de leur milieu sont fort nombreuses. Il existe un grand nombre d'associations d'aînés, d'associations de loisirs ou d'activités, d'organismes communautaires aux clientèles variées, etc. Que ce soit pour défendre leurs droits, s'occuper des plus démunis, donner de leur temps pour contribuer au mieux-être de leur collectivité, les aînés ont beaucoup de choix et un grand nombre répondent « présent! ».

Certains ont toutefois mis de l'avant les frais parfois occasionnés par le bénévolat et qui devraient être pris en compte d'une façon ou d'une autre afin que la volonté des aînés de faire du bénévolat et de se rendre utiles ne soit pas brimée par un manque d'argent. On pense notamment au transport, surtout en région, ou encore à la nécessité de prendre des repas à l'extérieur.

2.2.3 Contribution à l'apprentissage des plus jeunes

Les aînés sont particulièrement conscients de l'importance des liens intergénérationnels et très intéressés à transmettre aux plus jeunes leur savoir, leurs expériences, etc. Certains offrent leurs services dans l'aide aux devoirs et aux leçons dans les écoles, d'autres dans des associations sportives. Plusieurs souhaitent avoir plus d'occasions de mettre à profit leurs expériences antérieures au moyen du *coaching* ou du mentorat. Ils souhaitent aussi s'engager dans des activités réunissant à la fois des jeunes et des moins jeunes.

On rappelle souvent les difficultés de mettre en relation les personnes disponibles pour du mentorat et du *coaching* et les personnes ou organismes qui pourraient en profiter.

2.2.3 Contribution à la vie sociale, économique et politique

Plusieurs aînés s'engagent dans des organismes socioéconomiques, qu'il s'agisse de caisses populaires, d'organismes de développement économique ou de loisirs, de conseils municipaux, de commissions scolaires. Dans ces secteurs également, les aînés estiment avoir beaucoup à apporter. Il faudrait donc solliciter et favoriser leur participation.

De façon générale, les aînés considèrent que leur participation aux différentes sphères de la société est peu reconnue. L'absence de reconnaissance de la participation réelle des aînés à la société contribue à alimenter les nombreux préjugés et les images négatives à leur endroit.

Que ce soit dans le cadre de contributions à la vie communautaire, culturelle, sociale, économique ou politique, les aînés estiment que ces engagements ne doivent pas être l'occasion de les exploiter ou de les utiliser à rabais.

2.3 Obstacles à la participation des aînés et solutions pour les surmonter

« Quels sont les principaux obstacles à la participation des aînés? »

« Quels sont les moyens à prendre pour les surmonter? »

Sur ce thème, les participants ont indiqué les obstacles susceptibles de limiter leur participation sociale. Les constats sont variés et résument bien l'ensemble des préoccupations des aînés.

Ainsi, parmi les obstacles mentionnés, plusieurs ont trait à une image généralement négative des aînés et du vieillissement. Cette image est abondamment véhiculée par les médias, mais aussi par les aînés eux-mêmes. De nombreux préjugés entretiennent cette image négative. Les représentations négatives des aînés leur nuisent lorsqu'ils souhaitent se faire une place dans la société, lorsqu'ils désirent entretenir des liens avec des plus jeunes, lorsqu'ils aspirent à transmettre leurs connaissances et leurs expériences. En fait, ils considèrent que c'est toute la société qui y perd quand, à cause des préjugés et de l'âgisme, elle se prive de l'apport d'une partie de sa population.

Les préjugés négatifs à l'égard des aînés sont souvent intégrés par les aînés eux-mêmes. Ces attitudes peuvent malheureusement les amener à se limiter, à déprécier ce qu'ils peuvent apporter à leur collectivité ou à la société. Par contre, d'autres aînés ont des contraintes physiques ou de santé qui doivent être prises en compte.

Les préjugés contribuent à creuser un fossé entre les générations. Les jeunes et les moins jeunes se connaissent mal et se privent de ce qu'ils pourraient s'apporter mutuellement.

On déplore la rigidité des structures du marché du travail. On pense d'abord aux entreprises et aux milieux du travail qui sont peu nombreux à avoir établi des mesures de retraite progressive, de travail à temps partiel ou à temps partagé, des programmes de mentorat ou de *coaching* qui pourraient intéresser des travailleurs vieillissants et certains retraités. On fait référence à certaines conventions collectives qui peuvent rendre difficile l'embauche de bénévoles ou de personnes au statut particulier. On mentionne également que certains régimes de retraite peuvent pénaliser sérieusement ceux et celles qui optent pour une retraite progressive ou le travail à temps partiel en fin de carrière.

Les obstacles mentionnés font ressortir l'absence d'une vision gouvernementale en ce qui a trait au vieillissement. Les programmes changent fréquemment et sont souvent difficiles à comprendre. Les orientations formulées relativement aux aînés sont souvent dispersées et surtout ne témoignent pas de la préoccupation d'aborder globalement la situation du vieillissement. L'étanchéité des programmes peut aussi être la cause d'incohérences difficilement justifiables. Ainsi, par exemple, des programmes accessibles aux personnes handicapées cessent de l'être lorsque la personne atteint 65 ans. De même, une personne handicapée, dans une situation donnée, pourra avoir droit à un programme auquel la personne âgée de 65 ans ou plus, dans la même situation, n'aura pas accès.

Plusieurs participants soulignent que les contraintes financières de plusieurs organismes communautaires rendent impossible le remboursement des dépenses des bénévoles. Cette situation peut rendre le bénévolat trop onéreux pour certaines personnes.

Les aînés qui souhaitent s'engager dans des activités de bénévolat ou encore de mentorat ou de *coaching* ne savent pas toujours comment ou à qui offrir leurs services.

On a mentionné les difficultés liées au transport, plus particulièrement dans les régions semi-urbaines. Ces problèmes peuvent constituer un obstacle majeur à la participation des aînés à la vie de leur collectivité.

Les participants ont attiré l'attention sur d'autres problèmes qui affectent les plus vulnérables d'entre eux. On pense ici à la pauvreté, aux abus à l'endroit des aînés, à la solitude et à l'isolement de certains.

La question du logement est également préoccupante, qu'il s'agisse de l'absence de réglementation et de contrôle dans les résidences privées, particulièrement dans les petites résidences de neuf personnes ou moins, du manque de places dans les CHSLD et, plus généralement, du manque de ressources pour les personnes en grande perte d'autonomie. On relève aussi l'insuffisance des services de soutien à domicile, ainsi que des services de répit, notamment pour les aidants naturels.

2.3.1 Situation particulière du Nunavik

Les aînés rencontrés au Nunavik ont exprimé, à l'instar des aînés des autres régions du Québec, une forte préoccupation à l'égard des liens intergénérationnels. Ils contribuent d'ailleurs largement à la vie familiale.

Toutefois, ces intérêts identiques se concrétisent d'une façon différente, propre aux aînés du Nunavik. Ainsi, ceux-ci sont fortement préoccupés par la transmission de leurs valeurs, de leur culture, de leur mode de vie ancestral. Encore plus que les aînés du reste du Québec, ils ont dû faire face à des changements majeurs dans leur mode de vie. Ainsi, la plupart d'entre eux ont connu la vie de nomade, avec les déplacements en traîneaux à chiens. Bien qu'ils reconnaissent que cette vie était dure, et bien qu'ils apprécient le confort des maisons, ils estiment que la sédentarité n'a peut-être pas permis la transmission de certaines valeurs propres au mode de vie traditionnel. Ils sont à même de constater le désarroi des plus jeunes devant tous ces changements et les difficultés inhérentes au passage rapide d'une société traditionnelle à un mode de vie plus « moderne ». Ils souhaitent donc aider leur société à conserver ses valeurs fondamentales.

Les aînés contribuent fortement à la vie familiale, le plus souvent de façon plus marquée que dans le reste du Québec. Ainsi, très peu d'aînés vivent seuls, la plupart habitant avec leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Ils sont donc nombreux à s'occuper quotidiennement de leurs petits-enfants. Mais surtout, ainsi que l'enquête l'a montré, ils sont très nombreux à assumer des responsabilités financières directes auprès de leurs enfants et petits-enfants. Étant donné leur faible revenu, cette situation leur paraît particulièrement inquiétante.

Les aînés ont justement parlé de l'insuffisance de leurs revenus, et plus spécialement des transferts gouvernementaux. La plupart reçoivent la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), mais certains reçoivent également des prestations du Québec. Compte tenu du coût de la vie dans cette région, il est évident que les prestations, égales à celles que reçoivent les aînés ailleurs au Québec, sont largement insuffisantes. Il y aurait donc lieu que les transferts gouvernementaux au Nunavik soient majorés en raison du prix des biens de consommation courante.

Plusieurs ont aussi indiqué avoir éprouvé des difficultés et subi de longs délais avant de recevoir les prestations auxquelles ils ont droit. On peut comprendre que plusieurs, ayant vécu selon un mode de vie traditionnel, n'ont pas en leur possession tous les documents nécessaires pour justifier leur admissibilité aux programmes gouvernementaux. Il serait essentiel que les gouvernements tiennent compte de cette situation et adaptent leurs exigences en fonction des réalités de la population du Nunavik.

2.4 Pistes de solution

Les pistes de solution formulées par les participants pour faciliter l'engagement social des personnes âgées peuvent être regroupées en fonction des interlocuteurs. Dans certains cas, elles dépassent le cadre strict de la participation sociale des aînés et s'inscrivent dans le contexte plus large de l'amélioration de la qualité de vie de ces derniers.

2.4.1 Au gouvernement

Sensibiliser les employeurs et les syndicats aux réalités des travailleurs vieillissants : élaborer et instaurer des mesures souples pour favoriser la retraite progressive, le travail à temps réduit, le travail à temps partagé ou les contrats temporaires, ainsi que des programmes de mentorat.

Valoriser la contribution des personnes âgées qui apportent de l'aide à leur famille. Il serait essentiel que la politique de conciliation travail-famille tienne compte de cette réalité, du moins pour ce qui est des personnes qui sont toujours sur le marché du travail. Pour les autres, il faudrait au moins prévoir des formes de reconnaissance, par exemple par des moments de répit occasionnels.

Réaliser une campagne de sensibilisation pour favoriser une image positive et réaliste du vieillissement.

Reconnaître financièrement certaines dépenses reliées au bénévolat. On pourrait par exemple prévoir, selon le cas, un remboursement ou l'octroi de crédits d'impôt.

Favoriser l'ouverture des divers milieux, écoles, garderies, entreprises, etc., aux aînés pour leur permettre de transmettre leurs connaissances et de jouer un rôle plus actif.

Créer des lieux qui favoriseraient les liens intergénérationnels.

Encourager et susciter des activités jumelant des jeunes et des personnes âgées.

Créer des lieux qui faciliteraient le jumelage des personnes disponibles pour du bénévolat ou du travail et des personnes, entreprises ou organismes à la recherche de services divers.

Accorder de l'aide pour la construction de maisons intergénérationnelles ou conviviales, notamment par la constitution de coopératives.

Améliorer l'organisation des loisirs afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins variés des personnes âgées.

Instaurer des programmes d'accueil pour les nouveaux arrivants, sous la responsabilité de groupes locaux d'aînés.

Élaborer une politique du vieillissement susceptible d'encadrer les actions gouvernementales relatives aux aînés et d'améliorer la cohérence des actions et des programmes gouvernementaux à l'endroit des différentes populations.

Favoriser la participation des aînés aux différentes instances décisionnelles de la société.

Assurer la survie des tables régionales de concertation des aînés.

Consolider le Conseil des aînés dans son rôle d'animation et de soutien auprès des Tables régionales de concertation des aînés.

Organiser un forum intergénérationnel.

Organiser des états généraux sur le vieillissement.

2.4.2 Dans les organismes qui accueillent des bénévoles

Reconnaître et valoriser la contribution des aînés et les solliciter à titre de personnes-ressources.

Faire connaître les besoins des aînés ainsi que les possibilités de travail bénévole pour eux.

Payer les frais de déplacement des bénévoles ou, à tout le moins, fournir des reçus officiels.

Donner de la formation destinée à rehausser l'estime de soi chez les aînés.

Favoriser le jumelage entre les personnes qui veulent s'engager et celles qui ont des besoins.

2.4.3 Dans les milieux de travail

Revoir l'organisation du travail pour faciliter la retraite progressive, le travail à temps partagé, le travail à temps partiel ou de type contractuel et le mentorat.

Développer la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et encourager des pratiques harmonisant les compétences et les besoins des travailleurs de tous les âges.

Sensibiliser tous les employeurs à l'importance d'offrir des ateliers de préparation à la retraite abordant divers aspects, financiers, sociaux, psychologiques, etc.

Favoriser l'embauche de personnes âgées dans des activités de soutien, dans les milieux éducatif, de la santé, économique, communautaire, etc.

2.4.4 Dans les médias

Véhiculer une image positive et réaliste des aînés et du vieillissement.

Utiliser des gens plus âgés dans les publicités.

2.4.5 Chez les aînés eux-mêmes

S'engager et se faire confiance.

Prendre leur place.

2.4.6 Dans la population en général

Encourager, reconnaître et valoriser la contribution des aînés.

Chapitre 3

LES RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

LES RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Conformément au mandat qui lui a été confié, l'équipe de travail a rencontré les aînés et, surtout, les a écoutés exprimer leurs préoccupations. Ils sont venus nombreux de toutes les régions du Québec. La participation aux consultations et surtout la richesse des échanges témoignent de la vitalité des aînés au Québec.

Les aînés ont exprimé clairement leur volonté d'être reconnus par l'ensemble de la société, de continuer à participer à la vie de la société et d'y faire valoir leurs compétences et leurs talents. Ils souhaitent que l'État les soutienne et les aide à prendre la place qui leur revient. Ils attendent aussi des autres acteurs de la société qu'ils leur permettent de prendre leur place.

De façon quasi unanime, ils ont indiqué leur intérêt pour le mentorat, pour le transfert de connaissances, pour les échanges intergénérationnels. Ils ont des choses à dire et souhaitent pouvoir le faire. Ils aimeraient jouer un rôle dans les établissements d'enseignement, dans les entreprises, etc., partout où ils pourraient être utiles. Un effort doit donc être fait pour les accueillir et leur ouvrir les portes.

Les préoccupations exprimées, si elles concernent bien sûr les aînés, débordent la perspective stricte de cette population et s'inscrivent de façon plus globale dans le contexte du vieillissement. Le rapport des membres de l'équipe de travail se situe donc dans la perspective du vieillissement, d'un point de vue à la fois sociétal et individuel.

Comme on l'a mentionné précédemment, les recommandations de l'équipe de travail proposent des solutions pour répondre aux préoccupations exprimées par les aînés rencontrés dans toutes les régions du Québec. Mais, par leur caractère structurant, elles devraient également inciter à amorcer des changements susceptibles de préparer la société à l'arrivée de la cohorte des baby-boomers parmi les personnes dites âgées. En effet, l'augmentation à venir du nombre de personnes âgées de 50 ans ou plus rend encore plus essentiel pour la société qu'elle se prépare à cette réalité, notamment en instaurant des mesures et des moyens pour encourager et faciliter leur participation sociale, économique et civique dans toutes les sphères de la société.

Avant les recommandations proprement dites, l'équipe de travail souhaite rappeler quelques préoccupations émergeant de la consultation et comportant un aspect structurant. Ces questions nous paraissent susceptibles d'amorcer des changements profonds dans la façon de prendre en compte le vieillissement au Québec.

3.1 Politique sur le vieillissement

Dans son document *Briller parmi les meilleurs*, le gouvernement du Québec avait désigné le vieillissement de la population comme un des défis majeurs de la société québécoise. Les forums tenus en région, le Forum des générations ainsi que la présente tournée de consultation régionale ont permis d'entendre les aînés. À chacune de ces occasions, ils ont fait part de leurs préoccupations et de leurs propositions. La valorisation des aînés, leur rôle, leur place dans la société et leur participation sociale sont les questions qui sont ressorties avec le plus de force.

Toutefois, tant les aînés que les autres participants ont fait part de divers problèmes qui devraient être pris en compte dans le contexte de l'augmentation du nombre de personnes âgées et du vieillissement de la population. Plusieurs ont aussi noté l'absence de cohérence et de direction dans les politiques relatives à ces questions.

L'équipe de travail estime donc que la préoccupation à l'égard des aînés et du vieillissement devrait se traduire dans une politique sur le vieillissement. Une telle politique devra nécessairement reconnaître clairement les aînés comme des citoyens à part entière. Elle devra aussi privilégier une approche inclusive plutôt qu'exclusive dans la définition des liens intergénérationnels.

La politique élaborée donnera le ton et l'encadrement nécessaires pour que les actions et mesures des ministères et organismes soient cohérentes et appropriées. Elle donnera également aux partenaires et à l'ensemble de la société un message clair, tout en témoignant de l'importance accordée à cette question.

En plus de favoriser la cohérence des actions gouvernementales relatives aux aînés et au vieillissement, cette politique devra se fonder sur une vision à long terme. Les consultations ont fait ressortir la nécessité de modifier les mentalités, de changer les façons de faire dans les entreprises, etc. De tels changements se produisent lentement. Il importe donc de définir des orientations claires et de fixer une cible vers laquelle convergeront les différentes actions.

Une politique sur le vieillissement établira au départ des objectifs ou des préoccupations qui devront être présents en amont des orientations choisies et éventuellement des moyens d'action retenus. Les orientations seront, par la suite, actualisées par différents moyens d'action dans de nombreux secteurs d'activité, qu'il s'agisse du revenu, du logement, du transport, des services de maintien à domicile, de la formation, des loisirs, du travail, de la retraite, etc.

Parmi les questions soulevées par les participants, l'équipe de travail en a retenu quelques-unes qui devraient être étudiées plus avant en priorité, notamment à la lumière des orientations de la politique du vieillissement.

Parmi ces sujets, il y a lieu de mentionner :

Le bénévolat : plusieurs participants ont indiqué que les organismes bénévoles ne sont souvent pas en mesure de rembourser les frais que les participants doivent supporter du fait de leurs activités bénévoles. Il peut s'agir de frais de transport, de repas à l'extérieur, etc. Il faudrait donc examiner la possibilité de rembourser les frais supportés ou d'accorder une reconnaissance de ces frais au moyen de la fiscalité.

Le logement : des personnes ont manifesté de l'intérêt pour la construction de maisons et de milieux de vie intergénérationnels. Elles ont également exprimé le souhait que les aînés soient consultés avant la construction des résidences qui leur sont destinées, afin que celles-ci répondent à leurs besoins.

Certains ont aussi abordé la question des résidences privées avec services, principalement dans la perspective de la mise en place d'un système obligatoire d'accréditation et d'inspection des résidences. Un tel système permettrait d'assurer une meilleure qualité de toutes les résidences et, par conséquent, de mieux protéger les personnes qui y habitent. On trouve aussi qu'il est important qu'un système d'accréditation des résidences relève d'un organisme unique, qui intégrera les différents aspects de l'accréditation, lesquels relèvent actuellement de plusieurs ministères, soit le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Par contre, il serait important que le système mis en place soit souple et assorti de mécanismes de suivi et de contrôle.

Le transport : pour les personnes qui habitent à l'extérieur des zones bien desservies par le transport en commun, la possibilité de se déplacer est essentielle pour participer à la vie de la collectivité. Les participants de plusieurs régions semi-urbaines ont mentionné des difficultés à ce sujet. La question du transport devra également être examinée dans les villes desservies par le transport en commun afin de s'assurer de répondre adéquatement à tous les besoins.

Le revenu : les statistiques indiquent que les revenus des personnes âgées ont augmenté proportionnellement plus que ceux de l'ensemble de la population. Cette réalité ne doit toutefois pas masquer le fait que le revenu des personnes âgées demeure largement inférieur à celui de l'ensemble de la population, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Les participants rencontrés ont aussi été nombreux à manifester de l'inquiétude à propos de leurs revenus, plus particulièrement dans le cas de rentes de retraite non indexées ou insuffisamment indexées. Cette situation est d'autant plus inquiétante étant donné que la retraite est susceptible de s'étaler sur plus de vingt ans.

La formation : à plusieurs reprises, on a souligné la nécessité que les intervenants dans le secteur de la santé et des services sociaux reçoivent une formation en gérontologie, pour être en mesure d'intervenir plus adéquatement auprès d'une population vieillissante.

Le transfert des connaissances et les liens intergénérationnels : les aînés ont été unanimes à manifester de l'intérêt pour des occasions et des possibilités de transmettre leurs connaissances ainsi que pour l'importance des liens intergénérationnels. Dans cette optique, les carrefours régionaux d'information (voir plus loin) pourront jouer un rôle. Toutefois, il y aura également lieu d'élaborer des outils, de prévoir des moments et des endroits propres à permettre et à favoriser ces transferts. Les aînés y accordent beaucoup d'importance. C'est toute la société qui y gagnera.

3.2 Mise sur pied de carrefours régionaux d'information

Les aînés ont manifesté une très grande volonté de participer, bénévolement ou autrement, aux activités de la société, et dans des sphères variées. Mais ils ont aussi mentionné la difficulté de connaître les besoins, les lieux où ils pourraient être utiles. Pour y remédier, une orientation majeure découlant des demandes des aînés est la mise sur pied, dans chaque région du Québec, d'un carrefour d'information où les aînés pourraient indiquer leurs disponibilités pour du bénévolat, du mentorat et du *coaching* ou encore du travail rémunéré. Les demandeurs de services, à savoir les employeurs, les associations bénévoles, les groupes communautaires, les milieux scolaires et autres feraient part de leurs besoins au même endroit. Par la suite, il y aurait un jumelage en conséquence.

On pourrait envisager que les Tables régionales de concertation des aînés, actives dans chaque région, participent à la mise sur pied et à la gestion de ces carrefours. Le maintien et le développement des Tables régionales de concertation des aînés s'avèrent donc d'autant plus nécessaires.

3.3 Souplesse plus grande du marché du travail

Au cours des dernières décennies, sous la pulsion de contraintes budgétaires et de taux de chômage élevés, de nombreux travailleurs ont quitté le marché de l'emploi pour prendre une retraite anticipée ou encore pour cause d'invalidité. Les aînés rencontrés ont toutefois été nombreux à déplorer ces situations. Plusieurs auraient apprécié sortir graduellement du marché du travail plutôt que de se faire montrer la sortie sans trop de ménagement.

Le vieillissement de la population signifiera l'arrivée de la retraite pour beaucoup de travailleurs. On prévoit même une pénurie de main-d'œuvre, du moins dans certains secteurs. Pour pallier cette situation et aussi pour favoriser un meilleur transfert des connaissances, le maintien en emploi de travailleuses et travailleurs vieillissants pourrait être une bonne solution. Mais cette possibilité se heurte à plusieurs obstacles, dont les pratiques de retraite anticipée de plusieurs entreprises, la diminution ou même l'absence de formation pour les travailleurs plus âgés, la rigidité des modes de prise de retraite ainsi qu'une culture de « Liberté 55 » fortement répandue.

Certains changements commencent cependant à se produire. Ainsi, on a noté une légère remontée des taux de participation des travailleurs de 55 à 64 ans. Toutefois, il faudrait adopter des mesures concertées plus énergiques pour véritablement infléchir le mouvement et surtout permettre aux travailleurs vieillissants de quitter le marché du travail quand et comme ils le souhaitent.

Dans un premier temps, il y aurait lieu de modifier certaines législations afin de supprimer les pénalités financières à la retraite progressive. Déjà, en 2002, le Conseil du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) avait émis un avis sur cette question[23]; il avait également rendu public une stratégie sur l'adaptation des milieux de travail au vieillissement de la main-d'œuvre. Ces travaux devraient servir de point de départ à des actions concertées relativement à cette problématique. Les participants aux rencontres de travail ont été unanimes à décrier la rigidité du marché du travail et à réclamer des changements.

Comme le suggère la Stratégie proposée par le CCTM, il y aurait lieu d'entreprendre des actions de sensibilisation pour tenter d'agir sur les attitudes et les comportements. Ces actions devraient viser les milieux syndical et patronal, de même que les travailleurs eux-mêmes.

Les écrits récents indiquent que la question de la rigidité des structures du marché du travail, notamment à l'égard des travailleurs vieillissants, se pose dans plusieurs pays industrialisés, dont les courbes démographiques suivent la même tendance que celle du Québec. Les autres pays constatent eux aussi qu'ils doivent infléchir la tendance aux retraites anticipées pour la remplacer par un prolongement de la vie au travail et encourager davantage la retraite progressive ou d'autres modes de participation à l'emploi.

Il s'agit donc d'un chantier que le Québec devra lancer, en concertation avec ses partenaires, en particuliers les syndicats et les employeurs.

3.4 Actions sur les stéréotypes

Les aînés rencontrés ont été unanimes à déplorer les préjugés et les images négatives à leur endroit. Ces perceptions négatives nuisent tout autant aux aînés qu'à l'ensemble de la société. Les membres de l'équipe de travail sont bien conscients que des perceptions ne peuvent être modifiées de force, instantanément. Revoir la place des aînés sur le marché du travail ou dans le milieu communautaire aura d'ailleurs un effet positif sur les préjugés et les stéréotypes.

Toutefois, il faudrait envisager des actions plus ciblées, par exemple la réalisation et la diffusion d'une étude sur la contribution économique et sociale des aînés. Une telle étude serait un atout dans une campagne de sensibilisation pour tenter de modifier les perceptions et les images négatives à l'égard des personnes âgées. En effet, une connaissance plus exacte de la véritable contribution des aînés à la société représenterait un argument de poids dans une éventuelle campagne contre les stéréotypes et les préjugés.

Les participants aux rencontres ont aussi souvent mentionné que l'ouverture des écoles et, de façon générale, des milieux d'enseignement aux aînés serait un moyen privilégié de contribuer aux changements des mentalités en permettant aux jeunes de voir des aînés actifs, porteurs de connaissances et d'expériences.

23. Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, *Avis du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre pour favoriser la prise de retraite progressive*, 2002, 5 p.

3.5 Réflexion éthique

Le vieillissement individuel et collectif suscite de nombreuses questions éthiques. Les décideurs, à de nombreux niveaux, risquent d'avoir des choix difficiles à faire, qu'on pense à l'euthanasie, au coût de certains médicaments ou de certaines interventions chirurgicales, au panier de services offerts en relation avec la capacité de payer de la société, etc. Une réflexion éthique permettrait de juger de situations concrètes, en fonction d'une conception du bien, s'appuyant sur l'ensemble de convictions que constituent nos valeurs morales.

Cette question a été abordée sous l'angle des valeurs au cours des rencontres de consultation. Les aînés se sont souvent montrés préoccupés par les valeurs proprement dites, mais aussi par les changements de valeurs dans la société. Dans cette perspective, les membres de l'équipe de travail souhaitent que la société québécoise se dote d'un mécanisme formel pour développer une réflexion éthique.

Le Conseil des aînés avait réfléchi, il y a quelques années, à la possibilité de créer un comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif; cette réflexion pourrait servir à actualiser ce dossier. Le Conseil suggérait alors la création d'un forum réunissant des hommes et des femmes de milieux, d'âges et de formation divers, dans le but d'échanger des idées et d'établir une position claire et raisonnée sur les questions d'ordre éthique concernant le vieillissement. En plus d'orienter des politiques de manière cohérente, ce comité serait en mesure de les légitimer sur le plan éthique.

3.6 États généraux sur le vieillissement

Les nouveaux paradigmes engendrés par le vieillissement de la population et le nombre élevé de personnes âgées devraient faire l'objet d'états généraux sur le vieillissement. Ils réuniraient, en plus de représentants des aînés, des experts de divers domaines et professions, des représentants des milieux gouvernementaux, patronaux, syndicaux, des participants des milieux associatifs et communautaires. Tous contribueraient à faire un état de situation sur le vieillissement et ses conséquences prévues et prévisibles.

À partir de cette vision commune, les discussions permettraient d'avancer des pistes de réflexion propices à une meilleure adaptation de la société québécoise au vieillissement de sa population, tout en favorisant la participation sociale de tous les membres de la société.

EN CONSÉQUENCE, L'ÉQUIPE DE TRAVAIL RECOMMANDE :

1. Qu'une politique gouvernementale sur le vieillissement soit élaborée en vue d'assurer la cohérence des lois et des actions du gouvernement relativement aux aînés et d'établir les balises essentielles à l'harmonisation des liens intergénérationnels;

2. Que, dans le contexte des changements démographiques actuels, cette politique intègre plusieurs éléments qui ressortent de la tournée de consultation, notamment :

   - l'aspect éthique du vieillissement individuel et collectif au Québec;
   - le transfert de la connaissance vers les générations montantes en accordant une attention spéciale au mentorat, au tutorat et au *coaching*;
   - les liens intergénérationnels;
   - le rôle et les pouvoirs des associations représentant les aînés;
   - l'organisation du bénévolat et des services d'aide, mettant à contribution les aînés en particulier;

- l'adaptation du marché du travail au vieillissement de la main-d'œuvre;
- l'habitation, le logement et les résidences pour personnes âgées;
- le transport collectif et individuel entre villes et villages;

3. Que des carrefours d'information régionaux et locaux soient constitués afin de mettre en relation les banques de ressources disponibles chez les aînés avec les personnes, entreprises ou associations susceptibles de les utiliser, et qu'à cet égard les tables de concertation des aînés soient mises à contribution;

4. Qu'une étude sur les considérations éthiques portant sur le vieillissement au Québec soit élaborée dans le contexte des travaux du Conseil des aînés relatifs au Comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif;

5. Que des outils destinés à étendre le mentorat, le tutorat et le *coaching* soient mis en place pour faciliter le transfert du savoir, particulièrement sur le plan régional, municipal, collégial et universitaire, ainsi que dans les organismes communautaires;

6. Qu'on donne suite aux recommandations contenues dans l'Avis du Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre pour favoriser la retraite progressive[24];

7. Que soit instauré un programme d'accréditation obligatoire des résidences privées pour personnes âgées tenant compte du bâtiment, des soins à donner, de la qualité de vie et de la sécurité des personnes, mais aussi de la prévention des incendies, et qu'à cet égard le programme « Rose d'or » existant serve de balise; que soient mises en vigueur des mesures pour la mise sur pied de comités de résidents;

8. Qu'une campagne de sensibilisation et d'information d'envergure nationale soit réalisée afin de promouvoir une image positive et réaliste du vieillissement;

9. Qu'à cette fin, soit notamment réalisée une étude sur la contribution des aînés à l'économie du Québec afin de faire un juste bilan des coûts et des bénéfices qui leur sont attribuables;

10. Que l'on instaure des formes de compensation financière ou que l'on modifie la fiscalité pour tenir compte davantage du soutien aux aidants dans les milieux familial, social, communautaire, bénévole ou de la formation;

11. Que l'on revoie l'organisation des sports et loisirs, particulièrement dans les municipalités, de façon à favoriser véritablement la pratique des sports, du conditionnement et des activités physiques par les aînés;

12. Que les groupements locaux d'aînés soient mis à contribution dans la mise en œuvre de programmes pour les nouveaux arrivants, tels les *Welcome wagons*, comités d'accueil ou comités de parrainage;

13. Que les intervenants et professionnels de la santé et des services sociaux reçoivent une formation en gérontologie;

---

24. Ces recommandations sont de : permettre le paiement d'une partie de la rente de retraite et l'accumulation de service aux fins du régime de retraite, simultanément, pendant la période de retraite progressive; permettre plus de souplesse dans le mode de versement de la rente et supprimer l'obligation d'une rente nivelée, particulièrement dans le cas de retraite progressive; permettre le paiement de bénéfices accessoires en cas de retraite progressive, tout comme il est permis de la faire pour la retraite anticipée; allonger la période admissible de salaire réduit pouvant être créditée au régime de retraite.

14. Que l'on organise des états généraux, ouverts et médiatisés, sur le vieillissement, réunissant notamment des experts de la démographie et de l'économie, des représentants d'associations représentant les aînés et les autres groupes d'âge, du monde du travail, des milieux de l'éducation et de la santé, des sports et loisirs, des groupes communautaires et des aînés de différentes cohortes d'âge;

15. Que les prestations gouvernementales versées aux résidents du Nunavik soient majorées pour tenir compte du coût de la vie beaucoup plus élevé dans cette région et que le gouvernement du Québec entreprenne des démarches à cette fin auprès du gouvernement du Canada, responsable du versement de la PSV et du SRG;

16. Que le gouvernement du Québec, en concertation avec l'Administration régionale Kativik, s'assure que les aînés du Nunavik aient un soutien administratif suffisant pour effectuer les démarches administratives relatives à la retraite et à l'inscription aux programmes de sécurité du revenu;

17. Que la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine assure la cohérence d'ensemble des programmes et des mesures instaurés par le gouvernement à la suite de ce rapport.

CONCLUSION

CONCLUSION

Les aînés ont exprimé leurs espoirs et leurs préoccupations au cours des consultations qui viennent de se terminer. Partout, ils ont manifesté une forte volonté de continuer à participer activement à la vie de la société, tant sur les plans familial et social que politique et économique. Bien sûr, ils reconnaissent que certains, plus âgés et en moins bonne santé physique ou mentale, peuvent être limités dans leurs capacités. Il n'en demeure pas moins que la grande majorité des aînés non seulement demeurent capables de le faire et souhaitent le faire, mais qu'ils ont acquis au cours des ans des connaissances et une expérience unique dans divers domaines, qu'il leur importe de transmettre aux générations montantes.

Les aînés reconnaissent, par ailleurs, qu'ils doivent être plus visibles et davantage ouverts, dans leurs actions, au développement de la société.

Pour leur part, les futurs retraités pourraient avoir des besoins différents, des attitudes différentes. En effet, ils ont un niveau de scolarité moyen plus élevé, les femmes de cette génération ont été beaucoup plus actives sur le marché du travail. Ce sont des personnes qui ont été plus sensibilisées à l'importance de la bonne alimentation et de l'activité sportive, qui ont eu moins d'enfants que leurs aînés.

Les recommandations de ce rapport, si elles proposent des mesures pour répondre aux besoins exprimés lors des consultations, s'inscrivent également dans une perspective de possibilités, d'ouverture, de souplesse. Dans ce sens, elles ont pour objet d'aider à préparer l'avenir et de répondre aux besoins des aînés de demain en leur proposant un plus grand éventail de choix, en leur ouvrant des portes, en accroissant leurs possibilités. Pour les Québécois et les Québécoises, quel que soit leur âge, il s'agit d'une question de respect.

Annexe 1

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Georges Lalande, Président	Président Conseil des aînés
Blanch, Ana Gloria	Directrice générale Casa CAFI
Boucher, Marc	Directeur Sécurité du revenu et Développement social, Ville de Montréal
Boyer, Ernest	Président FADOQ-Mouvement des aînés
Brault, Diane	Présidente provinciale AFEAS, Femmes en mouvement
Coallier, Jean-Claude	Directeur Université du troisième âge, Université de Sherbrooke
Copeman, Russell	Député de Notre-Dame-de-Grâce Président de la Commission des affaires sociales
Côté, Raymond	Président Sports Québec
Régis Labeaume	Président Fondation de l'entrepreneurship
Lalande, Paulette	Préfet MRC de Papineau
Proulx, Jacques	Président-fondateur Solidarité rurale du Québec
Salembier, Henri	Président Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)
Thibodeau, Nadyn	Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec

André Gosselin, vice-président de la Fondation de l'entrepreneurship, a participé à quelques rencontres, en remplacement de Régis Labeaume.

Nadyn Thibaudeau a remplacé François Massicotte, du Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec, qui n'était pas disponible pour la consultation.

Annexe 2

CALENDRIER DES RENCONTRES DE CONSULTATION

CALENDRIER DES RENCONTRES DE CONSULTATION

Samedi, 26 février	Lévis Chaudière-Appalaches
Dimanche, 27 février	Sainte-Foy Capitale-Nationale
Samedi, 5 mars	Victoriaville Centre-du-Québec
Dimanche, 6 mars	Sainte-Flore-de-Grand-Mère Mauricie
Samedi, 19 mars	Gatineau Outaouais
Dimanche, 20 mars	Val-d'Or Abitibi-Témiscamingue
Vendredi, 1er avril	Laval
Samedi, 2 avril	Saint-Sauveur Laurentides
Dimanche, 3 avril	Repentigny Lanaudière
Samedi, 9 avril	Roberval Saguenay–Lac-Saint-Jean
Vendredi, 15 avril	Montréal
Samedi, 16 avril	Boucherville Montérégie
Dimanche, 17 avril	Sherbrooke Estrie
Samedi, 23 avril	Baie-Comeau Côte-Nord
Dimanche, 24 avril	Carleton-Saint-Omer Gaspésie
Samedi, 30 avril	La Pocatière Bas-Saint-Laurent
Samedi, 7 mai	Montréal
Lundi, 9 mai	Chibougamau Nord-du-Québec
Jeudi, 9 juin	Kuujjuak Nunavik
Vendredi, 10 juin	Kangiqsujuak Nunavik

Annexe 3

PROPORTIONS PROJETÉES DE LA POPULATION DES 17 RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC, SELON CERTAINS GROUPES D'ÂGE, 2001-202

PROPORTIONS PROJETÉES DE LA POPULATION DES 17 RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC, SELON CERTAINS GROUPES D'ÂGE, 2001-2026[25]

Bas-Saint-Laurent (01)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	16,2	68,3	15,4	40,3
2006	14,2	68,9	16,9	42,4
2011	13,0	67,5	19,5	44,4
2016	12,6	63,9	23,5	46,1
2021	12,4	59,6	28,0	47,8
2026	11,9	55,3	32,8	49,3

Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	17,3	70,2	12,5	38,3
2006	15,2	70,3	14,5	40,8
2011	13,8	68,9	17,2	42,8
2016	13,5	65,8	20,8	44,7
2021	13,2	61,6	25,2	46,4
2026	12,6	57,2	30,2	48,0

Capitale-Nationale (03)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	15,3	70,7	14,0	39,8
2006	14,0	70,6	15,3	41,5
2011	12,9	69,2	17,9	43,2
2016	12,5	66,2	21,3	44,8
2021	12,2	62,9	24,9	46,3
2026	11,7	59,7	28,6	47,7

25. Source : Conseil des aînés, tableaux faits à partir de l'édition 2003 des *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*, de l'Institut de la statistique du Québec.

Mauricie (04)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	15,5	68,2	16,3	41,1
2006	13,7	68,5	17,7	43,0
2011	12,3	67,4	20,3	44,8
2016	12,0	64,4	23,7	46,4
2021	11,8	60,5	27,7	47,9
2026	11,3	56,5	32,2	49,3

Estrie (05)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
22001	17,8	68,2	14,0	38,9
2006	16,1	68,9	14,9	40,4
2011	14,9	68,0	17,0	41,9
2016	14,6	65,5	19,9	43,2
2021	14,4	62,7	23,0	44,5
2026	13,9	59,9	26,2	45,8

Montréal (06)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	15,8	69,2	15,0	39,2
2006	15,7	69,1	15,2	40,0
2011	15,2	69,1	15,7	40,6
2016	14,9	68,1	17,0	41,3
2021	14,6	66,8	18,6	42,1
2026	14,3	65,0	20,7	42,9

Outaouais (07)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	19,4	70,4	10,2	36,7
2006	17,2	71,5	11,2	38,3
2011	15,3	71,5	13,2	40,0
2016	14,8	69,2	15,9	41,5
2021	14,7	66,2	19,1	42,9
2026	14,4	62,9	22,7	44,2

Abitibi-Témiscamingue (08)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	19,7	68,9	11,4	37,0
2006	17,2	70,0	12,8	39,3
2011	15,1	69,7	15,2	41,3
2016	14,4	67,1	18,6	43,1
2021	14,3	63,0	22,7	44,7
2026	13,8	58,8	27,4	46,3

Côte-Nord (09)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	19,1	71,4	9,6	36,7
2006	16,8	71,4	11,8	39,1
2011	14,6	70,9	14,6	41,3
2016	13,7	68,3	18,0	43,2
2021	13,5	64,6	21,9	44,8
2026	13,2	60,7	26,1	46,3

Nord-du-Québec (10)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	29,5	66,2	4,3	29,1
2006	27,3	67,4	5,3	30,6
2011	25,2	68,2	6,6	32,1
2016	24,2	67,3	8,5	33,4
2021	23,9	65,6	10,5	34,6
2026	23,5	63,7	12,8	35,6

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	16,2	68,3	15,5	41,0
2006	13,5	68,6	17,9	43,6
2011	11,3	67,6	21,1	46,1
2016	10,5	63,8	25,8	48,3
2021	10,3	58,7	31,0	50,3
2026	10,0	53,7	36,3	52,0

Chaudière-Appalaches (12)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	17,9	69,3	12,9	38,3
2006	16,1	69,8	14,1	40,2
2011	14,9	68,7	16,4	41,9
2016	14,6	65,6	19,8	43,4
2021	14,4	62,2	23,4	44,9
2026	13,8	58,9	27,2	46,3

Laval (13)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	18,4	68,6	13,0	38,2
2006	17,0	68,6	14,4	39,7
2011	15,5	68,4	16,1	41,0
2016	15,1	66,8	18,0	42,2
2021	14,9	64,8	20,2	43,2
2026	14,8	62,2	23,0	44,1

Lanaudière (14)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	20,2	69,1	10,6	37,1
2006	17,7	70,4	12,0	38,9
2011	15,6	70,1	14,4	40,6
2016	15,3	67,5	17,2	42,1
2021	15,3	64,6	20,1	43,3
2026	15,1	61,3	23,6	44,4

Laurentides (15)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	20,1	69,1	10,9	37,1
2006	18,0	70,0	12,0	38,7
2011	16,1	69,8	14,1	40,3
2016	15,8	67,5	16,7	41,7
2021	15,7	64,8	19,5	42,8
2026	15,5	61,6	22,8	43,9

Montérégie (16)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	19,1	69,5	11,4	37,6
2006	17,2	70,0	12,7	39,3
2011	15,5	69,3	15,1	40,9
2016	15,2	66,8	18,0	42,3
2021	15,1	64,1	20,9	43,5
2026	14,8	61,1	24,1	44,6

Centre-du-Québec (17)

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	18,1	68,3	13,7	38,6
2006	16,4	68,8	14,7	40,3
2011	15,2	67,9	16,9	41,8
2016	14,8	65,3	19,9	43,2
2021	14,6	62,1	23,3	44,6
2026	14,0	59,1	26,9	46,0

Ensemble du Québec

Années	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Âge moyen
	(%)	(%)	(%)	(ans)
2001	17,6	69,3	13,0	38,5
2006	16,2	69,7	14,1	40,0
2011	14,9	69,1	15,9	41,4
2016	14,6	67,0	18,5	42,6
2021	14,4	64,3	21,3	43,8
2026	14,1	61,5	24,4	44,9

Annexe 4

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DE CONSULTATION, EXCLUANT CELLES DU NUNAVIK

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DE CONSULTATION, EXCLUANT CELLES DU NUNAVIK

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société
Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Lévis
Le samedi 26 février 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

La retraite est une nouvelle étape de la vie. Cette période fait partie de l'évolution normale de tout être humain. Vieillir signifie grandir en sagesse et en expériences de toutes sortes. Vieillir, c'est aussi faire de nouveaux apprentissages. Pour plusieurs citoyens, il s'agit d'une occasion unique qui permet de varier l'activité et de prendre des moments pour organiser leur emploi du temps à leur guise. La retraite, c'est la fin d'un emploi et non la fin de la vie.

Certains ont choisi ce moment pour cesser leurs activités professionnelles. D'autres y ont été forcés sans véritablement y être préparés. Le premier choc passé, ils ont vécu une nécessaire période d'adaptation, surtout pour ceux dont la vie professionnelle occupait une partie importante de la vie. La poursuite de l'activité personnelle et citoyenne est une occasion pour les retraités de continuer à mener une vie active en aidant les plus démunis, en s'occupant de leurs proches, en jouant un rôle auprès des jeunes ou de certains groupes sociaux et associations sportives, ou de diversifier leurs activités en se consacrant à leurs loisirs, à leurs passions ou encore en se lançant dans une seconde carrière. Les personnes à la retraite sont souvent tout aussi occupées que pendant leur vie active sur le marché du travail et parfois même plus.

Les préoccupations des retraités sont diverses et peuvent varier selon les groupes d'âge. Ainsi, les besoins et intérêts des personnes de 50, 60 ou 70 ans, etc. sont très différents.

Toutefois, pour vivre une retraite satisfaisante, certaines conditions sont essentielles. Il faut être en mesure de garder un rythme de vie équilibré. Savoir concilier les activités personnelles et les activités citoyennes est primordial. Un manque d'activités peut inspirer aux retraités un sentiment d'inutilité et d'ennui. À l'inverse, maintenir un rythme de vie soutenu risque de provoquer l'épuisement ou un désintéressement. Bien sûr, il faut aussi disposer de ressources financières suffisantes et jouir d'une bonne santé.

Plusieurs personnes à la retraite viennent en aide aux malades. En ce sens, la valorisation du rôle et du travail des aidants naturels est essentielle. Garder chez soi un proche, lui offrir l'aide et les soins nécessaires, lui permettre de vivre dans son milieu le plus longtemps possible sont autant de motifs qui devraient, selon l'avis de plusieurs, inciter les gouvernements à soutenir financièrement les aidants naturels, ce qui permet à l'État de réaliser des économies.

En tout temps, il est du devoir de tous de s'assurer de la qualité de vie des aînés. Chaque personne doit pouvoir vivre dignement et obtenir les soins appropriés qu'exige son état de santé. Malheureusement, on signale des cas d'exploitation. Des personnes âgées sont maltraitées par des proches. De plus, aucune réglementation ne s'applique aux résidences pour personnes âgées comptant moins de neuf pensionnaires.

Solutions et recommandations

Pour pallier certaines lacunes décrites précédemment, une intervention gouvernementale est recommandée afin de :

- Reconnaître la contribution considérable des aidants naturels et les soutenir financièrement afin qu'ils puissent offrir des soins appropriés aux personnes âgées souhaitant demeurer dans leur milieu;
- Adopter une loi protégeant les aînés contre les abus, la pauvreté, l'isolement, la mise en ghetto et la maltraitance semblable à la Loi sur la protection de la jeunesse;
- Inciter les municipalités à adopter des règlements relatifs aux services offerts au sein des résidences accueillant moins de neuf personnes.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Pour plusieurs, la retraite est l'occasion de prendre soin de leurs proches. Rendre visite à leurs petits-enfants, aider leurs enfants à accomplir leurs tâches quotidiennes, exécuter différents travaux, soigner des malades sont autant de façons d'apporter une contribution à la vie familiale.

La contribution à la vie communautaire et culturelle. Les aînés qui le désirent peuvent, par leur action, s'engager au sein d'organismes communautaires ou culturels et ainsi combler des besoins et contribuer au mieux-être de la population québécoise.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les jumelages jeunes – aînés peuvent donner de bons résultats. À titre d'exemples, les jeunes, étant généralement plus à l'aise avec les nouvelles technologies, peuvent former les aînés. À l'inverse, des expériences réalisées en milieu scolaire ont démontré que l'engagement des aînés dans les écoles peut être très profitable pour les jeunes. Les aînés possèdent des connaissances qu'ils peuvent transmettre à leurs cadets. Des retraités peuvent mettre à profit leurs expériences en offrant du mentorat ou de l'assistance professionnelle. D'autres participent à l'activité d'associations sportives ou préparent des cours de formation et des colloques. Les possibilités de participation sont multiples.

La contribution au développement économique et social. Plusieurs aînés participent au développement économique et social de leur milieu. Certains siègent aux conseils d'administration d'organismes de développement (ex. centres locaux de développement, chambres de commerce, Fondation de l'entrepreneurship) ou au sein des conseils municipaux ou comités de loisirs. Toutefois, certains ne s'engagent pas parce qu'il n'y a pas d'incitatifs. À cet égard, plusieurs regroupements éprouvent des difficultés à recruter des bénévoles, et des postes intéressants demeurent vacants alors que plusieurs retraités sont disponibles. C'est beaucoup de talents, de savoir-faire et de « vécus » perdus pour la société. La présence de personnes de différents âges apporte beaucoup et permet notamment de créer des ponts entre les générations.

Solutions et recommandations

Des mesures peuvent être prises pour encourager et soutenir la participation sociale et la contribution des aînés et des bénévoles actifs. À cette fin, il peut être souhaitable de :

- Sensibiliser les entreprises au fait qu'il faut permettre le travail à temps partiel;
- Inviter les entreprises à offrir des cours de préparation à la retraite aux personnes qui souhaitent se retirer afin qu'elles soient mieux outillées pour entreprendre cette nouvelle étape de leur vie;

- Favoriser le transfert des connaissances en encourageant le compagnonnage et le mentorat;
- Offrir des incitatifs financiers aux personnes qui souhaitent s'engager dans le bénévolat (ex. permettre, sur une base facultative, à ces personnes de contribuer à la Régie des rentes du Québec (RRQ), contribution gouvernementale à la RRQ équivalente à celle de l'employeur, programme visant à aider les personnes qui s'occupent d'un malade);
- Créer des comités de travail où seraient représentés des gens de tous âges qui pourraient trouver des solutions à leurs problèmes communs.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés :

- Des préjugés entretenus par des plus jeunes envers leurs aînés et, dans le même sens, une image négative des personnes âgées transmises par les médias;
- L'opinion qu'ont certains aînés d'eux-mêmes. Ils craignent d'être jugés, craignent de ne pas être à la hauteur, craignent le ridicule. Ils sont timides, craignent de ne pas être utiles, manquent de confiance en eux. En somme, ils s'imposent eux-mêmes leurs propres limites;
- Le manque de connaissances dans un secteur particulier. À titre d'exemple, les aînés sont moins habiles avec les nouvelles technologies de plus en plus répandues;
- Les limitations physiques de certains;
- Le nombre limité de bénévoles au sein des organisations fait en sorte qu'ils sont très sollicités. Cela risque de fatiguer ou de lasser certains bénévoles, entraînant comme conséquence l'abandon de certaines activités;
- Le peu de relève et, dans notre société plutôt individualiste, un faible encouragement à favoriser le bénévolat;
- Les réglementations rigides de certains organismes, comme les conventions collectives qui rendent difficile l'embauche de retraités;
- Les coûts associés à la pratique du bénévolat. S'engager au sein de sa collectivité occasionne des frais. Il faut se déplacer, se vêtir, payer ses repas, etc. Pour les personnes dont les ressources sont limitées, cela représente une contrainte non négligeable. Les organismes communautaires, recevant eux-mêmes un financement précaire, ne peuvent pas toujours rembourser les frais de leurs bénévoles;
- Le sous-financement des organismes communautaires rend difficile la prestation de services. De plus, le temps consacré à la recherche de moyens de financement par les dirigeants des organismes est considérable;
- Des mesures fiscales qui ne facilitent pas la participation des aînés;
- L'absence de transports en commun en milieu rural;
- Une faible participation des plus nantis de la société.

Solutions et recommandations

Pour faciliter la participation des personnes âgées, différentes solutions et recommandations sont formulées. Elles s'adressent tant aux gouvernements, aux organismes, aux médias qu'à l'ensemble des citoyens jeunes et moins jeunes.

Au gouvernement

- Assouplir certaines réglementations contraignantes (ex. conventions collectives du secteur public ou réglementations interdisant aux retraités d'occuper à nouveau un emploi dans les secteurs public et parapublic dans un délai de deux ans);
- Continuer d'être à l'écoute des besoins des aînés et déterminer des aides financières destinées aux bénévoles (ex. déductions et exonérations fiscales);
- Accorder des avantages fiscaux ou des subventions qui inciteront les organismes à embaucher des personnes âgées, à l'instar des personnes handicapées ou éprouvant des difficultés d'insertion;
- Financer de manière appropriée les organismes offrant des services aux plus démunis de la société;
- Valoriser la participation des aînés en publiant leurs bons coups, en leur rendant hommage et en reconnaissant leur contribution. Promouvoir le bénévolat auprès de la population, particulièrement auprès des jeunes afin de leur donner le goût de s'engager;
- Jouer un rôle d'influence et de sensibilisation auprès de la population en valorisant le rôle et la place des aînés au sein de la société et en encourageant les activités jumelant des jeunes et des personnes âgées (ex. aînés participant aux activités scolaires).

Dans les organisations qui accueillent des bénévoles

- Favoriser les conditions facilitant le développement d'un sentiment d'appartenance envers l'organisme d'accueil;
- Valoriser la participation des aînés en publicisant leurs réussites, en leur rendant hommage et en reconnaissant la portée de leur contribution;
- Faire connaître les occasions de participation et les nombreux besoins;
- Jouer d'influence pour recruter de nouveaux bénévoles;
- Prendre le temps de bien accueillir les nouveaux, les informer, leur donner la formation nécessaire, les accompagner pour faciliter leur intégration au sein de l'organisme;
- Aménager le travail de manière à conjuguer les besoins des bénévoles et ceux de l'entreprise.

Dans les entreprises

- Revoir l'organisation du travail pour permettre aux aînés de travailler à temps partiel;
- Manifester de l'ouverture envers les personnes qui désirent entreprendre une seconde carrière;
- Accueillir ces nouveaux travailleurs, les informer, leur donner la formation nécessaire, les accompagner pour faciliter l'intégration au sein de l'entreprise et enrayer les préjugés à leur égard;
- Valoriser leur contribution, leur expérience, leurs talents naturels et leur complémentarité avec les autres travailleurs;
- Être innovateur en encourageant de nouvelles pratiques permettant une harmonisation des besoins et des compétences des travailleurs de tous âges.

Dans les médias

- Donner une image positive du vieillissement de la population et des aînés actifs;
- Utiliser des gens plus âgés dans les publicités et démontrer leurs forces sociale et économique.

Chez les aînés eux-mêmes

- Se faire confiance, ne pas hésiter à offrir de l'aide, se faire connaître et reconnaître.

Chez les citoyens en général

- Être ouvert et à l'écoute des aînés et les encourager à demeurer actifs.

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Sainte-Foy
Le dimanche 27 février 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

Aujourd'hui, la notion « d'aîné » est souvent associée à la retraite, à l'inertie et au vieillissement, aspects négatifs et dévalorisants. Pour certains, il est donc honteux de vieillir. D'autres, en revanche, perçoivent la retraite comme une autre vie, une autre voie à explorer, une liberté d'action, une façon de prendre du temps pour soi, de faire ce qu'on aime, d'être utile pour la société, pour continuer à vivre, pour prendre soin de parents malades, etc. Aujourd'hui, grâce aux progrès de la médecine, les aînés sont également en meilleure santé.

Une distinction est nécessaire entre les niveaux d'âge, car les stades de la vie, les besoins et les intérêts diffèrent selon que l'on a 50, 70 ou 90 ans. Il existe quatre types de retraités, très différents les uns des autres :

1. Ceux qui désabusés ne veulent rien faire, mais exigent des services;
2. Les malades, qui ne peuvent rien faire et qui ont besoin des services;
3. Ceux qui veulent rendre service à leur famille ou à la communauté par le bénévolat;
4. Ceux qui veulent participer à la vie économique.

Ce dernier type de retraités peut éprouver des problèmes relatifs à la conciliation du salaire avec les revenus de retraite, ou encore à cause de clauses de conventions collectives. De plus, ce groupe préoccupe particulièrement les jeunes : les aînés garderont-ils leur emploi pour eux? Rejetteront-ils les jeunes? Partageront-ils ce qu'ils ont avec les autres?

L'exclusion professionnelle hâtive et massive crée un déséquilibre sérieux dans l'organisation du travail, dans la société et dans la vie économique québécoise. Elle est en outre perçue comme un gaspillage d'expérience pourtant nécessaire pour maintenir l'efficience du Québec. Au cours

des prochaines années, nombreux seront les départs à la retraite, et la ville de Québec sera particulièrement touchée. La mondialisation pourra représenter une menace si le Québec ne peut compter sur une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant. En ce sens, l'immigration pourrait permettre au Québec de pouvoir compter sur des travailleurs qualifiés.

La plupart des retraités s'occupent par le bénévolat au sein d'organismes communautaires qui ne survivraient pas sans eux. Ces organismes ont d'ailleurs souvent un rôle essentiel à jouer en ce qui a trait à la prestation de certains services de santé et de services sociaux. En outre, pour obtenir une place en centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD), l'état de santé de la personne doit exiger un certain nombre d'heures de soins par jour. Encore là, l'aide de bénévoles s'avère essentielle pour aider les personnes à domicile. L'expérience professionnelle des retraités reste très ancrée. Ces personnes constituent un bassin de savoir-faire qu'il est toujours possible de solliciter.

On note un phénomène inquiétant, soit l'appauvrissement des aînés qui recourent de plus en plus à l'aide sociale. On ne semble pas avoir prévu leur fragilisation, leur perte d'autonomie, l'arrêt de leur apport à la société. Les aînés feront donc face à la vulnérabilité et devront apprendre à recevoir. Des retraités infirmiers, même s'ils ont contribué toute leur vie au mieux-être des autres, s'inquiètent des soins qu'ils pourraient être appelés à recevoir, compte tenu de la dégradation de la salubrité et de la qualité des soins dans les hôpitaux. L'altruisme et la solidarité familiale comptent parmi les valeurs de plusieurs aînés qui peuvent s'actualiser dans le mentorat, le bénévolat, la politique, la défense des droits des aînés et des démunis, la transmission du savoir aux jeunes, l'aide à la famille, à la communauté et à la ville. Malgré cela, les aînés sont mal perçus par les jeunes, qui les prétendent dépassés et peu enclins au changement, outre qu'ils veulent tout diriger et prétendent tout savoir.

À cause de ces préjugés défavorables, les liens entre les générations sont souvent difficiles à tisser, car les jeunes craignent que la présence des aînés sur le marché du travail restreigne leurs possibilités d'emploi. Par contre, des travailleurs plus âgés se retirent de plein gré du marché du travail pour laisser leur place aux plus jeunes, mais ils souhaitent demeurer autonomes et conserver leurs acquis.

Solutions et recommandations

- Fonder une coopérative pour aider les aînés en perte d'autonomie;
- Prévoir des mesures pour pallier l'appauvrissement des aînés avant qu'ils ne recourent à l'aide sociale;
- Implanter un programme de retraite progressive et de préparation à la retraite;
- Aménager des programmes d'intégration professionnelle adaptés aux aînés;
- Représenter toutes les catégories d'âges à tous les paliers de gestion pour créer des liens;
- Intégrer dans les programmes l'aspect de la vie économique des aînés;
- Concilier la politique des salaires et des revenus de retraite ainsi que du travail et de la syndicalisation des retraités;
- Assouplir la Loi 611 pour que les grands-parents récupèrent le droit de voir leurs petits-enfants;
- S'assurer que tous les groupes d'âges ont leur place dans la fonction publique;
- Assurer un suivi des réalisations de la ville de Québec pour ses aînés;
- Créer des occasions de tisser des liens entre les générations par des rencontres aînés-jeunes.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Le travail de l'aidant naturel se fait en silence en sacrifiant argent, temps et énergie aux services de la famille immédiate ou élargie. Le rôle de l'aîné est capital auprès de ses enfants et de ses petits-enfants. Sa résidence devient vite la garderie, le logement de secours en cas de divorce ou de désastre, le lieu des événements festifs qui permettent parfois d'unir plusieurs générations. Actuellement, la dépendance envers l'aîné s'accroît. Malgré leur grande générosité et leur hospitalité, les aînés désirant maintenir des liens avec leurs petits-enfants se heurtent aux lois complexes et parfois se sentent traités comme des criminels par la DPJ, qui impose des visites accompagnées d'une tierce personne et pour de courtes périodes.

La contribution à la vie communautaire et culturelle. Les aînés bénévoles sont sollicités de toutes parts pour être des administrateurs communautaires visant l'aide aux aînés ou aux autres. Le bénévolat n'est pas gratuit et coûte cher à celui ou celle qui s'y consacre, car les personnes sacrifient parfois leurs propres activités pour le bien des autres. Les aînés bénévoles commencent à souffrir d'appauvrissement et ils ont besoin que les organismes communautaires remboursent au moins leurs frais de transport. Les bénévoles et les travailleurs à temps partiel des organismes communautaires ont des fonctions moins intéressantes que les travailleurs rémunérés à plein temps, ce qui peut les démotiver. Certains aînés sont isolés de leur famille et de ce fait, tellement vulnérables qu'ils sollicitent de leurs voisins ou de la communauté de l'aide pour rédiger leur testament ou leur mandat d'inaptitude. Par la formation et les liens tissés grâce à Internet et les médias du monde entier, l'Association des aînés transmet ses connaissances et peut faire beaucoup pour la communauté.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les fonctionnaires et les professionnels retraités de l'Administration publique du Québec ainsi que les professeurs retraités de l'Université Laval constituent un bassin d'excellents spécialistes prêts à aider les jeunes entrepreneurs et à les conseiller en qualité de mentors, en dépit des préjugés défavorables que les jeunes entretiennent à leur égard. Des expériences positives ont été vécues dans certains établissements scolaires, comme l'intégration d'aînés aux récréations des élèves, ce qui contribue à créer des liens entre les générations. À l'instar des États-Unis, la création officielle d'un *grey power* au Québec pourrait aussi s'avérer des plus riches pour le transfert de connaissances vers les jeunes générations.

La contribution au développement économique et social. Malgré de solides acquis professionnels découlant de formations universitaires et d'expériences pratiques dans le monde entier, certaines femmes âgées voient des hommes plus jeunes et sans formation prendre leur place, écartant ainsi tout transfert de connaissances et toute possibilité de seconde carrière. La retraite et l'âge sont des barrières réelles à l'emploi et à l'intégration sociale des aînés. Les retraités pourraient aider à fonder des entreprises dans la région de Québec, ville où la moyenne d'âge est une des plus élevées au Canada et où le vide produit par la perte de spécialistes risque de ne plus être comblé d'ici quelques années. Muni d'une charte québécoise, le Service d'aide aux gestionnaires et entrepreneurs (SAGE), avec ses 40 mentors bénévoles, a apporté une contribution considérable à la vie économique de la capitale nationale. En milieu de travail, le mentor est très sollicité par le patron. En effet, puisque les jeunes sont nombreux, ce mentor devient la force de l'entreprise et exerce une fonction intéressante, mais il ne doit jamais oublier que le jeune a droit à l'erreur. Les aînés ayant survécu à des maladies graves ne sont plus assurables, et deviennent du même coup difficilement employables; ils deviennent parfois victimes de rejet et peuvent connaître la pauvreté.

La contribution à la vie politique. Des aînés participent activement à la vie collective à titre d'élus. Par leur engagement et leur dévouement, ils défendent les intérêts de leurs concitoyens au sein d'un conseil municipal ou d'un conseil des commissaires.

Solutions et recommandations

- Accorder des exonérations fiscales pour encourager la pratique du bénévolat chez les aînés;
- Autoriser l'accès des aînés aux écoles et aux garderies pour transmettre leurs connaissances;
- Prévoir des programmes de réinsertion sociale pour les aînés survivant à des maladies graves, semblables aux programmes dont profitent les prestataires de l'aide sociale ou les handicapés;
- Concevoir un guide à l'intention des jeunes pour qu'ils s'engagent dans la société;
- Constituer un comité d'aînés et de jeunes rémunérés à contrat, dont l'objectif serait de sonder la population sur leurs besoins;
- Créer des relais tenant compte des caractéristiques des groupes d'aînés pour tisser une solidarité entre les générations faite de confiance aînés et jeunes et pour leur permettre d'échanger leur expérience respective;
- Déceler en urgence les barrières à l'emploi pour éviter les pénuries éventuelles de travailleurs;
- Permettre aux aînés désirant rester professionnellement actifs de demeurer au travail en enlevant les barrières administratives à l'emploi;
- Constituer un *grey power* pour avoir une force d'action des aînés commençant par une équipe de *benchmarking*, semblable au groupe américain;
- Assurer la représentation des femmes dans les comités;
- Inciter les municipalités à autoriser la construction d'habitations destinées à toutes les générations ou conviviales;
- Encourager la fondation de coopératives (maisons conviviales pour aînés) administrées et entretenues par eux;
- Donner aux bénévoles des organismes communautaires avantages, visibilité, présence et reconnaissance;
- Cesser de supprimer les subventions aux organismes communautaires qui survivent grâce aux bénévoles.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

- Obstacles nuisant à la participation des aînés :
- Timidité et gêne;
- Isolement et solitude;
- Besoin d'aide des aînés pour être introduits dans un nouveau milieu;
- Résistance aux changements;
- Autarcie (régime économique d'un pays qui tend à se suffire à lui-même);
- Difficulté de recruter des aînés comme bénévoles à cause de l'image négative du vieillissement;
- Coûts relatifs au travail des bénévoles;
- Compressions budgétaires des organismes communautaires;
- Réductions de l'assistance financière aux aidants naturels résidant chez leurs parents;
- Rigidité des règles de fonctionnement des organismes privés et publics;

- Crainte des bénévoles d'enlever des emplois aux jeunes;
- Réticence des gens de pouvoir à déléguer aux bénévoles des responsabilités et de l'autonomie;
- Appropriation du pouvoir par les aînés, qui ont parfois tendance à se voir patrons;
- Inertie des représentants du gouvernement et du syndicat en 1998 relativement à l'indexation du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Manque de moyens d'expression pour les aînés (assemblée de réflexion);
- Besoins de formation pour acquérir les compétences des bénévoles;
- Absence de connaissance et de reconnaissance de ce que peuvent faire les aînés;
- Absences de rapports entre les jeunes et les aînés;
- Hésitation de la part des bénévoles à s'engager à long terme;
- Méconnaissance de la contribution que peuvent apporter les aînés aux besoins de la société;
- Manque de connaissance des aînés des communications de l'Administration publique;
- Manque d'intérêt pour le bénévolat auprès des personnes handicapées ou non autonomes;
- Dévalorisation de l'aspect physique des personnes;
- Limitations physiques des aînés;
- Image négative des aînés véhiculée par les médias et même par l'Administration;
- Exploitation des bénévoles par les gestionnaires qui compensent la diminution de leurs revenus;
- Refus de certaines municipalités de délivrer des permis de construire des maisons intergénérationnelles;
- Utilisation abusive du terme aîné pour les 50 à 65 ans, qui font encore partie de la population active;
- Surtaxe imposée aux travailleurs à temps partiel par la MRQ pour les salaires inférieurs à 40 000 $;
- Peu de partage intergouvernemental dans certaines mesures.

Solutions et recommandations

Les participants ont exprimé plusieurs solutions et recommandations pour faciliter l'engagement des personnes âgées. Les gouvernements, les organisations, les médias et les citoyens jeunes et moins jeunes sont visés par les recommandations suivantes.

Au gouvernement

- Offrir des cours adaptés au troisième âge par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
- Accorder des exonérations fiscales pour la formation nécessaire aux aînés bénévoles;
- Accorder des exonérations fiscales pour encourager les aînés à faire du sport;
- Adopter des mesures touchant l'aidant naturel vivant chez ses parents;
- Adopter une fiscalité respectant les particularités des aînés;
- Signer une entente avec le syndicat pour indexer le RREGOP;
- Adopter une politique définissant le rôle de la famille élargie tel que celui des grands-parents;

- Revoir les programmes destinés aux aînés, donnant accès aux services d'hygiène (ex. le programme destiné aux handicapés);
- Revoir la politique de tarification des services à l'intention des aînés;
- Légiférer sur l'opportunité de modifier l'âge de la retraite;
- Offrir de l'aide aux sinistrés à l'instar des autres provinces;
- Promouvoir les valeurs familiales en regard de l'individualisme par un plan structuré de communication;
- Encourager la construction de maisons intergénérationnelles;
- Consolider les mesures de conciliation travail-famille.

Dans les organisations qui accueillent des bénévoles

- Assurer une convivialité rassurante dans les organismes pour accueillir les aînés;
- Offrir le transport en commun gratuit et mettre en place des services communs pour les bénévoles;
- Autoriser un projet engageant les aînés et les jeunes dans une expérience parascolaire pour créer entre eux des liens et qui pourrait recevoir l'aide financière des municipalités;
- Amener les aînés à adhérer au bénévolat dans leurs organismes;
- Faire connaître les besoins en bénévolat des organismes.

Dans les entreprises

- Autoriser, sur le plan municipal, la construction de maisons intergénérationnelles;
- Réserver le vocable « aîné » aux personnes de 65 ans et plus.

Dans les médias

- Améliorer la publicité relative aux aînés.

Chez les aînés eux-mêmes

- Créer un conseil des sages où les aînés partageront leur opinion et trouveront des solutions sur les plans des municipalités, de l'Administration et des entreprises privées;
- Investir les médias à toute occasion dans tous les domaines.

Chez les citoyens en général

- Valoriser l'engagement social des aînés dans le rôle de grand-frère et de grande-sœur.

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société
Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Victoriaville
Le samedi 5 mars 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

On vieillit comme on a vécu. Ainsi, comme le dit le vieil adage, les gens actifs tout au long de leur vie continuent de l'être au moment de la retraite. Les possibilités d'engagement sont multiples et, en ce sens, vieillir peut être intéressant. Nombreux sont les aînés qui poursuivent leurs activités personnelles et citoyennes. Certains en faisant du bénévolat, en aidant leurs proches, en occupant un emploi à temps partiel, en formant les plus jeunes, en occupant un poste d'administrateur au sein de sociétés, en suivant différentes formations, en faisant du sport, en voyageant ou en s'adonnant à leur passe-temps préféré.

Les aînés veulent être considérés comme tout autre être humain, c'est-à-dire comme des personnes à part entière qui, elles aussi, ont une contribution importante à apporter. Ils ne veulent surtout pas être vus comme des poids pour leurs proches ou pour la société en général. Ils sont expérimentés, possèdent un impressionnant bagage de savoirs et ont un réseau étendu de contacts. Malheureusement, ce savoir est actuellement sous-utilisé et sous-estimé par la société. Cette non-utilisation du potentiel des aînés est vue comme un gaspillage. En effet, bon nombre d'organismes ou d'entreprises cherchent des personnes expérimentées qui mettront leurs compétences et leurs savoirs au service des organisations. À l'inverse, des retraités souhaitent s'engager, mais ne savent pas toujours comment offrir leurs services. Ils sont parfois timides, ont peur d'être dépassés, voire rejetés. Un arrimage entre les besoins des uns et l'offre des autres doit être fait. Certains souhaiteraient ou auraient souhaité se retirer progressivement du marché du travail. Toutefois, cela semble difficile, les employeurs n'ayant prévu que peu de mesures propres à faciliter ce projet.

La personne qui vieillit doit être respectée. À cet effet, plusieurs personnes désirent demeurer dans leur résidence, dans leur milieu et y poursuivre leurs activités. Leurs proches doivent respecter ce choix de vie et ce désir d'autonomie. L'apport de soins à domicile revêt alors une importance majeure. Regrouper les personnes âgées dans des résidences conçues spécialement pour elles n'est pas à recommander dans tous les cas. Les aidants naturels peuvent jouer un rôle fondamental auprès des aînés et, à l'inverse, les aînés en bonne santé peuvent aussi être des aidants naturels pour leurs proches. Il y a une interdépendance entre les générations qui composent la société québécoise.

Or, la tendance actuelle veut que l'on divise les groupes : d'un côté, les jeunes, et de l'autre, les aînés. Les jeunes veulent faire leur place sur le marché du travail et avoir des emplois à la mesure de leurs compétences. Les aînés souhaitent quant à eux apporter leur contribution; ils désirent, en somme, être utiles. On ne doit pas considérer ces deux groupes comme des antagonistes, mais plutôt comme des groupes complémentaires. Le fossé des générations doit être comblé. Les aînés ont le droit d'avoir, eux aussi, une qualité de vie. Ils doivent pouvoir vieillir dans la dignité et mettre leurs talents à profit.

Pour les travailleurs de 50 ans et plus, trouver un nouvel emploi est difficile. En ce sens, l'avenir en inquiète plus d'un, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. Avoir un revenu décent et ne pas être un fardeau pour leurs concitoyens importent beaucoup. C'est pourquoi une bonne planification de la retraite est primordiale tant sur le plan financier que sur le plan psychologique. Entamer cette nouvelle étape de la vie peut se faire sans trop de heurt à condition de s'y être bien préparé.

Solutions et recommandations

Pour palier certaines lacunes décrites précédemment, une intervention gouvernementale est recommandée afin de :

- Donner une image positive du vieillissement et valoriser la contribution que peuvent apporter les aînés (savoir-faire, connaissances, complémentarité);
- Créer une banque de données qui permettrait d'arrimer les besoins des organisations accueillant des bénévoles et les intérêts des aînés de manière à utiliser pleinement leur potentiel;
- Encourager la retraite progressive et le travail à temps partiel en instaurant des mesures appropriées;
- Valoriser la contribution des aidants naturels et mettre en œuvre des formules et des mécanismes facilitant la poursuite de leurs activités, telles des mesures permettant de concilier travail et famille, notamment pour les personnes appartenant à la génération « sandwich », devant s'occuper à la fois de leurs enfants et de leurs parents;
- Aider les personnes à demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible en offrant, entre autres, des soins à domicile;
- Encourager les employeurs à donner des cours de préparation à la retraite.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Plusieurs aînés apportent du soutien à leurs proches. Certains aident leurs enfants à vaquer à leurs occupations quotidiennes ou lors d'événements particuliers (ex. accouchement). D'autres soignent un conjoint ou un parent malade ou gardent leurs petits-enfants ou les aident à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons. Certains utilisent de plus en plus les nouvelles technologies (ex. Internet) pour communiquer avec leurs proches.

La contribution à la vie communautaire et culturelle. Les types d'engagement dans la vie communautaire ou culturelle sont multiples et peuvent prendre différentes formes. À titre d'exemples, participer à des ligues d'improvisation mettant à contribution des gens de tous âges, monter des pièces de théâtre, faire du bénévolat et aider les plus démunis (malades, personnes seules). Les possibilités sont infinies. Il s'agit simplement d'être créatif.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés peuvent jouer un rôle actif auprès des jeunes, notamment en étant présents dans les écoles. Ils peuvent ainsi aider les élèves à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons, afin de diminuer la charge de travail des parents. Ils peuvent enseigner aux élèves différentes activités (bricolage, jardinage, langue, tissage, etc.), aller dans les classes et donner des témoignages riches d'enseignement. D'autres opteront pour le mentorat en faisant profiter les plus jeunes travailleurs ou les entrepreneurs de leurs connaissances et de leur expérience.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Les aînés contribuent à la réalisation de projets collectifs. Par exemple, des aînés, pour palier le manque de places en garderies, ont réalisé un projet visant à offrir de nouveaux services de garde aux parents. D'autres jouent un rôle actif au sein de leur conseil municipal ou de leur conseil d'établissement, ou offrent du soutien et des encouragements à de jeunes mères chefs de familles monoparentales. Les formes de participation sont variées et sont tout aussi profitables pour les personnes qui donnent que pour celles qui reçoivent.

Solutions et recommandations

- Encourager les maisons d'enseignement, les organismes et les entreprises à faire preuve d'ouverture envers les aînés en leur permettant de jouer un rôle actif;
- Favoriser le travail à temps partiel et le travail de type contractuel pour les aînés désirant demeurer actifs sur le marché du travail;
- Mettre au point des cours de formation à l'intention des aînés afin de leur permettre d'accéder à des fonctions décisionnelles;
- Inviter les citoyens à dénoncer toute forme d'abus envers les aînés.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

- Obstacles nuisant à la participation des aînés :
- Une image négative des aînés véhiculée par les médias.
- Des préjugés à l'égard des personnes âgées (ex. fardeau pour les plus jeunes, coûts associés au vieillissement);
- L'opinion qu'ont certains aînés d'eux-mêmes. Ils ne reconnaissent pas toujours leurs propres compétences, manquent d'estime de soi, sont timides et ont peur de déranger;
- Le manque de vision du gouvernement. La révision fréquente des programmes et des mesures dénote une absence de stratégies claires à l'intention des aînés;
- L'absence d'une gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre au sein des entreprises ayant pour effet de rendre les entreprises vulnérables aux nombreux départs à la retraite;
- Les réticences des organisations à intégrer des aînés au marché du travail et des femmes au monde des affaires;
- Des régimes de retraite qui ne facilitent pas la prise d'une retraite progressive;
- L'organisation du travail axée sur la production. Dans ce monde en perpétuel changement, les entreprises doivent, pour demeurer concurrentielles, faire toujours plus avec moins. Cela a comme conséquence de perpétuer un rythme effréné de production dans lequel les aînés éprouvent des difficultés d'adaptation;
- Le manque de formation en gérontologie de certains partenaires (ex. fonctionnaires, infirmiers, etc.);
- Les faibles ressources dont disposent les organismes pour aider les nombreux démunis;
- La pauvreté chez les aînés. Plusieurs aînés sont en situation financière précaire, ce qui limite leurs possibilités de s'engager dans le bénévolat ou de participer aux activités de loisir. De plus, certains ont des difficultés à se procurer les soins dont ils ont besoin;

- Le fossé des générations et le clivage. La tendance à scinder en deux groupes les jeunes et les aînés;
- L'isolement de certains aînés;
- L'exploitation des personnes âgées;
- L'absence de transports en commun dans les régions rurales;
- L'absence d'accès sûrs à certains établissements ou logements destinés aux aînés;
- En milieu rural, l'exode des aînés vers les centres urbains. Pour accéder à certains services ou pour se rapprocher de leurs enfants, certains aînés déménagent dans les grands centres urbains, ce qui contribue à accentuer l'exode de la population.

Solutions et recommandations

Au gouvernement

- Reconnaître et souligner l'apport des personnes âgées, notamment par la tenue d'une campagne nationale de publicité pour donner une image positive de la contribution des aînés au développement de la société québécoise (publi ser les réussites, mettre des photographies d'aînés à l'œuvre, etc.);
- Valoriser la contribution majeure et le savoir-faire des personnes, particulièrement des femmes demeurant au foyer pour s'occuper de leurs enfants, de leurs parents âgés ou de proches malades, et leur allouer des ressources qui leur permettent un répit et les reconnaître comme aidants naturels, notamment en instaurant des mesures de conciliation travail-famille;
- Créer des fonds de développement social qui permettront aux organisations ou aux citoyens de réaliser des projets porteurs pour les aînés (ex. financer les initiatives des tables d'aînés, des projets de pièces de théâtre, des ligues d'improvisation réunissant des jeunes et des plus âgés, des ateliers sur l'estime de soi où l'élève deviendra ensuite l'enseignant);
- Avoir une vision gouvernementale à long terme qui favorisera la participation des aînés en maintenant les mesures et programmes appropriés. Pour ce faire, se doter d'une politique à l'intention des aînés;
- Donner l'exemple en encourageant le mentorat au sein de l'Administration publique;
- Désigner des fonctionnaires qui viendront aider les organismes à résoudre certains problèmes (ex. exode des aînés, logement, image négative, etc.) en leur donnant également les moyens financiers pour soutenir la réalisation de projets. Aussi, il importe que les autorités ministérielles encouragent leur personnel à s'ouvrir aux projets innovateurs;
- Revaloriser les métiers traditionnels, où l'on prévoit des pénuries de main-d'œuvre afin de susciter chez les aînés un intérêt pour ces métiers et de leur donner le goût d'entreprendre une seconde carrière (ex. travailleur agricole);
- Mettre en place des conditions permettant aux aînés de travailler à temps partiel ou d'exécuter un travail à titre de contractuels;
- Encourager les entreprises à faire de la gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre (GPMO) afin qu'elles puissent avoir un portrait de leur main-d'œuvre actuelle, évaluer les risques de pénurie de personnel dans certaines catégories d'emploi, préparer la relève pour combler les emplois vulnérables, faire le transfert du savoir-faire en favorisant l'assistance professionnelle et le mentorat;
- Former en gérontologie les acteurs du domaine de la santé et les fonctionnaires afin qu'ils soient mieux outillés pour travailler avec les aînés et les aider;
- Poursuivre les efforts visant à lutter contre la pauvreté, particulièrement présente chez les aînés;

- Rendre la population consciente de l'exploitation que subissent certaines personnes âgées en utilisant les médias pour dénoncer cette exploitation en soutenant l'organisation de différentes activités comme les pièces de théâtre où seraient mis à contribution des jeunes et des aînés;
- Veiller à ce que les résidences pour personnes âgées offrent les soins appropriés;
- Mettre en place, à l'instar de la présente consultation, des réunions au cours desquelles les personnes âgées pourront témoigner de leur expérience, cerner les problèmes communs et proposer des solutions novatrices;
- Encourager et valoriser l'entraide au sein de la société en général, comme cela se fait au sein de la famille.

Dans les organisations qui accueillent des bénévoles

- Reconnaître et valoriser la contribution des aînés et ne pas hésiter à les solliciter à titre de personnes-ressources;
- Intégrer des jeunes dans les postes de pouvoir afin de préparer la relève;
- Assurer la formation qui contribuera à rehausser l'estime de soi chez les aînés;
- Former les aînés afin qu'ils puissent accéder à des fonctions supérieures ou à des postes de décisions faisant ainsi profiter les entreprises de leur expérience et de leurs connaissances.

Dans les entreprises

- Permettre aux aînés expérimentés d'occuper des emplois au sein des entreprises afin de remplacer les travailleurs plus jeunes qui suivent des cours de formation professionnelle;
- Mettre en place des mesures facilitant la retraite progressive, le travail à temps partiel ou de type contractuel;
- Encourager une culture de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, planifier la relève, déterminer les besoins de formation, retenir le personnel compétent, dont les travailleurs expérimentés, éviter les départs massifs et les pénuries de main-d'œuvre qu'ils occasionnent;
- Recueillir les avis et suggestions des aînés pour accroître le développement de l'entreprise.

Dans les maisons d'enseignement

- Enseigner aux futurs gestionnaires présents dans les écoles de gestion la portée réelle de la planification des ressources humaines (savoir-faire et profils nécessaires) et de la complémentarité des savoir-faire au sein des organisations;
- Dispenser aux jeunes des ateliers afin de leur inculquer des valeurs comme l'entraide;
- Encourager les jumelages jeunes-aînés de manière à réduire le fossé des générations.

Dans les médias

- Communiquer une image positive des aînés.

Dans les villes

- Créer des sénats pour permettre aux aînés de participer au processus décisionnel de leur communauté.

Chez les aînés eux-mêmes

- Encourager l'entraide;
- Se faire confiance, croire en ses capacités, ne pas hésiter à offrir son aide.
- Se faire connaître et reconnaître.

Chez les citoyens en général

- Encourager, reconnaître et valoriser la contribution des aînés.

On reconnaît la valeur d'une société à la place qu'elle fait à ses aînés.

Préparé par Nancy Robichaud

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Grand-Mère
Le dimanche 6 mars 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

On vieillit comme on a vécu... Dans la vie active, les personnes qui n'avaient pour intérêt que le seul travail ne trouveront pas les bases essentielles sur lesquelles s'appuyer une fois à la retraite. Par contre, celles qui ont acquis pendant leur vie active des habiletés particulières – intérêt pour le bénévolat, formation continue, etc. – les conserveront tout au long de leur vie.

Toute personne peut faire partie de la génération montante ou de la génération descendante; cela dépend de l'âge des individus qui se comparent. Tout est une question de perception...

La façon de voir l'aîné devrait évoluer, car c'est un être humain au même titre que les autres personnes – jeunes et moins jeunes – qui constituent la société. Toutefois, la société n'est pas prête pour le vieillissement : elle est en effet sans attentes envers les aînés ni structure formelle à leur égard. De grandes différences existent entre les gens de 50, 60, 70, 80 ou 90 ans, car ils n'ont pas le même état de santé et ne vivent pas les mêmes situations. Certains détestent le mot « retraite »; d'autres ne peuvent concevoir que les aînés soient obligés d'arrêter de travailler et d'ainsi perdre leur groupe social, ce qui les oblige à créer de nouveaux liens et à se refaire des amis.

Cependant, tous les aînés veulent vivre leur retraite librement, selon leurs goûts, leurs aspirations, leurs états d'âme, leurs soins pressentis, leur exploration d'eux-mêmes. Cela est possible par la formation, par des cours, des séminaires, des conférences, des voyages. Les aînés apprécient en fait cette reprise de contrôle sur leur temps et la liberté qui y est associée, contrôle qui leur permettra ensuite de s'engager dans ce qui leur plaira. Ils ont un grand besoin de se sentir utiles et se préoccupent des revenus parfois bloqués depuis 10 ans à cause d'un salaire plafonné. Même si les aînés s'investissent beaucoup dans un OSBL, ils sont parfois perçus comme des fardeaux incapables de s'occuper de leurs affaires, perception loin de favoriser la création de liens entre les générations.

Lorsque la retraite est trop hâtive ou mal préparée, les aînés peuvent tomber en dépression et, par conséquent, devenir dépendant des soins de santé ou des services sociaux. Un autre élément de préoccupation qui s'impose et qui en inquiète plus d'un, la pénurie de places dans les établissements pour aînés.

Si les aînés sont toujours capables d'exécuter les tâches qui leur sont confiées, les PME devraient être sensibilisées à cette réalité et s'efforcer de les accueillir. En effet, il sera du ressort des entreprises de maintenir les aînés professionnellement actifs.

Par ailleurs, les aînés maintiennent leur santé par la prévention, par une saine alimentation, par le sport et par différents moyens d'information. Ils entretiennent également leur vie sociale par la participation à divers comités ou clubs et par le bénévolat dans des centres d'entraide. Certains aînés n'ont aucun temps libre, car ils s'occupent de leur famille, de leurs enfants, de leurs petits-enfants et de leur famille élargie, entretenant ainsi des liens affectifs par des rencontres familiales et amicales. Cependant, il peut exister de réels conflits entre les aînés et la génération dite « ego.com », plus égocentrique et individualiste. Les aînés conservent tout de même un espoir à l'endroit des jeunes de 18 à 30 ans qui peuvent les rejoindre davantage grâce à une attitude plus altruiste et ouverte à leur réalité.

Solutions et recommandations

- Demander aux PME d'être plus sensibles aux aînés et à les accueillir;
- Apporter des changements pour créer une société aidante pour les aînés, une société intelligente et tenant compte des besoins sociaux des aînés, et non pas une société rigide et programmée;
- Assouplir les règles de départ à la retraite pour que les travailleurs aient le temps d'y penser, de planifier et de rester utiles plus longtemps;
- Le gouvernement devrait demander aux aînés de réfléchir et devrait surtout miser sur leur créativité au lieu de leur imposer des façons de faire et de les obliger à s'engager ou à se retirer trop tôt;
- Permettre à des aînés de partager des postes et de faire du compagnonnage. Ils pourraient ainsi, en travaillant à temps partiel, partager leur expérience avec des jeunes; ces derniers pourraient souhaiter travailler à temps partiel dans une perspective de conciliation travail et famille. Cela rendrait en outre possible la création de liens harmonieux et désirés entre les générations;
- Promouvoir d'autres façons de voir et de percevoir les aînés;
- Assurer un régime de santé fiable pour vieillir dignement et éviter la maltraitance;
- Trouver des moyens pour que le milieu des résidences pour personnes âgées puisse satisfaire les nombreuses demandes de soins dont elles sont l'objet;

- Assurer la qualité des résidences pour personnes âgées. Ces résidences doivent en effet être aimantes et éducatives, offrir de bons soins et surtout avoir une pleine foi dans le potentiel et la capacité d'autonomie des personnes, dans leur besoin de créativité et leur capacité psychologique à se dépasser;
- Le gouvernement devrait donner les mêmes exonérations fiscales de 23 % aux mentors de moins de 70 ans qu'à ceux qui ont 70 ans et plus, s'ils s'engagent comme mentor dans l'emploi qu'ils occupaient avant;
- Fournir aux aînés des programmes de formation, des séminaires, des conférences simples et plus légères (ex. donner deux sessions de deux heures au lieu d'un cours de trois heures et demie).

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Les aînés qui participent à la vie de la famille, de leurs enfants et de leurs petits-enfants veulent le faire à leur manière. Des liens affectifs doivent être entretenus par des rencontres familiales et amicales. Pour aider les leurs, certains vont jusqu'à suivre des cours universitaires. S'ils deviennent malades, ils veulent pouvoir se tourner vers leur famille pour recevoir du soutien et les soins nécessaires. Les parents et les beaux-parents apportent beaucoup aux enfants en partageant leur expérience parfois considérable; ils aident ainsi les jeunes à aller plus loin.

La contribution à la vie communautaire et culturelle. Par la fondation de regroupement d'aidants naturels, par la présidence régionale d'un regroupement pour aînés, par les mouvements de loisirs et d'activités, par les clubs d'aînés, par le bénévolat dans le milieu communautaire, la contribution au Noël du pauvre, la pastorale, la chorale, l'aide à la fabrique, les soupers communautaires et même par des cours pour mieux aider la collectivité, les aînés se réalisent comme citoyens à part entière. Pour d'autres, les tâches à accomplir dans les organismes ne répondent pas aux attentes des aînés, qui les considèrent en deçà de leurs capacités. La plupart des aînés sont très engagés dans leur milieu. Ils sont de plus passionnés par ce qu'ils font et sont bien appréciés du milieu.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les liens entre les générations commencent très tôt à se tisser. Plusieurs transmettent leur expérience aux leurs et créent ainsi des liens solides. Certains, après avoir consacré du temps à leur famille, souhaitent s'engager auprès de jeunes du niveau primaire, à l'école, par l'intermédiaire d'organismes communautaires, par des activités ou des ateliers. Dans les milieux professionnels, les aînés doivent laisser de l'espace aux jeunes. D'une part, des personnes de 50 ans sont prêtes pour la retraite, d'autre part, les jeunes n'ont pas assez d'expérience pour prendre leur place. Il pourrait donc y avoir lieu, pour les deux parties, de partager un emploi à plein temps.

La contribution au développement économique et social. Certains s'engagent comme membres du conseil d'administration de la caisse populaire, comme présidents des professionnels retraités du gouvernement du Québec, comme fondateur de la banque de ressources des aînés de leur région, comme responsables de la table de concertation des aînés, comme commissaires d'école ou comme conseillers municipaux. D'autres occupent un poste au sein d'un OSBL. Tous disent être de bons contribuables qui veulent travailler le plus longtemps possible et rester utiles en apportant leur expérience aux générations futures. Ils ne veulent surtout pas être un fardeau pour les autres citoyens. Certaines entreprises engagent des aînés de tout âge, car leur expérience vaut son pesant d'or pour la stabilité de leur organisation.

Solutions et recommandations

- Tenir un nouveau débat entre les jeunes et les aînés qui participent à la vie de leur famille, de leurs parents, enfants et petits-enfants;
- Soutenir les aidants naturels pour éviter l'épuisement et la violence conséquence de l'épuisement;
- Avoir des loisirs adaptés à leurs besoins et à leurs moyens;
- Recevoir une formation qu'ils pourront, à leur tour, donner aux autres;
- Responsabiliser l'État dans son rôle face aux aînés;
- Prévoir des temps de travail partagés par deux personnes à temps partiel, soit une jeune personne en conciliation travail-famille et un aîné en instance de retraite. Cela créerait des liens harmonieux et désirés entre les générations et assurerait la pérennité du savoir-faire professionnel.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés :

- L'âgisme dans la société, et notamment la perception que les aînés ont d'eux-mêmes;
- La catégorisation des gens;
- La maladie et la faiblesse;
- Les préjugés négatifs envers les aînés, la mauvaise perception des aînés;
- Les images négatives transmises par les médias;
- L'obsession de « réussir sa vie à tout prix », qui contribue à perpétuer une image négative du vieillissement;
- La perception suraiguë du temps, comme si ce qui n'est pas jeune est désuet, dépassé, sans valeur;
- La survalorisation du changement, de l'instantané, du vite consommé, de l'immédiat par rapport au permanent;
- Le culte de la jeunesse;
- Les préjugés contre les cheveux blancs;
- L'absence des médias aux tables d'aînés, le manque de solidarité des médias à la cause des aînés;
- Le temps n'a qu'un seul mouvement irréversible : on vient du passé, on passe par le présent et on va vers le futur;
- L'absence de vie communautaire et politique active du travailleur fera en sorte qu'il sera moins sollicité à la retraite (récolte des liens tissés au long de la vie);
- La déchéance physique : surdité, vision plus faible, mobilité réduite;
- Les immeubles privés et publics sans rampe d'accès ni ascenseur;
- Les services téléphoniques automatisés des PME et de l'Administration publique;
- Le manque de reconnaissance et de consultation des associations d'aînés;

- Le peu de subventions pour répondre aux besoins des aînés;
- La rareté des places en établissement;
- Le manque de soutien des organismes;
- L'absence de rémunération des bénévoles, le manque de revenu créé par l'absence de salaire;
- Le faible tarif horaire des travailleurs autonomes (6 $ pour un auxiliaire à domicile);
- La complexification de l'Administration, des PME et du fisc;
- La pauvreté, qui empêche le bénévolat;
- L'absence de prévision organisationnelle : ce sont les aînés qui aident des aînés, il y aura pénurie de bénévoles quand les aînés ne pourront plus aider;
- L'absence de formation des aidants naturels, qui mettent leur santé en péril pour aider leur famille;
- Les organisations compartimentées, non fonctionnelles et complexes;
- Le manque d'information;
- Le manque de services de psychologues, d'orienteurs et d'aide à l'organisation;
- L'inutilité, l'isolement, l'inaction et l'insécurité des aînés;
- La méconnaissance de la gestion d'économie sociale;
- Le prétendu retour en enfance des aînés, mythe ou réalité.

Solutions et recommandations

Les participants ont avancé différentes solutions et recommandations pour faciliter la participation des personnes âgées. Tant l'Administration, les entreprises, les médias et les citoyens, jeunes et moins jeunes, sont visés par les recommandations suivantes.

Au gouvernement

- Créer un lieu « central », où les aînés pourraient se présenter où on les dirigerait ensuite vers d'autres organismes;
- Créer un centre de participation des aînés dans les CLE ou ailleurs, comme pour les chômeurs;
- Rendre disponibles des écrans d'ordinateur dans les centres commerciaux présentant les possibilités de travail ou de bénévolat. De fait, les aînés ayant moins de contacts sociaux ou demeurant à la campagne trouveraient plusieurs avantages à ce type d'outils;
- Élaborer une politique du vieillissement en concertation avec les organismes d'aînés pour redonner une dignité aux aînés : sans but politique, sans mercantilisme, qui respecte la liberté des aînés et qui est exempte de contraintes;
- Fournir des services de consultation comme l'aide de psychologues, de travailleurs sociaux et d'orienteurs pour proposer d'autres moyens aux aînés, pour les aider à découvrir leurs possibilités;
- Faire la promotion positive des aînés dans des campagnes médiatiques;
- Augmenter les subventions pour venir en aide aux aînés et leur donner la chance de maintenir leur bénévolat;
- Maintenir les aides financières actuelles;

- Reconnaître et consulter les tables de concertation des aînés;
- Reconnaître les entreprises d'économie sociale, qui constituent des acteurs sociaux majeurs collaborant avec le réseau, le CLSC et le communautaire pour valoriser les travailleurs et leur offrir des bénéfices tels un REER collectif;
- Favoriser et multiplier les organismes d'économie sociale;
- Pallier les manques professionnels dans les organisations par des aînés intéressés à demeurer ou à revenir en emploi;
- Encourager la construction de logements sociaux par des programmes d'aide;
- Humaniser les services en établissement;
- Réduire la pauvreté des aînés.

Dans les organisations qui accueillent des bénévoles

- Avoir des lieux de rencontres et y discuter de la participation des gens à risque d'isolement et d'inactivité temporaire;
- Trouver des moyens de briser l'isolement des aidants naturels;
- Aider les municipalités à trouver des moyens pour chercher des talents et jumeler des ressources;
- Faciliter la participation citoyenne des aînés par des accès plus simples;
- Permettre aux aînés de jouer davantage leur rôle civique;
- Payer les frais de déplacements des bénévoles;
- Fournir des reçus d'impôts aux bénévoles;
- Valoriser les bénévoles pendant leur contribution;
- Faire un projet innovateur, comme du gardiennage de répit, qui coûte moins cher.

Dans les entreprises

- Faciliter l'accès des aînés aux immeubles par des rampes et appuis, et offrir des services téléphoniques non automatisés.

Dans les médias

- Mettre en valeur dans les médias des « modèles d'aînés » : Janette Bertrand est un bon exemple, car elle est perçue de manière très positive chez les aînés et chez les jeunes;
- Valoriser les aînés au lieu de les percevoir comme lourds, « impotents » et dépendants de la société.

Chez les aînés eux-mêmes

- Évoluer, comme tout être humain, de façon constante;
- Trouver un vocabulaire positif pour s'adresser aux aînés;
- Améliorer le taux de participation des aînés à 10 %; il pourrait s'ensuivre une diminution des frais de santé, car les aînés n'auraient pas le temps de se sentir malades.

Chez les citoyens en général

- Revoir le vocabulaire pour en choisir un plus positif.

Félix Leclerc disait :

C'est pas parce qu'on est un vieux pommier qu'on donne de vieilles pommes.

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Gatineau
Le samedi 19 mars 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

La retraite est une nouvelle étape de la vie qui permet de diversifier son activité. C'est en fait un passage où la personne réoriente ses actions dans une perspective de vie constituée d'étapes au cours desquelles se combinent, selon les périodes : travail rémunéré, actions bénévoles, soutien aux proches (enfants, petits-enfants, personnes démunies), lancement d'une entreprise, etc. Le vieillissement ne doit pas être vu comme un processus linéaire constitué de blocs distincts où l'on passe de l'enfance, à l'adolescence et à l'âge adulte pour finalement faire partie du groupe des aînés. Il doit plutôt s'inscrire dans un mode d'évolution de type circulaire où le travail, la formation, les activités de toutes sortes et la retraite constituent un tout et où les gens trouvent leur place. Malheureusement, il semble qu'il y ait des groupes exclus du marché du travail. En effet, les aînés peuvent avoir des difficultés à demeurer sur le marché du travail puisqu'ils sont parfois perçus comme des travailleurs caducs. Les jeunes éprouvent aussi des difficultés à se tailler une place dans le monde du travail puisqu'ils sont peu expérimentés. Des conflits de générations peuvent alors éclater dans les entreprises lorsque les aînés ont le sentiment d'être forcés de laisser leur place aux plus jeunes. Les frontières de l'âge autant que celles du travail et de la retraite ne se tracent pas facilement. Ce n'est pas tant le vieillissement qui fait problème, mais bien l'organisation du travail qui ne permet pas le travail partagé, les régimes de retraite non avantageux pour les personnes demeurant en emploi et les conventions collectives rigides qui ne prévoient pas de dispositions afin d'assurer un congé prolongé aux travailleurs pour se reposer et se ressourcer. Les préjugés entretenus à l'égard du vieillissement et la peur qu'ont certains aînés de ne pas être en mesure de répondre aux attentes font également partie des difficultés qu'ils éprouvent.

Tout le monde vieillit. Il s'agit d'une évolution tout à fait normale. Pour bon nombre de personnes, la retraite est l'occasion de poursuivre leur vie comme elles l'ont toujours vécue. Il importe que les aînés se prennent en main, lancent des projets répondant à leurs besoins, voient à transférer

leur savoir. Ils ont un rôle actif à jouer au sein de la société québécoise. Par leur engagement dans la vie communautaire, ils jouent un rôle majeur et contribuent ainsi au développement social et économique du milieu. Aucun modèle de vieillissement n'existe, le processus étant personnel à chacun et souvent copié sur le modèle familial reçu.

L'entrée en retraite s'accompagne souvent de nouveaux problèmes. D'une part, les revenus diminuent. Ainsi, sur le plan économique, la situation des aînés est inégale et peut s'avérer particulièrement difficile pour les femmes dont, en général, les revenus de travail ont été moindres que ceux des hommes. Certaines, souvent nombreuses au sein des milieux communautaires, ne bénéficient d'aucune protection sociale (régime de pension, assurances, etc.). Ainsi, une proportion considérable de personnes âgées demeurera dans une situation précaire et de dépendance face aux régimes d'assistance publique. Également, en cette ère de communication où les outils technologiques sont en progression constante, la solitude est l'une des souffrances qui marquent particulièrement la société, et encore plus les personnes vieillissantes. tre actif sur le marché du travail permet aux travailleurs d'étendre leur réseau social. Ainsi, quand on prend sa retraite, les relations sociales se trouvent généralement réduites, ce qui accentue le sentiment de solitude. Le fait d'aider les personnes âgées à vaincre l'isolement et l'ennui et de leur assurer une sécurité émotive est primordial. Nombreuses sont les personnes qui, en vieillissant, craignent pour leur sécurité tant psychologique que physique. À cet effet, il n'est pas rare de voir des personnes mourir quelques années seulement après avoir pris leur retraite. Elles vivent un choc et ont le sentiment de ne plus être utiles. Dans ce contexte, le lieu de résidence occupe une place prépondérante. Il s'agit d'un milieu de vie où l'aîné peut constituer son réseau social et où il peut poursuivre ou entreprendre des activités. Il importe donc de s'assurer que les personnes âgées et en perte d'autonomie puissent demeurer en toute sécurité dans des lieux où sont offerts une multitude de soins et de services adaptés à leur état et où le personnel possède la formation nécessaire pour offrir un service de qualité. Le logement est un lieu privilégié, un repère essentiel. Toutefois, on constate une pénurie de logements adaptés au Québec. Le faible nombre d'aînés en centres d'hébergement (5 % de la population âgée) souligne l'influence du logement dans le maintien de l'autonomie des personnes. Bien qu'elle ne compose que 5 % de la population âgée, ces usagers, qui nécessitent des soins quotidiens, bénéficient de la majorité des services offerts par l'État. En s'occupant de leurs enfants et de leurs parents, les personnes appartenant à la génération « sandwich » compensent le manque de services que n'assure pas l'État.

Heureusement, les aînés sont aujourd'hui beaucoup plus en santé qu'autrefois. On compte de nombreux retraités occupés, créatifs et mobilisés pour défendre leurs intérêts et participer à la vie active. D'ailleurs, on constate une pénurie de bénévoles dans certains secteurs alors qu'on constate un surplus dans d'autres. Un bon arrimage entre l'offre et la demande de bénévoles peut donc s'avérer essentiel pour permettre aux personnes qui le désirent de s'engager. La question de l'engagement bénévole est d'ordre personnel. Les personnes doivent avoir le choix de s'engager ou non.

Solutions et recommandations

Pour pallier certaines lacunes décrites précédemment, on recommande certaines solutions :

- Contrer les préjugés en transmettant une image positive du vieillissement;
- Valoriser la contribution des aidants naturels et mettre en place des mesures pour permettre aux personnes appartenant à la génération « sandwich » de s'occuper de leurs enfants et de leurs parents;
- Revoir l'organisation du travail et les conventions collectives pour encourager la retraite progressive, le travail à temps partiel ou le travail partagé;
- Créer une banque de données qui permettrait d'arrimer les besoins des entreprises accueillant des bénévoles et les intérêts des aînés de manière à utiliser pleinement leur potentiel;

- Offrir une gamme de lieux où le citoyen à revenus modestes peut se loger de façon sûre et à prix abordables;
- Encourager la création de nouveaux types d'habitations ou l'agrandissement des habitations actuelles;
- Adapter le code du bâtiment et la réglementation municipale concernant la construction de nouvelles résidences afin de respecter les normes d'accessibilité, à l'instar des États-Unis où l'accès aux logements est facilité pour les personnes âgées ou handicapées;
- Instaurer des mesures d'appréciation et de qualification des résidences privées avec soins et services aux personnes âgées;
- Mettre en place des moyens pour lutter contre la violence, la négligence et l'exploitation dont sont victimes de nombreux aînés;
- Appuyer la Commission des droits de la personne dans sa volonté d'enrichir la Charte québécoise des droits et libertés en appliquant les recommandations citées dans son rapport intitulé *L'exploitation des personnes âgées – Vers un filet de protection resserré*, octobre 2001;
- Faciliter l'accès aux recours contre les agressions et l'exploitation au moyen d'une ligne 911 pour SOS AÎNÉS;
- À l'instar des employés du secteur public, assurer aux travailleurs du secteur communautaire un revenu de retraite équitable (régimes de pension et d'assurances);
- Étendre les initiatives communautaires, telles les formules comme « Les Habitations partagées de l'Outaouais urbain » à l'échelle du Québec, pour contrer la solitude et l'insécurité que vivent les gens âgés.

Thème 2 : Les formes que peuvent prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Certains aînés aident leurs enfants, notamment en s'occupant de leurs petits-enfants.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés peuvent jouer un rôle actif auprès des jeunes, par exemple, les enseignants à la retraite peuvent assurer du remplacement dans les écoles, aider les enfants à faire leurs devoirs, donner un coup de main aux éducatrices en garderies, livrer des témoignages, donner des conférences, publier des articles ou des livres. D'autres s'engagent au sein d'associations de jeunes comme les scouts ou sont « grands-parents d'un jour ». Certains sont jumelés à de jeunes parents pour favoriser leur apprentissage.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Les aînés contribuent à la réalisation de projets collectifs (ex. construction de résidences pour personnes âgées, alphabétisation, etc.). Ils s'engagent auprès d'associations communautaires en faisant du bénévolat, en visitant des malades dans les hôpitaux, en organisant des campagnes de financement, en préparant des paniers de Noël, par exemple. D'autres s'engagent en politique (ex. politique municipale) ou au sein de conseils d'administration, de fondations, de musées, ou encore jouent un rôle au sein de leur paroisse et de leur église. Certains en profitent pour lancer leur propre entreprise et ainsi se consacrer à un domaine qui les intéresse. Enfin, des aînés travaillent à temps partiel pour accroître leurs revenus et leur qualité de vie.

Le développement personnel. Des aînés profitent de la retraite pour prendre du recul, se ressourcer, prendre soin d'eux, lire, sortir, danser, faire de la peinture, jouer aux cartes, voyager, suivre certains cours (ex. langue) ou ne rien faire! Les aînés sont particulièrement présents dans le milieu bénévole. En somme, les possibilités de s'engager sont variées et multiples, et peuvent ainsi rejoindre des intérêts divers. Ce qui importe, c'est de respecter les aînés dans leur choix.

Solutions et recommandations

- Encourager les maisons d'enseignement à faire preuve d'ouverture envers les aînés en leur permettant de jouer un rôle actif.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés :

- Une image négative des aînés transmise par les médias;
- Le manque de formation en gérontologie de certains acteurs du domaine de la santé;
- Le travail compartimenté des ministères qui mettent en œuvre des mesures et des programmes à l'intention des aînés;
- Des mesures gouvernementales s'adressant principalement aux personnes éprouvant d'énormes difficultés (5 % des personnes vivant en centres d'hébergement) occasionnant un manque de financement pour créer des services à l'intention des aînés plus autonomes;
- Les changements de gouvernement qui entraînent des délais dans le traitement des demandes de subventions ou des modifications à la politique et aux programmes causant la non-admissibilité des projets soumis;
- Une méconnaissance des programmes destinés aux aînés;
- Les frais inhérents à la pratique du bénévolat;
- La solitude et l'isolement particulièrement présents chez les aînés;
- Le clivage et la ghettoïsation des groupes (jeunes-aînés);
- Le manque de logements à l'intention des plus âgés provoquant un exode des régions vers les grands centres;
- Le peu d'aide financière visant à encourager la construction de résidences pour personnes âgées;
- La situation financière précaire de certaines personnes âgées rendant difficile l'accès aux résidences de qualité;
- L'absence de réglementation pour les résidences hébergeant moins de neuf personnes;
- Un sentiment de crainte et d'insécurité des plus âgés;
- L'attitude négative des gestionnaires face à l'embauche de travailleurs âgés;
- Des travailleurs fatigués n'ayant pas la possibilité de s'arrêter pour se ressourcer et revenir au travail après avoir pris un moment d'arrêt;
- L'exploitation des aînés et la violence qu'ils subissent;
- Le manque d'estime de soi de certains aînés;
- Le peu d'aisance des aînés à l'égard des nouvelles technologies.

Solutions et recommandations

Solutions possibles qui pourraient contribuer à la construction d'une société pour tous les âges :

Au gouvernement

- Mettre au point une politique sociale globale de gestion de la vieillesse au Québec, qui tiendrait compte, notamment, du revenu et de la fiscalité, du logement et de l'habitation, du transport, de la consommation, du rôle des associations (coordination), des communications (manque de lieux communs), etc. Pour permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie naturel, des services de soutien à domicile ainsi que d'autres services devront être offerts, d'où la nécessité de prévoir un modèle mixte dans lequel le public doit primer sur le privé et où l'État financerait aussi bien les organismes communautaires que les aidants naturels;
- Accroître les liens entre les différents ministères qui mettent en place des programmes et mesures à l'intention des aînés de manière à harmoniser leurs interventions.
- Promouvoir, au moyen de campagnes publicitaires, une image positive du vieillissement et des aînés;
- Former les professionnels de la santé en gérontologie;
- Pour diminuer l'isolement, accorder des aides financières à la construction de résidences pour personnes âgées, particulièrement dans les régions éloignées des centres urbains;
- Promouvoir les habitations de type partagé qui permettent de jumeler sous un même toit étudiants et aînés;
- Inciter les municipalités à réglementer les résidences accueillant moins de neuf personnes pour assurer aux résidants des services de qualité et des lieux sûrs;
- Encourager le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie par des mesures incitatives;
- Assurer des soins à proximité des lieux de résidence des personnes âgées, pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;
- Favoriser les maillages entre personnes de tous âges de manière à éviter le clivage;
- Instaurer des guichets uniques d'information à l'intention des personnes désireuses d'obtenir des précisions relatives aux services offerts aux personnes âgées;
- Encourager, soutenir et offrir un financement suffisant pour que se poursuivent les nombreuses actions menées, à l'intention des aînés, par les organismes communautaires;
- Consulter les ordres professionnels afin de recueillir leur avis sur la place que pourraient occuper les professionnels retraités;
- Assurer aux aînés un milieu de vie sûr et exempt de violence.

Chez les aînés eux-mêmes

- Dans le but d'échapper à la solitude, intensifier leurs relations avec leurs amis ou s'intégrer à des ensembles résidentiels de retraités qui leur permettent d'obtenir le soutien socioaffectif dont ils ont besoin pour conserver leur santé physique et mentale.

Pour les bénévoles auprès des personnes âgées

- Harmoniser leurs actions afin d'éviter les doubles emplois;
- Instaurer des mécanismes visant à accentuer les communications entre eux;
- Déterminer des projets particuliers qui nécessitent la contribution de bénévoles en publiant des descriptions d'emploi dans les journaux ou en utilisant les nouveaux moyens de communication (ex. courriel).

Pour les maisons d'enseignement

- Communiquer aux jeunes élèves un message positif du vieillissement;
- Encourager les aînés à être actifs dans les écoles en leur permettant de livrer des témoignages, d'aider les instituteurs, etc.

Préparé par Nancy Robichaud

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Val-d'Or
Le dimanche 20 mars 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

Les personnes aînées ont le pouvoir qu'elles prennent, elles vieillissent comme elles ont vécu pendant leur vie active et elles veulent vieillir actives le plus longtemps possible, en santé et avec leur famille. À 65 ans, les aînés sont toujours actifs dans la communauté. Avec le temps, ils constatent que la perception négative du vieillissement qu'ont certains s'estompe progressivement. Les aînés s'estiment plus pauvres dans les régions éloignées que dans les grandes villes, ce à quoi contribue la situation économique de la région. Les parents inspirent positivement les plus jeunes dans la façon dont ils ont vécu ou dont ils vivent leur retraite.

Dans les régions, les femmes d'agriculteurs qui vieillissent peuvent se retrouver dans une situation de pauvreté après le décès de leur mari. De fait, puisqu'elles n'ont jamais travaillé à l'extérieur et qu'elles n'ont pas contribué à la Régie des rentes du Québec, elles n'auront pas droit à une rente pourtant méritée qui leur permettrait de vivre moins durement cette étape de la vie. La peur généralisée de l'avenir causée par le manque de ressources est souvent leur lot, et vivre la fin de leur vie dans la quiétude devient leur vœu le plus cher.

Les préoccupations relatives aux soins de santé sont multiples : pénurie de médecins, attente d'une durée d'un an d'un rendez-vous, transport régulier et urgent peu développé, manque de formation et d'information en matière de santé en raison de l'isolement causé par la ruralité. De plus, on constate que les résidences de personnes âgées ne respectent pas toujours les droits des résidents quant à leurs choix de vie et peuvent les rendre vulnérables et leur faire craindre de perdre des services ou des soins. La peur des personnes en autorité dans ces maisons peut amener des comportements de soumission de la part des personnes âgées, et l'omerta devient la règle pour préserver le minimum.

La génération montante de l'Abitibi-Témiscamingue a manifesté le désir de voir les personnes âgées garder le souvenir du développement passé de leur région, conserver leur sagesse et leur expérience de bâtisseurs et transmettre leur savoir-faire aux autres générations. Le respect mutuel est toutefois nécessaire à cette transmission. La région se démarque notamment par une tradition venue des ancêtres de toujours inclure des personnes âgées dans les décisions à prendre, inscrivant ainsi dans l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue une coutume de collaboration et de concertation.

Solutions et recommandations

- Créer des lieux de dialogue pour que les personnes de tous âges puissent échanger leurs points de vue et ainsi favoriser le transfert des connaissances;
- Travailler en amont sur le plan des interventions à réaliser, dans le futur, pour les aînés;
- Inculquer aux élèves des premières classes du primaire le respect des personnes âgées.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Après la dispersion de la famille causée par le départ des enfants du nid familial, un vide s'installe et un moment d'instabilité propice à la réflexion et à l'engagement survient. Il faut alors réorganiser le « Qui fait quoi? » familial. C'est le moment privilégié pour une réorientation vers le bénévolat. Le gardiennage des petits-enfants fait partie intégrale de la vie familiale et, si la fatigue survient, le refus du gardiennage s'impose. Accompagner ses propres parents dans la maladie jusque dans la mort peut représenter un moment difficile, mais susceptible d'apporter énormément aux aînés qui peuvent le faire.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Certains aînés se sont engagés dans les écoles et huit rencontres ont eu lieu. Les jeunes ont souvent abondé dans le même sens que les aînés, ce qui a permis de tisser des liens solides entre les générations. À la commission scolaire de Val-d'Or, une expérience a permis d'intégrer des aînés dans les classes pour donner du temps et des conseils de tricot, de couture et d'histoire, permettant le partage et la sauvegarde de l'expérience des aînés. Un effet inattendu est survenu, soit un respect accru des aînés et, par le fait même, une protection contre les gestes de délinquance des jeunes. Un projet à la Maison des jeunes et à la polyvalente, pour lequel la participation a été très bonne, a permis de belles discussions sur la perception des aînés qu'ont les jeunes. Devant des jeunes sans-abri, certains aînés se préoccupent particulièrement du sens du mot « démuni ». Ce mot appartient autant aux jeunes qu'aux personnes âgées, au genre féminin que masculin, au secteur rural qu'urbain. Pour certaines écoles, la participation au bénévolat est une obligation; cela est fondamental pour assurer une relève pour le futur.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Le bénévolat, les rencontres de l'âge d'or, les comités de loisirs, les sports tels le golf, les loisirs tels le bridge et la participation à un conseil d'administration d'hôpital ou de caisse populaire, un centre Albatros pour mourants,

constituent des formes de contribution qui permettent aux personnes de cheminer différemment. Le bénévolat a pour effets d'améliorer la qualité de vie, les soins de santé, la proximité des services et la qualité du tissu social.

Le développement personnel. La retraite permet de prendre soin de soi par la lecture, le repos et les liens familiaux. Au début de la retraite, plusieurs s'accordent une période de repos ou de voyage bien mérité pouvant durer de 6 à 24 mois. Les aînés ne sont pas obligés d'être tous des bénévoles, chacun doit respecter ses intérêts et ses besoins personnels, car certains seraient malheureux d'y être obligés.

Solutions et recommandations

- Provoquer plus de rencontres jeunes et aînés pour trouver ensemble des solutions. Dans les établissements, ces rencontres pourraient briser l'isolement autant des jeunes que des aînés;
- Mieux considérer l'apport du bénévolat des aînés dans la formation des jeunes;
- Pour les jeunes et les aînés, se donner la main pour s'aider et pallier la pauvreté et l'isolement social;
- Mettre sur pied des projets comprenant les jeunes et les aînés afin de créer des liens entre les générations, bâtir des maisons, monter des pièces de théâtre ou toute autre activité de partage d'efforts;
- Provoquer des situations, des discussions impliquant les jeunes et les aînés;
- Intégrer les rencontres jeunes et aînés dans les programmes scolaires, pour pallier le manque de cours d'histoire et faire en sorte que les jeunes redécouvrent la cuisine léguée par les ancêtres;
- Créer une société où les aînés pourraient trouver de l'aide pour rechercher un lieu de bénévolat.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés :

- Insuffisance et inaccessibilité de l'information en matière de santé qui, maintenant, n'est guère diffusée que sur Internet. En Abitibi-Témiscamingue, peu de personnes âgées ont accès à ce type d'information;
- Pénurie récurrente de médecins dans la région;
- Manque d'information, de formation, de soutien financier et socioprofessionnel chez les aidants naturels à cause de l'isolement;
- Épuisement des aidants naturels;
- Âgisme;
- Inhibition des personnes âgées qui craignent de perdre des acquis, des services;
- Appauvrissement des bénévoles et possibilité qu'ils perdent leur intérêt et leur motivation;
- Vieillissement de la population aidante actuelle et très engagée dans le bénévolat;
- Complexité des différents besoins des aînés selon les milieux, la culture, l'âge;
- Exclusion des aînés des lieux de décisions dans d'autres régions du Québec;

- Sous-développement du transport rural;
- Dévitalisation des milieux ruraux par l'exode des citoyens, dont des aînés;
- Pénurie de logements sociaux sûrs et adaptés;
- Difficulté d'accès aux mesures d'adaptation des résidences pour maintenir l'autonomie des aînés;
- Absence d'une politique réglementant les résidences de neuf personnes âgées et moins;
- Manque d'évaluation et de répertoire des résidences de neuf personnes âgées et moins;
- Pauvreté;
- Vulnérabilité;
- Perte de mobilité et d'agilité;
- Insécurité physique, psychologique et financière progressant de façon proportionnelle au vieillissement.

Solutions et recommandations

Responsabilités gouvernementales

- Indexer la pension au coût de la vie;
- Augmenter les pensions des personnes de 65 ans et plus;
- Promouvoir la santé et favoriser la prévention. Si cette mesure est déjà présente, l'augmenter, car il s'agit d'une bonne façon de ralentir l'augmentation vertigineuse des coûts du système de santé;
- Confier aux groupes communautaires la charge de promouvoir la santé et de développer la prévention, ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires. Les groupes communautaires sont en effet les mieux placés pour remplir cette charge.
- Faire de la qualité et de l'accessibilité de l'information sur la santé une préoccupation constante des organismes concernés, comme Communication-Québec, les centres de santé et les agences de santé;
- Répéter les campagnes de publicité sur la santé pour les rendre plus efficaces;
- Examiner comme solutions novatrices l'agrément d'infirmières praticiennes, la création de groupes de médecine pluridisciplinaires et le concept de caravanes spécialisées permettant de déplacer des médecins sur le territoire, dans une optique d'approche de la population;
- Demander au Collège des médecins, à la Fédération des médecins omnipraticiens et au ministre de la Santé et des Services sociaux d'agir comme partenaires dans l'application de ces solutions;
- Prévenir l'épuisement des aidants naturels après le décès du malade en prévoyant un soutien;
- Instaurer un partage de responsabilités avec les aidants naturels;
- Offrir des exonérations fiscales ou autres aux aidants naturels;
- Remédier au problème de l'appauvrissement des bénévoles par un apport financier;
- Promouvoir l'acquisition de connaissances tout au long de la vie;
- Faire preuve de flexibilité quant aux différences des usagers aînées dans les centres hospitaliers et de soins de longue durée (CHSLD) et axer les services sur la qualité de la vie;
- Contracter le réflexe d'inclure des aînés à tous les niveaux de décision du gouvernement;

- Encourager le développement du transport en milieu rural par du soutien financier;
- Décentraliser les services vers les petites communautés pour les garder vivantes, dynamiques et accueillantes, notamment par le maintien de services d'infirmières de villages;
- Consentir des subventions aux entrepreneurs projetant de construire des logements sociaux;
- Encourager le maintien à domicile par un meilleur accès aux mesures d'adaptation des résidences;
- Adopter une politique pour réglementer les résidences de neuf aînés et moins;
- Réduire les impôts et les taxes pour les personnes âgées à domicile;
- Augmenter le nombre d'heures de service pour les personnes âgées à domicile;
- Transformer les immeubles publics non rentables en résidences pour personnes âgées;
- Revoir les méthodes de sélection dans les urgences;
- Réduire le prix des médicaments des personnes âgées ou leur offrir la gratuité;
- Assurer, sur le plan municipal, l'éclairage approprié des lieux publics le soir, l'entretien des trottoirs, l'installation de feux piétonniers, etc.;
- Mettre au point des programmes municipaux de surveillance de quartier, de surveillance téléphonique des aînés, etc.;
- Fournir des subventions à l'embauche d'animateurs de loisirs;
- Modifier des mesures administratives pour que les ruraux aient une équité sur le plan des services et des soins.

Responsabilités des organisations qui accueillent des bénévoles

- Participer à la création de la Commission de la famille et à l'élaboration d'une politique familiale régionale;
- Réaliser des émissions de télévision communautaire sur des sujets touchant les aînés;
- Élaborer un énoncé des droits des aînés touchant les principales valeurs des aînés de la région;
- Travailler au plan stratégique de la Conférence régionale (2005-2010) en regard des aînés;
- Mieux documenter la question du soutien financier des aidants naturels;
- Soutenir la réalisation régionale le Réseau Libre Savoir;
- Jouer un rôle de catalyseur auprès du gouvernement pour établir des coalitions sur des enjeux ciblés;
- Sensibiliser le gouvernement à la pénurie de logements sociaux;
- Actualiser le portrait de la pauvreté chez les personnes âgées de la région avec les divers comités et organismes concernés;
- Créer des maisons de convalescence pour réduire les durées d'hospitalisation.

Responsabilités des entreprises

- Rembourser le transport en taxis;
- Faciliter et organiser le transport en milieu rural;
- Améliorer le transport adapté, réduire le temps d'attente pour y avoir accès;
- Revoir les critères d'admissibilité aux résidences pour personnes âgées;
- Augmenter les logements en milieu rural.

Dans les médias

- Contribuer au changement de perception des personnes âgées.

Chez les aînés eux-mêmes

- Dénoncer les résidences pour personnes âgées peu respectueuses de leurs droits.

Chez les citoyens en général

- Dénoncer aux autorités municipales l'exploitation des aînés que ce soit par de la sollicitation téléphonique ou par des vendeurs itinérants; dénoncer les abus des voisins ou des parents ainsi que les abus financiers de la part de proches.

Ce pays coule en nous comme rivière immense, de cœur à mémoire.

Il est inscrit dans la paume de nos mains et la courbure de nos pieds.

En rêvant notre futur proche, nous créons encore ce pays qui nous crée.

Source : Josette Lacoursière

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Laval
Le vendredi 1er avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

Une forte proportion d'aînés désirent poursuivre leur participation à la vie de la société et ainsi occuper la place qui leur revient. La retraite ne doit pas être vue comme étant linéaire, mais plutôt comme la continuité normale de la vie. Les gens mènent une vie active sur le marché du travail, puis deviennent retraités. La retraite se traduit pour certains par une perte de but et d'identité qu'ils retrouvaient auparavant grâce au travail. C'est d'ailleurs pourquoi certains décident de revenir sur le marché du travail en occupant, par exemple, un emploi à temps partiel dans un domaine d'activités connu ou dans un autre secteur. Ce retour sur le marché du travail permet à plusieurs de retrouver une dignité et un sentiment d'appartenance à une entreprise.

Toutefois, les préjugés à l'égard des aînés sont très présents et rendent difficile leur participation active à la vie citoyenne. D'une part, des aînés entretiennent des préjugés à leur propre endroit en croyant qu'ils ne peuvent jouer un rôle actif. D'autre part, des jeunes ont aussi des préjugés à l'égard de leurs aînés; certains croient en effet que les aînés ne sont plus aptes à occuper des emplois rémunérés et qu'ils constituent donc un fardeau. D'ailleurs, les médias véhiculent plusieurs préjugés à l'endroit des aînés. Le vieillissement n'est pas négatif en soi, c'est plutôt l'interprétation que l'on en fait qui peut l'être. C'est pourquoi assurer un dialogue entre les générations est primordial et doit se faire d'égal à égal. Les jeunes peuvent enseigner aux aînés et inversement.

Pour assurer un développement économique et social profitable, l'expérience des aînés est nécessaire. Ils peuvent, par exemple, agir à titre de mentor auprès des,plus jeunes contribuant ainsi au développement personnel et professionnel de leurs cadets. Malheureusement, certaines expériences à cet égard se sont révélées négatives. En effet, à l'occasion, des conflits qui émergent peuvent nuire à l'intégration des plus âgés. Les échanges entre les gens de tout âge sont primordiaux. Ils permettent aux personnes de mieux se connaître, de se comprendre et d'apprendre à interagir. Pour que les relations soient fructueuses, il importe que les aînés reconnaissent leurs limites et leur ignorance. Il est aussi primordial qu'ils reconnaissent que les jeunes peuvent leur enseigner des choses. L'État a donc un rôle à jouer pour faciliter l'intégration des aînés au sein de la société. Ces derniers doivent également se prendre en main et lancer des projets correspondant à leurs besoins et intérêts. Pour ce faire, des mécanismes visant à encourager la responsabilisation doivent être mis en place.

Au moment de la retraite, plusieurs aînés constatent une diminution considérable de leurs revenus souvent devenus insuffisants pour pallier leurs besoins. Leur niveau de vie s'en trouve donc diminué. Certains vivent dans l'isolement et la solitude ou sont victimes d'exploitation de la part de leurs proches. Cela a pour effet de fragiliser les aînés plus démunis de la société et ainsi d'accroître le sentiment de crainte vécu par plusieurs. Heureusement, les aînés d'aujourd'hui sont, de manière générale, beaucoup plus en santé que leurs prédécesseurs, sur les plans à la fois physique et psychologique. D'ailleurs, la promotion de l'activité physique auprès de la population en général et particulièrement auprès des aînés, est remarquable. Les personnes âgées souhaitent vivre leur vie de manière autonome, libre et engagée en participant aux activités sociales et familiales de manière à garder un lien avec la communauté. Les aînés ont besoin, comme tout le monde de se sentir utiles. Les femmes sont très présentes sur le marché du travail et elles jouent un rôle déterminant au sein de la société en étant très souvent des aidantes naturelles. Elles soutiennent leurs proches malades (parents, beaux-parents, etc.), ce qui établit un lien de confiance et facilite l'apport d'une aide aux personnes plus démunies. Toutefois, au moment de la retraite, les femmes ont, en général, un revenu inférieur à celui des hommes. Elles ont souvent des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Selon des participants, quelque 66 % des femmes âgées ont des revenus sous ce seuil, comparativement à 35 % chez les hommes. Ce faible niveau de vie restreint leurs activités et leurs possibilités de s'engager à titre de bénévole, par exemple. La pratique du bénévolat n'est pas gratuite. Les bénévoles doivent se déplacer, payer certains repas, se vêtir, etc. et cela n'est pas accessible à tous. Il est d'autant plus difficile de recruter de nouveaux bénévoles. À la retraite, les personnes continuent à vivre comme d'habitude en poursuivant leurs loisirs. Il est peu fréquent que des personnes n'ayant jamais fait de bénévolat au cours de leur vie professionnelle active s'y consacrent durant leur retraite. Pourtant, le bénévolat est très enrichissant et profite à la fois à la personne qui donne qu'à celle qui reçoit.

La retraite doit être planifiée tôt dans la vie. Déjà dans la trentaine, on devrait entreprendre une réflexion à ce sujet. Le moment de la retraite est l'occasion pour plusieurs de faire d'autres choses, de découvrir des passions et de passer du savoir-faire au savoir-être, d'où l'importance, pour les aînés, de trouver un champ d'intérêt particulier. Les retraités doivent ainsi prendre du temps pour eux, pour se ressourcer et pour réaliser de nouveaux apprentissages. D'ailleurs, les mots « retraite » et « vétéran » ont une connotation négative pour plusieurs, car ils sont associés au retrait, au décrochage ou à l'évacuation du monde du travail.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Plusieurs aînés, dont une forte proportion de femmes, agissent auprès de leurs proches malades à titre d'aidants naturels. D'autres sont particulièrement présents auprès de leurs petits-enfants. Ils en profitent pour transmettre leur savoir et partager leur histoire avec les plus jeunes. Pour les aînés, établir un contact avec les petits-enfants est généralement facile.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés sont actifs auprès des jeunes. Certains les aident à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons ou font du gardiennage dans leur voisinage. D'autres agissent à titre de mentor auprès de jeunes entrepreneurs et apportent leur soutien à des organismes tels les Carrefours jeunesse emploi (CJE). Des aînés visitent des écoles primaire ou secondaire et pratiquent certaines activités avec les jeunes ou leur transmettent des connaissances. À titre d'exemple, des aînés militant contre le décrochage scolaire ont créé un projet nommé « Raccroche, si tu as décroché ». D'autres ont mis en place des communautés de pratiques dont le but est de réunir des élèves jeunes ou moins jeunes d'un domaine particulier afin de leur permettre d'échanger et de partager des expériences qui s'avéreront profitables à tous.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Les aînés s'engagent bénévolement auprès de leur collectivité. Par exemple, des cuisines collectives destinées à des mères de familles monoparentales ont vu le jour. Les aînés viennent y enseigner et partager leur savoir-faire avec les jeunes mamans. Des retraités consacrent du temps à des associations communautaires en enseignant la lecture et l'écriture aux moins scolarisés, en visitant des gens malades dans les hôpitaux ou des personnes seules vivant en centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD). D'autres s'engagent au sein de conseils d'administration, de conseils d'établissement, de chambres de commerce ou agissent à titre d'animateurs bénévoles dans des stations de radio ou de télévision communautaires. Des retraités en profitent pour exercer un lobbying auprès du gouvernement de manière à revendiquer certains services au profit des gens âgés ou pour enrayer la violence à leur endroit. Enfin, des aînés travaillent à temps partiel pour accroître leurs revenus et leur qualité de vie, ou optent pour une retraite progressive, qui leur permet de passer graduellement à ce nouveau mode de vie.

Le développement personnel. Des aînés profitent du moment de la retraite pour se former, réaliser de nouveaux apprentissages, faire du sport, jouer d'un instrument de musique ou voyager.

En somme, les aînés ont acquis, au fil du temps, une solide expérience dans divers domaines d'activités. La société a donc tout intérêt à profiter de cette vaste expérience. Les retraités peuvent être d'excellents consultants. Il faut toutefois être vigilant et ne pas les considérer comme des exécutants en leur confiant uniquement de petites tâches. Ils veulent apporter une contribution significative et être consultés sur les questions qui les concernent. D'ailleurs, les retraités ne doivent pas hésiter à distribuer leur *curriculum vitae* pour se faire connaître et faire profiter les autres de leurs connaissances et de leur savoir-faire.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés :

Des obstacles d'ordre financier.

- Les faibles revenus de certaines personnes âgées, particulièrement les femmes;
- La faible indexation des caisses de retraite et l'augmentation du coût de la vie;
- La faible rentabilité, au cours des dernières années, des régimes de retraite;
- Les frais associés à la pratique du bénévolat;
- Le peu de moyens dont disposent les aidants naturels;
- La faible proportion des Québécoises et des Québécois payant de l'impôt;
- Les règles relatives aux régimes de retraite administrés par la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances (CARRA), qui exigent que les travailleurs prenant leur retraite cessent d'être à l'emploi du gouvernement durant une période de deux ans avant de pouvoir occuper à nouveau un emploi au sein de la fonction publique, pour éviter la double rémunération, c'est-à-dire le salaire versé à l'employé en plus de ses revenus de retraite. Il n'est pas possible actuellement de contribuer à la caisse de retraite tout en recevant sa rente.

Des préjugés et des conflits de générations

- Une attitude de condescendance de certains aînés à l'égard des jeunes;
- L'âgisme et les préjugés véhiculés par des jeunes, des médias ou des aînés eux-mêmes;
- Des conflits de générations provoqués par le besoin des jeunes d'occuper des emplois.

La rigidité des milieux de travail

- Une organisation du travail et des conventions collectives rigides;
- Une difficulté pour les travailleurs âgés de faire un transfert de connaissances vers les travailleurs plus jeunes ou d'agir à titre de moniteurs auprès de stagiaires;
- La multitude de services publics offerts par l'État et le travail fragmenté et isolé réalisé par les ministères et organismes, qui rendent difficile l'accès à certains services pour personnes d'âge avancé.

Des services mal adaptés ou peu connus

- Des transports en commun en milieu urbain ne répondant pas aux besoins des aînés (ex. métro difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite, des circuits d'autobus nécessitant des correspondances, etc.);
- Des logements peu abordables et peu accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- Des services sportifs et des organismes destinés principalement aux plus jeunes;

- Le peu d'arrimage entre les besoins des organismes communautaires et les personnes désireuses d'offrir leurs services à titre de bénévoles;
- Une méconnaissance des mesures et services offerts aux aînés;
- Le manque de préparation des personnes partant pour la retraite.

Une diminution des capacités occasionnée par le vieillissement

- La maladie causée par une mauvaise alimentation ou un manque d'activité physique;
- Une augmentation des problèmes de santé physiques et psychologiques (ex. diminution de la vue, de l'ouïe) accentuant l'isolement et la solitude;
- Un système de santé axé sur le curatif plutôt que sur le préventif.

L'exploitation de certains aînés

- La peur et la crainte de représailles face à la dénonciation de certains abus à leur égard;
- Le remplacement, au sein de certains organismes, de travailleurs salariés par des bénévoles;
- Des tâches réductrices offertes aux aînés.

Le faible engagement des aînés

- Le confort dans l'indifférence, c'est-à-dire la faible contribution à l'activité bénévole de certains retraités ne désirant pas participer;
- La faible représentation des aînés au sein des instances décisionnelles et la crainte de certains de s'engager à cause de leur faible niveau de scolarité;
- Le nombre restreint de bénévoles et la crainte de certains responsables d'organismes communautaires de perdre leurs bénévoles au profit d'autres organismes;
- La tendance interventionniste du gouvernement et les attentes des Québécoises et des Québécois à son endroit.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Adopter une Politique sur le vieillissement intégrant transport, logement et fiscalité;
- Permettre au « pouvoir gris » d'être influent;
- Être actif en amont et en aval de manière à résoudre certains problèmes vécus par les aînés, notamment en donnant au Conseil des aînés les moyens de créer des comités de travail;
- Promouvoir par des campagnes publicitaires une image positive du vieillissement et des aînés;
- Accroître les liens entre les différents ministères qui mettent en place des programmes et des mesures à l'intention des aînés de manière à ce que soient harmonisées leurs interventions;
- Soutenir, par des mesures incitatives, le travail des aidants naturels et des bénévoles;

- Créer des possibilités de dialogue pour favoriser les maillages entre personnes de tous âges de manière à éviter le clivage, car comme le dit le vieil adage : « *Pour avoir de jeunes pousses, il faut de vieilles souches* »;
- Instaurer des guichets régionaux ou locaux uniques d'information à l'intention des personnes désireuses d'obtenir des précisions relatives aux services offerts aux personnes âgées;
- Encourager, soutenir et offrir un financement approprié pour que se poursuivent les nombreuses actions menées par les organismes communautaires à l'intention des aînés;
- Assurer un milieu de vie exempt de violence;
- Favoriser, par l'assouplissement de certaines réglementations, le travail à temps partiel et la retraite progressive;
- Instaurer des programmes visant à encourager l'embauche de travailleurs âgés;
- Inviter les entreprises à offrir des cours de préparation à la retraite, pas seulement aux travailleurs âgés mais également aux travailleurs plus jeunes;
- Ajouter aux programmes scolaires offerts aux jeunes du primaire, du secondaire ou du collégial un volet communautaire qui les sensibilisera aux plaisirs du bénévolat et de l'aide aux plus démunis tout en leur permettant de se développer personnellement et professionnellement;
- Indexer les retraites pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Pour ce faire, réviser le régime des pensions de vieillesse actuel pour tenir compte des nouvelles réalités vécues par les personnes âgées;
- Veiller à ce que les bénévoles ne remplacent pas les travailleurs salariés;
- Instaurer des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires offrant des services publics à une population âgée;
- Encourager les personnes de tous âges à faire de l'activité physique et à bien se nourrir pour prévenir les problèmes de santé physiques et psychologiques;
- Valoriser les médecines douces pour prévenir certaines maladies (ex. naturopathie, etc.);
- Tenir des états généraux sur le vieillissement de la population;
- Réaliser des études pour documenter davantage les coûts du vieillissement au Québec.

Que les aînés

- Se fassent confiance et partagent avec les jeunes;
- Transmettent leur *curriculum vitae* aux organismes susceptibles de recourir à leurs services;
- Veillent à être représentés auprès des instances décisionnelles qui les concernent;
- Revendiquent des conditions de vie meilleures;
- Se prennent en main et lancent des projets répondant à leurs besoins.

Que les bénévoles auprès des personnes âgées voient à

- Encourager, valoriser et promouvoir l'engagement bénévole;
- Faire connaître leurs besoins en bénévoles de manière à ce que les aînés puissent offrir leur contribution.

Que les maisons d'enseignement voient à

- Manifester une ouverture pour accueillir des aînés souhaitant jouer un rôle auprès des jeunes;
- Favoriser le transfert de connaissances des enseignants âgés vers les enseignants moins expérimentés ou vers les stagiaires.

Préparé par Nancy Robichaud

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Saint-Sauveur
Le samedi 2 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

Le vieillissement inquiète de nombreux aînés. Étant moins mobiles, ils craignent pour leur sécurité. Ils sont anxieux à l'idée de ne pas trouver de médecins pouvant leur administrer les soins dont ils ont besoin. L'avenir réservé aux générations montantes les rend aussi soucieux. Les retraités désirent mener une vie active en santé et vivre dans un milieu où leur bien-être est favorisé par une offre notamment de logements accessibles et abordables, d'un système de transport adapté, d' organismes communautaires qui offrent des services, d' infrastructures de loisirs et une sécurité publique constante. Un sentiment d'isolement et de solitude est présent chez bon nombre d'aînés.

Les besoins et les attentes des retraités diffèrent d'un groupe d'âge à l'autre. Les réalités des personnes de 60 et 70 ans ne sont pas les mêmes que celles des personnes de 85 ans et plus. Les gens sont actifs jusqu'à leur mort et ce, de diverses façons. Parfois, elles sont actives par choix; à d'autres moments, elles le sont par obligation. Ces obligations peuvent se traduire de différentes manières, comme aider un proche dans le besoin, travailler pour améliorer sa qualité de vie, etc. Malheureusement, certains aînés sont mis à l'écart. Longtemps, les médias ont fait miroiter la possibilité de prendre une retraite dès l'âge de 55 ans. Or, les personnes pouvant réellement quitter le marché du travail dès cet âge sont rares. Plusieurs aînés n'ont pas de caisses de retraite ou d'épargnes suffisantes et ne peuvent donc pas prendre leur retraite. Ils poursuivent ou partent, et certains tentent de trouver un travail à temps partiel pour répondre à leurs besoins, ce qui n'est pas facile.

Des préjugés à l'égard des différents groupes de travailleurs existent, ce qui donne lieu, dans divers milieux de travail, à des conflits entre les générations. Le monde du travail est entré dans l'ère des statuts temporaires, des contrats, de l'emploi à temps partiel et de la réduction de

personnel. Chaque génération est affectée par ces transformations. Les jeunes doivent s'adapter et faire preuve d'imagination pour faire leur place dans un marché de moins en moins ouvert. Les plus âgés sont écartés parce qu'on les dit « dépassés » par les nouvelles technologies ou tout simplement « trop vieux » pour accomplir leurs tâches. Quant à la génération du centre, elle se sent écrasée par la lourdeur des responsabilités. Il ne faut pas oublier que si la population vieillit, il en va de même pour l'ensemble des travailleurs. Si rien n'est fait aujourd'hui pour s'adapter à cette nouvelle réalité, les conséquences seront encore plus difficiles à supporter plus tard. En 2015, comme le précise la Table des aînés des Pays-d'en-Haut, près du quart de la population des Laurentides aura plus de 55 ans. C'est pourquoi il est urgent d'agir afin de mettre en place des solutions durables. Autrement, l'écart culturel entre les générations s'accentuera et sera difficilement récupérable. Cet écart porte sur les valeurs, un rapport au travail différent et des cadres de référence non convergents. Il en résulte une lutte de pouvoir entre aînés et jeunes, lutte cloisonnant les membres de la société plutôt que de favoriser le dialogue. Les jeunes ont le sentiment de ne pas être reconnus pour ce qu'ils valent et ce qu'ils pourraient apporter.

L'une des principales divergences entre les générations est le sens du travail, où on observe un changement de valeurs relié à la vie personnelle et au travail. L'école valorise la performance et la société valorise l'éphémère. Les aînés représentent la persévérance et la stabilité alors que les milieux de travail valorisent l'agitation. De plus, les jeunes ont souvent un niveau de scolarité supérieur aux travailleurs d'expérience. Cela crée une concurrence où chacun conserve ses connaissances pour lui-même. Il ne faut pas négliger le fait que chacune des deux parties possède sa propre expérience et son propre système de références servant à évaluer le monde dans lequel elles évoluent. Le message diffère pour l'émetteur et le récepteur. Il n'est pas perçu de la même façon, car il n'est pas soumis au même schème de valeurs. Il ne faut pas considérer le processus d'apprentissage comme étant inculqué par l'aîné et intégré par le jeune. Au contraire, l'apprentissage dépend beaucoup plus de la responsabilité de l'apprenti, car c'est lui qui s'approprie l'information en validant ou en rejetant certaines parties de l'information transmise. La valorisation des différences est importante de même qu'une bonne communication entre les travailleurs de tous âges. Les aînés peuvent enseigner aux plus jeunes et inversement. Il faut agir dès maintenant et prévenir les conflits plutôt que d'agir de manière curative. Le vieillissement doit être vu comme un processus d'évolution naturel et non comme une maladie.

La région des Laurentides offre un décor majestueux. Plusieurs des résidants y ont des revenus et des avoirs élevés, mais la pauvreté y est aussi présente. Même si cette région est considérée comme riche, elle s'avère sous-financée sous certains aspects. En effet, certains programmes d'aide financière ne sont pas accessibles à cette région puisqu'elle est plus riche que d'autres. Or, plusieurs retraités, dont des femmes, ont de faibles revenus et ont aussi besoin des mesures offertes par le gouvernement.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

Il est essentiel pour les aînés de continuer à contribuer au développement de la société et au bien-être d'autrui en offrant leurs compétences à leur rythme. Ils ont généralement du temps à consacrer et plusieurs ont le désir, les connaissances et le besoin de s'engager dans différentes sphères de la société.

La contribution à la vie familiale. Les retraités souhaitent profiter de ce moment pour vivre une vie familiale plus intense. Les femmes jouent un rôle actif au sein de la famille. C'est pourquoi plusieurs soutiennent leurs proches malades en agissant à titre d'aidantes naturelles. D'autres aînés sont particulièrement présents auprès de leurs petits-enfants. Ils en profitent pour transmettre leur savoir et partager leur histoire avec les plus jeunes. Pour les grands-parents, établir un contact avec les petits-enfants est facile.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés sont actifs auprès des jeunes. Certains les aident à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons, leur racontent des histoires ou leur livrent des témoignages. D'autres agissent à titre de mentor, de tuteur afin de transmettre leur savoir non pas en le leur imposant, mais plutôt dans une perspective de dialogue, de partage et d'entraide mutuelle. Cette formule peut s'avérer particulièrement profitable notamment lorsqu'il s'agit pour des enseignants âgés d'agir à titre de mentors auprès des nouveaux enseignants. Des retraités ont aussi accepté de s'investir auprès des décrocheurs. Bien qu'ayant des craintes au départ, cette expérience s'est révélée fort enrichissante tant pour les décrocheurs que pour les aînés, ce qui a permis d'enrayer certains préjugés qu'avaient les uns envers les autres.

Dans les Laurentides, un projet a été lancé. Il s'agit de « Grands-parents tendresse ». Des grands-parents vivant seuls souffraient du peu contacts avec leur entourage, dont leurs enfants et petits-enfants. À l'inverse, des jeunes n'avaient pas ou peu de contacts avec des plus âgés. Ce projet a donc permis de réunir ces jeunes et moins jeunes en leur permettant d'échanger, de partager et de contracter des complicités profitables à tous. En plus, cela a eu l'avantage de donner un petit répit aux parents ayant déjà une multitude de tâches à combler.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Les aînés s'engagent bénévolement auprès de leur collectivité. Par exemple, ils donnent de leur temps aux conseils d'administration, aux commissions, à des organismes offrant des services à domicile, à des de regroupements d'aînés comme l'âge d'or. D'autres organisent des cafés rencontres ou des salons des aînés, ou mettent en place des groupes de discussion leur permettant de partager avec d'autres personnes. Des aînés travaillent à temps partiel pour accroître leurs revenus et leur qualité de vie ou optent pour la retraite progressive.

Le développement personnel. Certains profitent de la retraite pour se former, faire du sport ou des activités avec leurs petits-enfants. D'autres entreprennent des projets qu'ils n'ont jamais eu le temps de réaliser lorsqu'ils étaient sur le marché du travail.

Bien qu'ils aient acquis au cours des ans de multiples expériences, les aînés hésitent parfois à s'engager. Ils craignent de ne pas être à la hauteur et ne sont pas toujours conscients qu'ils possèdent une quantité considérable de savoir-faire.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés

Des obstacles d'ordre financier.

- Les faibles revenus dont disposent certaines personnes âgées, particulièrement les femmes;
- Les frais associés au bénévolat (frais de repas, de déplacement, etc.);
- Le peu de moyens dont disposent les aidants naturels, particulièrement dans la région des Laurentides qui, à cause de sa situation économique favorable, ne peut recevoir le financement nécessaire pour soutenir les aidants naturels lorsqu'ils désirent obtenir le répit nécessaire à leur bien-être;
- La faible proportion des contribuables québécois;
- Des organismes communautaires ne disposant pas du financement nécessaire pour atteindre leur objectif. Pour obtenir du soutien financier, ils doivent soumettre des projets aux différentes instances gouvernementales dans des créneaux précis qui ne correspondent pas toujours directement à leur objectif ou doivent solliciter, comme nos voisins américains, les fondations

ou les entreprises privées. Or, cela entraîne une concurrence entre les organismes dans la recherche de financement. De plus, certains ne peuvent compter sur du personnel qualifié pour préparer les documents obligatoires;

- Les règles relatives aux régimes administrés par la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances (CARRA) qui exigent des travailleurs prenant leur retraite qu'ils cessent d'être à l'emploi de la fonction publique durant une période de deux ans avant de pouvoir occuper à nouveau un emploi au sein de la fonction publique pour éviter la double rémunération, c'est-à-dire le salaire versé à l'employé en plus de sa caisse de retraite. Il n'est pas possible actuellement de contribuer à la caisse de retraite tout en recevant sa pension;
- Une peur et une angoisse de vieillir sur le plan économique.

Des préjugés et des conflits intergénérationnels

- L'âgisme et les préjugés véhiculés à l'égard des aînés;
- La valorisation des personnes sur la base des avoirs (revenus, poste occupé) plutôt que sur la base de l'être;
- Des conflits entre générations occasionnés par une méconnaissance des uns et des autres;
- La ghettoïsation qui isole les aînés du monde extérieur. À titre d'exemple, il est parfois interdit aux retraités ne demeurant pas en maisons de retraite de participer aux activités offertes aux résidents;
- L'ostracisme des personnes de 85 ans et plus considérées comme des vieillards.

Le mode de fonctionnement des milieux de travail

- Le peu d'emplois offerts à temps partiel et la retraite progressive non encouragée;
- L'utilisation accrue des technologies avec lesquelles les aînés sont généralement moins à l'aise;
- Le cloisonnement des âges au sein des entreprises. À titre d'exemple, on fait travailler les aînés le jour et les jeunes le soir ou la nuit;
- La valorisation de la performance et de la surproduction avec lesquelles des aînés sont moins à l'aise;
- Une rémunération offerte à certains travailleurs du secteur communautaire alors que d'autres sont bénévoles, ce qui crée une injustice ou une compétition entre travailleurs;
- Le travail compartimenté de certains bénévoles auprès des personnes âgées.

Des services déficients, mal adaptés ou peu connus

- Des logements peu abordables et peu accessibles aux personnes à mobilité réduite, entraînant une expatriation des aînés vers les centres urbains;
- Le peu d'activités sportives offertes à proximité et destinées aux aînés et le manque de transport collectif pour s'y rendre rapidement à peu de frais;
- Le travail compartimenté de certains organismes travaillant auprès des personnes âgées;
- Des résidences publiques ou privées pour personnes âgées de qualité différente;
- Des réglementations d'urbanisme qui ne tiennent pas compte des besoins particuliers des gens âgés;
- Une diminution de la qualité de vie des aînés occasionnée par le sous-financement des organismes communautaires destinés à leur apporter de l'aide.

Une diminution des capacités occasionnée par le vieillissement

- L'exode des aînés vers les grands centres urbains : certains vivant en milieu rural sont dépourvus de moyens financiers et sont donc incapables de se déplacer pour se rendre à un rendez-vous de santé ou pour participer à des activités collectives, ce qui accentue leur isolement;
- Une crainte pour leur sécurité à cause d'une diminution de leur mobilité;
- Le manque de médecins offrant des soins appropriés et des heures d'ouverture restreintes occasionnant une surcharge dans les urgences et l'obligation pour les aînés de se déplacer sur de longues distances.

L'exploitation de certains aînés

- La peur et la crainte de représailles face à la dénonciation de certains abus dont les aînés sont victimes.

Le faible engagement des aînés

- La faible représentation des aînés au sein des instances décisionnelles.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Adopter une politique globale du vieillissement intégrant l'enfance, le vieillissement, le logement, le transport, la fiscalité, etc. et instaurer des modes d'évaluation continus de cette politique de façon à effectuer les ajustements nécessaires;
- Assouplir les règles relatives aux régimes de retraite administrés par la CARRA;
- Exonérer d'impôts les personnes âgées de 85 ans et plus ayant un revenu annuel inférieur à 25 000 $;
- Créer des prix « reconnaissance » et des incitatifs financiers à l'intention des bénévoles;
- Obliger, de concert avec la FADOQ, les résidences pour personnes âgées à adhérer au programme « Roses d'or »;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible;
- Soutenir financièrement et de façon permanente les services offerts à la population âgée par les organismes communautaires (ex. transport collectif, logements, popote roulante, etc.);
- Simplifier la documentation à transmettre par les organismes pour obtenir du financement;
- Mettre à la disposition des organismes des fonctionnaires qui les aideront dans leurs recherches de financement;
- Financer les travaux de chercheurs qui verront à documenter certaines questions relatives aux personnes âgées;
- Rendre accessibles rapidement les services de médecins afin d'augmenter le sentiment de sécurité des aînés;
- Investir dans la prévention des maladies afin de réduire les coûts des soins de santé; la promotion de saines habitudes de vie devrait être au centre des priorités;

- Soutenir les aidants naturels en leur permettant notamment d'obtenir le répit nécessaire à leur bien-être;
- Assurer des standards de qualité uniformes tant dans les résidences privées que publiques;
- Rendre accessibles les logements destinés aux aînés;
- Adapter les interventions de la sécurité publique en formant les agents afin qu'ils puissent agir promptement en situation d'urgence; l'accent devra être mis sur la prévention de la criminalité afin de permettre aux aînés de vivre dans le climat calme auquel ils ont droit;
- Encourager la création d'activités destinées aux divers groupes d'âge;
- Accentuer la promotion des ressources et programmes de la sécurité publique auprès des aînés en établissant un plan de communication dynamique et continu en partenariat avec le milieu afin de sensibiliser les aînés aux questions suivantes : la prise de médicaments de façon judicieuse, la prévention des blessures et des mauvais traitements, etc.;
- Encourager le dialogue pour permettre le décloisonnement des groupes d'âge, les échanges, la détermination d'ententes communes et la mise en œuvre de plans d'action;
- Veiller à ne pas augmenter l'âge de la retraite dans une perspective économique, car le fait de contraindre les gens n'aurait rien de positif; toutefois, des incitatifs fiscaux pourraient être offerts pour permettre aux gens âgés de demeurer sur le marché du travail;
- Trouver des moyens pour reconnaître la contribution à la famille, notamment celle apportée par les femmes;
- Poursuivre les efforts pour inciter les entreprises à entreprendre une démarche de planification de main-d'œuvre de manière à créer des mécanismes pour prévenir les pénuries de personnel;
- Encourager le tutorat et le mentorat, ainsi que le mentorat inversé, soit le transfert de connaissances des jeunes vers les travailleurs âgés.

Que les municipalités voient à

- Rendre accessibles ou créer des infrastructures de loisirs abordables et adaptées aux besoins des aînés;
- Offrir des programmes d'activités physiques adaptés pour maintenir leur forme physique;
- Offrir des services de transport adapté et collectif permettant un accès convenable à l'emploi, aux soins et aux loisirs de la population. Les personnes à mobilité réduite devraient profiter d'un service de transport efficace en toute sécurité. Pour ce faire, des ressources, matérielles et financières devront permettre de poursuivre les services offerts et de les améliorer;
- Faciliter l'accessibilité aux logements en faisant en sorte que les aînés puissent être reconnus comme des citoyens à part entière. Pour ce faire, les réglementations d'urbanisme devront tenir compte des besoins particuliers de cette population.

Que les entreprises voient à

- Former des équipes de travail où la représentativité des générations et des sexes serait assurée. Cette formule permettrait d'utiliser les connaissances des plus expérimentés et des plus jeunes. Cela pourrait aussi s'appliquer au sein des conseils d'administration;
- Encourager le tutorat et le mentorat, dont notamment le mentorat inversé, soit le transfert de connaissances des jeunes vers les travailleurs âgés. À cette fin, on pourrait se servir des nouvelles technologies.

Que la population en général voit à

- Montrer une ouverture d'esprit qui favorise l'intégration des personnes âgées au sein des différents organismes;
- Valoriser, comme la société orientale, les compétences acquises par les aînés et leur engagement à titre de mentor, de parrain ou de tuteur.

Il est nécessaire que tous les acteurs du milieu mettent au point ensemble une stratégie d'intervention intégrée pour répondre aux besoins et aux attentes d'une population âgée qui s'accroît. Par leurs actions concertées, les bénévoles pourront agir de façon efficace dans leur champ de compétences respectif, en harmonie avec l'expertise des partenaires du milieu. Les aînés ont le temps, le désir, les connaissances et le besoin de s'engager dans les différentes sphères de la société, il importe donc que leur participation soit valorisée de manière à bien utiliser leurs richesses et à éviter l'ostracisme.

Préparé par Nancy Robichaud

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Repentigny
Le dimanche 3 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

S'il y avait un débat sur la terminologie relative au vieillissement, il pourrait durer longtemps. En effet, on est l'aîné de la famille en naissant le premier. On est dès lors investi d'un rôle supérieur, le plus noble de la famille, et chargé de donner l'exemple aux autres enfants. Cependant, peu importe l'âge, le vieillissement est directement associé à l'apparition de maladies, car on vieillit quand on commence à être malade et c'est la maladie qui fait de l'être humain un vieillard en déclenchant une plus grande conscience du temps à vivre. Le péril blanc est invoqué au lieu du pouvoir gris. Pour les petits-enfants, les grands-parents sont jeunes tant qu'ils peuvent jouer avec eux.

Si plusieurs estiment que le vieillissement survient à 65 ans, les associations d'aînés, comme la FADOQ et l'AQDR, considèrent qu'à 50 ans les gens sont des aînés, car ils possèdent la maturité. Socialement, le mot « aîné » est considéré comme *politically correct*, mais le mot « vieux » à l'ancienne est péjoratif et signifie ne plus avoir sa place. Pour sa part, le terme « âge d'or » convient plutôt à d'autres. Certains citoyens éprouvent de la difficulté avec les cassures de la catégorisation des âges et ils sont malheureux quand on leur demande s'ils ont besoin d'aide pour occuper leur temps. Plusieurs personnes ne se considèrent pas de la génération montante

malgré leurs 60 ans. Pour des fiscalistes, les retraités sont considérés négativement; pourtant, ils paient des impôts. Par son aspect non volontaire, la retraite forcée entraîne avec elle une dévalorisation de soi et un sentiment de mise au rancart.

Une étude canadienne sur les syndiqués de la construction a révélé que les retraités de ce domaine jouissent de bonnes conditions : bonne capacité et sécurité financière, retraite après réflexion et préparation dès l'âge de 45 ans, autorisation de sortir du milieu performant pour mieux vivre, liberté de rester actifs à temps partiel ou quelques mois par année, choix d'activités futures et réussite par de bons investissements sociaux. Outre qu'ils peuvent faire du bénévolat ou du travail rémunéré à la retraite, le fait d'avoir le temps et la chance de ramasser un bon patrimoine financier, culturel et social à léguer peut atténuer le fardeau social qu'ils peuvent devenir plus tard. Les bénévoles aînés sont taxés de « bénévoleurs » d'emploi.

Le mythe de « liberté 55 » offert par les entreprises privées ou publiques a creusé un fossé profond entre les aînés et les jeunes. Il a en effet confiné les aînés dans des ghettos qui ne correspondent à aucune de leurs réalités financières ou autres ni à leurs besoins. Ainsi, leur participation sociale se réduit de plus en plus. En général, la retraite laisse croire que les gens ont du temps libre. Une partie des aînés veulent en effet profiter de moments de liberté, de loisirs pour les arts et d'autres activités, pendant un certain temps en tout cas. La retraite à 45 ans, c'est un choix de vie individuel. D'autres souhaitent travailler très longtemps, car leurs moyens financiers sont insuffisants et la vie se prolonge parfois au-delà des prévisions. Cependant, la difficulté de trouver un emploi à 50 ans est incontestée.

Même si les aînés veulent terminer leur vie dans leur maison avec dignité et de façon autonome, et même si cela coûtait beaucoup moins cher à l'État, les moyens ne sont pas là. Les services de santé laissent aussi à désirer quant à l'accès aux cabinets de médecins et aux soins à domicile; les futures générations craignent le pire pour leurs besoins de soins futurs. L'inquiétude croissante et la vulnérabilité des femmes seules, particulièrement après le placement ou la mort d'un conjoint et la perte de leur vie commune, sont également soulignées. Dans les CHSLD, la perception est négative, car l'argent est très vite dépensé et les revenus anticipés des rentes et des pensions ne rentrent pas comme prévu. Dans Repentigny, il y a aussi des problèmes de résidences et plusieurs personnes âgées partent vers les centres urbains.

L'université du 3e âge souligne la mauvaise perception des aînés dans la société et les malaises qu'elle entraîne. Elle souligne aussi les répercussions sur l'avenir des jeunes qui devront porter le poids des *baby-boomers* à l'aube de la retraite. Comme c'est un choix de société, nous devrions changer de discours.

Il n'est pas vrai que le bénévolat est gratuit; les aînés offrant bénévolement leurs services et leur temps doivent souvent payer pour aider.

Par ailleurs, chaque changement de parti politique au pouvoir crée beaucoup d'insécurité chez les aînés. Il en résulte une baisse de confiance envers les politiciens, provoquant ainsi une certaine forme de désengagement et une surcharge de responsabilités envers ces aînés qui ont bâti le Québec.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Les liens entre les générations commencent autour de la table familiale, les aînés peuvent en effet partager leurs expériences, leur façon de vivre et des notions de respect avec les enfants. Une façon de tisser des liens avec les enfants et les petits-enfants pourrait être de s'asseoir ensemble le deuxième dimanche de septembre, car c'est la journée consacrée aux grands-parents.

Certains aînés vivent de sérieux problèmes avec leurs enfants de 35 à 40 ans qui ne savent pas se débrouiller seuls, qui reviennent parfois à la maison avec les petits-enfants après un divorce ou d'autres difficultés. D'autres aînés se disent investis avec les jeunes et très heureux dans ce rôle de partage affectif nourrissant.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés et les jeunes doivent s'aider pour sauvegarder leurs droits par des trucs qu'ils se donnent mutuellement, de la sensibilisation dans les journaux, la médiatisation des bons coups, etc. Comme le français est une matière que les jeunes trouvent difficile, les aînés peuvent les aider à comprendre. En plus, l'aide aux devoirs et le bénévolat dans les clubs de petits déjeuners facilitent les rapports. L'aide aux jeunes entrepreneurs par le mentorat a favorisé la survie des entreprises au-delà des cinq premières années, toujours difficiles. Il est facile de recruter des mentors dans ce domaine, car c'est très valorisant; mais certains jeunes entrepreneurs n'acceptent pas d'emblée l'assistance professionnelle. Dans le domaine du bâtiment, les travailleurs restent associés parce qu'ils transmettent leur savoir-faire aux jeunes. À la bibliothèque de l'école, les aînés lisent des histoires. C'est ainsi qu'ils soutiennent les élèves, manifestent avec eux et les appuient dans leurs revendications.

En éducation, certains préfèrent parrainer les jeunes instituteurs. La défense des OSBL et la création de projets facilitant les liens avec les jeunes constituent la préoccupation de quelques-uns. Dans un centre de jour, un échange très agréable entre un groupe d'élèves et des aînés se poursuit encore aujourd'hui. On y trouve un parrainage facile et agréable avec des élèves, on y échange des lettres, des vœux et des nouvelles. En complémentarité, la responsabilité des aînés se situe aussi dans l'engagement social : à titre d'exemple, un groupe d'aînés a fait signer une pétition pour demander à Radio-Canada de continuer à diffuser des émissions qui ne relèvent pas du domaine des variétés.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. L'université du 3e âge offre une vingtaine de cours aux aînés. Il s'agit d'une tribune majeure offerte aux aînés qui désirent prendre position, continuer à s'engager dans la communauté en réaffirmant leurs valeurs, en prenant fait et cause contre la privatisation de l'eau et en dénonçant tout ce qui est néfaste pour l'environnement. Leur rôle est capital et peut s'appliquer autant à la politique municipale et provinciale que fédérale. La participation à différents organismes comme les Chevaliers de Colomb, les clubs d'âge d'or, les clubs d'entraide amitié ou les chorales, en plus du bénévolat, rassure les aînés quant à la poursuite de leur rôle de citoyen. À la retraite, il faut penser en termes de multiples formes de rémunération : faire des conférences dans les établissements, agir à titre de conseiller, etc.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés

- La diminution du pouvoir d'achat;
- La peur des ghettos ou la ghettoïsation et l'isolement;
- La peur d'être volé ou arnaqué;
- L'exode vers les centres urbains;
- La pénurie de services courante en région : transport en commun absent, pénurie de médecins, soins à domicile presque inexistants;
- Le refus des ex-employeurs d'accueillir les anciens travailleurs;

- Le manque d'occasion ou de lieu où s'adresser pour faire part de sa disponibilité comme suppléant à l'école par exemple;
- Dans certaines localités, il n'y a pas de possibilité d'établir des liens avec les jeunes alors que dans d'autres tout le monde partage les frais d'occupation des locaux : les scouts, les Chevaliers de Colomb, les fermières. Cette situation facilite les rencontres avec les jeunes et le partage;
- Les résidences pouvant accueillir 300 personnes âgées offrent une gamme de services faciles d'accès, mais l'effet pervers de cette facilité est l'inactivité, l'ostracisme et la ghettoïsation, au point où les aînés sortent moins et se privent ainsi de la stimulation engendrée par les contacts avec les jeunes;
- Le manque de budget de fonctionnement récurrent et la difficulté de recevoir de l'aide financière du gouvernement;
- La pauvreté de la vie culturelle en milieu rural. La culture est pourtant nécessaire aux jeunes et aux aînés qui veulent rester dans leur milieu;
- L'iniquité des subventions obtenues par certaines villes seulement pour l'isolation de bâtiments de 15 logements dont les aînés sont propriétaires;
- La suppression des subventions au transport à la suite de la Loi 102 et la suppression des subventions sur la partie de revenus supplémentaires économisés selon la Loi 195 pour redonner leur droit aux aînés;
- L'insécurité, obstacle au maintien dans les maisons privées;
- La panique créée à la suite des informations sur les jeunes de Montréal attaquant les vieilles dames et l'exagération médiatique qui relativise peu ou pas ce genre de délit contre la personne;
- Le manque de civisme, de respect et de politesse de certains jeunes;
- L'absence de la participation des aînés à la conférence régionale des élus. En effet, aucun aîné ne siège à cette tribune décisionnelle de la région;
- L'absence d'information sur les services de Saint-Donat;
- Beaucoup de maisons d'hébergement pour personnes âgées ne sont pas déclarées. Elles échappent ainsi à toute réglementation, et l'éthique et la qualité des services ne sont pas surveillées;
- La culture québécoise ne considère pas les aînés comme des actifs sociaux, mais plutôt comme des passifs coûteux et qui par conséquent ne sont pas invités à participer aux décisions;
- Le non-transfert des caisses de retraite d'une compagnie à l'autre sans rupture de participation aux caisses;
- L'absence de flexibilité des employeurs;
- La main-d'œuvre bon marché ou certaines formes de bénévolat d'une valeur marchande de 3 milliards $ au Québec. Les aînés soutiennent l'État, mais celui-ci les abandonne en se déresponsabilisant et en faisant payer à la population ce qui est actuellement subventionné;
- L'absence de revenus des les femmes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur afin de s'occuper de leur famille, et les difficultés financières causées par cette absence de revenus;
- La violence subie de la part des proches;
- Les frais élevés acquittés par les organismes pour les permis, les taxes, en plus des honoraires des professionnels;
- Le coût du fonds de pension C78 s'élève à plus de 34 milliards;
- Les frais supplémentaires du transport, des repas et parfois des vêtements obligatoires qu'exige la participation à une intégration sociale par le bénévolat ou autres mesures sociales;

- Le peu de connaissance des lieux et de ce qui existe;
- La peur de déranger qui empêche la participation;
- Les difficultés physiques de la vue, de l'ouïe et autres;
- La crainte de la société vis-à-vis du péril blanc, à tort ou à raison;
- Le manque d'écoute des aînés;
- Les frais élevés des déplacements, des rapports comptables nécessaires aux OSBL pour répondre aux exigences des lois et la suppression des subventions;
- L'iniquité entre les services offerts aux jeunes et aux aînés; la société débourse des montants considérables pour les jeunes, mais elle ne fait pas grand-chose pour les plus vieux;
- Les frais trop élevés des vérifications à faire pour s'assurer que les gens sont bien soignés dans les hôpitaux ou dans les résidences.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Décréter un moratoire pour limiter la construction de complexes résidentiels à l'intention des personnes âgées, ce qui occasionne une dévitalisation des petites localités;
- Créer un plan de retraite progressive d'une durée de cinq ans avec de l'aide à l'apprentissage des jeunes;
- Créer des caisses de retraite transférables pour favoriser la mobilité et le partage des expériences;
- Aider financièrement les aînés qui ne touchent de rentes de la Régie;
- Subventionner la mission de chacun des OSBL;
- Construire plus de résidences simples;
- Créer de nouveaux critères pour le départ à la retraite, selon l'Association des retraités de l'enseignement du Québec, car le désir de partir plus rapidement sans pénalité est plus pressant à cause de la lourdeur de la tâche en enseignement, soit en faisant éclater les limites des rentes de retraite, soit en enlevant la pénalité de 2 % avant 35 ans de service;
- Donner aux aînés le même rôle dans la société que celui qu'ils occupaient au travail, comme le traitement qu'accordent les autochtones à leurs aînés;
- Créer une réglementation sur les droits des aînés équitable aux jeunes;
- Supprimer les pénalités lorsque des REER sont accumulés afin d'éviter que des aînés paient des suppléments fiscaux;
- Rendre accessible Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec de manière à rentabiliser les investissements faits au cours des dernières années, pour la mise en place des Centres d'accès Internet (CAI);
- Accorder des subventions aux aînés pour qu'ils accèdent à Internet haute vitesse, comme les programmes offerts aux jeunes;
- Créer une politique ou une réglementation en matière de qualité des résidences pour personnes âgées, et contrôler cette qualité par des visites surprises;
- Établir, au sein de la fonction publique, des cibles de représentativité des travailleurs aînés à l'exemple des cibles déjà établies pour la représentativité des jeunes, des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

Que les aînés voient à

- Équilibrer le passage à travers leurs différents rôles sociaux, à travers les dimensions de leur vie et avoir plutôt des évolutions au lieu des ruptures brusques;
- Chercher et trouver un sens profond à leur vie. Au XXIe siècle, c'est dans une nouvelle notion de mouvement continu vers une conscience sociale engagée que les aînés pourront aider la société actuelle à avancer. Faire évoluer ces notions et aider à faire changer l'image du vieillissement;
- Faire du recrutement de personnes ayant le temps et le loisir de faire du bénévolat;
- Unir les différents mouvements des aînés pour inculquer le civisme, le respect et la politesse aux autres et aux jeunes;
- Signer des pétitions pour obtenir la réglementation des droits des aînés équitables avec ceux des jeunes;
- Solliciter, pour le bénéfice des OSBL où ils sont bénévoles, les entreprises où les aînés ont donné une partie de leur vie;
- Demander un moratoire au gouvernement relativement aux mégas constructions pour personnes âgées;
- Faire des échanges de service entre générations.

Que les intervenants auprès des personnes âgées voient à

- Rappeler souvent aux retraités que peu importe leur âge, ils doivent être intellectuellement stimulés pour rester en santé jusqu'à la fin de leur vie;
- Faire appel aux aînés pour favoriser l'engagement citoyen;
- Garder les aînés à domicile s'ils ont la forme physique de rester;
- Créer des coopératives de maisons spécialement conçues pour les jeunes familles et les aînés, où un échange de services peut se faire;
- Aller chercher les aînés où ils se trouvent et les faire participer en abattant le mur de la peur de déranger;
- Dresser une liste de conseillers en orientation à consulter lors d'un changement de carrière;
- Collaborer pour dénoncer toutes les situations où des aînés sont exploités.

Que les maisons d'enseignement voient à

- Offrir des activités stimulantes aux aînés;
- Offrir aux aînés des occasions de tisser des liens avec les jeunes;
- Créer des cours de cuisine en invitant des aînés à réaliser des recettes traditionnelles;
- Sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux réalités des aînés et à leurs valeurs sociales.

Préparé par Josette Lacoursière

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société
Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Roberval
Le samedi 9 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

Pour la plupart des aînés, la retraite symbolise la sagesse, la détente, le repos bien mérité, le privilège de vieillir. Selon plusieurs, la peur de vieillir ne devrait pas être autant alimentée par la société. On vit la retraite comme on a vécu, et cette retraite peut couvrir une très longue période de vie et s'étendre, pour certains, de 50 ans à plus de 100 ans. Une meilleure santé, une meilleure qualité de vie et une retraite plus hâtive semblent favoriser la longévité. À la retraite, les particularités et les habiletés individuelles s'expriment de différentes façons selon l'âge, les revenus, les facilités psychosociales et la santé des sujets. Pendant la longue période que peut durer la retraite, des personnes âgées s'isolent des stimulations citoyennes et des liens avec les autres personnes d'âges différents et choisissent d'habiter dans des résidences en toute sécurité, certes, mais qui agissent sur le moral à la façon des ghettos.

Par ailleurs, beaucoup d'aînés n'ayant pas touché un salaire élevé durant leur carrière prennent leur retraite plus tard pour obvier au manque à gagner. Ce manque de ressources les prive non seulement d'activités, de plaisirs et de soins, mais il les conduit également vers la pauvreté. D'autres aînés sont socialement autonomes et demeurent actifs, engagés dans le développement de la vie de leur collectivité, soit par le bénévolat en travaillant dans leur propre milieu ou dans leur famille, ou par le mentorat en partageant avec les générations suivantes leur expérience malgré les valeurs différentes qui caractérisent les jeunes. Certains retraités ont besoin de continuer à rester actifs dans un domaine différent de ce qui était le leur pendant leur vie active. Avec ses 800 clubs répartis partout sur l'ensemble du territoire, la FADOQ a fait beaucoup pour que les aînés demeurent un potentiel d'expérience pour la société, qui peut faire appel à leur empathie et à leur dévouement pour décrocher du milieu professionnel, s'occuper des leurs et donner de leur temps à leur association.

Selon l'Association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ), l'agenda des aînés de la région est rempli, mais ceux-ci craignent l'inertie du gouvernement qui ne présente aucun programme. Selon un cadre retraité, les grandes sociétés peuvent réussir à faire bouger le gouvernement, mais pas les aînés qui ont été la force grâce à laquelle on a bâti le Québec. Aujourd'hui, les entreprises exigent plus de productivité et l'argent va directement dans les poches des patrons. Les aînés font partie des groupes qui se battent, mais l'indexation ou une certaine forme de rétribution est devenue nécessaire pour maintenir la ferveur de ce capital humain.

Dans le passé, il n'y avait aucune garantie d'emploi. Aujourd'hui, certains travailleurs ont une bonne sécurité d'emploi, mais dans l'avenir les jeunes n'auront pas cette sécurité. Selon certains, en 1960, la retraite commençait à 65 ans. Le manque de travail au Québec aurait contribué à l'augmentation massive des départs des jeunes à la retraite. Aujourd'hui, c'est autour de 55 ans que plusieurs cèdent les emplois aux jeunes travailleurs. La liberté 55 a été un énorme slogan, mais la déception et la déconvenue des nouveaux retraités n'ont pas tardé à s'exprimer. Les statistiques pessimistes sur le vieillissement présentées comme une menace à l'équilibre futur de la société rendent des aînés sceptiques, ils jugent la situation moins catastrophique qu'on le dit.

La table de concertation des aînés affirme qu'en 1997 la sortie massive des travailleurs pour la retraite a contribué à vider les hôpitaux de leur personnel. Sans préparation, les employés sont arrivés trop vite à la retraite et la société n'était pas prête à accueillir cette population encore active. Le groupe de défense des droits des aînés constate qu'il y a de grands déficits démocratiques.

Les aînés présents ont tenu à souligner la signification de leur participation à la présente consultation pour la sauvegarde de leur mémoire. Chaque jour nous devons choisir nos priorités, et c'est l'être humain qui devrait toujours ressortir comme prioritaire. De bons décideurs devront se présenter afin de défendre les vraies questions relatives à l'être l'humain. C'est là que toute la sagesse des têtes grises doit contribuer à chercher l'essentiel pour la société de demain, car nous sommes en plein changement de paradigmes. Certains contestent le modèle actuel de société devenu désuet où le peuple n'est pas écouté, ce qui explique le ton parfois cynique des commentaires. On se demande pourquoi les aînés ne sont pas plus nombreux à cette table pour faire entendre leur voix, pour exprimer leur scepticisme quant à la réalisation future de leurs recommandations. Pour eux, la retraite ne favorise que les nantis, la population, se contentant des restes des riches, ne peut s'enrichir, mais elle n'est pas dupe. La participation de toutes les couches de la société est utopique au Québec. Aujourd'hui, la réalité demande deux salaires pour arriver à vivre convenablement. L'insécurité est omniprésente en raison du casse-tête financier que représente l'imposition à 25 % de leurs faibles revenus de retraite. Même s'ils sont des contribuables, ils sont considérés à tort comme des dévoreurs de bénéfices, alors qu'ils reçoivent en retour au compte-goutte les programmes du gouvernement qui leurs sont destinés. De plus, les dissimulations du gouvernement relativement à ses budgets ont d'énormes répercussions sur les organismes communautaires, dont les activités auprès des aînés s'en trouvent compromises.

La solidarité est une valeur solide dans la région et, malgré leurs différences, les gens de tous âges ont le goût de se parler. Le transfert des connaissances est une valeur préconisée par les aînés de la région, qui ont exprimé le besoin de garder les jeunes dans la région. Toutefois, l'absence de programmes de mentorat rend difficile la réalisation du souhait de ceux qui aimeraient transmettre leur savoir-faire. Selon des participants, on devra déployer de grands efforts pour stimuler la création d'entreprises. On pourra mettre les aînés à contribution pour faire connaître l'entrepreneuriat aux plus jeunes et leur donner le goût de suivre leurs traces. Les jeunes parents sont inquiets, ils manifestent des besoins d'aide avec les petits-enfants qui occupent leur temps et en ce moment ils acceptent bien l'assistance professionnelle. Le partage entre les générations se fait aussi par des groupes d'échange, des pièces de théâtre et le bénévolat à la maison des jeunes.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Les rapports entre les générations sont plutôt bons dans la région. Des maisons communautaires des familles permettent aux parents et aux grands-parents de maintenir des liens avec les enfants, malgré certaines difficultés familiales.

La contribution à la vie communautaire et culturelle. Le bénévolat n'est pas une panacée en raison des horaires serrés et des règles strictes à respecter. Les aînés ont mis au point des mécanismes d'adaptation pour être socialement reconnus par le milieu communautaire. Dans la région, il y a beaucoup de demandes relatives aux cas de violence et les gens sont très perturbés. Les aînés ne veulent pas fermer les yeux sur le problème. Les aînés participent partout dans la région à l'activité communautaire.

La contribution à l'apprentissage des jeunes. Des professionnels retraités aident des jeunes et des aînés, et en plus, ils interviennent dans l'aide aux devoirs. Ils se disent prêts à faire des travaux de recherche, à partager des logements et des charges coopératives. Des retraités de l'enseignement s'inquiètent des valeurs dont on prive les jeunes aujourd'hui, comme la philosophie,

et ils craignent qu'on ne leur apprenne plus à réfléchir. Le mentorat valorise beaucoup les aînés, mais il doit être possible et légitimé par les écoles, car il faut éviter de les envahir. La création d'un sénat dans les écoles serait une possibilité fort intéressante et stimulante pour tous. Certains aînés s'activent à donner de leur temps à leurs petits-enfants, à leur apprendre les arts et les activités physiques. Un groupe de jeunes de 17 à 20 ans, à raison d'une fois par semaine rencontraient des aînés dont une dame de 82 ans et d'autres. Au début, des échanges sur la langue française, des laboratoires d'informatique, du parrainage et des discussions ont été réalisés. Les personnes de 80 ans ont parfois plus de difficultés d'apprentissage et peuvent manifester de l'impatience, mais deux étudiantes de ce groupe ont aidé ces aînés à réussir leur activité à leur satisfaction. Les aînés veulent faire une société pour tous, ouverte avec les jeunes, tenir compte d'eux et alimenter les connaissances de leurs savoirs et de leurs expériences. Ils veulent mettre en avant des expériences, de la formation et des compétences. La réussite dépendra de la façon dont les projets seront présentés.

La contribution au développement économique et social. Certains aînés fuient les mouvements des retraités, car on y parle que de la santé. Les aînés ne sont pas en mesure de participer à tous les programmes; de plus, on ne doit pas considérer les jeunes retraités comme la béquille des OSBL. En participant, certains se sentent parfois tout juste acceptés; car le système n'est pas si prêt à les recevoir. Certains organismes proposent des programmes conventionnels, jeux de pétanque, de cartes, mais les aînés n'en sont pas tous amateurs. Des transferts d'expériences se sont faits vers les étudiants et les entreprises. Des aînés deviennent présidents d'organismes municipaux ou commissaire d'école, s'occupent de campagnes de financement, mais surtout, ils aiment s'adonner à leurs loisirs préférés.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés

- Absence d'aide, épuisement, bénévolat qualifié d'angélisme par la famille et efforts pour maintenir l'emploi, sont des situations difficiles auxquelles les aidants naturels sont souvent confrontés;
- Absence de loi en matière de soins de santé pour les aînés, qui doivent passer par les gestionnaires des agences régionales et des services sociaux, puis par les centres locaux de services communautaires (CLSC) avant d'être reçus.
- Absence de législation relative au vieillissement;
- Absence de loi sur les besoins d'hébergement et de protection; certaines résidences privées pour aînés ne sont pas régies par des règles. L'application de la Loi 83 a été demandée au ministre afin que la qualité de toutes les résidences soit contrôlée;
- Absence de politique de *benchmarking* qui permettrait d'aller puiser des solutions dans d'autres pays;
- Absence de reconnaissance de la valeur de la participation bénévole, coût évité à la société;
- Âgisme : on est en train de créer ce qu'on craint;
- Chute de la participation citoyenne avec la construction des mégarésidences;
- Chute libre de la courbe démographique, ce qui signifie la diminution du nombre des contribuables;
- Dépendance des milieux défavorisés envers le gouvernement;
- Désinformation détruisant la force d'action des aînés qui deviennent des robots, des esclaves;
- Difficulté de s'engager compte tenu de la faible population locale;

- Diminution constante du temps que les aînés bénévoles peuvent consacrer à leurs loisirs. Ils se coupent de leur propre vie familiale et sociale, s'anesthésiant ainsi dans un très noble altruisme pour assurer la qualité de vie des autres;
- Erreur d'interprétation du bénévolat considéré comme de « l'occupationnisme » au lieu de l'action vécue pleinement à chaque heure;
- Erreur de perception du vieillissement, considéré comme un stade statique au lieu d'un processus vivant;
- Exode des aînés vers les ghettos qui les isolent de leur milieu;
- Exode des jeunes vers d'autres régions;
- Faible exigence de la Loi 83 sur la qualité des résidences privées dont l'agrément est volontaire;
- Iniquité envers les aînés, citoyens à part entière et ayant droit aux mêmes privilèges que les autres dans la société;
- Inquiétude manifeste des aînés face à l'avenir : « Mon avenir va ressembler à quoi? » « Où s'en va-t-on? » Dans l'avenir, les gens de la génération « sandwich » devront peut-être faire un choix déchirant entre soigner leurs parents ou faire instruire leurs enfants, mais il sera difficile de faire les deux, faute de ressources financières;
- Insuffisance de l'aide financière du gouvernement qui pourrait contribuer à remplir les bâtisses vides, dont la région ne manque pas;
- Insuffisance de relève chez les jeunes retraités en raison du peu de reconnaissance de l'acte bénévole, et la fiscalité ne reconnaît pas cet apport social majeur;
- Longévité accrue représentant une bonne part du problème;
- Manque d'information;
- Manque de lignes de conduite et de moyens qui empêche d'agir et démotive, selon l'AQDR d'Alma;
- Manque de réseautage avec des gens dans divers domaines professionnels;
- Manque de sérieux dans l'accueil des revendications, comme la participation à la présente consultation;
- Mauvaise image propagée par l'âgisme : collectivement, il faut lutter contre cette image, car elle nuit à toutes les démarches. Le pape n'est pas mort de vieillesse, mais plutôt à cause de la maladie;
- Négativisme de la population québécoise, y a-t-il un lien à établir avec l'attitude du gouvernement?
- Obligation de se battre pour obtenir ce dont ils ont minimalement besoin;
- Pauvreté des aînés en général au point d'en pleurer et, particulièrement à l'AQDR de Laval, les aînés sont très pauvres et vivent dans la misère;
- Pauvreté empêchant la contribution et même pour venir participer à la présente consultation;
- Pessimisme régional selon lequel tout va mal à la radio comme à la télévision et auquel on peut faire obstacle par la petite phrase suivante : « Si tu trouves un défaut à quelqu'un, tu dois lui trouver une qualité tout de suite »;
- Rapidité excessive de l'évolution des technologies;
- Silotage des OSBL : ça peut détruire les bons organismes travaillant à l'horizontale;
- Solutions curatives suggérées alors que c'est du préventif que ça prend. On essaie de soulager des souffrances sans régler les problèmes des personnes vieillissantes rapidement.

Solutions et recommandations

Différentes solutions et recommandations ont été exprimées par les participants pour faciliter l'engagement des personnes âgées. Tant les gouvernements, les organisations, les médias que les citoyens jeunes et moins jeunes sont touchés par les recommandations suivantes :

Au gouvernement

- Trouver une façon de créer pour les aînés une place digne de leur dévouement;
- Créer une politique des âges, de la maturité, de la sagesse comme un processus de la conscience sociale des valeurs de base, car actuellement, avec la désinformation, il y a une perte réelle du pouvoir humain. En philosophie, on rappelle que le problème est dans la solution;
- Créer une politique de gérontologie pour donner aux retraités un rôle actif et une plus grande participation aux décisions politiques;
- Accorder des exemptions fiscales pour encourager la pratique du bénévolat chez les personnes âgées, car leurs impôts sont basés seulement sur leurs revenus et ne tiennent aucun compte des sommes qu'ils dépensent pour la communauté et le mentorat;
- Créer des états généraux appropriés pour déclencher la réflexion et trouver des solutions communes;
- Adopter une politique de sécurité municipale en intégrant les aînés aux sports et aux loisirs;
- Donner la gestion de programmes pour les aînés aux OSBL des régions; ces organismes pourraient être utiles car ils sont proches des aînés et ils savent comment agir avec eux;
- Faire un plan de communication sur les aspects positifs du vieillissement et l'appliquer sans détour;
- Faire cesser la diffusion de l'image négative des aînés de toute urgence;
- Casser l'industrie du vieillissement imposant aux aînés une image dévalorisante;
- Faire un plan de société : le guide du peuple;
- Travailler au retour des aînés dans leur région d'origine;
- Favoriser le réseautage dans Roberval d'organismes communautaires, municipaux, gouvernementaux;
- Créer des groupes d'intérêt composés de jeunes et aussi de membres de 35 ans et plus, avec un suivi régional comme le fait, par exemple, Migraction;
- Favoriser le bilan migratoire des jeunes.

À l'école

- Favoriser dans les écoles le respect des aînés;
- Demander aux jeunes de trouver rapidement une qualité lorsqu'ils dénoncent des défauts, car certains sont pessimistes;
- Faire cesser la diffusion de l'image négative des aînés de toute urgence;
- Transmettre et proposer une vision positive de notre région par les jeunes, les travailleurs, les aînés.

Aux organismes qui accueillent des bénévoles

- Partager équitablement les crédits de 160 000 $ allouée en vertu du programme *Nouvel horizon*;
- Valoriser la simplicité volontaire, la conscientisation et la relation humaine;

- Inventer des méthodes de reconnaissance du bénévolat des aînés, car la survie du milieu communautaire en dépend;
- Faire de l'éducation populaire vers une meilleure conscientisation de la valeur des êtres humains peu importe leur âge;
- Faire cesser la diffusion de l'image négative des aînés de toute urgence;
- Casser l'industrie du vieillissement imposant aux aînés une image dévalorisante;
- Transmettre et propager une vision positive de notre région par les jeunes, les travailleurs, les aînés;
- Employer un vocabulaire positif en disant action au lieu de bénévolat ou longévité plutôt que vieillissement, aspects plus performants de la vie qui est trop courte;
- Favoriser le réseautage dans Roberval d'organismes communautaires, municipaux, gouvernementaux;
- Mesurer la satisfaction des plus jeunes, ont-ils apprécié le partage de leurs idées avec les aînés?

Dans les entreprises

- Chercher des façons d'alléger l'horaire de travail dans la période de la préretraite;
- Faire cesser la diffusion de l'image négative des aînés de toute urgence;
- Travailler au retour des aînés dans leur région d'origine;
- Favoriser le bilan migratoire des jeunes;
- Trouver des solutions au problème de la construction de maisons destinées à toutes les générations et favorisant la participation citoyenne des aînés pour qu'ils assistent au vote sur l'acceptation des projets.

Dans les médias

- Annoncer et valoriser les réussites des aînés comme ceux des principaux acteurs municipaux, provinciaux et fédéraux;
- Faire cesser la diffusion de l'image négative des aînés de toute urgence;
- Favoriser l'image positive des aînés;
- Transmettre et propager une vision positive de notre région par les jeunes, les travailleurs, les aînés.

Chez les aînés eux-mêmes

- Se poser les vraies questions, les têtes grises doivent penser à l'essentiel, aux valeurs humaines;
- N'accepter aucune image ou notion à connotation négative des aînés dans nos familles;
- Transmettre nos connaissances aux plus jeunes : acte de générativité suite aux passages de la vie;
- Transmettre et propager une vision positive de notre région par les jeunes, les travailleurs, les aînés.

Rédaction : Josette Lacoursière

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Viau (Montréal)
Le vendredi 15 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

Le vieillissement biologique universel chez l'espèce humaine se différencie grandement du vieillissement social véhiculé depuis quelques décennies. En effet, l'âge est une donnée biologique socialement manipulée, variable selon les époques et les sociétés, mais la vieillesse n'a pas d'âge. Certes, pour l'Administration, il a fallu des définitions de la vieillesse à partir soit de conceptions biomédicales logiques de la vieillesse, d'images stéréotypées des aînés, soit de stratifications figées des âges. Selon les idées reçues, les *baby-boomers* allaient tous êtres très riches et une fausse représentation sociale des aînés faisant d'eux des consommateurs de soins de santé perdure, les persécute et les ostracise. Quelques aînés au-delà de 80 ans sont outrés car ils ont vécu en santé, ils n'ont rien coûté jusqu'à l'âge de 75 ans et ils affirment avoir contribué largement au régime de santé pendant toutes ces années et qu'ils ont été d'excellents consommateurs et contribuables. Cependant, les aînés de 80 à 100 ans sont sous représentés et, souvent, ils ne peuvent parler pour eux-mêmes.

Une grande différence existe entre les aînés qui ne sont pas un bloc monolithique homogène; la reconnaissance de leurs différences est réclamée, car un traitement uniforme serait une erreur. Aussi, le vieillissement se vit aujourd'hui de façon différente que pour le passé car aujourd'hui la santé et l'alimentation sont meilleures, il y a plus d'argent, de découvertes médicales et plus d'occupations. On pourrait faire un parallèle intéressant avec les bébés, car les deux âges changent d'image et passent par plusieurs visages, plusieurs transformations et plusieurs sortes d'activités. Quelqu'un a proposé que le terme vieillissement soit remplacé par l'avancement en âge (*aging* en anglais) ou par *senior*, mais l'AQDR préconise le mot « sage ».

Les besoins des aînés ont évolué, maintenant, ils sont d'ordre spirituel, culturel, social, physique, intellectuel et psychologique. Les besoins d'aide sont plus grands cependant pour ceux qui ont 80 ans ou plus. La plupart des aînés ont besoin de se sentir utiles et, quand ils s'occupent de leurs enfants et de leurs petits-enfants, ce besoin est comblé. Pour un certain nombre d'aînés sans enfants, ce besoin d'utilité et de bonté est comblé par le bénévolat. De plus, le besoin de participer à une activité significative s'avère primordial pour maintenir un niveau minimal d'estime de soi. Selon l'AREQ, le besoin de défendre les droits des aînés hospitalisés est très manifeste car protéger l'aîné plus mal en point que soi rompt l'isolement et permet une solidarité entre actifs et non actifs.

On a souligné des valeurs communes aux aînés de plus de 55 ans : le respect, la reconnaissance, la liberté, même la langue française qui est en train de se perdre. Le Forum jeunesse pour les 20 à 35 ans a exprimé des valeurs analogues à celles des aînés : l'équité, l'inclusion, la volonté d'établir un dialogue véritable, d'écouter les aînés, d'apprendre d'eux. Cependant, les jeunes sont très préoccupés par leurs études, par l'emploi, par leurs enfants et ils manquent de temps. Plusieurs aînés se sont dits inquiets que les valeurs fondamentales de la société se perdent dans le temps. Ils ont manifesté la crainte de la pauvreté omniprésente en raison de l'absence d'indexation de la pension, l'absence de mesures pour les aînés et le bénévolat qui se substitue de plus en plus aux devoirs de l'État. Un aîné a affirmé que le mot « retraite » semblable à retrait social l'a contrarié car ce terme correspondait à l'opposé de ses valeurs personnelles comme l'engagement, l'évolution et le maintien dans la vie active.

Avant la retraite, l'exclusion en milieu de travail commence à partir de 40 ans et cet état de chose est préoccupant. Au début de la retraite, de nombreux citoyens ont eu besoin de déprogrammation du rythme du travail, de reprendre leur souffle car ils n'ont pas tous eu droit à un cours de préparation à la retraite ou à une préretraite. Des femmes ont quitté leur emploi pour prendre soin d'un mari, d'un parent ou d'un enfant malade et, pour cela, elles ne pourront toucher de fonds de pension. Elles seraient encore en emploi s'il y avait eu des possibilités de travailler à temps partiel. Pour développer d'autres champs d'intérêt, pour rester plus motivé et intéressé à travailler longtemps en entreprise ou plus actif en affaires, le temps partiel ou la mobilité professionnelle pourrait être un soulagement pour les aînés fatigués d'exécuter le même travail. Durant la retraite, les aînés gagnent très peu et un manque à gagner considérable s'accroît en vieillissant, affectant ainsi leur pouvoir d'achat. De l'Algérie, on peut tirer une leçon de l'organisation structurée des aînés qui reçoivent 100 % du salaire des travailleurs. Des entrepreneurs privés âgés n'auront pas de fonds de retraite, ils ne parlent pas le même langage que tous les autres aînés, car ils doivent rester actifs et ils ne peuvent pas faire de bénévolat puisqu'ils ont besoin de gagner leur vie tant que leur santé le leur permet. Pour occuper leur temps à la retraite selon un autre rythme, les aînés ont besoin de causes telles que le mentorat, l'assistance professionnelle, le militantisme, la petite enfance, la « grand-parentalité », la formation universitaire du troisième âge, la maternité, la participation citoyenne, sociale, bénévole, intergénérationnelle, mais ils refusent d'être associés à la main-d'œuvre bon marché.

Pour garder la société équilibrée dans le sens du développement durable, il faut prendre soin des aînés et leur permettre de se reposer dans un milieu paisible, en ville ou en milieu rural, parmi les autres citoyens. Depuis quelques décennies, les valeurs sociales n'ont pas été protégées et leur respect encore moins. Les aînés ont signifié ce manque de valeurs sociales et leur besoin de ces valeurs pour continuer à vivre avec l'ensemble de leur société d'origine. Pour se protéger ainsi que leurs valeurs, ils se réfugient dans les ghettos pour aînés relativement nantis où tous les services y compris des piscines sont à portée de la main, et surtout où il n'y a pas d'enfants pour les déranger. Cette façon de vivre comme à l'hôtel sans enfant ne répond pas aux besoins de tous, mais il y a peu de choix possibles. À long terme, l'isolement de la jeunesse éloigne les aînés d'une forme de vitalité qui affecte l'humeur des personnes, les rend malades, plus fatiguées, plus épuisées psychologiquement et réduit leurs capacités à se défendre contre la maladie. En n'apportant pas de solution, la société se prive d'une énorme richesse et des principaux protecteurs des valeurs humaines et sociales, la sapience des aînés.

Dans le bénévolat, on n'arrête pas de travailler, mais on arrête d'être rémunéré, les aînés y trouvent pourtant un exutoire à leur besoin de donner du soutien aux familles ou aux aînés par différents projets communautaires. Les aidants naturels de Montréal ne sont pas un bloc monolithique non plus, ils sont mobilisés ou conscrits à s'occuper d'un proche, mais cela exige beaucoup et excède parfois les vertus des gens et de l'amour. Souvent, dans ces situations, une grande souffrance est démontrée, et la survie fragile de l'aidant devrait être protégée par des ressources inexistantes à l'heure actuelle. Les familles haïtiennes éprouvant des difficultés familiales et victimes de violence sont condamnées à des visites supervisées de leurs enfants avec des tiers, selon la COFAC, et les aînés seraient les bienvenus pour les accompagner dans ces moments-là.

Les conditions des femmes âgées immigrantes visibles sont difficiles, car elles ne toucheront jamais de prestations de retraite. En effet, il n'est pas rare qu'elles travaillent au-delà de 65 ans comme des Québécoises qui travaillent à des sondages à temps partiel, mais il n'y aura pas de retraite avec des fonds de pension, mais plutôt la pauvreté avec ses privations. D'autres femmes n'ont pas eu la possibilité de retourner travailler, ayant dû prendre une retraite obligée ou une préretraite pour aider leur mari malade. Ces femmes seront privées de fonds de pension parce qu'elles ont cessé de contribuer au fonds. En France, une mère seule ayant élevé ses huit enfants a fait reconnaître 24 ans de participation sociale, et elle a obtenu une pension de l'État. Cet exemple fait réfléchir ceux qui veulent que la Régie des rentes du Québec octroie un minimum garanti aux bâtisseurs du Québec moderne.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La participation des aînés peut prendre différentes formes :

La contribution à la vie familiale. La vie dans la famille avec les obligations qu'elle comporte et les amis sont nécessaires. La famille élargie, soit les grands-parents, et les oncles et les tantes, est un soutien affectif, économique et social à la famille nucléaire. Les aînés sont très engagés dans le monde travail famille. La sagesse des aînés est très sollicitée au sein des familles, et les enfants y ont recours souvent à la moindre occasion. Le rôle des grands-parents prend tout son sens dans la transmission de l'identité, des valeurs et des croyances.

La contribution à la vie communautaire et culturelle. Dans le bénévolat, le schème production/ consommation est remplacé par celui de contribution-union afin de poursuivre l'engagement communautaire, de participer à la vie de la société pendant les 30 prochaines années en s'occupant l'esprit, de rejoindre les diverses générations, de maintenir l'activité valorisante dans plusieurs OSBL et de se soustraire à la tutelle des plus jeunes en étant autonome. Une maison des grands-parents a été créée par des aînés voulant s'intégrer dans la société par des liens entre les générations. L'université du troisième âge est ouverte pour les aînés jusqu'à 100 ans, le partage y est très intéressant et permet l'intégration des aînés. De plus, une bonne synergie existe avec l'UQAM intégrant d'autres activités comme les loisirs, les arts et la culture. La survie des OSBL est possible grâce à la participation des aînés comme bénévoles et comme fervents militants qui ont paré aux massacres financiers depuis plusieurs années dans le domaine communautaire; mais leur inquiétude que la consultation puisse réduire encore les subventions aux OSBL est affirmée et perdure ici. La coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO) constituée de 65 groupes de citoyens reconnaît la participation active des citoyens par le bénévolat, mais en même temps elle dénonce le désengagement de l'État et elle pose la question de savoir si la participation des aînés doit remplacer celle de l'État. Les jeunes retraités de 50 ans vivront plus longtemps dans la participation à la communauté et au bénévolat que dans leur vie professionnelle rémunérée. De façon consultative, active et bénévole, des retraités s'engagent dans plusieurs grands enjeux de la société tels les arts, la culture, les loisirs, les sports, la santé, l'enseignement, les responsabilités municipales et citoyennes.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Le lien entre les générations s'enracine dans la communication entre l'expérience et la compétence et il passera par l'interculturel parce que l'avenir démographique du Québec reposera sur l'immigration. Des aînés ont exprimé le goût de partager leurs connaissances, leur sagesse par le tutorat ou le mentorat et de se mettre à l'écoute active des jeunes employés, mais l'échange doit se faire dans les deux sens, à la fois par les jeunes et les aînés et le dialogue doit continuer. Pour la transmission du savoir des personnes âgées, le moyen le plus efficace est de le faire de façon progressive, quand le travail à temps partiel peut le permettre et cela crée des liens et une confiance durables entre les générations.

La contribution au développement économique et social. Certains retraités siégent à des conseils d'administration trois jours par semaine et restent actifs de 55 à 75 ans dans des commissions administratives. D'autres ont profité de la retraite pour s'engager dans une toute nouvelle carrière. Les aînés sont des personnes citoyennes qui veulent exercer tous leurs droits à part entière et s'intégrer dans tous les services au même titre que les autres. L'AQDR a organisé pour les aînés et les retraités un forum appelé « parlement des sages ».

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles à la participation des aînés

- Accusation d'excès de services de la part des plus jeunes envers les aînés;
- Augmentation des frais du transport en commun;
- Catégorisation et exclusion des aînés;
- Cloisonnement des programmes dans tous les secteurs : éducation, transport, santé, etc.;
- Désuétude du modèle de gouvernance pour les aînés;
- Dévalorisation sociale des aînés;
- Difficulté d'accès pour certains aînés de participer à des conseils d'administration et de prendre part à l'État;
- Difficulté de comptabiliser l'imputabilité des aînés en raison de l'absence de salaire;
- Diminution de la résistance physique, ralentissement de la course et de la marche;
- Diminution de la place des aînés dans la société;
- Diminution des revenus;
- Discrimination contre l'âge et changée seulement dans les universités pour favoriser l'admission des jeunes étudiants;
- Ghettoïsation des aînés empêchant l'apport mutuel;
- Harcèlement des aînés de la part des jeunes travailleurs désireux de connaître la date de leur départ à la retraite;
- Iniquité du traitement administratif, légal et social des aînés;
- Manque d'expérience avec les aînés du très jeune personnel des CHSLD;
- Manque de participation des aînés pour siéger au Comité de retraite pour la loi : drôle de son de cloche;
- Manque de possibilité de stage en entreprise pour les aînés;
- Mauvaise publicité des médias contre les aînés;
- Minorité des personnes hébergées pour défendre leurs droits;
- Obsession sociale de la jeunesse et de la beauté par rapport au vieillissement, la maturité, la sagesse;
- Pauvreté et manque de filet de sécurité des travailleurs atypiques autant les aînés que les jeunes;
- Perte d'autonomie de l'aîné en cas de handicap physique;
- Peu de structure permettant l'orientation des aînés pour s'engager comme mentor ou bénévole;
- Peur de vieillir car les CHSLD attendent fermement les aînés avec des couches, des pilules et des fauteuils roulants, ce qui annihile leurs capacités dès leur arrivée;
- Rejet de la participation active des aînés présentant des déficits cognitifs et maintien dans l'action asilaire;

- Peu de recours à la famille élargie (oncles, tantes et grands-parents) pour aider les familles en évolution;
- Peu de recours à la richesse de l'expérience des aînés dans les domaines relatifs à l'éducation;
- Exploitation des femmes en bénévolat, alors qu'elles sont plus pauvres que les hommes;
- Retrait trop hâtif du travail des personnes fonctionnelles;
- Victime du succès du maintien à domicile.

Solutions et recommandations

Pour faciliter la participation des personnes âgées, on avance différentes solutions et recommandations. Elles s'adressent tant aux gouvernements, aux organisations, aux médias qu'à l'ensemble des citoyens jeunes ou moins jeunes.

Au gouvernement

- Assouplir les normes de retraite au Québec;
- Assurer la marge de financement que les bénévoles ne peuvent couvrir, tels certains frais de secrétariat, de transport et de communications électroniques;
- Concerter un projet de maisons intergénérationnelles avec les autorités municipales, gouvernementales, parapubliques et le milieu communautaire;
- Créer des forums sociaux familiaux pour entendre et arbitrer les litiges qui déchirent parfois les parents et les grands-parents;
- Créer et promouvoir des instances éducatives accessibles aux aînés;
- Créer un centre d'emploi pour employeurs ayant besoin des services de retraités et pour les retraités désireux d'entreprendre une deuxième carrière;
- Créer un environnement social sûr;
- Adopter une politique du vieillissement qui transcende les autres mesures;
- Créer une structure visant à intégrer les aînés dans l'appareil décisionnel pour qu'ils puissent avoir des réalisations personnelles;
- Publier dans les médias des reportages fréquents sur des aînés dont la vie peut servir de modèle;
- Encourager les organismes publics et parapublics à inviter les « sages » à assister les conciliateurs dans les cas de conflits syndicaux, familiaux, etc.;
- Encourager une organisation sociale plus flexible, dont le substrat serait conçu selon une sphère non productive et axée sur une citoyenneté participative;
- Concevoir un contrat social relatif au vieillissement en harmonie avec les modifications du tissu social et des couches de la société;
- Favoriser les solidarités familiales, en adoptant une véritable politique globale axée sur le concept de la famille élargie, non plus sur celui de la famille nucléaire;
- Par des subventions, inciter les employeurs à maintenir les aînés en emploi ou pour stimuler la main-d'œuvre;
- Instaurer une justice distributive;
- Inviter les aînés à donner un sens aux études de la génération montante;
- Légaliser l'adoption ouverte au Québec;

- Modifier en profondeur la Loi sur la protection de la jeunesse afin que les droits des enfants à l'affection et au soutien de leurs grands-parents et de l'ensemble de la famille élargie soient reconnus;
- Accorder des exonérations fiscales aux bénévoles de l'économie communautaire;
- Organiser autrement les catégories d'aînés pour reconnaître la production sans salaire des aînés;
- Partager les pratiques gagnantes avec d'autres pays, organismes ou employeurs;
- Penser à nous, les humains;
- Primer la noblesse;
- Rechercher de nouvelles possibilités d'engagement en santé psychologique;
- Reconnaître l'apport social, économique et la contribution citoyenne des aînés;
- Reconnaître que les lois concernant la famille et celles qui traitent de la protection de la jeunesse relèvent, dans leur élaboration et dans leur application, d'un seul ministère, celui de la Famille;
- Rendre obligatoires les cours d'histoire de la famille et du Québec;
- Soutenir et reconnaître les rapports de filiation dans la famille élargie, en modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et le Code civil pour prioriser le recours aux ressources (grands-parents, oncles, tantes, etc.) en cas d'incapacité de la mère et du père.

Dans les organismes qui accueillent des bénévoles

- Créer des activités spécifiquement familiales de l'enfance aux grands-parents;
- Développer des activités éducatives;
- Donner de meilleurs salaires pour valoriser les personnes âgées et particulièrement les femmes;
- Dresser des listes diversifiées d'aînés selon leurs expériences et compétences, pour les cas où on leur demanderait leur avis ou lorsqu'une entreprise recherche un mentor;
- Favoriser l'aide des aînés actifs envers les aînés non autonomes;
- Favoriser la mise au point de projets novateurs;
- Favoriser les activités de transmission auprès des jeunes générations;
- Permettre les activités d'aide et de socialisation;
- Promouvoir et susciter davantage des activités créatrices entre les générations;
- Reconnaître l'apport social, économique et la contribution citoyenne des aînés, des retraités et des aidants naturels très engagés, car ils maintiennent un certain pouvoir communautaire;
- Transmettre des messages à connotation morale pour changer dans la population la perception sur les aînés.

Dans les entreprises

- Créer un « Comité d'expérience » pour favoriser le transfert de l'expérience;
- Inviter les aînés comme observateurs neutres dans les comités d'arbitrage, de promotion, etc., des secteurs où ils ont travaillé naguère;
- Reconnaître que la richesse de la société est plus que de simples rapports marchands;

- Revoir la notion de l'âge de la retraite;
- Valoriser la mémoire et l'expérience d'une vie dans toutes les sphères de la société;
- Valoriser la présence des aînés encore au travail auprès des nouveaux employés, mais à demi temps à partir de 50 ans et permettre aux aînés de rester au travail plus longtemps.

Dans les médias

- Changer la perception des jeunes par une publicité moins stéréotypée;
- Concevoir de la publicité pour changer la fausse représentation sociale des aînés de 80 à 85 ans.

Chez les aînés eux-mêmes

- Déterminer de façon assez précise comme aîné s'il désire vivre comme dans son travail précédant selon le type de relation qu'il a entretenue pendant sa vie active;
- Produire toute activité stimulant la conscience historique de la population, fondement même des rapports entre les générations. Sinon, les initiatives restent éphémères;
- Promouvoir et défendre le droit des petits-enfants à maintenir des relations avec leurs grands-parents et les membres de la famille élargie.

Chez les citoyens en général

- Changer le mot travail et parler plutôt de contribution;
- Cesser le dénigrement des Anciens.

Rédaction : Josette Lacoursière

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Boucherville
Le samedi 16 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

La retraite est l'occasion de retrouver sa liberté et d'occuper son temps à sa guise. Les aînés désirent avoir une vie équilibrée et vivre leur retraite le plus activement possible. Pour bon nombre de personnes, la retraite est l'occasion de poursuivre leur vie dans le même sens qu'elles l'ont vécue. Il importe donc qu'elles puissent être autonomes tant sur le plan physique que sur les plans psychologique et financier. Or, certains aînés vivent sous le seuil de la pauvreté. Ils ont fait

carrière dans l'entreprise privée où ils n'ont pu constituer un fonds de pension. Aussi ils ont dû épargner de manière à préparer leur retraite. Malheureusement, certains, recevant une faible rémunération, ont éprouvé des difficultés à épargner suffisamment, si bien qu'au moment de la retraite ils se sont trouvés dans la gêne. Des retraités des secteurs public et parapublic, bien qu'ils aient toujours cotisé à un régime de retraite, sont aussi confrontés à un appauvrissement constant. En effet, en 1982, le gouvernement a décidé d'imposer une désindexation des rentes de retraite entraînant une indexation partielle des rentes pour les années de cotisation de 1982 à 1993 et une non-indexation des rentes pour les années de cotisation de 1993 à 2000. Cette décision mène chaque année les retraités touchés à un appauvrissement progressif. De plus, des femmes ayant accouché après le 31 décembre 1958 ont été pénalisées sur le plan financier et n'ont pas reçu toutes les sommes auxquelles elles avaient droit. Or, pour poursuivre son activité personnelle et citoyenne, le retraité doit pouvoir disposer de ressources suffisantes. Participer à des activités de loisir, culturelles ou autres, faire du bénévolat, aider des proches dans le besoin, voyager, se divertir entraîne des dépenses. C'est pourquoi beaucoup ne peuvent jouer un rôle actif au sein de la communauté. La société des loisirs et la Liberté 55 qu'on avait promises ne sont en fait possibles que pour une minorité bien nantie.

Pour accroître leurs revenus, des retraités désirent occuper un emploi rémunéré à temps partiel, mais le marché du travail ne leur est pas accessible. Les préjugés et les stéréotypes constituent des freins à leur réintégration en emploi. Certains, en pleine possession de leurs moyens, sont mis à l'écart et ne peuvent donc pas participer pleinement au développement économique et social de la collectivité; ils ne peuvent non plus parfaire leur épanouissement personnel et professionnel ni fournir un apport sérieux à la société québécoise. Un changement de mentalité s'impose, une synergie entre tous les groupes de la société est nécessaire. On peut constater, par exemple, qu'aux États-Unis on laisse une large place aux aînés; il en est de même au sein de plusieurs groupes ethniques. Vieillir ne signifie pas devenir vieux, être malade ou délaisser son idéal. Dans le mot vieillir, on retrouve le mot vie signifiant activité, action, engagement, participation, etc. Le vieillissement est une étape normale de la vie. Il s'agit d'un processus continu qui débute dès la naissance. Vieillir est un privilège auquel, malheureusement, tous n'ont pas droit. Apprendre à accepter son âge n'est pas toujours facile dans cette société où dominent la jeunesse et la beauté éternelle. Certains éprouvent même un malaise à entendre les mots aînés, retraités ou personnes âgées signifiant pour elles un retrait de la vie active, alors que pour d'autres, ces termes signifient tout simplement agir avec sagesse.

Les aînés sont d'abord et avant tout des personnes. Toutefois, dans le discours actuel, certains infantilisent les aînés ou les catégorisent en fonction de leur âge. La ghettoïsation est très fréquente. Afin de construire une société pour tous les âges, la contribution de tous est essentielle. Les aînés sont en mesure de prendre leurs responsabilités et de jouer un rôle actif. Ils doivent être traités équitablement. Ils ont contribué par leurs actions à l'évolution de la société québécoise. Ils ont payé des taxes et des impôts et ont le droit de recevoir leur part sans être considérés comme un fardeau par les générations montantes. Certains jeunes, désireux de faire leur place sur le marché du travail, souhaitent que les aînés se retirent, alors que d'autres désirent au contraire profiter de leur expérience pour réaliser leurs apprentissages et profiter de l'assistance professionnelle des générations précédentes. À cet effet, de jeunes travailleurs souhaitent que les aînés laissent leur « testament de savoir-faire » avant leur retraite et qu'ils soient également disponibles par la suite pour offrir un soutien ponctuel. Les aînés peuvent être des modèles pour les plus jeunes et apporter une contribution significative à leur évolution. Les travailleurs d'expérience ont des talents, des connaissances et des aptitudes à mettre à profit. En ce sens, les relations entre les générations ne doivent pas être vues comme conflictuelles, mais plutôt comme un apport des aînés vers les plus jeunes et inversement.

La personne âgée souhaite vivre sa vie le plus longtemps possible dans son domicile, dans son quartier, dans sa ville, dans sa collectivité. Elle désire profiter de services disponibles et accessibles. Ce milieu de vie doit être sûr et exempt de toute forme d'exploitation. À cet égard, les aînés, sans faire preuve d'une méfiance excessive, doivent être vigilants pour éviter d'être exploités, volés ou violentés. Au sein des milieux décisionnels, leur engagement est capital.

Ils peuvent ainsi influencer les décisions qui les concernent, faire valoir leurs besoins et intérêts et contribuer à éviter les abus dont ils sont parfois victimes. Aussi doivent-ils pouvoir compter sur une information complète et de qualité afin de prendre des positions éclairées et de faire des choix conséquents.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Les personnes âgées souhaitent profiter de la retraite pour vivre une vie familiale plus intense. Plusieurs aident leurs enfants à vaquer à leurs occupations quotidiennes ou gardent les petits-enfants de manière à donner un répit aux parents. Ils en profitent pour aider les jeunes à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons ou encore pour leur transmettre leur savoir-faire et partager leur expérience. Les femmes, notamment, jouent un rôle particulièrement actif au sein de la famille. C'est pourquoi elles sont nombreuses à aider leurs proches malades en agissant à titre d'aidantes naturelles.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés peuvent jouer un rôle actif auprès des jeunes, notamment en se rendant dans les écoles pour aider les enfants à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons, en offrant leur aide aux éducateurs en garderies, en livrant des témoignages, en racontant leur expérience, en racontant l'histoire du Québec non seulement sur le plan politique, mais également social, en donnant des conférences, en aidant les jeunes à faire un choix de carrière ou en agissant comme formateur en donnant des cours de nature diverse. Des aînés sont jumelés à de jeunes parents qui éprouvent certaines difficultés avec leurs enfants ou à de jeunes mères chefs de familles monoparentales à qui ils apportent soutien et réconfort. Certains, au moment de la retraite, écrivent le récit de leur vie de manière à en faire profiter leurs petits-enfants. D'autres agissent à titre de mentor auprès de jeunes entrepreneurs. L'aîné transmet ses connaissances et partage ses expériences tant positives que négatives. Il s'agit d'occasions de développement pour les jeunes et pour les plus âgés.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Les aînés participent bénévolement à la vie de leur collectivité. D'ailleurs, au Québec, une grande proportion de bénévoles est constituée d'aînés. Leur apport est considérable et sans eux, certains services seraient déficients ou ne pourraient pas être assurés. Des aînés sont membres de conseils d'administration. Ils mettent ainsi leurs connaissances et leur expérience au service des organismes qui les accueillent. D'autres se joignent aux plus jeunes pour revendiquer ou manifester afin de faire valoir leur position au regard des grands enjeux de la société. Des organismes du secteur des sports organisent des marches à l'intention des jeunes et des moins jeunes contribuant ainsi à raffermir les liens entre les générations. Des aînés contribuent à la création d'activités paroissiales ou municipales, aident des familles d'immigrants à s'intégrer, accordent des répits aux parents d'enfants malades, apportent de l'aide aux itinérants ou font des corvées de nettoyage des berges et des grèves. Enfin, des aînés choisissent la retraite progressive leur permettant ainsi de passer graduellement à ce nouveau mode de vie ou optent pour le travail à temps partiel pour accroître leurs revenus et leur qualité de vie. D'ailleurs, des entreprises comme RONA misent sur les aînés pour desservir leur clientèle. Les personnes âgées donnent de bons conseils en matière de construction et de rénovation et inspirent confiance. Elles sont affables et crédibles. Toutefois, il importe de s'assurer que ces emplois à temps partiel occupés par des aînés ne contribuent pas à précariser les emplois des plus jeunes. Tous peuvent participer à la vie économique, il s'agit d'un partage entre les générations âgées et montantes. En ce sens, les aînés ne doivent pas être vus comme des voleurs d'emplois.

Le développement personnel. Des aînés profitent de la retraite pour faire du sport, s'adonner à des activités artistiques ou culturelles, voyager, se consacrer à leur passe-temps favori (ex. la philatélie, l'horticulture, etc.) ou participer à des séances de formation leur permettant d'augmenter leurs compétences.

En somme, les formes d'engagement sont multiples et variées. Les retraités souhaitent profiter de ce moment de leur vie pour varier leurs activités. Beaucoup ne souhaitent plus occuper un emploi à plein temps, ce qui pourrait s'avérer stressant ou difficile à accomplir sur les plans physique et psychologique. Pour nombre d'aînés, la retraite est une occasion unique de redonner à la société ce qu'ils en ont reçu en signe de reconnaissance. Les retraités sont souvent disposés à offrir des services dans des créneaux non desservis par l'État. Par contre, les actions bénévoles des aînés ne doivent pas compenser les services sous la responsabilité de l'État. Par exemple, les retraités peuvent visiter les malades, jouer aux cartes avec eux, etc., mais leur rôle ne consiste pas à les laver ou à les nourrir, ces tâches étant plutôt dévolues au personnel spécialisé. Ainsi, il faut veiller à ce que les aînés ne deviennent pas de la main-d'œuvre bon marché ou des outils de substitution au rôle social de l'État.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés

Des obstacles d'ordre financier

- Une peur et une angoisse de vieillir dans la gêne;
- L'indexation partielle des rentes découlant des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic occasionnant un appauvrissement constant;
- L'imposition des couples sur la base de leurs revenus familiaux par opposition aux frères et aux sœurs retraités résidant ensemble pour qui le mode d'imposition est différent et moins pénalisant;
- Une cotisation au régime d'assurance médicaments identique pour tous, peu importe le revenu annuel;
- Le peu de déductions fiscales possibles pour les particuliers;
- La situation financière précaire de certaines personnes âgées, particulièrement les femmes;
- Les frais causés par la pratique du bénévolat (repas, déplacements, etc.);
- Le peu de moyens financiers dont disposent les aidants naturels;
- L'absence d'incitatifs financiers encourageant les travailleurs âgés à demeurer sur le marché du travail.

Des préjugés et des conflits entre les générations

- L'âgisme, une attitude infantilisante ainsi que les stéréotypes et les préjugés diffusés par les médias, les générations montantes, les syndicats, les employeurs et les aînés eux-mêmes;
- La ghettoïsation et l'ostracisme des aînés qui les isolent du monde extérieur;
- Des conflits de générations provoqués par le besoin des jeunes d'occuper des emplois et la perception de certains membres de la génération montante selon laquelle les aînés leur volent leur emploi;
- La dévalorisation du travail réalisé par les aînés vus comme « dépassés », en fin de vie, peu autonomes et peu aptes à diriger;
- Les difficultés de réintégrer le marché du travail vécues par les travailleurs vieillissants;

- La peur des aînés de ne pas être en mesure d'accomplir les tâches qu'on leur confie;
- Le manque de liens et de communications entre les différents groupes d'âge de la société québécoise.

Le mode de fonctionnement des milieux de travail

- Le peu d'emplois offerts à temps partiel et la retraite progressive non encouragée;
- La lourdeur administrative associée à la fonction publique; il peut être difficile pour les aînés d'obtenir l'information dont ils ont besoin en raison de l'ampleur de l'Administration publique;
- L'évaluation, par les employés du domaine de la santé, des personnes âgées sur la base de leur déficit cognitif plutôt que sur la base de leur potentiel;
- La faible reconnaissance de la contribution des aînés à l'essor économique et social;
- L'inconfort des aînés vis-à-vis des nouvelles technologies.

Des services déficients, mal adaptés ou peu connus

- Des logements ne répondant pas aux besoins véritables des aînés.

Une diminution des capacités causée par le vieillissement

- La maladie et la diminution des capacités physiques et intellectuelles entraînant une diminution de la productivité.

L'exploitation de certains aînés

- Les abus dont sont victimes certains aînés.

La faible participation des aînés

- La faible représentation des aînés au sein des instances décisionnelles, notamment dans les conseils d'administration de leur caisse de retraite où les possibilités de représentation sont limitées;
- La solitude et l'isolement vécus par certains aînés.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Adopter une politique de gestion des âges comprenant des horaires flexibles, une meilleure organisation du travail, des possibilités de retraite progressive, etc. pour permettre aux travailleurs de tout âge de concilier travail et famille pour plus de cohérence dans la vision gouvernementale;
- Modifier les règles inhérentes aux régimes de retraite pour ne pas pénaliser les personnes qui, en fin de carrière, opteraient pour une retraite progressive;
- Publiciser davantage les services gouvernementaux à l'intention des aînés puisqu'ils sont actuellement difficilement accessibles;

- Indexer les rentes de retraite des fonctionnaires;
- Permettre la représentation des retraités au sein des conseils d'administration des caisses de retraite;
- Assouplir les normes, réglementations et formulaires, notamment ceux de la déclaration de revenus qui sont devenus très compliqués au cours des ans;
- Modifier les règles d'imposition de manière à ne pas pénaliser les couples retraités, par rapport aux règles visant les frères et sœurs demeurant ensemble;
- Moduler la cotisation au régime d'assurance médicament en fonction des revenus;
- Instaurer des incitatifs financiers pour encourager les travailleurs âgés à demeurer sur le marché du travail;
- Sensibiliser la population en général, au moyen de campagnes publicitaires, à l'apport des personnes âgées à la société, montrer des aînés actifs, en santé et contributifs;
- Soutenir financièrement les aidants naturels;
- Réduire les taxes et les impôts des personnes retraitées;
- Offrir des congés aux grands-parents toujours en emploi désireux de s'occuper de leurs petits-enfants;
- Consulter les jeunes de manière à connaître leur vision de la participation des aînés à la société, notamment par l'organisation de forums pour toutes les générations favorisant l'expression de citoyens non représentatifs d'organismes structurés;
- Aménager des résidences destinées aux aidants naturels de manière à ce qu'ils puissent bénéficier de moments de répits et de ressourcement;
- Faciliter le transport des personnes âgées;
- Encourager la participation des aînés au sein des instances décisionnelles;
- Permettre aux aînés d'être actifs dans les milieux de l'enseignement de manière à ce qu'ils puissent transmettre leur savoir-faire, leur expérience et leur histoire, notamment dans des écoles destinées à la formation des policiers;
- Trouver des moyens de reconnaître la contribution à la famille, notamment celle des femmes;
- Accorder des crédits d'impôts à l'intention des travailleurs bénévoles;
- Créer des guichets uniques d'information et de prestation de services à l'intention des aînés où les fonctionnaires pourraient aider à élaborer des projets et à rechercher le financement nécessaire. Cela permettrait d'alléger l'appareil administratif gouvernemental;
- Encourager la réalisation d'inventaires permettant d'harmoniser l'offre et la demande de services à l'intention des aînés (créer des banques de noms de volontaires). À ce sujet, l'expérience acquise par Emploi-Québec en matière de placement pourrait être mise à contribution;
- Faire du 1er octobre, à l'instar du 8 mars, journée des femmes, une journée consacrée aux aînés au cours de laquelle on pourrait souligner leur apport à la société;
- Inciter la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à faire connaître les mesures de protection des travailleurs bénévoles;
- Réviser certaines règles de la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour éviter le traitement inéquitable, notamment celui réservé aux femmes ayant accouché après le 31 décembre 1958;
- Encourager la mise en place de tables d'aînés dans chacune des MRC. Les travaux réalisés par les membres de ces tables pourraient servir à documenter certaines questions et à alimenter le Conseil des aînés;
- Élargir les objectifs du Conseil des aînés pour y assurer une représentation significative des femmes.

Que les municipalités voient à

- Faciliter le transport des personnes âgées;
- Encourager, sur leur territoire, la construction d'habitations pour toutes les générations;
- Organiser, une fois l'an, une journée consacrée à l'histoire de la localité alors que les aînés pourraient être mis à contribution pour partager leur expérience.

Que les employeurs et les organismes communautaires voient à

- Encourager le tutorat et le mentorat;
- Organiser le travail de manière différente pour faciliter la conciliation travail et famille pour les travailleurs de tout âge;
- Offrir des cours de préparation à la retraite;
- Former leurs travailleurs âgés et travailleurs bénévoles pour que leurs connaissances soient maintenues à jour.

Que les aînés

- Se fassent confiance et partagent avec les jeunes;
- Se respectent et exigent le respect à leur égard;
- Fassent connaître leurs intérêts et disponibilités. En somme, les aînés doivent se faire connaître et offrir leurs services;
- Veillent à être représentés auprès des instances qui décident en leur nom;
- Soient vigilants pour éviter l'exploitation et la violence.

Que la population en général voie à

- Valoriser, à l'instar de la société orientale, des États-Unis ou de la Suède, les compétences acquises par les aînés et leur participation à titre de mentor, de parrain ou de tuteur.

C'est n'être bon à rien de n'être bon qu'à soi

Voltaire

Préparé par Nancy Robichaud

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société
Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Sherbrooke
Le dimanche 17 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

Sagesse de la société, les aînés sont un élément essentiel voire une richesse naturelle disponible. Les personnes des générations montantes estiment qu'elles ont une vie plus satisfaisante que celle des générations précédentes. Malgré cette affirmation, les aînés ne forment pas un groupe homogène, car il peut y avoir entre eux d'énormes différences selon le sexe, l'âge, la maladie, la santé, l'éducation et les revenus. Plusieurs préjugés affectent les aînés et laissent dans la population une image d'eux défavorable. Très préoccupés par l'image et les préjugés défavorables qu'on diffuse à leur sujet, certains aînés veulent donner une impression positive du vieillissement et ils veulent vivre en santé jusqu'à 100 ans. Il n'empêche que le vieillissement fait peur. Les aînés même les plus scolarisés sont mis au rancart par les médias qui ne trouvent d'autres sujets pour leurs journaux que des photos de danse en ligne. Quelques aînés ont confié qu'ils vont mourir s'ils restent confinés chez eux. Or, pour combattre cette crainte, ils s'adonnent à de nombreuses activités même s'ils sont très âgés, évoquant parfois le prétexte de vouloir changer l'image négative des aînés. Les tout jeunes enfants ayant peu ou pas de contacts avec des aînés vivent un choc culturel quand ils en rencontrent, et leurs réactions ont un effet émotif négatif sur les aînés, l'âgisme étant incontournable. Cette situation dit assez que la population est mal informée.

Des femmes âgées se plaignent que la table de présentation reflète bien la société actuelle, c'est-à-dire que les femmes jouent le rôle de serveuses au contraire des hommes qui figurent à la table d'honneur. Des femmes ayant élevé seules leurs enfants sont très inquiètes pour l'avenir, car leur fonds de retraite est minuscule sinon inexistant; chez elles, la hantise de la pauvreté est omniprésente. Des femmes choisissent de s'inscrire à l'université du troisième âge pour maintenir un niveau d'activité. Des grands-mères à la maison travaillent avec des personnes âgées à Servico.

Les retraités n'ont pas de temps libre, ils considèrent comme un privilège le temps qui leur est dévolu pour s'adonner aux nombreux loisirs qu'ils aiment de façon détendue, selon une recherche effectuée à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Cependant, la santé est un des obstacles qui peut empêcher l'actualisation de ces plaisirs. Les aînés ont besoin de réaliser leurs rêves : apprendre la musique, jouer d'un instrument, cultiver les fleurs, participer à des jardins communautaires avec la terre mère, certains aînés de 80 ans et plus cultivent même encore des tomates sur leur balcon. Les aînés affirment leurs besoins d'engagement pour mettre à profit aussi bien leur temps disponible que leur expérience, pour se rendre utiles plutôt que représenter un poids social. Leur liberté retrouvée leur permet de se divertir, de fréquenter des amis ou de s'inscrire à l'université du troisième âge. Des aînés sont d'accord avec le développement d'orientations et de perspectives globales, mais ceux qui n'ont pas le goût de retourner dans le monde de la productivité, de la rentabilité, du jugement des autres qu'ils ont fui sont sceptiques et ils n'y croient pas. Les aînés pensent que les jeunes veulent atteindre la sagesse avant le temps, mais « qui veut faire l'ange fait la bête ». Sur tous les plans, léguer ses biens ou son expérience est un acte de vie, voire un acte de durée, d'endurance et d'immortalité.

Selon un docteur en éducation, l'évolution de l'homme comporte des stades et s'il escamote un de ces stades il pourrait perturber sa santé. Le stade concerné pour les aînés est celui de la « générativité » qui survient et se prolonge dans l'influence que la personne a acquise au cours de sa vie. Si le retraité n'atteint pas ce stade de croissance primordial, il sera enclin à se chercher lui-même comme s'il lui manquait une clé pour poursuivre sa vie et, sans cette clé, il sera porté à retourner travailler pour boucler sa vie et lui donner un sens. Comme résultat, si la personne a évolué positivement, elle récoltera l'intégrité, sinon le désespoir s'installera avec toutes ses conséquences. Quand la maladie survient, le prix des traitements est très élevé peu importe l'âge du sujet, même chez les enfants. Les entreprises font des demandes de plus en plus exigeantes aux travailleurs, et des aînés ont dû travailler à temps partiel par choix pour ménager leur santé. Si bien que, dans plusieurs cas, les avantages inhérents à la retraite ont été déterminants dans le choix de se retirer. En contre partie, les succès professionnels et la présence des pairs sont plus difficiles à sacrifier. Pour être actifs auprès des autres générations, certains choisissent d'aller vers leurs enfants et leurs petits-enfants trop occupés pour venir vers eux, et cela contribue au maintien de leur santé. Dans leur bénévolat, les aînés collaborent harmonieusement avec des jeunes à la récupération dans d'autres localités. Ce sont ces jeunes qui viennent vers eux comme le retour du balancier social pour équilibrer les efforts qu'ils mettent à aller vers leurs propres enfants trop occupés. Pour la génération montante, avec leur maîtrise en travail social, les travailleuses sociales bousculent les aînés avec leurs pseudo bonnes théories et ces derniers se disent laissés à eux-mêmes.

Il est intéressant que des retraités se soient mis gratuitement au service des aînés et de la société par le bénévolat, mais idéalement, les travailleurs ne devraient pas devoir rendre leur emploi ni prendre leur retraite. Des grands-parents illettrés n'ont pas d'ouverture ou d'audace pour faire du bénévolat. Non rémunéré, le bénévolat ne coûte rien au gouvernement, mais si ce bénévolat était interrompu, le gouvernement devrait affronter à lui seul tous les besoins de la population auxquels sans mot dire répondent les aînés. Il faut évaluer la portée du bénévolat des aînés et les économies ainsi réalisées par le gouvernement. Les bénévoles siégeant à des conseils d'administration n'ont habituellement qu'une formation d'employé de bureau et ils n'ont pas d'expérience terrain avec les aînés. Cela représentait une lacune sérieuse et, pour parer à cette situation, l'université McGill exige trois ans d'expérience avec les aînés avant que les bénévoles n'accèdent au conseil d'administration.

Les retraités mettent vraiment l'accent sur la qualité de vie qu'ils désirent avoir, malgré les coûts inhérents au choix de finir leurs jours dans un appartement de luxe. D'autres veulent pouvoir rester dans leur milieu d'origine, dans leur collectivité grâce au maintien à domicile, si nécessaire. Des aînés propriétaires fonciers ont dû vendre à regret leur ferme qui ne rapportait plus assez et, pour survivre, ils se sont retirés. Habituellement, les aînés préfèrent rester dans leur village d'origine. S'ils partent, ils s'en vont en ville avec les capitaux et les jeunes qui achètent leur ferme arrivent tous endettés. S'ils louent leur terre agricole, leurs inhabilités de gestion ressortent et résultent en pertes considérables faute de soutien juridique.

Thème 2 : Les formes que peuvent prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Les aînés sont de vrais contributeurs à la vie familiale. Aussi, ils peuvent servir de grands-parents pour des familles qui n'en ont pas.

La contribution à la vie communautaire et culturelle. Les aînés se sentent interpellés par la collectivité où ils ne souhaitent pas imposer leurs idées mais plutôt écouter et enseigner leur expérience. Une meilleure santé permet aujourd'hui aux aînés de faire beaucoup de bénévolat et, pour eux, il est capital d'en faire. Malgré le fort engagement des aînés dans le milieu communautaire, le gouvernement ne subventionne plus dans le milieu communautaire comme dans le passé et cela a un effet négatif sur les bénévoles et sur l'organisme en entier. Les difficultés éprouvées pour diriger les aînés, ce potentiel de ressources humaines participant aux tâches sans aucune forme de salaire, représentent des défis de taille pour l'avenir.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Beaucoup d'échanges surviennent entre les diverses générations de jeunes et d'aînés. Des rencontres avec des jeunes ont été organisées et ces derniers ont démontré une grande ouverture envers les aînés et les retraités; ainsi, ils ont réussi à abattre de vieux préjugés qui créaient entre eux un fossé. L'aide aux devoirs peut aider les élèves à débloquer au niveau scolaire. Ces gestes très simples et répétitifs sont essentiels pour les élèves, et la qualité des services à rendre est très valorisante, même dans les petites choses, car l'impact de ces gestes est souvent insoupçonné. Dans l'économie du savoir, il y a le savoir, le savoir-être et le savoir-faire, et ces savoirs peuvent être transmis par le mentorat ou le tutorat sous toutes ses formes.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. En raison du manque d'argent et de revenu, les aînés ont besoin de rester au travail, mais la Régie des rentes du Québec (RRQ) doit adapter ses prestations, et l'État fédéral aussi. Les retraités du Conseil syndical du Québec(CSQ) sont un groupe très scolarisé et les emplois courent après eux, dans divers domaines : aide aux mourants, aide aux devoirs, lecture d'histoires, travail de rue, aide à la bibliothèque, aide à la banque alimentaire, aide aux auxiliaires dans les hôpitaux, distribution de la popote, transport des malades, Table de concertation des aînés, concerts, participation au conseil municipal et enseignement à l'Université du troisième âge, participation à des troupes de théâtre, soutien de groupes dans les manifestations auprès du gouvernement pour l'augmentation des revenus, maintien de la structure publique, soutien au Secrétariat à l'Action communautaire autonome (SACA), pour l'indexation des barèmes de l'aide sociale et pour que le gouvernement remette l'aide financière coupée aux étudiants, etc. Au Danemark, une nouvelle forme d'interventions municipales rapporterait beaucoup d'avantages pour les aînés qui peuvent regarder et prévoir les effets des lois avant leur adoption et faire partie du corps officiel de leurs municipalités. Les divers avantages de cette consultation des aînés sont une place en vue pour les aînés, la possibilité de faire autre chose autrement, l'acquisition de compétences et non du pouvoir dans une perspective globale, des décisions pour les quartiers faites en prévision de leur application à l'ensemble de toute la localité. La place des aînés à ce niveau résidera dans toutes leurs capacités d'influencer au lieu d'utiliser le pouvoir financier. À titre consultatif, un sénat des aînés dans les universités devrait être constitué à l'instar du Conseil du statut de la femme. Des études sur ces comités consultatifs ont été entreprises, mais elles sont difficiles à réaliser en raison des frais élevés des analyses nécessaires à la réalisation de ces projets.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les pistes de solution

Faits saillants

- Accessibilité difficile aux locaux;
- Âgisme;
- Ambivalence à choisir la retraite étant donné les lourdes décisions à prendre dans la génération « sandwich »;
- Annulation de projets, car les professionnels sont protégés par un comité paritaire et coûtent très cher;
- Attente démesurément longue d'une intervention chirurgicale;
- Attente très longue de services résultant en dépendance et en souffrance;
- Aucun programme d'amélioration des infrastructures;
- Baisse de la natalité, donc peu de relève pour occuper les emplois;
- Bénévolat légalement assez dur si l'aîné est accusé et doit payer 5000 $ en honoraires d'avocat pour se défendre;
- Besoin d'aide des aidants naturels;

- Certains aiment désormais apprendre dans la pratique, alors qu'auparavant, c'était dans la théorie;
- Choix difficile entre des besoins ne pouvant être comblés en même temps (lunettes ou carte d'autobus);
- Conflits de génération quand les *baby-boomers* débarquent dans un groupe d'aînés;
- Prix astronomique des primes d'assurances;
- Frais de transport;
- Prix élevé des médicaments;
- Coût élevé du bénévolat en raison des frais associés et à la sollicitation accrue;
- Difficulté de recruter les membres de la direction des conseils d'administration des OSBL;
- Difficulté des anciens bénévoles de quitter un OSBL pour laisser la place aux nouveaux;
- Difficulté prévue pour un aîné de survivre avec ses connaissances et habiletés en raison de ses résistances;
- Divergence entre les aînés;
- Effondrement de l'activité communautaire, si le bénévolat cesse;
- Exigences extravagantes d'achat pour du bénévolat dans certains OSBL, jusqu'à 5000 $ de matériel;
- Refus de tous les médias de venir rencontrer les OSBL, même pour un déjeuner gratuit;
- Fiscalité et pauvreté;
- Image des aînés au Québec : on les coûteux;
- Image dévalorisante de la part des représentants de l'Administration publique, qui impute aux aînés l'augmentation des coûts de santé. On estime qu'ils représentent un poids pour le régime d'aujourd'hui;
- Incapacité de soutenir le rythme de la production;
- Incitation malveillante des jeunes travailleurs qui poussent les aînés vers la retraite;
- Inégalité de traitement entre les sexes;
- Infantilisation;
- Locaux trop coûteux par rapport aux revenus des OSBL, incapables d'en payer les frais sans partenaires;
- Lutte encore insuffisante contre le cancer;
- Lutte de pouvoir entre les OSBL;
- Lutte de pouvoir des OSBL pour obtenir des projets excédant leurs objectifs, leur limite;
- Lutte réelle des OSBL pour survivre;
- Maladies graves chez les jeunes dès l'âge de 40 ans, ils périront avant 50 ans, laissant les aînés seuls;
- Manque d'analyse qualitative et quantitative du bénévolat des aînés;
- Manque de ressources;
- Manque d'espace où jeunes et aînés pourraient parler entre eux;
- Manque d'intérêt des médias qui diffusent une image négative des aînés;

- Manque d'ouverture des représentants du ministère des Transports;
- Manque de connaissance des aînés;
- Manque de reconnaissance des aînés;
- Manque de relève, ce sont toujours les mêmes bénévoles qui assurent les services et la continuité;
- Manque de rituel pour les passages de la vie comme le legs professionnel à l'arrêt du travail;
- Manque de soutien des aidants naturel;
- Mauvaise défense des droits des aînés par l'État, qui ne consulte que les bien nantis à ce sujet;
- Non-participation de la communauté aux activités des aînés;
- Pauvreté des aînés;
- Perte de liens avec la famille en raison de la ghettoïsation;
- Crainte d'être trop sollicité comme bénévole;
- Peur de revendiquer craignant qu'on ne supprime des privilèges;
- PPP servant les intérêts privés plutôt que ceux de la population, dont les aînés;
- Préjugés à combattre sur les aînés qui ne peuvent rendre d'autres services que celui de garder les enfants;
- Préjugés défavorables des jeunes envers les aînés et des aînés envers les jeunes;
- Rareté des médecins généralistes;
- L'âge de la retraite repoussé dans l'avenir;
- Retraite contre le gré des travailleurs dans 60 % des cas;
- Santé fragile des aînés bénévoles et des aidants naturels;
- Sédentarité des aînés comparée à la facilité des jeunes qui peuvent travailler partout dans le contexte de la mondialisation;
- Stéréotypes sur les « vieux » et la richesse des « vieux »;
- Surtaxe dans un régime où tout coûte déjà très cher;
- Syndicat contrôlant la participation des bénévoles;
- Transport déficient ou coûteux;
- Valorisation excessive de la jeunesse au détriment des aînés;
- Violence physique dont les aînés sont victimes;
- Violence psychologique subtile ou visible des citoyens envers les aînés.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Trouver un mécanisme pour alléger les frais associés au bénévolat;
- Changer l'image des aînés à partir des gouvernants;

- Introduire une politique du vieillissement intégrant tous les besoins des aînés. Chacun fait ce qu'il peut et les bénévoles ont besoin d'aide financière, car leurs frais ne sont pas déductibles des impôts;
- Mettre en place un mécanisme permettant aux aînés de s'épanouir. Si l'aîné n'éprouve pas le sentiment qu'il a réussi sa carrière, il vivra un désespoir, il ne saura pas vraiment ce qui lui manque et il voudra revenir au travail pour achever sa vie;
- Instaurer le principe de l'utilisateur payeur avec des frais minimaux, ce qui pourrait équilibrer les nombreuses dépenses associées à la participation aux organismes communautaires;
- Demander plus souvent l'avis des organismes qui travaillent auprès des aînés et les consulter pour résoudre certains problèmes;
- Créer un organisme où seraient compilés les fichiers des professionnels retraités auxquels on pourrait faire appel en cas de besoin de mentorat, par exemple pour sauver des commerces ou soutenir des OSBL, comme cela se fait aux États-Unis;
- Accorder aux travailleurs une période de rituel pour le legs professionnel;
- Garder le Conseil du statut de la femme et de la condition féminine;
- Concevoir une politique nécessaire sur la conciliation travail/famille plutôt que famille/travail;
- Adapter les programmes à la réalité du travail;
- Valoriser les maisons spécialisées pour maintenir la participation communautaire;
- Combattre la maltraitance, l'exploitation et la violence;
- Penser les uns aux autres en décloisonnant chaque catégorie d'âge;
- Créer des comités consultatifs d'aînés pour analyser les projets de loi et prévoir leur portée avant leur adoption. Ces aînés feraient partie du corps officiel des élus municipaux et seraient en vue sur la place publique. Ainsi, on pourrait faire autre chose autrement, utiliser la compétence au lieu du pouvoir dans une perspective globale, la décision touchant un quartier pourrait s'appliquer à l'ensemble de la localité comme au Danemark;
- Améliorer les conditions pour obtenir un régime de revenu garanti.

Que les aînés voient à

- Se délester très lentement de leur temps de travail, au rythme d'un seul jour par année;
- Savoir rester et savoir partir, si l'aîné traîne trop longtemps, ça peut virer au scandale;
- S'asseoir dans une patinoire ou un stade de baseball gratuitement pour encourager les jeunes.

Que les professionnels qui travaillent auprès des personnes âgées voient à

- Combattre la maltraitance, l'exploitation et la violence;
- Publiciser les réussites des bénévoles;
- Cesser de vanter la personne pour avoir son bénévolat car cela est ressenti par les aînés.

Que les organismes communautaires voient à

- Organiser le transport associé à une activité;
- Trouver un moyen de transport plus efficace, car les OSBL sont très mal équipés et sous financés;

- Apprendre à collaborer tous ensemble;
- Solliciter des ouvriers professionnels pour qu'ils donnent de leur temps et de leur savoir-faire;
- Rappeler aux organismes publics leurs responsabilités quant aux réductions promises aux aînés bénévoles;
- Augmenter la cotisation dans les OSBL pour pouvoir donner de meilleurs services;
- Avoir une assurance civile municipale couvrant les groupes communautaires et les bénévoles;
- Convoquer les assemblées générales dans des salles accessibles par autobus dont le numéro de la ligne figurera sur le carton d'invitation;
- Favoriser la participation au lieu de l'exclusion;
- Faire participer les aînés aux décisions;
- Combattre la maltraitance, l'exploitation et la violence;
- Décloisonner les organismes qui ont tendance à ne pas se préoccuper des autres;
- Reconnaître les aînés comme citoyens à part entière;
- Coordonner les services.

Que les maisons d'enseignement voient à

- Investir dans la recherche et engager les aînés dans le processus;
- Développer une culture d'apprentissage pour les aînés;
- Publiciser les généreuses gratuités données à vie à ses aînés par certaines universités;
- Combattre la maltraitance, l'exploitation et la violence;
- Utiliser les écoles fermées comme immeuble communautaire et unir ainsi tous les OSBL sous le même toit avec des services communs.

Que le secteur parapublic voie à

- Convaincre les syndicats des infirmières que le bénévole peut se charger de frotter le dos des malades;
- Dresser une liste de tâches à exécuter dans les hôpitaux et y inscrire la durée de chacune pour ne pas décourager le bénévole devant l'effort;
- Combattre la maltraitance, l'exploitation et la violence;
- Maintenir à domicile les couples pour ne pas vider les régions.

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Baie-Comeau
Le samedi 23 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

Le vieillissement est un processus normal. Dès la naissance, le nouveau-né commence à vieillir. Or, dans la société québécoise, le vieillissement est trop souvent associé à la maladie. tre malade n'est toutefois pas une question d'âge. À tout moment, on peut être indisposé tant physiquement que psychologiquement et, par conséquent, devoir recourir aux services de santé. Malheureusement, on considère souvent les aînés comme de grands utilisateurs du système de santé, donc comme un fardeau financier pour la société. Cette impression doit être changée, notamment au sein des organismes offrant des soins de santé aux aînés. Ceux-ci sont en effet une richesse, et leur bagage de connaissances peut être mis en valeur au bénéfice de toute la société.

Le vieillissement se vit différemment d'une personne à l'autre. La jeunesse est un état d'esprit beaucoup plus qu'un état physique. La société valorise toutefois la jeunesse et cela se manifeste d'ailleurs dans bon nombre de messages publicitaires diffusés. Cette image négative des aînés, combinée à la catégorisation des différents groupes d'âge, inquiète les personnes âgées. Elles craignent de ne pouvoir bénéficier des soins nécessaires et de ne pas disposer des ressources financières suffisantes pour vivre pleinement leur retraite. Qui plus est, l'avenir des générations montantes les préoccupe. Les jeunes évoluent dans un contexte où priment la performance et la rapidité. Ils doivent concilier la vie professionnelle et familiale. Ils ont donc de moins en moins de temps à consacrer à leurs proches et particulièrement aux aînés. Ces derniers en sont conscients et souhaitent ainsi être actifs et en santé le plus longtemps possible. Ils désirent être utiles, autonomes, responsables et s'investir dans leur milieu. Cette implication s'avère enrichissante et tout aussi bénéfique à celui qui donne qu'à celui qui reçoit. Elle doit toutefois être volontaire. Les choix des aînés doivent être respectés. Certains aînés contribuent au développement de leur communauté alors que d'autres préfèrent voyager, pratiquer leurs loisirs préférés, prendre soin de leurs enfants et petits-enfants ou occuper un emploi à temps plein ou partiel.

La retraite constitue une nouvelle étape de la vie, très différente du monde du travail. Une période d'adaptation est donc nécessaire. Bon nombre de nouveaux retraités témoignent de leurs difficultés à partager la vie quotidienne avec leur conjoint. Accaparés par leur travail, ils n'ont pas appris à vivre ensemble. C'est pourquoi ils doivent avoir des loisirs et des passions qui les incitent à demeurer actifs et occupés. Cela contribue à rompre l'isolement et à confirmer leur utilité.

Au sein de cette région-ressource qu'est la Côte-Nord, la décroissance des localités se fait sentir. En effet, on y constate d'année en année une diminution de la population. Les jeunes quittent la région pour poursuivre leurs études et sont peu nombreux à revenir quand elles sont terminées. Plusieurs parents quittent eux aussi la région pour aller rejoindre leurs enfants. Il en résulte une diminution des services. Aussi les citoyens doivent-ils s'exiler afin de profiter de certains services, dont des soins de santé appropriés. Cette migration vers les grands centres crée un climat de morosité et génère, selon certains, des problèmes de santé. Devoir se battre pour conserver le bureau de poste, l'église, l'école, etc. essouffle les résidants et entraîne un découragement contribuant au déclin du milieu.

De l'avis de certains, l'absence de structure régionale offrant des services destinés spécifiquement aux aînés représente une lacune majeure. Une telle organisation contribuerait à faire connaître et à accroître les services à leur intention tout en défendant leurs intérêts. On déplore que l'État prenne peu de mesures en ce sens; cela faciliterait l'expression et la participation des aînés au développement de leur milieu.

En général, les relations entre les générations sont harmonieuses. Les aînés aiment bien transmettre leurs connaissances aux plus jeunes et ces derniers accueillent avec enthousiasme leurs conseils. Les aînés ont souvent une vision globale du milieu de travail, ce qui peut profiter aux jeunes. Or, on constate un manque de relève et une pénurie de main-d'œuvre au sein des organismes. Si bien que les services des travailleurs âgés seront de plus en plus en demande.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Les aînés souhaitent profiter de la retraite pour vivre une vie familiale plus intense. Plusieurs aident leurs enfants à vaquer à leurs occupations quotidiennes ou gardent les petits-enfants de manière à donner un répit aux parents. Ils en profitent pour aider les jeunes à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons ou encore pour leur transmettre leur savoir et partager leur expérience. Les femmes particulièrement jouent un rôle actif au sein de la famille. C'est pourquoi plusieurs aident leurs proches malades en agissant à titre d'aidantes naturelles.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés peuvent jouer un rôle actif auprès des jeunes, notamment en se rendant dans les écoles pour aider les enfants à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons, en racontant leur expérience pour aider les jeunes à faire un choix de carrière, en cuisinant des plats à l'intention des enfants ou en agissant comme formateur donnant des cours de diverse nature. D'autres agissent à titre de mentor auprès de jeunes entrepreneurs ou travailleurs et partagent leur expérience professionnelle (ex. connaissance du milieu judiciaire). L'aîné transmet ses connaissances et partage son expérience dans ce qu'elle peut avoir de positif aussi bien que de négatif. Il s'agit d'occasions de développement pour les jeunes et aussi pour les plus âgés.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Les aînés s'engagent bénévolement auprès de leur collectivité. Des aînés sont actifs au sein d'associations, telles l'Âge d'Or. D'autres contribuent à l'organisation d'activités paroissiales ou municipales, notamment en racontant l'histoire des villes et des villages.

Le développement personnel. Des aînés profitent de la retraite pour faire du sport, s'adonner à des activités artistiques ou culturelles, voyager, se consacrer à leur passe-temps favori ou participer à des séances de formation leur permettant d'accroître leurs compétences (ex. université du 3e âge).

Les formes d'engagement sont multiples et variées. La retraite est une occasion pour plusieurs de diversifier leur activité. Les sexagénaires et les septuagénaires vivent en meilleure forme physique que par le passé. Il peut néanmoins être inquiétant pour certains d'atteindre l'âge de 80 ans puisque à partir de cet âge, les effets négatifs du vieillissement se font davantage sentir.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés

Des obstacles d'ordre financier

- Les frais associés à la pratique du bénévolat (les repas, les déplacements, etc.);
- Le peu de déductions fiscales possibles pour les particuliers, notamment pour les gens des régions-ressources du Québec. À titre d'exemple, ces derniers doivent partir pour recevoir une formation ou pour obtenir les soins de santé dont ils ont besoin, ce qui occasionne des dépenses;
- La situation financière précaire de certaines personnes âgées;
- Le manque de ressources des entreprises pour doubler certains postes et assurer le transfert de connaissances des travailleurs expérimentés vers les apprentis;
- Le peu de moyens dont disposent les régions pour assurer leur développement et la prestation de services à l'intention des aînés.

Des préjugés et des conflits entre les générations.

- Les préjugés entretenus à l'égard des aînés au sein de la société, notamment dans les milieux de la santé où le vieillissement est parfois associé à la maladie;
- La catégorisation des personnes en fonction de leur âge, la ghettoïsation et l'ostracisme contribuant à isoler certains aînés du monde extérieur;
- Une dichotomie dans la perception des aînés, certains étant vus comme nantis et en santé, d'autres comme pauvres et malades;
- Une image négative des aînés et du vieillissement propagée par les médias;
- Les nombreux changements qui s'opèrent au sein de la société et avec lesquels les aînés ont parfois de la difficulté à composer;
- Les pressions incitant les aînés à quitter le marché du travail afin de permettre à de jeunes travailleurs d'occuper un emploi;
- Des aînés perçus comme étant des « voleurs d'emplois »;
- Le peu d'études faisant ressortir l'impact financier et social de la contribution bénévole des aînés.

Le mode de fonctionnement des milieux de travail.

- L'inconfort des aînés vis-à-vis des nouvelles technologies;
- Les pertes de savoir-faire occasionnées par les nombreux départs à la retraite;
- Une organisation du travail ne favorisant pas le travail partagé;
- La charge de travail considérable des travailleurs qui ne facilite pas le transfert des connaissances.

Des services déficients, mal adaptés ou peu connus.

- Le manque de services de proximité dans les régions-ressources;
- Le manque de transport et la non-utilisation par les aînés du transport adapté réservé uniquement aux personnes affligées d'un handicap et reconnues comme telles;
- L'absence de logements à l'intention des aînés dans les petites communautés;
- Le peu d'harmonisation entre les besoins des organismes communautaires et les personnes désireuses d'offrir leurs services à titre de bénévoles;
- Le manque de préparation des personnes quittant la vie active pour la retraite;
- Une société valorisant la jeunesse, les changements, la performance, la rapidité et les technologies plutôt que l'expérience et la sagesse caractéristiques des aînés;
- Des décisions prises à Québec et Ottawa qui ont des répercussions négatives sur les régions-ressources;
- Des tables de concertation des aînés sous-financées;
- Un vaste territoire rendant difficile la représentation des aînés au sein des instances décisionnelles (ex. les distances à parcourir entre les localités sont souvent considérables, ce qui augmente les frais de déplacement).

Des réglementations rigides et pénalisantes.

- Contrairement aux régions mieux nanties, la Côte-Nord n'est pas toujours en mesure de se prévaloir des programmes et des mesures offerts par le gouvernement. En effet, une mise de fonds du milieu est nécessaire pour obtenir du financement de l'État. Au sein des petites collectivités, il peut être difficile de trouver les sommes essentielles à la réalisation d'un projet;
- Des réglementations rigides qui empêchent ou compliquent l'organisation de campagnes d'autofinancement (ex. permis nécessaires pour mettre sur pied des bingos ou des loteries, redevances à payer pour tenir des soirées dansantes (ex. droits d'auteur);
- Des règles rigides compliquant l'accès aux logements subventionnés. À titre d'exemple, les personnes demeurant en périphérie de Baie-Comeau doivent y déménager et y demeurer un an avant d'être admissibles à un logement à prix modique. De plus, les délais d'attente peuvent être relativement longs;
- La rigidité des conventions collectives qui rend difficiles le travail partagé ou la retraite progressive.

L'exploitation de certains aînés.

- Les abus, l'exploitation et la violence dont sont victimes certains aînés;
- L'exploitation des travailleurs bénévoles.

La faible participation des aînés.

- La solitude et l'isolement de certains aînés;
- La nature interventionniste du gouvernement et les attentes des Québécois à son endroit;
- Un essoufflement des bénévoles parce qu'ils sont très sollicités;
- Le manque de reconnaissance de la contribution des bénévoles;

- Les changements de gouvernement et les modifications fréquentes apportées aux orientations démotivent les bénévoles qui éprouvent des difficultés à trouver un sens à leurs actions;
- Le manque de consensus entre le gouvernement et l'opposition officielle créant une division qui nuit à la création de projets pour les aînés;
- Les difficultés qu'éprouvent certains aînés à vivre constamment avec leur conjoint.

Les problèmes particuliers à la Côte-Nord.

- La migration des citoyens vers les grands centres;
- Le manque de services de proximité;
- Des programmes et des mesures mal adaptés aux réalités régionales;
- L'absence d'une université sur le territoire;
- La décroissance des milieux et ses répercussions sur la santé physique et psychologique des citoyens;
- L'absence de structure régionale offrant des services spécialement conçus pour les aînés.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Adopter une politique globale du vieillissement qui intègre le logement, la fiscalité, le transport, etc.;
- Assouplir et adapter les programmes, mesures et règlements pour tenir compte des particularités régionales;
- Donner aux régions les moyens nécessaires pour assurer le mieux-être de leur population;
- Inciter les employeurs à offrir des cours de préparation à la retraite;
- Instaurer des incitatifs financiers pour encourager les travailleurs âgés à demeurer sur le marché du travail;
- Sensibiliser la population en général à l'apport des personnes âgées à la société au moyen de campagnes publicitaires montrant des aînés actifs, en santé et contributifs;
- Soutenir financièrement les aidants naturels;
- Diminuer les taxes scolaires des personnes retraitées qui se trouvent en situation financière précaire;
- Faciliter le transport à l'intention des personnes âgées en utilisant le transport adapté destiné aux personnes handicapées;
- Encourager les aînés à participer aux décisions, notamment en finançant de manière suffisante les tables de concertation des aînés;
- Contribuer à la prévention de la violence et de l'exploitation dont sont victimes certaines personnes âgées;
- Reconnaître davantage la contribution bénévole;
- Poursuivre les travaux visant à inciter les entreprises à amorcer une démarche de planification de la main-d'œuvre de manière à trouver des moyens de prévenir les pénuries de personnel;

- Encourager le tutorat et le mentorat;
- Assurer le financement suffisant des organismes communautaires;
- Donner des pouvoirs et des moyens aux régions afin de leur permettre de prendre des décisions sur les questions qui les concernent;
- Offrir des incitatifs financiers aux résidants des régions-ressources pour compenser en partie l'absence de certains services et les dépenses que cela entraîne;
- Mettre en place des directions régionales desservant la population aînée. Ces directions pourraient relever du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Que les municipalités voient à

- Faciliter le transport des personnes âgées;
- Assouplir les règlementations pour encourager la construction de résidences pour toutes les générations;
- Assouplir la réglementation afin de faciliter l'accès aux logements à prix modiques.

Que les employeurs et les organismes communautaires voient à

- Encourager le tutorat et le mentorat;
- Favoriser le travail partagé, le travail à temps partiel, la retraite progressive et le transfert de connaissances;
- Offrir des cours de préparation à la retraite.

Que les aînés

- Partagent avec les plus jeunes.

Que la population en général voie à

- Donner une image positive du vieillissement;
- Faire de l'activité physique afin de préserver sa santé le plus longtemps possible.

Que les syndicats voient à

- Assouplir les conventions collectives pour encourager le travail partagé, le travail à temps partiel et la retraite progressive.

Préparé par Nancy Robichaud

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Carleton
Le dimanche 24 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

La vie à la retraite se passera comme on a vécu sa vie active et professionnelle. Bref, la retraite ne change pas le monde. Les participants sont d'avis qu'on se retire d'un travail, mais pas d'une vie. Beaucoup ont dû faire leur deuil du rêve qu'ils avaient caressé pour leur retraite, vivre seulement des rentes accumulées dans l'espoir d'atteindre la liberté à 55 ans. C'est devenu mission impossible, nombreux sont ceux qui ne pourront pas réaliser ce rêve. Tant qu'ils ont des buts et des objectifs, tant qu'ils admirent la vie et la nature, les retraités vieillissent sans s'en rendre compte, mais dès qu'ils n'ont plus d'intérêt, ils deviennent instantanément des vieillards. L'avenir des aînés appartient aux aînés, ils doivent être autonomes, se prendre en main et reconstituer un réseau social, ce n'est pas l'affaire des jeunes. La plupart des retraités présents affirment qu'il est essentiel de s'engager avant la retraite, c'est l'assurance de ne pas vivre de vide social. Quand le père et la mère des retraités sont encore vivants, actifs et bien portants, les retraités ont une image positive du vieillissement. L'image négative du vieillissement, la souffrance des aînés et les mentalités face aux personnes âgées doivent changer.

Le quatrième âge est la dernière époque de la vie avant la mort, soit de 85 ans et plus. Une grande partie des aînés de cet âge habitent dans des résidences pour personnes âgées. Or, des résidants n'ont pas suffisamment d'activité pour maintenir en éveil leurs capacités intellectuelles. Pour certains, leur réseau social ne s'en occupe pas vraiment, ce qui accentue leur isolement. Devant l'urgence d'avoir une meilleure qualité de vie parce qu'ils sont sur le point de la quitter, ils sont inquiets de l'inaction du gouvernement pour leur avenir comme aînés. Une personne déplore que la direction des résidences de personnes âgées n'ait pas été mise au courant de la présente rencontre.

Selon la FADOQ de la Gaspésie, les retraités ont l'habitude de voyager un ou deux ans et, après ces vacances, ils passent au communautaire par le bénévolat à l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), aux Chevaliers de Colomb, au CLSC. Ils s'engagent dans le milieu des sports, dans les groupes de jeunes, dans la paroisse et dans diverses autres ressources. Ce n'est pas du travail bon marché, mais plutôt du travail libre. Ce sont des gens actifs dans la communauté qui veulent en faire plus et qui se préoccupent des besoins d'aide des aînés les plus vulnérables, des risques de suicide élevés chez les aînés isolés et, aussi, de l'exploitation des aînés résultant en perte d'estime de soi.

Les charges sociales que devront éventuellement assumer les jeunes retraités et les plus jeunes de la société seront lourdes. Leur engagement et leur intérêt seront leur motivation, comme celle des aidants naturels. En échange, les personnes âgées peuvent faire beaucoup pour ceux qui les suivent, pour aider les jeunes, mais il faudrait diminuer et assouplir les règlements et les contraintes. Les rapports entre les générations sont gratifiants, car les jeunes commencent à s'engager; il n'y a pas de problème de relation pour travailler ou être bénévole avec les jeunes, sauf qu'il faut savoir où aller les chercher. Les nouveaux bénévoles ne comprennent pas, au début, la valorisation qu'il est possible de trouver dans le bénévolat. À la retraite, certains craignent de s'ennuyer. Or, il se trouve qu'ils manquent de temps et qu'ils doivent apprendre à dire non. Par ailleurs, les travailleurs du milieu communautaire ne peuvent pas épargner assez pour une période de retraite paisible en raison du faible revenu des organismes sans but lucratif.

Le milieu municipal est depuis toujours constitué et animé par des aînés. Certains estiment que la retraite est plus difficile quand elle dure une vingtaine d'années dans les longs hivers de la Gaspésie. Les uns écrivent un livre sur l'économie régionale, ils participent à beaucoup d'associations d'aînés et cherchent la valorisation, ils sont incapables de freiner la machine et les conjoints protestent. D'autres, producteurs agricoles, ne peuvent vieillir sur leur ferme en raison d'une santé chancelante et ils lèguent leur terre à leurs descendants. Ils affirment que l'argent ne fait pas la qualité de la vie.

Le mentorat social est populaire depuis six mois en Gaspésie. Un retraité a fait la promotion du projet communautaire de mentorat social constitué de quatre conseillers et sept « mentorés ». C'est comme un train qui s'allonge au fur et à mesure que les wagons s'y attachent. Ce projet est bien ancré aux plans régional, provincial, national et international. L'objectif est de jumeler les jeunes quittant la région pour un long stage d'études, de les aider dans leur démarche et de les ramener dans leur région une fois leurs études terminées. Les travailleurs de cinq ans d'expérience et plus peuvent agir comme conseillers. Le mentorat n'est pas très répandu, mais il est essentiel pour les rapports entre les générations et pour les entreprises stables afin d'aider les jeunes entrepreneurs qui ne possèdent pas encore toute l'expérience nécessaire. D'ailleurs, grâce à l'initiative de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), la région de la Gaspésie s'est unie à la Fondation de l'entrepreneurship afin d'appliquer un programme de mentorat s'adressant aux nouveaux entrepreneurs. Ainsi, des gens d'affaires expérimentés et maintenant à la retraite mettent leurs connaissances et leur expérience au service des entrepreneurs moins expérimentés. Parfois, des compagnies d'assurance demandent des conseillers recrutés par le journal local. D'autres retraités ont été sollicités par leur ancien employeur pour mettre au point un programme de mentorat pour les jeunes instituteurs. Ils ont donc encore un agenda bien rempli, mais avec un horaire différent. De plus, dans les associations communautaires et commerciales, les mentors se sentent écoutés et valorisés et c'est ça qui les tient en vie, car il s'agit d'un engagement irremplaçable dans la société.

Dans la Baie-des-Chaleurs, on trouve les mêmes services qu'offrent les grandes villes, sur les plans culturel et sportif. Dans les localités gaspésiennes, les retraités sont une sorte de bougies d'allumage de la vitalité, en dépit du chômage qui sévit.

Thème 2 : Les formes que peuvent prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. *Welcome wagon* est un club d'aînés qui reçoit les jeunes ménages et leur famille, il offre des services d'accueil et une structure de retraités et de jeunes. La Gaspésie a connu un solde migratoire positif depuis les dernières années chez les jeunes adultes de 25 à 35 ans. Ce groupe d'âge bénéficie donc de ces services. De plus, le club d'aînés aide à connaître l'histoire et l'amour de la région gaspésienne. Ayant comme valeur préalable le respect les uns des autres, tous les membres de cette collectivité estiment qu'ils ont de la chance d'habiter des lieux soucieux des rapports entre les générations. Les gens n'ont pas tous le bonheur d'avoir des parents et des beaux-parents qui peuvent porter assistance à une femme qui vient d'accoucher. Qui pourrait bercer le bébé pendant que la nouvelle maman se rend à son travail, ce qui lui serait impossible de faire autrement?

La contribution à la vie communautaire et culturelle. Un gérontologue, qui a proposé un projet de programme pour les jeunes et les retraités, a reçu une réponse positive pour son projet, mais sans aide financière. Il insiste pour qu'on écoute les gens sur le terrain afin d'assurer un mieux-être aux aînés, car beaucoup vivent parqués dans des lieux asilaires. Selon lui, il est remarquable que les bénévoles donnent de leur temps pour les aînés. Dans les organismes communautaires, les aînés sont surexploités pour faire du bénévolat, mais ils ne sont pas d'accord pour que l'organisme leur consente un petit salaire, ce serait du travail bon marché. Après un ou deux ans de retraite, les aînés ont besoin d'argent et d'occupation, mais leur formation et leur expérience

sont parfois mal utilisées, car ils se tournent vers du bénévolat facile et rapidement accessible dans la communauté. Dans les CHSLD, les aînés diminués par la maladie s'ennuient et font pitié. Les bénévoles leur apportent des moments agréables qui leur donnent le goût de vivre. Comme les bénévoles sont également vieillissants, une pénurie commence à poindre; on aura grand besoin de gens pour livrer les repas de la popote roulante, pour servir de guide, pour accompagner les personnes aux examens médicaux dans les hôpitaux, pour aider aux offices de l'église et aux exercices d'activité physique en résidences pour personnes âgées.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Une famille dont le père a cédé son commerce à son fils avait au départ l'intention de consacrer deux jours par semaine au bénévolat. Il y va maintenant six jours par semaine, car il est heureux de travailler encore et il voit l'utilité de transférer son expérience. Une autre famille, dont les membres sont tous très actifs veulent vivre unis et bénéficier de l'expérience des aînés. La maison, qui abrite plusieurs générations pour vivre unie et s'entraider, n'a pu bénéficier d'aucun programme d'aide à la famille, sauf pour le zonage. Les efforts des aînés seront considérés comme importants et ils vont servir dans la vie future de la jeune maman avec ses enfants et dans l'existence de travailleurs. D'autres jeunes sont prêts à avoir un mentor et ceux qui en ont un estiment qu'ils ont de la chance. Cependant ils ont plutôt une vision pessimiste de l'existence en disant qu'il n'y a pas de travail pour les jeunes en Gaspésie, ce qui expliquerait leur exode par désillusion. Pourtant, le solde migratoire est positif pour les jeunes, mais il est fragile. Participant au comité provincial de mentorat social et collaborant dans les associations communautaires et commerciales, les mentors en milieu de travail affirment que les jeunes sont prêts à écouter leurs conseils.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Plus seules, plus isolées, refusées en emploi, les femmes âgées sont souvent l'objet d'une discrimination subtile et néanmoins réelle. Quand elles deviennent veuves avec très peu de revenu, elles tentent de retourner travailler, mais elles ont de la difficulté à trouver un emploi, alors qu'un homme du même âge décrocherait l'emploi. Plusieurs aînés apportent leur savoir-faire dans des comités municipaux et provinciaux en matière de développement communautaire et professionnel.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les pistes de solution

Faits saillants

- Accès limité aux études supérieures;
- Baisse chaque année de la démographie;
- Barrière économique, les visiteurs passent sans s'arrêter dans la région, ils ne consomment donc pas, alors que les Gaspésiens y vivent 12 mois par année et y offrent des services;
- Prix élevé du transport en commun pour les petites entreprises locales et régionales;
- Difficulté de se faire entendre en tant qu'aînés;
- Discrimination envers les femmes qui vieillissent plus vite que les hommes et qui sont rejetées du travail dès l'âge de 40 ans;
- Économie déficiente;
- Épuisement et vieillissement des femmes aidantes naturelles qui se dévouent très longtemps;
- Exode des jeunes pour les études et le travail;
- Exode des parents qui vont rejoindre les enfants et petits-enfants établis à l'extérieur de la région;
- Faible pouvoir de la région pour retenir ses habitants;
- Image négative, malade, inutile et vulnérable qu'ont les aînés d'eux-mêmes;

- Image négative de la société à l'égard des aînés; des idées fausses sur leur santé et leur autonomie;
- Image négative du vieillissement véhiculée dans les magazines, les films, etc.;
- Inertie de certains aînés qui attendent qu'on aille les chercher au lieu de prendre l'initiative;
- Impossibilité de fractionner un poste pour favoriser le partage avec les jeunes;
- Crainte des jeunes que les personnes âgées volent leur emploi;
- Arrêt du travail pour la retraite, ça n'aurait jamais dû exister;
- Manque d'effort du gouvernement pour favoriser le maintien des aînés au travail;
- Manque d'emploi en Gaspésie;
- Manque d'information dans la région; tout le monde n'a pas un ordinateur, un service Internet et tout le monde n'achète pas le journal;
- Manque de cohérence du gouvernement, selon les associations des aînés;
- Manque de confiance de la part des institutions financières qui craignent d'investir dans des projets non rentables, elles sont très frileuses;
- Manque de formation continue en mentorat;
- Manque de mentorat pour les projets communautaires, besoin d'aînés d'expérience;
- Manque de reconnaissance de l'expérience des aînés qui s'inquiètent et craignent d'être trop critiques. Pourtant, si on les consultait, on pourrait regrouper jeunes et aînés et maintenir la vie active;
- Manque de préparation des gens au bénévolat;
- Retraite retardée, car on est de plus en plus obligé, en Europe et en Amérique, de garder les gens au travail jusqu'à 70 ans;
- Crainte que le bénévolat enlève de l'emploi;
- Crainte de commencer jeunes en construction en raison de la réglementation et des programmes administratifs;
- Peur de la maladie, de la solitude, de la pauvreté et des abus de tout genre;
- Préjugés défavorables envers les aînés;
- Agmentation des frais de chauffage, de téléphone, du transport et de la vie en général;
- Manque d'aide financière directe aux bénévoles pour les frais associés au bénévolat;
- Manque de formation en tourisme, car on doit améliorer l'accueil en Gaspésie, et le savoir-faire des aînés n'est pas sollicité;
- Réglementation du gouvernement qui ne favorise pas l'aide qu'un père peut accorder à son fils pour construire un atelier, il ne peut plus l'aider même s'il a l'expérience;
- Rigidité du milieu de travail;
- Sectorisation des documents pour les emplois et les ressources provenant de l'Administration publique;
- Surexploitation, sursollicitation des aînés comme bénévoles;
- Absence de transport en commun interurbain, d'où impossibilité d'être autonome;
- Transport par train insuffisant à raison de trois fois par semaine au départ de Carleton;
- Transport insuffisamment subventionné dans la région de la Gaspésie.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Adopter des mesures facilitant l'accessibilité aux services, à la propriété et aux logements sociaux dans la région;
- Améliorer la réglementation et les mesures relatives à la construction pour permettre aux jeunes ouvriers de commencer à travailler rapidement après leur formation professionnelle avec l'aide d'un mentor;
- Assurer une veille régionale en matière de services à la famille;
- Convenir d'une entente spécifique pour la création d'un réseau de transport collectif pour la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;
- Déterminer des mesures financières appropriées pour l'intégration des personnes handicapées;
- Doter les citoyens gaspésiens d'une politique dynamique d'occupation du territoire;
- Décentraliser les dossiers du transport collectif;
- Entreprendre des négociations avec la région en ayant pour objectif de créer des programmes municipaux à l'intention des familles;
- Créer un mécanisme d'information et de concertation interministériel au regard de la conciliation travail-famille;
- Faire la promotion positive du vieillissement par des pressions de la part du pouvoir gris et de la maturité des aînés de la FADOQ et du Conseil des aînés;
- Adopter une nouvelle politique du vieillissement, car la vie se prolonge facilement jusqu'à 80 ans et parfois au-delà de 100 ans;
- Favoriser l'aide aux personnes malades par la création d'un programme de maintien à domicile;
- Créer une maison de la famille par MRC et assurer un financement des services sur l'ensemble du territoire;
- Raffermir les liens entre les milieux ruraux et les milieux urbains;
- Permettre le retour au travail sans pénalité des retraités touchant un supplément de revenu de travail, car près de 75 % des aînés ont des suppléments de revenus;
- Revoir le financement des organismes communautaires touchant la famille en tenant compte des besoins des collectivités et de la capacité réelle du milieu à assurer une part de financement;
- Revoir le financement du programme gouvernemental d'aide au transport collectif en milieu rural, en fonction des réalités de la région;
- Encourager l'application, au sein des entreprises, de mesures de conciliation travail-famille et promouvoir la création de moyens, telle une trousse multi à leur intention. De plus, des certifications ISO pourraient stimuler le développement de politique de conciliation.

Que les aînés voient à

- Faire la promotion positive du vieillissement par du lobbying dans toutes les sphères sociales, politiques et culturelles;
- Travailler fort pour garder les jeunes en Gaspésie.

Que les maisons d'enseignement voient à

- Inviter les aînés dans les écoles pour partager leur expérience avec les élèves;
- Maintenir dans la région le niveau d'enseignement supérieur le plus élevé possible, et même en prévoir le développement.

Que les entreprises voient à

- Changer l'opinion très répandue que le manque de travail pour les jeunes en Gaspésie explique leur exode;
- Collaborer avec les syndicats pour décompartimenter les emplois;
- Favoriser le temps partiel pour les jeunes familles qui veulent avoir accès au travail-famille.

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de La Pocatière
Le samedi 30 avril 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

La retraite est une nouvelle étape de la vie. Elle s'inscrit dans un continuum où l'aîné poursuit ses activités. Il peut vaquer à ses loisirs et occuper son temps comme bon lui semble. La retraite signifie en fait la fin du travail rémunéré. Nombreux sont les aînés qui demeurent actifs et très engagés dans leur communauté. Cette participation leur permet de partager leur temps avec des gens de tout âge, de socialiser et de poursuivre leur cheminement de vie.

Par conséquent, de nombreux aînés craignent le vieillissement. Leur propre avenir et celui de leurs enfants et petits-enfants les inquiètent. Les risques de maladie et de perte d'autonomie, l'exploitation et la violence à leur égard, la solitude et l'isolement, le manque de ressources financières et de soins de santé appropriés leur font craindre le pire. Les préjugés et les attitudes négatives envers eux contribuent aussi à ternir leur image. Les aînés sont vus comme un bloc monolithique auquel sont associées des caractéristiques comme la dépendance, la maladie, le retrait, l'improductivité ou l'isolement. Les besoins des aînés diffèrent selon leur âge, leur sexe, leur état civil, leur santé, etc. En ce sens, ils ne peuvent être traités de la même façon. Les médias et la population en général font souvent référence aux personnes du 3e âge lorsqu'ils abordent la question des aînés. Or, grâce notamment aux nouvelles découvertes en matière de santé, l'espérance de vie s'est considérablement accrue. Ainsi, de nos jours, il n'est pas rare de rencontrer des personnes du 4e âge très actives et socialement engagées. Certains éprouvent même un malaise à entendre les mots aînés, retraités ou personnes âgées, synonymes pour elles d'un

retrait de la vie active, alors que pour d'autres, ces termes signifient tout simplement vieillir en sagesse. Aujourd'hui, dans la société occidentale, le vieillissement est plutôt vu comme négatif, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Nos ancêtres reconnaissaient et valorisaient la contribution des aînés.

Dans les milieux de travail, nombreux sont les stéréotypes encore répandus sur les travailleurs âgés. Ces attitudes négatives en ont d'ailleurs encouragés plusieurs à prendre leur retraite sans y être véritablement préparés. Ils se sont sentis mis à l'écart puisqu'on les considérait comme moins productifs, « dépassés » par les nouvelles technologies et les nombreux changements, moins souples et moins engagés. D'aucuns, sentant une certaine pression de la part des travailleurs plus jeunes, ont préféré céder leur place. De plus, des incitatifs fiscaux alléchants et des revenus en provenance des régimes de retraite tout aussi avantageux que les revenus de travail ont incité plusieurs travailleurs à quitter leur emploi laissant des vides au sein des entreprises. D'ailleurs, plusieurs entreprises ont profité de ces départs pour revoir leurs façons de faire. Certaines ont préféré abolir des postes pour faire place aux nouvelles technologies, réorganiser le travail ou délaisser des activités. Ces emplois n'ont donc pas profité aux plus jeunes. Les *baby-boomers* sont aussi victimes de préjugés. Ils sont souvent considérés comme des personnes bien nanties à qui le marché de l'emploi a été des plus profitables. Pourtant, des *baby-boomers* se retrouvent dans une situation financière précaire. Ils ont occupé des emplois atypiques, ont été travailleurs autonomes ou ont perdu leur emploi à un âge avancé et ils n'ont pu faire beaucoup d'économies. L'exemple des travailleurs âgés récemment mis à pied par Wal-Mart illustre bien la situation. Les concepts de Liberté 55 et de société des loisirs ont laissé croire à plusieurs que la retraite était la situation idéale. L'image de la retraite a été embellie.

L'emploi est essentiel au sentiment de dignité et d'estime de soi. Dans le monde du travail actuel, on constate une discrimination fondée sur l'âge. Elle se présente sous la forme de retraite obligatoire, de programmes incitant les personnes à quitter leur travail ou d'une mise à l'écart des travailleurs âgés. En ce sens, plusieurs travailleurs quittent le marché du travail sans y être préparés. Dans ces cas, la prise de la retraite est un moment difficile. De plus, certains aînés ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer leur subsistance. Ils doivent donc trouver des moyens d'accroître leurs revenus dans un contexte où il est difficile pour les travailleurs âgés de réintégrer le marché du travail. Paradoxalement, une pénurie de main-d'œuvre est prévue au Québec. Les entreprises auront donc plus que jamais besoin de travailleurs disponibles et qualifiés. La main-d'œuvre âgée pourra être mise à contribution. L'aîné devra pouvoir choisir entre le travail rémunéré ou non. De plus, les entreprises devront trouver des moyens de valoriser leur personnel âgé et de le retenir. Les mesures incitatives devront primer sur les mesures coercitives. À titre d'exemple, l'emploi des travailleurs âgés comme mentor, tuteur ou conseiller pourrait être un moyen de les retenir. Ils pourraient transmettre leurs connaissances et partager leur expérience avec des plus jeunes et en retirer des bénéfices. Pour continuer d'assumer le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois, il sera essentiel que les gens de tout âge exécutent un travail rémunéré ou bénévole. Les investissements majeurs consentis par le gouvernement dans les secteurs de la santé et de l'éducation inquiètent plusieurs aînés. Face à cette diminution de la population active, aurons-nous encore les moyens d'investir des sommes aussi considérables dans ces deux secteurs?

Heureusement, d'autres aînés se voient vieillir en santé et sont optimistes face à l'avenir. Ils sont ravis de pouvoir jouir d'une jeunesse prolongée. En ce sens, l'âge n'a guère d'importance. Les aînés doivent demeurer actifs pour conserver leur vitalité, car les possibilités d'engagement ne manquent pas. Plusieurs apportent une contribution bénévole significative aux organismes communautaires qui ont des besoins immenses et de faibles moyens. D'ailleurs, les aînés déplorent le sous-financement des organismes communautaires offrant des services essentiels aux plus démunis. Sans l'apport de ces organismes et de leurs bénévoles, certains services ne pourraient être offerts à la population. Mais le recrutement de ces travailleurs bénévoles est de plus en plus difficile. Les bénévoles actifs deviennent rapidement très sollicités et surchargés. Cette situation présente un risque d'épuisement et d'essoufflement qui ne fera qu'accentuer la pénurie de bénévoles. Des retraités aimeraient s'engager mais ne peuvent le faire puisqu'ils ne

disposent pas des moyens nécessaires (ex. argent, transport, etc.). D'autres retraités ne se sentent pas à la hauteur. Ayant une faible scolarité, ils craignent de ne pas être en mesure d'accomplir les tâches qu'on leur demande.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Les aînés qui souhaitent vivre une retraite heureuse et épanouie sont très nombreux, ils désirent mettre leurs capacités et leur savoir au service de la collectivité. Ils sont d'ailleurs actifs au sein de différents groupes ou associations. Par leur apport, ils contribuent à raffermir les liens entre les générations, à transmettre leurs connaissances tout en se sentant utiles et en réalisant de nouveaux apprentissages. Il ne faut d'ailleurs pas hésiter à faire appel à eux. Les jeunes comme les moins jeunes doivent contribuer à l'essor de leur collectivité.

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Les aînés profitent de la retraite pour passer plus de temps avec leurs proches. Certains en profitent pour garder leurs petits-enfants et les aider à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons ou encore pour leur transmettre leur savoir et partager leur expérience avec eux. Les grands-parents apportent une contribution significative à la famille québécoise, notamment en agissant à titre d'aidants naturels.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés peuvent jouer un rôle actif auprès des jeunes, notamment en se rendant dans les écoles pour aider les élèves à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons. Certains enseignent à temps partiel, ils sont chargés de cours ou font de la suppléance. D'autres agissent à titre de mentor, de conseiller ou de tuteur auprès de jeunes, entre autres auprès de jeunes acériculteurs, enseignants ou directeurs d'école. Des jeunes élèves ont lancé des projets et ont sollicité la contribution des personnes âgées. Ces expériences ont eu des répercussions positives et ont facilité le dialogue et les échanges. L'aîné transmet ses connaissances et partage ses expériences tant positives que négatives. Il s'agit d'occasions de développement pour les jeunes et pour les plus âgés.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Les aînés s'engagent bénévolement auprès de leur collectivité. À titre d'exemple, des gens de tout âge ont travaillé ensemble afin d'aménager un parc à proximité d'un centre multiservices à l'intention des aînés. D'autres donnent de leur temps pour améliorer la qualité des volumes offerts à la bibliothèque publique ou s'engagent pour défendre certaines causes environnementales, telles l'utilisation de l'eau, l'exploitation des forêts, etc. D'ailleurs, au Québec, une grande proportion de bénévoles est constituée d'aînés. Leur apport est majeur et sans eux, certains services seraient déficients ou inexistants. Des aînés sont membres de conseils d'administration ou de conseils municipaux. D'autres décident de tenter leur chance en politique, que ce soit en politique municipale, provinciale ou fédérale. Ils mettent ainsi leurs connaissances et leur expérience au profit des organismes qui les accueillent. Des aînés optent pour la retraite progressive ou pour le travail à temps partiel, ce qui leur permet de passer graduellement à ce nouveau mode de vie. Des aînés visitent les malades dans les centres hospitaliers ou dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). Enfin, des aînés ont créé des comités d'accueil des nouveaux arrivants. Grâce à leur contribution, ils permettent aux nouveaux de mieux s'intégrer à leur milieu en leur permettant de connaître plus rapidement les résidants et les services offerts.

Le développement personnel. Des aînés profitent du moment de la retraite pour suivre divers cours (ex. apprendre l'informatique) leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences.

De manière générale, les aînés participent et sont très présents dans les instances décisionnelles. Ils y côtoient des plus jeunes, et les échanges d'idées y sont généralement profitables à tous.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés

Des obstacles d'ordre financier

- Une inquiétude, sur le plan économique, engendrée par le vieillissement;
- L'indexation partielle des rentes des régimes de retraite entraîne un appauvrissement constant en raison de l'augmentation du coût de la vie;
- La situation financière précaire de certains, particulièrement des femmes;
- Les frais associés à la pratique du bénévolat (repas, déplacements, etc.);
- Le peu de moyens financiers dont disposent les aidants proches;
- L'absence d'incitatifs financiers encourageant les travailleurs âgés à demeurer sur le marché du travail;
- La gestion des régimes de retraite faite par l'Administration publique;
- Les emplois atypiques et le travail à temps partiel générant de faibles revenus et rendant difficile la contribution à un régime enregistré d'épargne retraite (REER).

Des préjugés et des conflits entre les générations

- L'âgisme ou une attitude négative de la société à l'égard du vieillissement;
- Un comportement infantilisant se traduisant par l'emploi de termes propres au langage des enfants;
- La discrimination fondée sur l'âge;
- Les stéréotypes et les préjugés diffusés par les médias, les générations montantes, les syndicats, les employeurs et les aînés eux-mêmes;
- La ghettoïsation et l'ostracisme des aînés qui les isolent du monde extérieur;
- Des conflits provoqués par le besoin des jeunes d'occuper des emplois et les idées préconçues de certains membres de la génération montante selon qui les aînés volent leur emploi;
- La dévalorisation du travail accompli par les aînés vus comme « dépassés »;
- Les difficultés de réintégrer le marché du travail qu'éprouvent les travailleurs vieillissants;
- La crainte des aînés de ne pas être en mesure d'exécuter les tâches qui leur sont confiées;
- Les tâches dégradantes et de deuxième ordre auxquelles on assigne souvent les aînés ou les travailleurs âgés;
- Une société individualiste.

Le mode de fonctionnement des milieux de travail

- Le peu d'emplois offerts à temps partiel et la retraite progressive qu'on n'encourage pas;
- Les emplois précaires proposés aux travailleurs âgés;
- L'inconfort des aînés à l'égard des nouvelles technologies;

- La rigidité des conventions collectives qui décourage le travail partagé, la retraite progressive, le transfert des connaissances, le mentorat, etc.;
- La rigidité des régimes de retraite qui ne favorise pas le maintien en emploi des travailleurs âgés, le travail partagé et la retraite progressive;
- La sectorisation des services gouvernementaux (ex. l'enseignement, la santé, l'emploi, les ressources naturelles, l'agriculture, les jeunes, les aînés, la famille, les femmes, etc.);
- L'absence d'une vision gouvernementale globale.

Une diminution des capacités occasionnée par le vieillissement

- La maladie et la diminution des capacités physiques et intellectuelles entraîne l'exclusion et l'isolement des aînés;
- Le sentiment d'inutilité qu'éprouvent certaines personnes âgées;
- Un manque de transport adapté qui permettrait d'accroître l'autonomie de l'aîné.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges

Que le gouvernement voie à

- Se doter d'une vision globale et d'orientations claires tenant compte de la contribution économique et sociale des aînés qui comprendraient le transport collectif, la fiscalité, le logement, la formation en gérontologie, l'aspect éthique du vieillissement, l'organisation du travail, les possibilités de retraite progressive, le transfert des connaissances, les loisirs et les soins adaptés, etc. pour permettre aux retraités de vieillir dans la dignité. Cette politique pourrait s'intituler *Politique de la vie;*
- Modifier les règles des régimes de retraite pour permettre un meilleur aménagement du travail;
- Indexer les rentes de retraite;
- Instaurer des incitatifs financiers pour encourager les travailleurs âgés à demeurer sur le marché du travail;
- Sensibiliser la population en général, au moyen de campagnes publicitaires, à l'apport des personnes âgées à la société, montrer des aînés actifs et en santé;
- Documenter la contribution économique et sociale des aînés et la promouvoir;
- Soutenir financièrement les aidants proches;
- Faciliter le transport à l'intention des personnes âgées;
- Trouver des moyens de reconnaître la contribution à la famille, notamment celle des femmes;
- Encourager la réalisation d'inventaires qui permettent d'harmoniser l'offre et la demande de services à l'intention des aînés (créer des banques de ressources);
- Sensibiliser la population en général et les employeurs en particulier à l'apport des travailleurs âgés;
- Encourager le transfert des connaissances entre les jeunes et les aînés;
- Faire obstacle à la discrimination;
- Élargir les mesures de conciliation famille-travail aux aidants proches;

- Inciter les travailleurs à préparer leur retraite;
- Investir dans la prévention des maladies et encourager l'activité physique et intellectuelle afin de réduire les coûts en matière de soins de santé;
- Encourager les aînés à s'établir dans les régions éloignées et leur faciliter l'accès aux services de santé;
- Doter les régions de fonds visant à encourager la réalisation de projets pour toutes les générations;
- Donner aux régions les moyens d'assurer leur plein développement social et économique;
- Utiliser les médias pour diffuser une image du vieillissement au moyen notamment de chroniques régulières présentant des aînés en santé et épanouis (ex. promotion des réussites);
- Modifier les programmes et les règlements devenus désuets;
- Informer efficacement les aînés afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de citoyen;
- Valoriser la famille (enfants, parents, aînés, frères, sœurs, oncles, tantes, etc.) et encourager l'entraide, le soutien et la solidarité;
- Mettre au point, à l'instar des programmes destinés aux *Jeunes promoteurs*, des programmes à l'intention des aînés désireux de lancer une entreprise;
- Soutenir la création de maisons spéciales où jeunes et aînés pourraient partager leurs connaissances (ex. apprentissage de la cuisine, du tricot, du tissage);
- Consulter la population afin d'établir les priorités d'investissement (ex. santé, éducation, développement, etc.);
- Faciliter la création de services de proximité dans les régions éloignées des grands centres;
- Encourager les aînés à prendre leur place et inciter les entreprises à les accueillir.

Que les MRC et les municipalités voient à

- Faciliter le transport à l'intention des personnes âgées;
- Promouvoir la politique familiale adoptée dans les différentes régions du Québec;
- Encourager la participation des citoyens au développement de leur collectivité.

Que les employeurs et les organismes communautaires voient à

- Encourager le tutorat et le mentorat;
- Organiser le travail de manière différente pour faciliter la conciliation famille-travail pour les travailleurs de tout âge.

Que les aînés

- Se fassent confiance et partagent leur expérience avec les plus jeunes;
- Fassent connaître leurs intérêts et disponibilités. En somme, les aînés doivent se faire connaître et offrir leurs services;
- Influencent les décisions qui les concernent ou qui les intéressent.

Que les syndicats voient à

- Assouplir les conventions collectives pour encourager le travail partagé, le travail à temps partiel et la retraite progressive.

Que la population en général voie à

- Manifester de l'ouverture à l'égard des personnes âgées.

Préparé par Nancy Robichaud

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Notre-Dame-de-Grâce (Montréal)
Le samedi 7 mai 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

La vie actuelle des aînés ne correspond à aucun autre modèle de retraite qu'on n'a pu voir auparavant. Certains réclament leur place au soleil, d'autres trouvent que la vie vaut la peine de rire. Les aînés de cette décennie sont les plus instruits et les plus politisés de tous, leur expérience est grande, leur retraite est très agréable et c'est le temps idéal pour eux de réfléchir sur le sens de la vie. Habituellement, les troisième et quatrième âges représentent l'automne de la vie. C'est la période des récoltes et cette récolte est belle. Cependant, les fruits pourriraient sur les branches, selon un aîné, qui ajoute que ce n'est pas aux fruits de dire comment on doit les consommer; l'aîné possèderait un droit inaliénable d'être désormais inutile, sa récolte lui appartiendrait et personne ne pourrait la lui enlever.

Les aînés de 75 ans et plus commencent à éprouver certains besoins de service, à avoir plus de difficultés à décider ou à réagir rapidement devant l'exploitation dont ils peuvent être l'objet de la part des gens au service des aînés. Les aînés plus âgés éprouvent aussi de l'inquiétude quand ils veulent sortir seuls, de l'insécurité quant à leur capacité à faire quelques gestes jusque-là habituels et un besoin d'attention irrépressible. Certaines familles particulièrement affectées par la maladie estiment qu'elles n'ont pas le temps de s'occuper d'eux, que les petits-enfants sont trop occupés pour leur rendre visite et qu'elles consacrent beaucoup de temps à chercher l'aide à tous les organismes publics et communautaires. À cause de la somme des difficultés et de la perte d'estime de soi, la perte de la dignité humaine survient inexorablement dans certains cas. Selon la table de concertation des aînés de l'île de Montréal, la perte d'appartenance à la société active des aînés, l'absence d'action du gouvernement, la perte de savoir-faire et de connaissances causées par l'absence de préretraite sont les résultats d'un manque de vision du

gouvernement. La plupart des gens qui manifesteraient une perte de sympathie et de respect le feraient envers des aînés de 70 ans et plus. De plus, les besoins de revenu surviendraient le plus après la période difficile à vivre entre la prise de la retraite et la pension de vieillesse.

Dans le projet Génération **C** de l'Université du Québec à Montréal, la répartition sociale des gens en groupes d'âges a été présentée à des fins statistiques depuis des décennies dans la plupart des pays, entre autres en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Dans ce projet, on demande aux gouvernements de créer une Commission d'études sur les générations. Cette recherche vise notamment à répondre à la question suivante : « Qu'est-ce qu'on peut faire pour les diverses générations si on veut que l'entraide mutuelle fleurisse entre les aînés et les jeunes? »; mais la structure de cette recherche risque d'être trop lourde pour pouvoir enfin se réaliser. Comme tous les aînés sont différents, le vieillissement convient bien à certains et, pour affronter cette étape de la vie, une bonne préparation est nécessaire pour éviter de se préoccuper, aplanir les difficultés, éliminer les préjugés avec les jeunes et s'amuser. Selon des aînés, le gouvernement à l'origine de la mauvaise publicité qui se perpétue aurait dit qu'ils sont des « soit-disant plein-de-temps et d'argent », que leur dégénérescence apportant la maladie serait un problème, voire un véritable fardeau social. Cette perception leur inspire la crainte que l'État cesse un jour de leur prodiguer des soins puisque leur nombre augmente sans cesse et qu'ils pourraient coûter trop cher sans rien rapporter à l'État.

La plupart des aînés sont très actifs, ils veulent mourir en santé et détestent le mot « retraite », car ils ne sont pas en retrait de la vie, cela ne signifie pas non plus qu'ils dépendent systématiquement de la société; vivre pleinement est nécessaire comme dans leur jeunesse. Des aînés se sentent plus audacieux que jamais dans leur vie, moins durs envers eux-mêmes et beaucoup moins moralisateurs que certains jeunes. Certains affirment vivre très bien parce qu'ils ont eu beaucoup de chance, ils ont une bonne pension, ils n'ont pas eu besoin de soin ou d'argent et ils ne réclament pas de la société. Ces retraités actifs et bien portants seraient oubliés la plupart du temps par la société parce qu'ils sont autonomes et qu'ils s'assument pleinement; ils représentent 85 à 90 % de la population retraitée. La plupart des citoyens jeunes et passionnés préfèrent côtoyer les aînés plus vivants, plus joyeux plutôt que ceux qui sont malades et déprimés; ils ne rendent pas visitent à ceux qui ont le plus besoin de présence.

Des enseignants au bord de la retraite après 30 ans d'enseignement, s'inquiètent de ce que rien n'est prévu pour conserver leurs documents et leur science, il n'y a pas de mentorat dans les écoles, ils sont sur le point de sortir des écoles et leurs connaissances ne peuvent être mises à la disposition de leurs jeunes collègues. En contact constant, les enseignants aînés et les jeunes doivent s'aider. On voit ailleurs des médecins et des avocats vendre leurs connaissances, mais aucune initiative n'est prévue pour opérer le transfert des connaissances en matière d'enseignement, ce qui dit assez le peu de valeur qu'on accorde à leur science et à leur expérience.

Dans l'île de Montréal, les participants ont d'une part poussé des cris de détresse et d'autre part, de l'exaltation, signes que ce sont des gens bien en vie. Ils ont tous demandé qu'on mette en place un service permanent de consultation des aînés, qui soit régulièrement près des aînés, en processus continu pour que le pouvoir soit proche des citoyens et qu'ainsi tous les citoyens aînés puissent se faire entendre.

Thème 2 : Les formes que peuvent prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Plusieurs aînés prennent soin de leurs parents, de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Dans les périodes de maladie grave, les liens familiaux se resserrent et les enfants assurent une présence accrue et prodiguent plus de soins.

La contribution à la vie communautaire et culturelle. La retraite permet de s'engager dans le milieu du théâtre, le Comité des loisirs en milieu de vie actif, à l'université du troisième âge ou à l'Université du Québec à Montréal tant comme étudiants que comme professeurs, à la FADOQ, à la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, au Café Centropol, dans le bénévolat auprès des aveugles, dans le mentorat, dans les groupes communautaires, dans les conseils d'administration, dans le projet Généraction en informatique et, finalement, dans tout le réseau des aînés. Les voyages, les loisirs, les activités culturelles et les sports sont à l'honneur pendant cette période.

La contribution à l'apprentissage des jeunes. Pour éviter aux enseignants de reprendre des études–c'est difficile à réaliser pour eux–, ils peuvent faire autre chose comme aider à la lecture et aux devoirs, montrer aux enfants à être bien organisés pour parer au taux de décrochage scolaire tellement élevé, aider les jeunes à ne pas abandonner l'école et aider les aînés eux-mêmes à rester actifs. Le bénévolat dans une école secondaire devrait se faire par des activités intégrées au programme d'enseignement. Il faut montrer aux jeunes le vieillissement, ce que ça veut dire et comment aider les aînés dans toutes les écoles à tous les niveaux; il faut prononcer des conférences, organiser des groupes de discussion sur la vie des aînés. Le mouvement des aînés a participé à une marche avec le regroupement des jeunes générations pour commémorer la mort accidentelle de 14 travailleurs dans la chute d'une plateforme en 1993. On a demandé à la FTQ de Montréal d'améliorer les conditions de travail de ce type d'emploi.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Des aînés contribuent au Comité consultatif de société, au Conseil de développement de projets pour des organismes sans but lucratif (OSBL), à Génération C en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et d'autres sont actifs politiquement. Entre autres, certains ont manifesté à Québec au sommet des Amériques en 2000 avec les jeunes. En entreprise privée, un aîné a présenté les services offerts aux aînés par sa compagnie visant à maintenir le respect, le mieux-être, la mobilité et l'estime de soi des aînés. Les enfants des aînés pourront absorber les frais inhérents aux services privés de soins donnés à leurs parents.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les pistes de solution

Faits saillants

- Abus du propriétaire, du dépanneur qui vend des pots de médicaments ou de confitures difficiles à ouvrir, des personnes de service dans les hôpitaux, des chauffeurs de taxi, en informatique, etc.;
- Âgisme;
- Attente très longue pour obtenir des soins, de l'aide financière, une habitation à loyer modique (HLM), etc.;
- Baisse de motivation au travail;
- Catégorisation des âges;
- Compressions budgétaires en santé se traduisant par des lits en moins dans les CHSLD;
- Derniers servis dans la société après les entreprises, les jeunes, les familles, etc.;
- Dextérité amoindrie, contenants difficiles à ouvrir et difficulté de lire les étiquettes;
- Difficulté à affronter tous les aspects du vieillissement;
- Dignité de l'aîné n'est pas socialement valorisée et ne peut être perçue s'il vit dans la misère;
- Discours de dénigrement des *baby-boomers* qui ne sont pas un bloc homogène;
- Discrimination entre hommes et femmes et entre jeunes et aînés;

- Distorsion dans les valeurs fondamentales de la société prônant le travail et les avoirs;
- En milieu urbain, plus difficile à vivre qu'en ruralité;
- Évasion fiscale des sociétés;
- Fuite vers des pays plus conviviaux et respectueux des aînés;
- Ghettoïsation des aînés dans les résidences pour personnes âgées;
- Honte pareille au racisme qu'éprouvent les aînés en raison de l'image négative qu'on présente sur eux et dont le gouvernement est lui-même l'instigateur et il projette sur eux ses problèmes de gestion;
- Image négative finit par atteindre tout le monde et l'aîné lui-même;
- Insécurité;
- Isolement;
- Lenteur de réaction;
- Logement moins adapté et difficile à obtenir;
- Maladie;
- Manque d'argent pour payer les frais inhérents au bénévolat;
- Manque d'estime de soi des aînés;
- Manque d'intérêt du gouvernement à utiliser la sagesse et la science des aînés comme ressource naturelle;
- Manque de lieux conviviaux dans les quartiers pour les aînés et les jeunes;
- Manque de reconnaissance des groupes communautaires qui ont l'impression de quêter;
- Manque de respect de certains jeunes;
- Manque de soutien des aînés et de ressources communautaires;
- Manque de vision du gouvernement;
- Méconnaissance des droits des aînés;
- Mentorat peu connu, peu utilisé;
- Mobilité en chute;
- Modernisation de l'État;
- Moment difficile entre la retraite et l'obtention de la pension de vieillesse;
- Pas d'intégration des besoins des aînés;
- Pas de villages pour jeunes et aînés;
- Perception misérabiliste des aînés;
- Perte d'appartenance à la société active;
- Perte de mémoire;
- Perte de sympathie des jeunes envers les gens âgés de plus de 70 ans;
- Peur de sortir seul;
- Poursuite trop longue et indue à la Commission de la santé et de sécurité du travail, car après 10 ans, l'ancien mineur est rendu aîné, ruiné et il a besoin de soins et d'argent;
- Préjugés des aînés à leur propre égard;
- Problèmes de santé;

- Retrait du gouvernement;
- Revenu de base déficient;
- Solution inexistante et les aînés sont désabusés, car la même consultation a eu lieu il y a cinq ans et aucune solution n'a encore été trouvée;
- Suicide;
- Transport mal adapté;
- Vision intolérable et misérabiliste des aînés;
- Vision tronquée de liberté 55 ans.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Aider financièrement les fédérations des aînés;
- Sensibiliser les jeunes aux difficultés des aînés par une campagne de publicité positive;
- Améliorer les services généraux donnés aux aînés pour améliorer leur estime de soi et leur mieux-être;
- Créer des programmes de travail partagé entre les préretraités et les jeunes travailleurs;
- Créer un centre d'emplois pour aînés où ils pourraient déposer leur curriculum vitae;
- Donner des moyens suffisants aux aînés pour vivre en HLM;
- Donner des salaires aux aînés travaillant en mentorat ou en bénévolat sous forme de crédit d'impôts ou de salaire ne nuisant pas à la pension de vieillesse;
- Établir des normes plus humaines en matière de délais en cas de poursuite devant la Commission de santé et de sécurité du travail;
- Favoriser les associations d'aînés, pour améliorer la santé des aînés et coûter moins cher au gouvernement;
- Intégrer dans les programmes sociaux tout ce qui concerne les aînés;
- Mettre en place un processus de consultation régulier et continu des aînés;
- Mettre en place une politique intégrée des aînés;
- Négocier un protocole d'entente pleinement intégré avec les grands corps policiers qui eux-mêmes ont du personnel âgé de 40 à 50 ans;
- Octroyer des subventions pour la construction de HLM;
- Organiser les aînés en communauté vivante;
- Placer dans les orientations prioritaires du ministère de la Famille une politique favorisant les services aux aînés;
- Prévoir des réunions de discussion entre jeunes et aînés afin qu'ils établissent leurs propres priorités;
- Prévoir que dans l'île de Montréal la population est plus dense qu'ailleurs, plus âgée, sera de plus en plus féminine en raison de la meilleure espérance de vie des femmes et que des services devront être adaptés à cette réalité régionale particulière;
- Redonner aux contribuables leur juste part des services au lieu de remplir les coffres de la Banque mondiale;

- Réglementer définitivement les résidences pour personnes âgées en s'assurant qu'elles sont administrées par des OSBL seulement, que des locataires siègent au conseil d'administration et qu'il existe une structure de soins et de services;
- Réglementer le bénévolat à connotation de travail bon marché;
- Réorganiser les services de transport avec gratuité aux aînés;
- Unir tous les ministères concernés pour qu'ils travaillent ensemble au mieux-être des aînés;
- Utiliser la richesse du savoir-faire et de la sagesse des aînés.

Que les aînés voient à

- Aider les jeunes à prendre moins au sérieux leurs problèmes et à trouver des solutions réalistes;
- Entretenir leurs liens affectifs et nourrissants avec les aînés;
- Faire de l'exercice pour maintenir leurs capacités physiques;
- Monter un spectacle ou une pièce de théâtre pour faire obstacle au dénigrement;
- Rechercher et s'approprier après entente toutes les occasions favorables à la transmission du savoir;
- Respecter leur vitesse de production et d'évolution;
- Rester actifs;
- Rester soi-même;
- Se défendre et être encouragé à le faire;
- Se prendre en main pour être autonome;
- Se responsabiliser et parler en leur nom;
- Tendre la main aux jeunes et aller vers eux pour rester en contact;
- Accepter leur vie à mesure qu'elle change et solliciter de l'aide en cas de difficulté.

Que les maisons d'enseignement voient à

- Créer des événements de transmission du savoir des aînés;
- Éviter aux enseignants retraités de reprendre les études, ce qui est difficile. Cependant, ils peuvent faire autre chose, comme aider à la lecture et aux devoirs. Le taux de décrochage est tellement élevé qu'en aidant les jeunes, les écoles aideront aussi les aînés à rester actif;
- Permettre aux aînés de donner des séminaires, des échanges, de créer et de mettre au point des projets;
- Permettre aux enseignants aînés de transmettre leur expérience et leurs documents aux nouveaux enseignants;
- Préparer des fêtes à l'école avec l'aide des aînés qui ont le loisir de décorer, de prévoir des anecdotes puisque le personnel enseignant n'en a pas le temps;
- Récompenser les élèves qui aident les personnes âgées.

Que les entreprises voient à

- Accroître la prévention en milieu minier;
- Permettre aux aînés de revenir travailler à temps partiel sans pénalité;
- Utiliser la richesse de l'expérience et de la sagesse des aînés.

Que les ressources communautaires voient à

- Accorder des espaces de communication entre jeunes et aînés;
- Changer le modèle du bénévolat qui ne fonctionne plus;
- Comprendre les besoins des aînés et s'attendre à ce qu'ils soient très variés;
- Créer un programme de la célébrité de la semaine;
- Engager du personnel stable pour diriger les bénévoles;
- Organiser un spectacle ou une pièce de théâtre pour faire obstacle au dénigrement;
- Promouvoir le bénévolat;
- Récompenser les personnes qui donnent aux jeunes;
- Tenir compte des idées et des besoins des bénévoles.

Tournée de consultation

Une pleine participation des aînés au développement de la société Afin de construire un Québec pour tous les âges

Compte rendu de la rencontre de Chibougamau
Le lundi 9 mai 2005

Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne

Faits saillants

La région du Nord-du-Québec est singulière. C'est une région jeune. Chibougamau a en effet célébré son 50e anniversaire en 2004. La population y est également jeune et la proportion des personnes de plus de 50 ans est moindre qu'ailleurs au Québec. Les villes et villages de cette région minière sont considérés par plusieurs comme temporaires. Les gens viennent y travailler, mais partent au moment de la retraite ou lorsque les ressources naturelles sont épuisées. Cet exode crée une rareté de services à l'intention des aînés. Les résidences pour personnes âgées sont peu nombreuses, le réseau de transport et les infrastructures telles les haltes routières sont insuffisantes et les soins de santé déficients. Des aînés s'exilent et déménagent dans de plus grands centres contribuant ainsi à fragiliser le Nord-du-Québec. Toutefois, le sentiment d'appartenance à la région s'est accentué au cours des ans. Des aînés souhaitent de plus en plus vieillir et finir leurs jours dans la localité où ils vivent. C'est une région où il fait bon vivre et où l'isolement et la solitude des personnes âgées sont moindres qu'à Québec et à Montréal. D'ailleurs, la plupart des personnes âgées désirent demeurer chez elles le plus longtemps possible. Il s'agit souvent de l'endroit où elles ont élevé leurs enfants, c'est un lieu chargé de souvenirs difficile à quitter.

La retraite, c'est une nouvelle étape de la vie. C'est une occasion pour plusieurs de retrouver leur liberté, de faire ce qui leur plaît et d'organiser leur emploi du temps à leur guise. Pour plusieurs, prendre sa retraite, c'est prendre le temps de vivre. Les aînés désirent être autonomes et libres de décider pour eux-mêmes. Ils revendiquent le droit à la retraite tout comme le droit au travail. Les aînés veulent être actifs, s'engager dans différents secteurs de la société et surtout vivre en santé. Vieillir, dans ce contexte, est sécurisant. Des personnes seraient d'ailleurs enclines à demeurer sur le marché de l'emploi passé le cap des 65 ans. De l'avis de plusieurs, l'âge ne devrait pas être un critère pour occuper ou non un emploi. Le vieillissement est très relatif d'une personne à l'autre. Il existe des différences entre les capacités physiques et psychologiques d'une personne et celles d'une autre au sein d'un même groupe d'âge. L'âge biologique et l'âge fonctionnel ne doivent donc pas être confondus. Les aînés vivent à la retraite de la même façon qu'ils ont vécu. Ainsi, les gens actifs continuent à l'être. Les possibilités de participation sont multiples et en ce sens, vieillir peut être intéressant. À l'inverse, la maladie, le manque de soins de santé et de ressources financières inquiètent particulièrement les personnes n'ayant pas cotisé à une caisse de retraite.

Pour accroître leurs revenus, des retraités désirent se retirer progressivement, occuper un emploi rémunéré à temps partiel, partager leur emploi avec un plus jeune. Or, l'organisation du travail actuel ne permet pas beaucoup d'aménagements à cet égard. Dans les milieux de travail, nombreux sont les stéréotypes touchant les travailleurs âgés. Ces attitudes négatives incitent d'ailleurs plusieurs personnes à prendre leur retraite. Elles quittent leur emploi sans être préparées à entamer cette nouvelle étape de leur vie. Elles se sentent mises à l'écart puisqu'on estime qu'elles sont moins productives, « dépassées », plus lentes et moins efficaces. Certains aînés, constatant la pression des travailleurs plus jeunes, se sentent contraints de se retirer. Les retraités ayant choisi de quitter leur emploi sont généralement satisfaits de leur nouveau mode de vie. Or, il en est tout autrement pour ceux qui ont été mis à pied ou forcés à prendre leur retraite. Ces nouveaux retraités sont alors plongés dans l'incertitude, la remise en question ou le découragement. D'ailleurs, plusieurs travailleurs du secteur minier, incités à se retirer, ont vécu difficilement cette nouvelle étape. Grâce au travail, les personnes constituent leur réseau social, acquièrent des habiletés, relèvent des défis et se sentent valorisées. En somme, les travailleurs ont le sentiment d'être utiles. Les personnes ayant fait de leur emploi le centre de leur vie éprouvent des difficultés d'adaptation à la retraite. Cependant, il semble que les femmes aient moins de problèmes que les hommes à cet égard. On évoque l'hypothèse qu'elles ont su, de manière générale, maintenir le contact avec leur milieu et garder un meilleur équilibre entre le travail, la vie familiale et les loisirs. Elles vivent donc de manière moins brutale le passage à la retraite. De plus, les femmes n'hésitent pas à se joindre à des groupes d'entraide ou à en créer pour partager leur expérience et leurs problèmes. Cela semble différent pour les hommes qui ont tendance à s'isoler davantage. Aussi, pour les femmes ayant travaillé au foyer, la retraite ne représente pas une cassure puisqu'elles continuent à vaquer à leurs occupations.

Dans notre société valorisant la jeunesse et la beauté, les employeurs ont souvent une idée négative des travailleurs âgés et hésitent à les embaucher. Les travailleurs de plus de 50 ans qui perdent leur emploi éprouvent des difficultés majeures à réintégrer le marché du travail. D'ailleurs, on déplore que le gouvernement du Québec, comme plusieurs employeurs, contribue lui-même à exclure les travailleurs âgés. En effet, de nouvelles directives gouvernementales favorisent le rajeunissement de la fonction publique. Ainsi, le recrutement de nouveaux fonctionnaires se fait majoritairement selon les conditions minimales d'embauche pour avantager les jeunes travailleurs de 35 ans et moins au détriment des travailleurs plus expérimentés. En excluant cette catégorie de travailleurs, la société se prive de l'expérience, du savoir-faire et du savoir-être des aînés, alors qu'elle devrait encourager la mixité des groupes d'âge. Les travailleurs plus âgés ont beaucoup à apporter. Ils ont de l'expérience et une bonne connaissance des organisations pouvant être profitables à de jeunes travailleurs. Le vieillissement est d'abord un état d'esprit. La beauté vient de l'intérieur et la société aurait intérêt à promouvoir cet aspect comme elle aurait intérêt, à l'instar des peuples autochtones, à valoriser la contribution des aînés et à inculquer des valeurs, comme le respect des gens âgés.

Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés

Faits saillants

La contribution à la vie familiale. Plusieurs aînés apportent du soutien à leurs proches. Certains soignent un conjoint ou des parents malades ou gardent leurs petits-enfants ou les aident à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons.

La contribution à l'apprentissage des plus jeunes. Les aînés sont actifs auprès des jeunes. Certains les aident à faire leurs devoirs et à appendre leurs leçons ou se rendent dans les écoles pour raconter leur expérience. D'autres agissent à titre de mentor, parrain ou compagnon pour transmettre leur savoir. Des aînés et des jeunes se consacrent à des activités philanthropiques. À titre d'exemple, ils se réunissent pour confectionner des couvertures destinées aux peuples africains. Outre qu'il s'agisse d'une activité utilitaire, cela a permis de créer des ponts entre les générations et d'enseigner la couture aux jeunes. Autre exemple : la chasse est aussi une occasion de créer des liens entre les groupes d'âges. Grands-pères, pères, petits-fils et oncles se retrouvent ensemble pour pratiquer un loisir et transmettre leurs connaissances. D'autres jeunes et d'autres aînés s'unissent afin de monter des pièces de théâtre ou pour se consacrer à une passion commune, telle l'horticulture.

La contribution à la vie économique, sociale et politique. Des aînés s'engagent bénévolement auprès de leur collectivité. Certains siègent à des conseils d'administration d'organismes communautaires, s'engagent au sein de l'Âge d'Or, de la Croix-Rouge, des tables des aînés ou d'autres, alors que des aînés travaillent à temps partiel ou optent pour le travail partagé afin d'accroître leurs revenus et leur qualité de vie.

Le développement personnel. Des aînés profitent du moment de la retraite pour s'adonner à leur passe-temps favori, faire du sport, voyager, etc.

Thème 3 : Les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter

Faits saillants

Obstacles nuisant à la participation des aînés

Des obstacles d'ordre financier

- Les frais associés à la pratique du bénévolat (repas, déplacements, etc.).

Des préjugés et des conflits de générations

- L'âgisme ou une attitude négative de la société face au vieillissement;
- Le manque de respect à l'égard des aînés;
- La discrimination fondée sur l'âge;
- Les stéréotypes et les préjugés diffusés par les médias et entretenus par les générations montantes, les employeurs et les aînés eux-mêmes;
- La dévalorisation du travail réalisé par les aînés vus comme étant « dépassés »;
- Les difficultés de réintégration au marché du travail éprouvées par les travailleurs vieillissants;
- La crainte des aînés de ne pas être en mesure de réaliser les tâches qui leur sont confiées;
- Le cloisonnement des personnes âgées.

Le mode de fonctionnement des milieux de travail

- La retraite progressive et le travail partagé non encouragés et le peu d'emplois à temps partiel disponibles;
- La rigidité des milieux de travail rendant difficile le transfert des connaissances, le mentorat, etc.

Une diminution des capacités causée par le vieillissement

- Le choc de la retraite, un sentiment d'inutilité, le découragement et l'angoisse particulièrement ressentis par de nouveaux retraités;
- Le manque de haltes routières rendant difficiles les déplacements à l'extérieur de la région, particulièrement pour les aînés;
- Des lieux publics non adaptés aux besoins des personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Des services déficients, mal adaptés ou peu connus

- Le manque, dans les régions-ressources, de services de proximité, ce qui contribue à l'exode de la population âgée;
- Le peu d'harmonisation entre les besoins des organismes communautaires et les personnes désireuses d'offrir leurs services à titre de bénévoles;
- Le manque de préparation des personnes quittant le travail pour la retraite;
- Le peu de logements adaptés aux besoins des gens âgés;
- Une société valorisant la jeunesse, les changements, la performance, la rapidité et les technologies plutôt que l'expérience et la sagesse propres aux aînés;
- Le jumelage du sport et du loisir au ministère de l'Éducation. Le sport et le loisir concernent toutes les strates de la population et non seulement celles présentes dans les milieux de l'enseignement.

La faible participation des aînés

- De nouveaux retraités, particulièrement des hommes, hésitent à offrir leurs services à titre de bénévoles;
- La solitude et l'isolement vécus par certains aînés;
- Des travailleurs bénévoles très sollicités et surchargés puisqu'ils sont peu nombreux.

Les caractéristiques particulières au Nord-du-Québec

- Le manque de services de proximité;
- L'exode de la population, notamment des aînés, quittant la région pour se rapprocher des soins de santé;
- Le manque de services destinés aux aînés à domicile et la lourdeur administrative qui les empêche de bénéficier de ceux qui existent;
- Des moyens de communication déficients accentuant la méconnaissance à l'égard des services offerts dans la région. À titre d'exemples, la télévision communautaire n'est pas diffusée dans toutes les localités, le journal hebdomadaire est distribué à Chapais et Chibougamau seulement, la radio offre un programme qui s'adresse davantage à un jeune auditoire;

- Le décrochage scolaire qui résulte souvent d'un manque de soutien affectif;
- Des activités s'adressant principalement à une population jeune (ex. spectacles, loisirs, sports, etc.). Il est parfois difficile d'accéder aux endroits où se déroulent ces activités. De plus, le mur du son de décibels généralement associé à ce type d'événements contribue à exclure les aînés.

Solutions et recommandations

Possibilités de solutions qui contribueraient à la construction d'une société pour tous les âges :

Que le gouvernement voie à

- Se doter d'une politique sur le vieillissement englobant tous les âges;
- Instaurer des incitatifs financiers pour encourager le travail bénévole;
- Sensibiliser la population en général, au moyen de campagnes publicitaires, à l'apport des personnes âgées à la société;
- Faciliter le transport des personnes âgées et rendre accessibles les haltes routières pour faciliter les déplacements à l'extérieur de la région;
- Encourager la création de banques de ressources permettant de coordonner l'offre et la demande de services à l'intention des aînés;
- Sensibiliser la population en général et les employeurs en particulier à l'apport des travailleurs âgés;
- Encourager le transfert des connaissances entre les jeunes et les aînés;
- Combattre la discrimination et les stéréotypes;
- Inciter les travailleurs à préparer leur retraite;
- Soutenir la construction de maisons où jeunes et aînés pourraient partager leurs connaissances (ex. apprentissage de la cuisine, du tricot, de la couture);
- Faciliter la création de services de proximité;
- Encourager les aînés à prendre leur place et à inciter les organismes à les accueillir;
- Instaurer des mesures visant à faciliter le travail à temps partiel, le travail partagé et la retraite progressive;
- Créer des programmes qui permettent aux personnes âgées ayant des limitations d'accéder plus facilement à leur résidence, comme c'est le cas des programmes destinés aux personnes handicapées;
- Soutenir les médias communautaires pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle;
- Favoriser le partenariat entre les bénévoles offrant des services à l'intention des aînés;
- Créer des programmes en considérant les âges (programmes adaptés à la réalité de la population vieillissante);
- Communiquer les offres d'emplois s'adressant aux travailleurs âgés;
- Ne faire aucune discrimination à l'égard des personnes âgées et être prudent dans l'application de mesures de recrutement qui favorisent uniquement les jeunes travailleurs;
- Favoriser le maintien à domicile en finançant suffisamment les organismes offrant des services;

- Instaurer dans les programmes d'enseignement des notions relatives au respect des personnes âgées à l'instar des groupes autochtones;
- Faire appel aux aînés qui agiront à titre de conseiller auprès de jeunes décrocheurs et qui les aideront à trouver un métier répondant à leurs aspirations.

Que les MRC et les municipalités voient à

- Faciliter la participation des citoyens âgés;
- Construire des résidences adaptées aux besoins des personnes âgées et se situant à proximité des services (soins de santé, dépanneurs, épiceries, institutions financières, etc.);
- Encourager la colocation entre jeunes et aînés de manière à encourager l'entraide et le soutien mutuel.

Que les employeurs voient à

- Encourager le tutorat, le mentorat et le transfert des connaissances;
- Organiser le travail de manière différente pour faciliter la conciliation travail-famille pour les travailleurs de tout âge.

Que les aînés

- Se fassent confiance et partagent avec les plus jeunes;
- Fassent connaître leurs intérêts et disponibilités. En somme, les aînés doivent se faire connaître et offrir leurs services;
- Recrutent d'autres aînés à titre de bénévoles;
- Créent des groupes d'entraide;
- Lancent des projets pour les jeunes et les retraités.

Que les maisons d'enseignement voient à

- Accueillir des aînés afin que ceux-ci puissent témoigner de leur expérience aux élèves et aux adolescents. Ces échanges contribueraient à apprendre aux jeunes le respect, l'entraide et la solidarité;
- Faire appel aux aînés pour aider les jeunes à faire un choix de carrière;
- Entretenir le soutien et le sentiment d'appartenance par la pratique d'activités éducatives, sportives et de loisirs.

Préparé par Nancy Robichaud